

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/













complet

LES

MEMOIRES

DE MESSIRE ROGER DE RABUTIN

COMTE DE BUSSY,

LIEUTENANT GENERAL DES ARME'ES DU ROI, ET MESTRE DE CAMP GENERAL DE LA CAVALERIE LEGERE.

NOUVELLE EDITION,

Revue, corrigle & augmentle sur un Manuscris de l'Auteur. Cu ucu de Cramare | par



A AMSTERDAM, Chez Zacharer Chatelain. M. DCC. XXXI.



LES

MEMOIRES

DE MESSIRE ROGER DE RABUTIN

COMTE DE BUSSY,

LIEUTENANT GENERAL DES ARME'ES DU ROI, ET MESTRE DE CAMP GENERAL DE LA CAVALERIE LEGERE.

NOUVELLE EDITION.

Aevue, corrigée & augmentée sur un Manuscrit de l'Auteur.



A AMSTERDAM, Chez Zacharer Chatelain. M. DCC. XXXI.





AVERTISSEMENT.

 $m{\intercal}$ L est si difficile de parler de soi I & des affaires de son tems au gré de tout le monde, que la Famille de Monsieur le Comte de Bussy se seroit contentée de profiter seule de ce qu'il peut y avoir d'utile & d'agreable dans ses Memoires, si elle n'avoit eu lieu de craindre (par la fâcheuse experience qu'il en a faite) qu'on pourroit encore sur quelques morceaux derobez, composer un Roman sous le titre de ses Memoires. Cette raison seule a fait consentir qu'ils fussent imprimez. On n'en fera point ici d'éloges: cela ne serviroit peut-être qu'à revolter ceux qui croient qu'on fait tort à leur

AVERTISSEMENT.

leur jugement, dès qu'on leur propose le sien; & on laissera décider du merite de ces Memoires par le succès qu'ils auront.

Au reste on a jugé à propos d'en retrancher tout ce que Monsieur le Comte de Bussy a écrit depuis son exil jusqu'à sa mort, parce qu'ayant passé presque tout ce tems-là chez lui à la campagne, on n'arien trouvé parmi ses papiers, qu'on ait crû devoir joindre à des évenemens historiques.

Nous ajouterons à cet Avertissement que la Nouvelle Edition qu'on donne aujourd'hui contient quelques Additions importantes tirées d'un Manuscrit de l'Auteur qu'on a communiqué au Libraire.

AVERTISSEMENT.

Onne specifiera point ici ces Additions, parce qu'on a eu soin de les rensermer toutes entre deux crochets pour les distinguer du reste. Il n'est pas dissicile de voir qu'on les avoit retranchées dans les premieres Editions de ces Memoires pour menations, mais qui sont mortes depuis.

Nous rapporterons ici l'Epitaphe de M. le Comte de Bussy, telle qu'on la lit dans l'Eglise de Notre-Dame d'Autun, où il est inhumé, & que nous avons tirée de l'Histoire de l'Academie Françoise de Mr. l'Abbé d'OLIVET.

EPL

EPITAPHE

DE M. LE COMTE

DE BUSSY RABUTIN.

TCi repose Haut & Puissant Seigneur Messire Roger De Rabutin, Chevalier, Comte de Bussy; plus considerable par ses rares qualitez, que par sa grande naissance; plus illustre par ses belles actions, qui lui attirerent de grands emplois, que par ces emplois mêmes.

Il entra aussi-tôt dans le chemin de la gloire, que dans le commerce du monde; & dès sa quinzieme année il présera l'honneur de servir son Prince, aux plaisirs d'une jeunesse molle & oisse.

Capitaine en même tems que Soldat, il fut d'abord à la tête de la premiere Compagnie du Regiment de Leonor de Rabutin Comte de Bussy son pere; & bientôt après Colonel du Regiment, qu'il n'acheta que par des perils & par d'heureux succès. Il ne dût aussi qu'à sa conduite & à son courage la Lieutenance de Roi du Nivernois, & la charge de Conseiller d'État.

La fortune d'intelligence cette fois avec le mérite lui fit avoir la charge de Mestre Epitaphe de M. le Comte de Bussy.

Mestre de Camp de la Cavalerie legeres Le Roi le fit ensuite Lieutenant General de ses Armées à l'âge de trente-cinq ans. Une si prompte élévation su l'ou-vrage de la justice du Souverain, & non de la faveur d'aucun patron.

Il joignit toutes les graces du discours à toutes celles de sa personne, & sut l'Auteur d'un genre d'écrire inconnu jusqu'à lui. L'Academie Françoise crut l'honorer en lui offrant une place d'Aca-

demicien.

Enfin presque au comble de la gloi-re, Dieu arrêta ses prosperitez: & par des disgraces éclatantes il le detrompa du monde, dont il avoit été jusques-là

trop occupé.

Son courage fut toujours au-dessus de ses malheurs. Il les soûtint en Sujet soumis, & en Chrétien resigné. Il employa le tems de son exil à se bien instruire de la Religion, à former sa famille, & à louer son Prince.

Après avoir été long-tems éloigné de la Cour, il y fut rappellé avec agrément, & honoré des bienfaits de son Maître.

La Mort le trouva dans de saintes dispositions. On le perdit le 9. d'Avril 1693. en la soixante & quinzieme année de son âge.

Qui

Epitaphe de M. le Comte de Bussy.

Qui que vous soyez, priez pour luis Louise de Rabutin, Comtesse d'Alets, sa chere fille, & sa fille desotée, a voulu par cette Epitaphe instruire la Posserité de son respect, de sa tendresse, & de sa douleur.



LES



LES

MEMOIRES

DE MESSIRE

ROGER DE RABUTIN

COMTE DE BUSSY,

LIEUTENANT GENERAL DES ARME'ES DU ROI, ET MESTRE DE CAMP GENERAL DE LA CAVALERIE LEGERE

de, ma premiere & ma plus forte inclination fut de devenir honnête homme, & de parvenir aux grands honneurs de la guerre. Pour cet effet 'essayai autant qu'il me fut possible, d'avoir commerce avec les honnêtes gens; & lorsque mon ère me mena à l'armée j'écrivis mes Campanes pour me faire mieux retenir les choses que y voyois. J'ai continué jusqu'à present d'en ter ainsi; & sans autre vue que de m'amuser, . Tome 1.

MEMOIRES DU COMTE

j'ai même écrit mes moindres occupations. Cependant les malheurs qui me font arrivez, pouvant laisser croire que je les meritois, à ceux qui ne jugent des choses que par les évenemens, j'ai tait dessein d'écrire ma vie, & l'oissiveté de ma prison m'a donné lieu de l'entreprendre.

Je parlerai moi-même de moi, & je ne ferai pas comme ceux qui pour avoir pretexte de faire leur panegyrique, de leur histoire, l'écrivent sous des noms empruntez: je ne serai ni assez vain, ni assez ridicule, pour me louer sans raison; mais aussi n'aurai-je pas une assez sotte honte pour ne pas dire de moi des choses avan-

eageuses quand ce seront des veritez.

Cela est assez favorable à mon dessein, que dès ma plus grande jeunesse j'aye écrit tout ce que j'ai fait; car ces Memoires étant d'ailleurs faits sur des Ordres, des Lettres, des Patentes, & des Brevets du Roi, des Lettres de Ministres d'Etat, de Generaux d'Armées & de particuliers; de toutes lesquelles j'ai les originaux; & toutes ces choses étant liées ensemble par des relations & par des raisonnemens, composeront une histoire de moi si veritable & si particularisée, que je la pourrois appeller ma consession generale, si je ne disois quelquesois du bien de moi comme du mal.

Si j'avois eu de plus grands sujets à traitter, je ne les aurois pas gâtez par ma maniere de les dire, & les gens corieux de grandes choses, qui pourront lire ces Memoires, y auroient mieux trouvé leur compte; mais cela n'a pas été à mon choix, la fortune en a disposé autrement; c'est une solle qui quelquesois récompense un hon-

honnête homme, mais qui le plus souvent éleve un sot.

Je naquis le Vendredi Saint troisséme d'Avril mil six cens dix-huit à Epiry, qui étoit une Annterre fort ancienne dans ma Maison, & qui en 1618.
sortit depuis. Roger de Saint Lary Duc de Bellegarde, Gouverneur de Bourgogne, sut mon
parrain. J'avois deux aînez, & j'eus depuis deux
cadets, qui tois quatre moururent en divers
tems & me laisserent unique. Avant la mort de
l'aîné de tous, mon Pere m'avoit destiné à être
Chevalier de Maste: mais Dieu en disposa autrement, & il paroissoit même que des cinq freres que nous étions, la fortune m'ayant ôté les
deux qui me precedoient & les deux d'après, ce
choix-là promettoit de sa part quelque chose de
beau pour moi; cependant jusques ici la fortune
n'a pas tenu tout ce qu'elle sembloit promettre.

Mais pour dire les choses de suite, je sus élevé avec plus de tendresse, particulierement de la part de ma mere, que mes autres freres; & il sembloit par les soins qu'elle avoit de moi, plus grands que des autres, qu'elle ent quelque pressentiment que je devois être le seul sontien

de ma Maison.

Lorsque j'eus neuf ans, mon pere nous mit mon frere aîné & moi avec un Precepteur an College des Jesuites d'Autun. Peu de tems après, Louis XIII. voulant réduire dans leur devoir les Huguenots de Languedoc, sit de nouvelles levées de troupes, parmi lesquelles mon pere ayant été choisi pour Mestre de Camp d'un Regiment d'Infanterie de douze Compagnies, retira mon frere du College où il ne faisoit pas grand progrès, & le sit Enseigne de sa Compagnie de Mestre de Camp, & l'on mit avec mai

MEMOIRES DU COMTE

un de mes cadets destiné à être Chevalier de Malte; j'avois assez d'inclination à l'étude, & mes Regents étoient fort satisfaits de moi. Cependant la guerre ayant passé de Languedoc en Piedmont, mon frere asné y mourut de peste à Brigueras, & me laissa par sa mort l'asné de la Maison, (car le second étoit mort au berceau.) La paix s'étant saite ensuite, mon pere se vint établir avec toute sa famille à Paris, autant pour sortir d'un grand procès où il s'étoit embarqué,

que pour autre chose.

Mon frere le Chevalier & moi étant donc à

Paris avec mon pere & ma mere dans un logis à l'année, rue de la Harpe, d'où nous allions au College de Clermont, j'entrai en Seconde que je n'avois qu'onze ans, & j'étois si bon humaniste, qu'à douze on me jugea assez fort pour monter delà en Philosophie, sans passer par la Rhetorique. A la fin de mon année de Logique, mon pere ayant eu ordre de remettre son regiment sur pié, m'en donna la premiere Compagnie: & au lieu de me laisser achever la Physique, m'envoya en l'année 1634, au siege de Ann. la Motte en Lorraine avec ce Regiment; je 1634. dis m'envoya; parce qu'il ne pût pas y venir d'abord, à cause de la Lieutenance de Roi de Nivernois, dont Sa Majesté l'honora. Et cependant le Sieur de Chovance vieil Officier d'Infanterie, brave & intelligent, qui étoit second Capitaine, avoit en effet le commandement du Regiment, que je n'avois qu'en apparence.

> Je me suis ôté une belle occasion de dire du bien de moi, en écrivant moi-même mon histoire: car si c'eût été mon Secretaire, il auroit pû dire (comme font tous les autres) que quand j'é

j'étois au College, je battois tous mes camarades, que dans les moindres jeux je voulois toû- 1634. jours être le maître, & mille autres fadaises comme celles-là. Mais moi qui suis veritable, je dirai que je ne battois personne, & que je me contentois de n'être point battu.

Mais pour revenir au siege de la Motte qui fut bloquée au commencement de Mars 1634. nous le faisions le plus commodément du monde, nous n'avions point d'ennemis à plus de cinquante lieues de nous: toutes nos troupes étoient en des quartiers à une lieue, ou à une lieue & demie de la place; le Regiment de mon pere étoit logé sur la Meuse dans un village nommé Goncour, d'où il montoit sa garde de

quatre jours l'un.

Comme les troupes furent plus de deux mois dans leurs quartiers, pendant lesquels on faisoit les preparatifs pour le siege, mon pere arriva avant l'ouverture de la tranchée qui se fit sur la fin de Mai. Le vieux Marêchal de la Force de Caumont commandoit l'armée; les Marêchaux de Camp étoient le Vicomte d'Arpajou, depuis Duc, le Marquis de la Force, depuis Marêchal, & le Colonel Hébron, Ecoflois. Il y avoit long-tems que l'on n'avoit fait de siége en France; de sorte que nous faisions mille fautes, qui pourtant ne nous coûtoient rien, parce que les ennemis étoient aussi ignorans que nous; enfin la place se rendir le 28. Juillet 1634. Ce qui se passa de plus considerable en ce siege, fut que le Sieur d'Iche Gouremeur ayant été tué, un Frere Capucin qu'il woit dans la ville acheva de la défendre, & a-Près avoir fait beaucoup de belles actions dans les sorties où il étoit toûjours le premier, il eut Ãз

le bras cassé d'un coup de mousquet en dé-1634. fendant la brêche.

Le Gouvernement de cette place ayant été donné au Sieur de Perigal Capitaine au Regiment de Navarre, l'Armée après quelque tems de raffraîchissement, passa en Allemagne, & mon pere me trouvant trop jeune pour un voyage comme celui-là, qu'on alloit faire approchant l'hiver, me mit à l'Academie chez Benjamin. J'y entrai au commencement de l'hiver 1634. Mais comme après avoir commandé un Regiment pendant quelque tems, il m'étoit bien difficile de me reduire à l'obéissance d'un écolier. je n'y demeurai que huit mois.

Au commencement de Mai 1635. les Arrie-Ann. rebans de France ayant eu ordre du Roi de mar-1635. cher en Lorraine, sous la conduite des Gouverneurs & des Lieutenans de Roi des Provinces, mon pere y mena la Noblesse de Nivernois, à laquelle il joignit cent hommes de recruës pour son Regiment qui étoit dans Epinal, & il m'en donna le soin. Je marchai avec cette Infanterie en Août, logeant toûjours dans les avenuës des villages où logeoit cette Noblesse, & nous arrivâmes en Lorraine à la fin de ce mois, où nous joignîmes l'Armée du Roi, commandée par Charles de Valois Duc d'Angouleime, & par le vieux Maréchal de la Force, au village de Manieres. Le Duc Charles de Lorraine étant alors avec un corps de Troupes confiderable à Rambervilliers, le Marquis de Sourdis Charles d'Escoubleau l'un de nos Marêchaux de Camp, prit dans ce temslà le Château de Moyen à une lieuë de nôtre Camp.

Nos Généraux voulant retirer d'Epinal les Re-

Regimens de Bussy Rabutin, de Nicé, de-Bains, & de Nanteuil, qu'ils trouvoient un peu 1635: trop exposez dans cette méchante place, en donnerent la commission au Colonel Gassion, qui avec son Regiment de Cavalerie, & quelques autres corps' d'Allemans, s'acquitta fort bien de cet emploi: car après avoir retiré ces quatre Regimens d'Infanterie, il força la ville de Charmes, prit Neufchatel par composition, & battit les ennemis en plusieurs petites rencontres -

· La Campagne finie, on mit le Regiment de mon pere en Garnison à Huillecour, un fort grand village sur le bord de la Meuse, auprès de Clermont en Barrois. Mon pere qui vouloit que j'aprisse mon métier, me laissa tout l'hiver à son Regiment; il en valut mieux, & moi aussi: car à mon exemple peu d'Officiers quittérent, & ceux qui enrent congé ne manquérent pas de revenir à point nommé dans le tems qu'ils l'avoient promis.

Au commencement de Mars 1636. le Marquis de la Force, fils du Marechal, qui étoit Ann. demeure l'hiver en Lorraine pour commander 1636, les troupes, ayant eu avis que Coloredo, l'un des Officiers Généraux des Armées de l'Empe-Feur, s'avançoit avec dix-huit cens chevaux pour lui enlever quelques quartiers, marcha à lui avec Cavalerie & Infanterie, le défit près de Baccaras & le prit prisonnier: le Regiment de mon pere fut de la partie.

Au retour de cette expedition, le Marquis me renvoya conduire un convoi de vivres & de munitions de guerre dans le Château de Moyen avec le Regiment de mon pere; ce que j'executai sans peril, la défaite de Coloredo nous A 4; ayans

ayant rendus maîtres de la campagne.

1636. Au mois d'Avril suivant, le Regiment de monpere eut ordre de marcher en Bourgogne, où nous trouvames Henri de Bourbon, Prince de Condé, Gouverneur de la Province, se prepa-

rant pour faire le siege de Dole.

De la Porte, Marquis de la Meillerave. Grand Maître de l'Artillerie, depuis Marechal de France, Cousin germain du Cardinal de Richelieu, étoit Lieutenant General de cette Armée; de Neuville, Marquis de Villeroi, depuis Marechal & Duc & Pair; Damas, Marquis de Tianges, cousin germain de mon pere; & Lambert étoient les Marêchaux de Camp. Le Prince entra à la fin de Mai dans le Comté de Bourgogne par Auxonne avec une partie de l'Armée, & le Grand-Maître par Pontallier avec l'autre, de laquelle étoit le Regiment de mon pere, qu'il laissa dans la ville de Pesme; après l'avoir prise : il me donna ordre de mé saisir d'un Château nommé Balançon à deux lieues de là, & d'y mettre un Capitaine avec cinquante hommes; je dis me donna ordre, parce que le procès dont j'ai parlé retenoit mon pere à Paris.

Comme je n'avois rien à craindre dans Pessne (à ce qu'il me sembloit) n'y ayant alors aucuns ennemis en campagne, je m'allois quelquesois promener à Dijon pour quatre ou cinq jours, ce qui faillit enfin à me perdre, & qui doit être une leçon à tous les Officiers, & à ceux qui sont chargez de la garde des places ou de quelque poste, de n'en sortir jamais que par ordre

du Superieur.

Le 15. Juillet étant allé à Dijon à mon ordinaire, le Prince qui avoit avis que les ennemis s'assem-

s'assembloient sans bruit, pour s'approcher du -Camp, & voir ce qu'il y auroit à faire pour se- 1636. courir Dole, crût que la premiere chose qu'ils feroient, ce seroit de prendre Pesme, & que cette place ne vallant rien, ils enleveroient le Regiment de mon pere; de sorte qu'il m'envoya ordre de la quitter & de me retirer en diligence au Camp. Cet ordre ne me trouvant pas, celui qui commandoit en mon absence y obeît, & m'envoya un Officier pour in'avertir de ce changement. L'Officier étant allé me chercher par un autre chemin que celui par lequel je revenois, ne me trouva pas, & je m'en allai droit à Pesme. Le Peuple étoit sur les murailles, allarmé de deux cens chevaux des ennemis qui demandoient qu'on leur ouvrît les portes. Aussi-tôt que je sus assez près pour être reconnu des habitans, ils me crierent que mon Regiment étoit sorti le matin par ordre du Prince; qu'il étoit allé au camp devant Dole, & que les ennemis étoient de l'autre côté de la ville qui les pressoient de les laisser entrer. Dans le tems qu'ils me parloient je vis deux escadrons, la riviere entre eux & moi, qui en approchoient, & qui avoient détaché vingt maîtres avant eux qui passoient à gué au grand trot; je me retirai en même tems avec sept de mes gens que j'avois avec moi; & les bois étant proches, les ennemis me perdirent bien-tôt de vûë. J'allai ce soir-là à Pontallier, & le lendemain au Camp. Lorsque je saluai le Prince, il savoit déja le hazard où j'avois été d'être pris; il m'en fit une petite reprimande honnête & sans aigreur: & j'en sis si bien mon profit, que jamais depuis je ne me suis exposé à de pareils accidens. A s

Il est encore à remarquer que bien m'en prit 1636. d'avoir traitté doucement les habitans de Pelme. & d'avoir empêché les desordres des soldats. car autrement j'étois pris; & ce doit être là un exemple à suivre par ceux qui commandent les troupes, comme l'autre est à éviter.

Je trouvai le Regiment de mon pere campé fur l'avenue d'Auxonne, avec ordre de travail-Ler devant lui à la ligne de circonvallation, & point de garde à faire à la tranchée. · la me donna du chagrin, craignant qu'on ne nous estimat pas assez: cependant le Regiment étoit fort bon, foit en Officiers, soit en soldats, mais la chose se passa de la sorte, parce que les gardes étoient reglées sans nous dès le

commencement du siege.

Dans ce tems-là les affaires du Roi alloient f mal en Picardie, que Sa Majesté manda plufieurs fois au Prince de Condé de lever le fiege & de lui envoyer une partie de ses troupes. Ce Prince qui attendoit beaucoup de l'effet d'une mine qu'il avoit sous un des bastions de la place, differoit toujours. Enfin ce fourneau ayant joue, & n'ayant pas assez fait pour obliger le Prince à faire donner l'assaut, il obeit au Roi, & se retira avec l'armée dans son Gouvernement le 15. d'Août. Le Duc Charles de Lorraine nous fuivit avec deux mille chevaux jusqu'à l'entrée des bois qui sont sur le chemin d'Auxonne: le corps de l'armée des ennemis étant resté dans notre Camp, le Regiment de mon pere eut l'honneur avec celui de Navarre de faire la retraite dont il s'acquita fort bien.

Voici comment se fit cette petite retraite. Depuis notre Camp jusques aux bois d'Auronne il y pouvoit avoir une lieue d'une pethe plaine entre deux bois taillis. Le Regiment de Navarre envoyoit cent Mousquetaires dans 1636. Les taillis de la droite qui le bardoient en dedans, & le Regiment de mon perè autant dans celui de la gauche, & ces Mousquetaires faisoient seu sur la Cavalerie des ennemis, plus ou moins suivant qu'elle nous pressoit; & ayant fait leurs décharges ils regagnoient leurs corps par le taillis, & l'on en renvoyoit pareil nombre, en marchant toûjours jusques aux grands bois, à l'entrée desquels les ennemis se retirérent ayant perdu quelques hommes & beaucoup de chevaux que ou blessez.

Les Officiers Generaux en ce tems-là ne se pressoient pas tant de se signaler qu'ils ont fait depuis; nous n'en vimes pas un à cette retraite.

Si-tôt que nous fûmes en Bourgogne, nous fomes détachez douze Regimens de cette armée pour aller joindre l'armée de Picardie. Les ennemis y avoient fait de grands progrès; ils y avoient pris la Cappelle, le Catelet, Corbie & Roye; & cela avoit obligé le Roi de faire des Ievées extraordinaires. La ville de Paris, ouere cinq ou fix cens chevaux, lui avoit fait present de trois Regimens d'Infanterie, l'un desquels au nombre de dix-huit cens hommes, Sa Maresté avoit donné à mon pere. Le rendez-vous general de l'armée se fit dans les plaines de Roye: on y trouva trente-cinq mille hommes de pied, & quinze mille chevaux; son premier expsoit sut le siege de cette place; on la battit siège de de douze canons sans y faire de tranchées, & Roye. la brêche étant raisonnable, je fus détaché avec quatre cens hommes de plusieurs corps pour aller à l'assaut, mais elle se rendit comme j'étois fur le bord du fossé.

A 6.

Après

12 MEMOIRES DU COMTE

Après cette prise nous marchames à Corbie, 1636. dont on fit le blocus au commencement d'Octobre. Les deux Regimens de mon pere étoient campez l'un auprès de l'autre au delà de la rivière de Somme sur le bord du ruisseau d'Ancre, dans le quartier que Fontenay Mareuil, Marêchal de Camp, commandoit.

Siège de Nous travaillames promptement à notre circonvallation, qui fut achevée le 10 d'Octobre; elle avoit sept lieues de tour: le fossé en étoit

fort large & fort profond...

Le 26. d'Octobre le Roi s'en retourna vers Paris. Le Cardinal de Richelieu demeura à Amiens & proposa d'ouvrir la tranchée; à cela on objecta mille difficultez, mais enfin son sentiment fut suivi; & si bien executé, que le 10. de Novembre les ennemis demanderent à traiter. On leur accorda quatre jours, pendant lesquels ils pourroient donner avis au Prince Thomas de Savoye General des ennemis, & sortir de la place s'ils n'étoient secourus, ce qu'ils ne firent pas. Il mourut de maladie à ce siege beaucoup de gens de ces nouvelles levées : du seul Regiment de Paris qu'avoit mon pere, il en fut enterré cinq cens devant le Camp: celui que je commandois n'étant composé que de vieux soldats, nous n'en perdîmes quasi point.

A la fin de cette Campagne mon pere tomba malade à Amiens; & comme il fut à l'extrêmité, il me fit appeller pour me faire avec le meilleur fens du monde un discours sur la conduite que je devois avoir: il n'aboutie qu'à trois points: le premier, la crainte de Dieu; le second, le soin de mon honneur plus que de ma vie; le troisième, le service du Roi. Il me

re-

recommanda fort de bien vivre avec ma mere, me dit que nous trouverions des Memoires fort 1636. exacts de toutes ses affaires, & qu'il n'y avoit qu'une seule chose qu'il n'avoit pas écrite, qui étoit trois mille pistolles qu'il avoit confiées à Guenaut Medecin son ami, dont il n'avoit point de billet, mais qu'il étoit homme de bien & qu'il ne le nieroit pas; & ensuite il me donna sa benediction. Cependant il ne mourut pas alors; & quelques jours après ayant un peu repris ses forces, il s'en vint dans son carrosse à Paris & m'amena avec lui. Toutes les Troupes que la reprise de Corbie avoit fait lever étant cassées, le nouveau Regiment de mon pere le fut aussi, & l'on envoya le vieux en garnison dans le Nivernois: le Roi lui donna le drapeau

blanc comme aux vieux corps.

Pendant le siege de Corbie, Louis de Bourbon. Comte de Soissons, s'étant brouillé avec le Cardinal de Richelieu, se retira à Sedan; & sur ce qu'on soupçonnoit Gaston de France, Duc d'Orleans, frere unique du Roi, d'être de la partie, on donna ordre à tous les Gouverneurs de Provinces de faire soigneusement garder les passages des rivieres : ainsi mon pere fut obligé de repartir de Paris presque aussi-tôt qu'il y fut arrivé, pour se rendre à son Gouvernement: & parce que dans ce tems-là les parens de Mademoifelle de Chantal, Marie de Rabutin, se devoient assembler pour lui élire un tuteur, à cause que Coulanges son grand-pere maternel venoit de mourir, mon pere me laissa à Paris avec sa procuration pour affister à cette élection. Cependant je ne partis pas après qu'elle fut faite, quoi que mon pere l'eût ainsi ordonné; mais c'est qu'un peu de débauche me re-

retenoit alors: & parce que l'argent me man-1036. qua bien-tôt, la necessité qui est (comme l'on dit) mere de l'invention, me sit ressouvenir de ce que m'avoit dit mon pere étant à l'extrêmite à Amiens; & sans considerer les suites de sa colere, j'écrivis un billet à Guenaut, par le-quel je lai mandois que mon pere m'ayant laif-le à Paris pour ses affaires, m'avoit donné charge de lui demander de l'argent quand il me manqueroit, aux enseignes qu'il avoit trois mille pistolles à fui. Guenaut qui ne comprit pas que mon pere m'eût pû dire un secret qui n'étoit qu'entre eux deux, que pour la raison que je lui alleguois, ne fit aucune difficulté de me donner de l'argent; mais comme je ne le ménageois gueres, j'en tirai en peu de tems trois cens piftolles. A la verité, cela lui donnant quelque soupçon, il se voulut éclaireir par lettres avec mon pere de ses intentions. Il sut que je l'avois trompé à fausses enseignes, de sorte qu'il me fallut chercher ailleurs d'autres ressources: & comme je me preparois à partir, n'avant plus de quoi lubsister, mon pere me sit mander que je l'attendisse. Cependant lorsqu'il sut arrivé il ne me voulut pas voir; & (pour parler franchement) je trouve qu'il avoit raison; car enfin je lui avois desobei: je m'étois servi d'une confian-ce qu'il avoit euë en moi, pour prendre son argent & l'employer à de folles dépenfes; & le pis est, qu'il avoit eu une brouillerie à démêler dans son Gouvernement avec un Capitaine de Chevaux-legers, parent de Sublet Sieur des Novers Secretaire d'Etati, dans laquelle l'honneur & le devoir m'obligeoient d'être auprès de lui.

On s'étonners peut-être de ma fincerité; &

en effet il ne se voit point de Memoires où l'on parle de soi comme on parle d'autrui, les plus 1636 honnetes gens qui en ont fait n'ont pas augmenté leurs bonnes actions, mais ils ont tu leurs mauvaises. Pour moi, qui ai un amour naturel pour la verité, je ne la puis cacher, quand même elle est contre moi, & je trouve ceux qui se veulent faire connoître à la posterité autrement qu'ils ne sont, aussi ridicules qu'un borgne qui se feroit peindre avec deux bons yeux: quand je ne me flatte pas moi-même, cela doit obliger les gens de qui je dis les veritez de se faire justice.

Mais pour revenir à mon pere, sa colére con-tre moi ayant duré près de trois mois, il me Anni-pardonna & m'envoya en Nivernois assembler 1637. son Regiment. Je le tirai de ses quartiers au commencement de Mai 1637. & je vins au rendez-vous d'armée à Rethel, où Besançon Commissaire general des armées de France, Charge créée pour lui, & qui fut supprimée en sa personne, parce qu'elle avoit trop d'autorité, fit faire revûë au Regiment de mon pere, & le trouvaen fort bon état. Deux jours après de Nogaret, Cardinal de la Valette, General de l'armée dans laquelle je devois servir, arriva à Rethel: il me reçut le mieux du monde, me dit qu'il étoit ami & serviteur de mon pere, & mille autres honnêtetez. Il me demanda s'il y avoit longtems que j'avois perdu ma mere: je lui répondis qu'elle n'étoit pas morte. Il me parut étonné: Je ne pensois pas, me dit-il, qu'une mere bissat aller à l'armée son fils aussi jeune que yous; mais je le surpris bien davantage, quand je lui appris que j'avois déja fait trois Campagues. Le Cardinal me demanda encore si mon pere

pere serviroit cette année. Je lui dis que je no 1637. le croyois pas; & en estet il ne servit point, se trouvant top vieil Officier pour servir davan-

tage de Mestre de camp.

Après avoir attendu aux environs de Rethel l'assemblée des troupes quinze jours durant, nous marchames par la frontiere des Ardennes droit à Guise, & de là à Landrecy, où nous arrivames le 20. Juin 1637. De Nogaret, Duc de Candale, frere aîné du Cardinal de la Valette, se trouva devant cette place avec un corps d'armée en même tems que nous. Le Cardinal prit son quartier à Lonfauril, qu'il retrancha d'abord. Comme il étoit ami particulier du Cardinal de Richelieu, ce Ministre avoit laissé à sa discretion d'affieger telle place qu'il jugeroit à propos: mais soit qu'il attendit encore des troupes, soit qu'il voulût être bien assuré de ses convois avant que de s'engager, il fut jusqu'au 6. de Juillet sans former le siège. Enfin le Cardinal de Richelieu qui le souhaitoit fort, & qui pourtant ne vouloit point paroître le lui avoir conseillé, de peur de se charger de l'évenement, lui envoya Philippe de Clerembaut, Comte de Paluau, depuis Marêchal de France, qui lui infinua adroitement le dessein d'ouvrir la tranchée. Le Duc de Candale cependant avoit pris le Cateau en Cambresis, dans lequel il avoit laissé pour Gouverneur Vantau. Capitaine au Regiment de Normandie.

La resolution du siège étant prise, on travailla à la circonvallation. Le Marquis de la Meilleraye Grand-Maître de l'Artillerie arriva en ce tems-là avec un corps de troupes; & sans autre raison que celle d'être Cousin germain du Cardinal de Richelieu, il commanda un quar-

T

tier & prit jour de General avec le Duc de Candale & le Cardinal de la Valette.

La circonvallation étant achevée, nous ou-siege de vrîmes la tranchée le 9. de Juillet. Mais avant Landreque de passer outre, je serai bien-aise de laisser cyaici la description de cette place, comme elle étoit alors.

Landrecy est une petite ville à cinq lieües par delà Guise, sur la riviere de Sambre qui passe dans ses fossez: elle est de quatre bastions mediocres, bien revêtus & bien terrassez, & d'un cinquiéme moindre que les quatre autres; ses fossez sont sort larges: elle est de petite garde, & les lignes de désense ne sont guere de plus de six vingt toises: elle est dans un petit sonds & fort commandé du côté de la forêt de Mormaux.

Le Regiment de Piedmont, dont Clermont, Comte de Tonnerre, étoit Mestre de camp, sit l'ouverture de la tranchée du Cardinal de

la Valette.

Vaubecour le releva.

Bourdonnet releva Vaubecour.

Longueval, Bourdonnet.

Pleffis-Praslin, Longueval.

Effiat, Plessis-Praslin.

Et Bussi Rabutin, Essiat.

En ce tems-là les Marêchaux de Camp venoient la nuit faire un tour à la tranchée pour ordonner des travaux, & s'en retournoient cou-

cher dans leur lit.

A ma feconde gar

A ma seconde garde, se bassion de notre attaque étant ouvert par l'effet de la mine, la place se rendit: ainsi elle ne dura que 14. jours de tranchée ouverte.

Le 23. de Juillet le Regiment des Gardes étant

la Capelle.

- étant entré dans la place, à la tête duquel étoit 1637. Rambures, qui en étoit Mestre de Camp, il en sortit le 24 & fit place au Regiment de Vaubecour, qui fut destiné pour cette garnison, & le Gouvernement en fut donné à Nettancour, Sieur de Vaubecour, Mestre de Camp de ce regiment.

Après les travaux ruinez, nous marchames à Maubeuge, où nous demeurames jusqu'en Septembre. Cependant le Cardinal de la Valette se détacha avec un corps de troupes, & alla affieger la Capelle. Rambures & Buffy Lamet Marêchaux de Camp y furent tuez; & la place étant prise, le Gouvernement en fut donné à Lam-

bert Marêchal de Camp.

Le: Cardinal de la Valette avoit laissé le Regiment de mon pere à Mauheuge dans l'armée du Duc de Candale; & comme nous étions fort avancez dans le païs ennemi, les convois passoient difficilement jusqu'à nous : cela mit la maladie dans les troupes par la disette; & l'air étant corrompu, je tombai dans une fie-vre tierce si forte, qu'après onze accès, je fuscontraint de demander mon congé, & de me faire apporter en France dans un brancard. l'arrivai en Octobre à Paris, où après avoir séjourné quinze jours pour me remettre un peu de Ia fatigue de mon voyage, je m'en allai à Chamlemis, qui étoit une Terre que nous avions en Nivernois, laquelle mon pere vendit depuis à Anne de la Guiche, Maréchalle de Schomberg. J'y trouvai Guy de Rabutin mon oncle, General de l'Ordre du Val-des-choux, auquel mon pere avoit fait donner une commission pour commander dans la Province en son absence, & je passai auprès de lui une partie de l'hiver avec ma fievre tierce.

Le chagrin que m'avoit donné le peu d'argent que j'avois en la Campagne derniere, avoit pour 1637. le moins autant contribué à mon mal que le mauvais air de l'armée. Les affaires de mon pere ne lui permettoient pas alors de me donner de plus grandes affistances, & mon inclination portée à la dépense ne s'accommodoit point avec l'état de ma fortune: cependant par la suite je ne me suis pas mal trouvé d'avoir eu des commencemens difficiles, & les incommoditez ausquelles je me suis accoûtumé dès ma jeunesse, m'ont rendu plus propre à fatiguer que si j'avois eu d'abord toutes mes aises.

Angustam amici pauperiem pati Robustus acri militia puer Condiscat.

Il faut que les jeunes gens se rendent propres à la guerre par les miseres & par les souffrances.
Au mois de Janvier 1638. mon pere étant de retour dans la Province, m'envoya à la Cour; Ann-& comme il étoit fort dégoûté de la fortune & 1638. d'une derniere injustice qu'on venoit de lui faire, il écrivit au Cardinal de Richelieu, qu'il le supplioit très-humblement de trouver bon qu'il se demît de son Regiment entre mes mains. Le Cardinal y consentit, à condition que, eu égard à ma grande jeunesse, il auroit toûjours l'œil sur le Regiment, & tiendroit la main, que les Capitaines sissent leur devoir. Je sus donc sait Mestre de Camp d'Infanterie en Mars 1638. & j'en rapporterois ici la commission s'il étoit ne-cessaire.

Quelque tems après que je fus à Paris, un jour au sortir de la Comedie de l'Hôtel de Bourgogne

- gogne avec quatre de mes amis, un jeune Gen-1638. tilhomme Gascon appellé Busc, dont le pere étoit Capitaine au Regiment de Navarre, me tira à part pour me demander s'il étoit vrai que le Comte de Tianges, cousin germain de mon pere, eût dit qu'il étoit un yvrogne, & son ca-det un sou. Je lui répondis que je voyois si peu le Comte de Tianges, que je ne savois pas ce qu'il disoit. Il me repliqua que c'étoit mon-oncle, & que ne pouvant avoir cet éclaircissement avec lui à cause qu'il ne bougeoit de la Province, il s'adressoit à moi. Ah, puisque vous vou-lez, lui dis-je, que je réponde pour lui, je vous dirai que quiconque le fait parler de la sorte a menti. C'est mon frere, me dit-il, qui est un enfant: il lui faut donner le fouet, lui repartisje; mais il à menti comme un grand homme: & en disant cela, nous mîmes l'épée à la main tous deux en même tems. Il n'avoit qu'un de ses amis avec lui, & moi j'en avois quatre, ausquels il s'en joignit encore d'autres m'entendant nommer, lesquels mirent tous l'épée à la main & se vinrent ranger auprès de moi. Je les priai de me laisser faire, & en même tems je m'avançai sur Busc, qui reculoit le long de la ruë si vîte, qu'à peine le pouvois-je atteindre: cela me donna mauvaise opinion de lui; cependant il étoit fort brave, mais le nombre de mes amis l'épouvanta d'abord, ne sachant pas si je m'en prevaudrois. Enfin l'ayant poussé plus de cent pas, je me retirai en l'insultant de paroles, & je lui envoyai un Capitaine de mon Regiment nommé Rigni, Gentilhomme de Nivernois, lui demander son logis: il le lui dit; cependant comme le nom de la ruë étoit fort extraordinaire, il l'oublia; de sorte que m'en étant

Etant alle loger dans la ruë d'Enfer près les -Chartreux, de peur que le bruit de ma querelle 1638. n'obligeat les Marêchaux de France de m'envoyer un Garde à mon logis ordinaire, nous fûmes deux jours à nous chercher l'un l'autre sans pouvoir apprendre de nos nouvelles. Enfin le troisiéme, un Gentilhomme que je ne connoissois point, & du nom duquel il ne me souvient plus, me vint trouver pour me dire qu'ayant appris que j'avois querelle avec Busc & que je le cherchois, il me venoit offrir de m'apprendre où il étoit, pourvû que je me voulusse servir de lui, & que ne connoissant ni l'un ni l'autre que de reputation, il avoit eu inclination de me servir. Je lui rendis mille graces des marques de son amitié, je le priai de considerer que j'avois déja quatre de mes amis auprès de moi, que ce seroit une bataille si je recevois l'honneur qu'il me vouloit faire; mais que je lui étois autant obligé que s'il l'avoit fait. Il me témoigna être satisfait de mes raisons : & puisque, me dit-il, Monsieur, je ne puis être des votres, vous ne trouverez pas mauvais que j'aille offrir mon service à M. de Busc, & que je lui dise que vous êtes ici. J'estimai le procedé de ce Gentilhomme: nous nous embrassames, & je ne fus pas long-tems après cela sans voir Busc passer en carrosse devant mon logis avec quatre hommes, entre lesquels étoit mon avanturier. Je les suivis à cheval avec mes amis jusques auprès du Bourg-la Reine, où choisisfant tous ensemble un endroit pour nous battre, nous vîmes venir à toute bride un Cavalier qui crioit de si loin qu'il se put faire entendre, tout beau Messieurs, tout beau. C'étoit l'Aigue, qui ayant en avis de cette querelle,

- venoit pour servir Busc. Comme il se trouva 1638. avoir un homme plus que moi, nous resolumes ensemble d'envoyer un de mes amis à Paris pour en chercher un, & cependant de nous en aller au Bourg-la-Reine dans une hôtellerie faire collation. Mon ami ne scachant à l'heure qu'il étoit où en trouver, personne ne gardant son logis l'après-dinée, à moins que d'être malade, s'alla mettre sur le Pont-neuf, où il ne fut pas un quart-d'heure, qu'il vit passer un Mousqueraire du Roi qu'il ne connoissoit pas. Il l'aborda en lui disant la peine où j'étois d'avoir un ami pour m'aider à vuider une querelle, & qu'à sa mine il jugeoit bien qu'il ne refuseroit pas un emploi comme celui-là, ni un homme comme moi. Le Mousquetaire le remercia de la bonne opinion qu'il avoit de lui, & monta derriere lui en croupe : comme il étoit assez tard quand ils sortirent de Paris, ils s'égarérent, & au lieu d'aller au Bourg-la-Reine, ils prirent un autre chemin; de sorte que nous autres voyant la nuit sans avoir de nouvelles de celui que j'avois envoyé, nous resolûmes tous de concert de rentrer dans la ville, où nous serions moins au hasard d'être arrêtez qu'au Bourg-la-Reine: & dans ce moment-là Busc & moi nous étant trouvez seuls à parler ensemble, il me proposa de me défaire de mes amis & qu'il se déferoit des siens, & de nous trouver seuls le lendemain aux barrieres du Louvre; parce, me dit-il, que comme il seroit bien difficile que nous eussions terminé nôtre combat les premiers, nous ne serions pas satisfaits si on nous venoit separer. J'en demeurai d'accord, & nous convinmes de nous trouver le lendemain à huit heures du matin devant le Lonvre à cheval aver cha-

chacun un laquais seulement. Tout cela s'étant fait ainfi, nous nous en allames sur le che-16:8. min de Vanvre, où nous mêmes l'épée à la main; & parce que le soleil donnoit dans la vue de Buic quand il étoit le long du chemin, il se tourna, & se mit à dos um fossé qui separoit le chemin d'avec le pré-aux Clercs: de sorte que je fus contraint de tourner aussi & de me mettre à dos un rideau qui bordoit le chemin de l'autre côté. Au second coup que je lui portai je lui perçai le poulmon; & comme je m'étois fort avancé sur lui, je voulus rompre la mesure, sans songer au rideau que j'avois derriere moi, si bien que je tombai à la renverse. Busc qui se sentoit fort blessé se jetta sur moi; & me criant de demander la vie, il me voulut en même temps donner de l'épée dans le corps, mais j'esquivai le coup, & l'épée m'esseurant seulement les côtes entra dans la terre. La peur que j'eus qu'il ne redoublat me fit empoigner son épée par la lame; mais en me l'arrachant il me coupa les doigts & particulièrement le pouce, & me la mettant à la gorge, il m'obli-gea de lui rendre la mienne. Veritablement comme nous nous levions tous deux, il tomba de l'autre côté, où jettant un gros bouillon de sang par la bouche, & moi le croyant mort, je lui pris son épée & la mienne, & je m'en allai à l'hôtel de Condé. Le Prince Henri de Bourbon n'y étoit pas alors, mais lsabelle de Montmorenci 1a femme & Isabelle de Bourbon sa fille, qui fut depuis Duchesse de Longueville, m'assurérent de leur protection, & me firent mille honneurs & mille caresses. Pour Busc, ion laquais alla donner avis à un de ses amis de l'état où il étoit : celui-ci le fit porter chez

Henri de Lorraine Comte d'Harcour, qui m'en1638. voya faire compliment & une espece d'excuse
s'il recevoit chez lui un homme qui s'étoit battu contre moi, & qu'il me croyoit moi-même
assez généreux pour lui donner retraite. Je reçûs ce compliment avec beaucoup de reconnoissance & de remerciemens, & je renvoyai l'épée
à Busc en avouant la chose comme elle s'étoit
passée. Je ne le revis jamais depuis : car il ne
vécut que six mois après ce coup-là.

Dans ce temps-là je reçus douze mille francs de l'argent du Roi pour faire les recruës de mon Regiment; & comme il y avoit deux compagnies vacantes, je les remplis du Baron de Veillac de la Maison de Benac & du Chevalier d'Odrieux: c'étoient deux filoux de qualité que le hasard m'avoit fait connoître, & dont la reputation de grands duelistes m'avoit bien plus touché, que n'eût pas fait alors celle de bons

Capitaines d'Infanterie.

J'avois mon argent dans un coffre au chevet de mon lit. Il n'y avoit pas huit jours qu'il y étoit, lorsqu'une nuit que j'étois revenu de la ville fort tard, je m'étois couché & endormi tout auffi-tôt: mes laquais qui étoient dans un cabinet auprès de ma chambre y entendant du bruit & de l'argent tomber sur le plancher, se mettent à crier de toute leur force: Monsieur, on vous vole, on vous vole. Je les entendois un peu, mais mon sommeil étoit si fort, que ie ne pouvois m'éveiller. Un des voleurs craignant qu'à la fin je ne m'éveillasse, & ne voulant pas être obligé de me tuer pour achever de prendre mon argent, s'en alla dans le cabinet, & le pistolet à la gorge de mes gens les fit tai-re. Comme il crut leur avoir assez fait de peur.

peur, il revint pour achever son vol; & les laquais recommençant à crier, m'éveillerent à la 1638. fin. Je me jette en bas du lit, je cours à mon épée que je ne trouvai plus : je fais promptement allumer de la chandelle, je voi mon coffre ouvert, & rien dedans: je cours à la fenétre qui étoit ouverte: & comme je voulois regarder dans la ruë, je heurte le pied contre un grand sac de moquette dans lequel je trouve six lacs de mille francs chacun, que les voleurs n'avoient pas eu le loisir de jetter : je regarde dans la rue, je voi une épée nue affez large plantée dans la muraille à hauteur d'un homme, laquelle avoit servi à mettre un pied dessus, pour de là se jetter en bas de moins haut: j'apperçois quelque chose de brillant sur le pavé, j'y cours avec mes gens, & nous trouvons un sac de mille francs qui s'étoit crevé en tombant; de sorte que je ne perdis que cinq mille livres. Mon hôte me conseilla d'envoyer querir le Commissaire du quartier pour informer de mon vol, afin que cela me pût justifier du côté de la Cour, & même du côté de mon pere, auquel on manda que j'avois été blessé dangereusement en cette rencontre. Il vint en poste, & ses premiers soupçons étant dissipez, que j'avois mangé & joué l'argent du Roi, & que j'avois fait lemblant d'avoir été volé, il, alla trouver le Cardinal de Richelieu auquel il conta l'affaire. Soit que le Cardinal la crût ou non, il lui dit que quand le Roi m'avoit donné son Regiment, Sa Majesté avoit toûjours entendu qu'il en prît soin. Mon Pere lui repondit que ce n'étoit pas pour s'en dispenser qu'il avoit dit à Son Eminence le malheur qui m'étoit arrivé, que ce n'étoit que pour lui faire connoître Tome I.

qu'il n'y avoit point eu de ma faute, comme lui-1638 même l'avoit soupçonné d'abord, & que mon Regiment seroit en bon état la Campagne prochaine.

> Dans ce tems-là le Baron de Veillac, Capitaine dans mon Regiment, étant allé à Ruel pour faire appeller en duel Cavois, Capitaine des Mousquetaires à pied du Cardinal, & ayant mené Rigny pour lui servir de second, Son E-minence en sut avertie, les sit arrêter tous deux & conduire au Fort-l'Évêque. Deux jours après mon Pere m'envoya trouver le Cardinal pour le prier de faire élargir Rigny, comme n'ayant nulle part à la mauvaise conduite de l'autre. Je dis donc au Cardinal que je le suppliois très humblement de faire donner la liberté à ce Capitaine de mon Regiment qui avoit été pris avec Veillac. Comment, me dit-il rudement, vous me parlez pour Veillac i Non. Monseigneur, lui repliquai-je, au contraire, je demande justice à Vôtre Eminence de ce coquin-là, que je croi qui m'a volé & qui m'a mis en état de perdre vôtre estime, par les soupcons que vous avez dû avoir de moi; mais c'ost pour Rigny Capitaine au même Regiment, que je parle à Vôtre Eminence, lequel est un brave garçon, & qui ne connoît Veillac que parce que je l'ai fait son camarade. Le Cardinal ayant été un moment sans me répondre; M. de Bussy, me dit-il, quand une semme de bien est trouvée au bordel, elle est presumée putain: & me tourna le dos.

> Cependant mon pere ayant pris un fort grand soin de mettre mon Regiment en bon état, je marchai avec neuf cens hommes essedifs, en vingt Compagnies, à l'Armée que devoit comman-

mander le Maréchal de Châtillon, qui alloit cette campagne affieger St. Omer. Dans ma 1638. route j'avois un logement dans les Fauxbourgs de Troye: j'y trouvai le Regiment de Navarre logé par ordre du Maréchal de Châtillon. Fontenai, surnommé Coup-d'épée, Lieutenant Colonel de ce Regiment, & qui le commandoit alors, dit au Major de mon Regiment, que je lui avois envoyé pour lui montrer ma route, qu'il ne delogeroit point, & en même tems fit prendre les armes au Regiment de Navarre. Pour moi ayant sû cette réponse, je jugeai qu'il ne falloit pas commettre les troupes en de pareilles rencontres, & j'envoyai dire à Fontenai par le Lieutenant Colonel de mon Regiment, qu'il falloit que lui & moi avec chacun un second vuidassions cette querelle. Le Duc Bernard de Weimar qui se trouva alors à Troye, en ayant eu avis, m'envoya son Ca-pitaine des Gardes me faire compliment, & me prier de vouloir bien qu'il accommodât cette affaire. Je l'allai trouver aussi-tôt, & lui avant remis mes interêts entre les mains, il me fit donner deux des Fauxbourgs pour loger mon Regiment, & obligea celui de Navarre de se reduire au troisiéme pour ce jour-là, & pour un jour que j'y avois de séjour.

En continuant ma route, je vins loger quatre ou cinq jours après dans un grand Bourg appellé le Meni, sur une côte qui regardoit Châlons: j'y avois encore ordre de séjour, pendant lequel il arriva une chose digne de remarque.

Un soldat de la Compagnie de Mestre de Camp étant yvre, entra par une des fenêtres dans l'Eglise de ce Bourg, & alla piller le Calice & le saint Ciboire. Le Curé entendant B 2

28

du bruit de sa chambre qui joignoit la Sacristie, 1638. entra brusquement & trouva le soldat sur l'Autel qui avoit rompu la petite porte du Tabernacle. Il resortit aufli-tôt, referma'la porte, & me vint faire plainte de cette action. Je cours à l'Eglise avec quatre ou cinq Officiers, & j'y trouve le soldat, qui d'abord se jette à mes pieds pour me demander pardon: c'est à Dieu, lui dis-je, coquin, qu'il le faut demander; & en même tems je le fais desarmer & mener dans le corps de garde de mon logis. Je commande au Major du Regiment qu'il fasse informer de l'action, & qu'il donne ordre de ma part aux Capitaines de se trouver le lendemain chez moi pour y tenir le conseil de guerre: ils s'y trouvent. & tous condamnent ce soldat à la mort. On met le Regiment en bataille dans la place, on attache le soldat à un pôteau de la halle, après qu'il eût choisi son parrain, qui est cciui qui le doit arquebuser. Dans ce tems-là. · les Enseignes du Regiment me vinrent demander sa grace: je la leur refusai, mais avec peine; car sa jeunesse, sa famille des principales de Monbart, le vin qui lui avoit ôté la faison, tout cela me parloit en sa faveur. Les soldats qui me virent ébranlé, commencerent à crier, grace, grace. Cela me fléchissoit encore; & s'ils en fussent demeuré là, je l'allois faire détacher, & j'aurois sursis l'execution jusques à ce que j'eusse obtenu la grace du Roi, qui étoit aisée à obtenir. Mais la plûpart des soldats sortant des rangs vont à la haile pour délier ce criminel: alors les Officiers & moi l'épée à la main faisons rentrer les soldats; & de peur qu'ils ne crussent que le bruit qu'ils avoient fait ne m'eût arraché cette grace, & que cela ne les portât à quelque sédition en une autre rencontre, je fis arquebuser le coupable sur le 1638. champ: ce qui me parut une marque assurée que Dieu ne vouloit pas qu'un crime qui s'adressoit directement à lui, demeurat sans punition.

Cela fait, je partis du Meni; & continuant ma route, je reçus ordre du Roi de me jetter dans Guise. Cet ordre me donna beaucoup de chagrin, car je crus que les ennemis changeroient de resolution voyant ce secours dans Guise, & qu'ainsi je perdrois cette Campagne pendant laquelle je m'étois proposé d'acquerir de l'honneur dans l'armée avec un bon Regiment comme étoit le mien. Cependant il fallut obéir.

Je ne fus pas plûtôt dans cette place que j'eus nouvelle que le Chevalier d'Odrieux l'un de mes Capitaines filoux, ayant été arrêté pour mille crimes, & condamné d'avoir la tête coupée, avoit déclaré dans son testament de mort qu'il me devoit trois cens pistolles; qu'il en avoit trois cens quatre-vingts chez un Maître d'armes nommé du Rocher, & qu'il prioit la Justice de me les donner. On lurdemanda pourquoi il me devoit cela: il répondit que c'étoit du jeu. Mon pere qui étoit alors à Paris alla prier le Cardinal de Richelieu de lui donner une lettre pour le Lieutenant Criminel, qui lui ordonna de me faire promptement rendre cette somme; mais la veritable raison fut, pour faite voir à ce Cardinal que je n'avois pas dissipé l'argent du Roi, comme il en avoit toûjours. eu quelque soupçon. Ce Ministre lui donna volontiers cette lettre & lui témoigna de la joye de ma justification.

Lorsque j'entrai dans Guise, le Comte de Quincé en étoit Gouverneur, c'étoit un Gen-B 3 tiltishomme de Normandie qui avoit des services 2638. & du merite à la guerre, qui avoit eu des emplois en Allemagne, & le titre de Comte du Saint Empire; & cela l'avoit mis en quelque confideration auprès du Cardinal de Richelieu. Sa fortune ne lui avoit pas changé les mœurs: il étoit brusque & fort extraordinaire dans sa façon d'agir; d'ailleurs assez commode quand il n'y alloit point de son interêt. Les premiers jours s'étant passez à l'établissement de la Garnison, je ne songeai plus qu'à me divertir.

Il y avoit alors à Guile une jeune femme de qualité, brune & fort belle, & cinq ou six fil-les de la ville très-jolies: si j'avois su vivre en ce tems-là, je me serois d'abord attaché à la veuve par mille raisons, mais la grande jeunes-Le où l'étois me la faisoit craindre; de sorte quej'aimai mieux faire le galant auprès de l'une des filles de la ville. Il est vrai que sa honte & la mienne (car nous étions tous deux bien jeunes, & bien fots) nous empêchant trois mois durant de nous donner de plus grands plaisirs que des lettres & des baisers, je me lassai de cet attachement: & sans rompre pourtant avec elle, je me. hazardai de lever les yeux jusques à la veuve de qualité. Celle-ci qui n'étoit pas si honteuse que la petite bourgeoile, me rendit aussi plus hardi: & bien lui en prit; car si elle m'eût laissé faire, je m'étois formé une idée si ridicule du respectqu'on devoit aux Dames, qu'elle seroit morte des pâles-couleurs auprès de moi; mais elle connut mon genie, & voyant qu'elle perdroit peut-être une ponne fortune (comme j'étois alors) si elle laissoit les choses dans le train ordinaire, elle passa par dessus les formes. Je sus encore long-tems sans prendre garde à ses avan-.

svances: j'avois tellement mis dans ma tê-te, qu'avant que d'être aimé d'une semme de 1638. qualité & d'en recevoir des faveurs, il falloit soupirer, pleurer, prier & écrire, que n'ayant encore rien fait de tout cela, je ne me trouvois digne d'aucune grace : cependant la veuve, que mon innocence faisoit enrager, me fit si beau jeu, que je commençai un peu d'ou-vrir les yeux. Je faisois pourtant comme ces gens qui ont peur de se brûler en prenant quelque chose de trop chaud; j'avançois la main tout doucement, & comme j'étois auprès, je la retirois auffi-tôt bien vîte, & puis je regardois la Dame en tremblant, pour voir ce qu'elle diroit de mon insolence : la voyant rouge comme du teu, je croyois sottement que c'étoit de colere, que j'étois perdu, & qu'elle ne me pardonneroit jamais. Là-dessus je prenois mon serieux, & croyant la bien appaiser je parlois de choses indifférentes. J'en usai aussi trois ou quatre fois en trois ou quatre jours. Enfin la veuve au desespoir de ma sottise, me dit un jour assez aigrement, Mon Dieu, mon pauvre ami, que vous êtes timide pour un homme de guerre. Veritablement j'entendis ce langage; mais auffi il ne le falloit pas moins intelligible pour me le faire entendre : tant il est vrai que les premieres impressions sont fortes, & que si elles sont fausses, elles empêchent de connoître la verité. Je voulus lui faire des excuses, mais je ne savois que lui dire, & la nature m'apprit en ce moment, que ce n'étoit pas dans mes paroles que je devois chercher ma justification. Ma maîtresse me voyant dans le bon chemin me fit entendre les precautions qu'il falloit que je prisse avec elle, & je suivis ses volontez. B. 4

:

La joye que j'eus de ma conquête ne se peut 1638, pas comprendre: car outre que ma maîtresse étoit fort belle, il me parut que j'avois un merite extraordinaire pour avoir pû obliger une Dame à faire tous les pas que celle-ci avoit faits pour moi. Je ne l'avois pas trop aimée jusques-là, ce n'avoit été que les sens & l'oisiveté qui m'y avoient attaché; mais comme je la trouvai bien faite, & l'esprit même aussi aimable que le corps, l'amour, contre la coûtume, vint après la possession.

Les premieres impressions que j'avois données de mon amour pour la petite bourgeoise, sauverent la Dame quelque tems; & quand on s'apperçut que je passois des nuits hors de chez moi, cela tomboit sur le compte de la Demoiselle: cependant il y avoit des gens qui en doutoient, & l'on ne savoit bonnement qu'en croire. Quincé étoit de ceux-là; & pour s'en éclair-

cir, voici le stratageme dont il se servit.

Les Gouverneurs de Guise y avoient établi cet ordre, que quand il arrivoit la nuit une allarme, il y avoit de certains endroits de vingt pas en vingt pas dans les ruës, où l'on allumoit des feux, & chaque bourgeois savoit le feu où Il devoit fournir du bois; de sorte qu'en un moment il faisoit aussi clair à minuit dans la ville qu'en plein jour. Quincé ayant sû un soir fort tard que je n'étois pas chez moi, fit tirer deux coups de canon du Château pour donner l'allarme, & en même tems vint me chercher en mon logis: y rencontrant beaucoup d'Officiers de mon Regiment qui s'y étoient rendus pour me suivre, il leur dit que cela étoit bien étrange qu'on ne me trouvat point à une allarme; que si on le savoit à la Cour, cela me pour.

pourroit nuire, & d'autant plus que j'entrois dans le monde, & que je devois prendre soi 1638. gneusement garde à bien debuter. Ces pauvres Officiers m'excuserent du mieux qu'ils purent; cependant le Gouverneur qui avoit mis des gens auprès des feux qui étoient faits devant les deux logis où il croyoit que je pouvois être, avec charge d'observer exactement qui en sortiroit, alloit & venoit dans ces ruës-là. Pour moi au premier bruit j'avois couru tout nud à la fenêtre de la Dame, & je regardois au tra-vers des vitres ce qui se passoit dans la rué. Les gens que je voyois autour des feux m'empêchoient de fortir; car encore que je ne soupconnasse rien de leur dessein, je ne laissois pas d'apprehender que le hazard ne leur fît voir d'où: je sortirois: je m'habillai pourtant, & mon raisonnement fur que si l'allarme étoit bien chau-de, ces gens-là ne demeureroient pas dans la më, & qu'alors je sortirois sans être vû.

Tout ce bruit ayant duré deux heures, & Quincé se lassant de voir que je ne donnois pas dans le panneau, sit retirer tout le monde, disant qu'on avoit trouvé que ce n'étoit rien, & se retira lui-même au Château. Pour moi je me remis au lit, & je ne fortis de la maison de la Dame que sur le midi, comme s'il y eût eu une heure ou deux que je lui susse venu donner le hon jour. L'impatience de Quincé l'empêcha de me découvrir : car s'il eût laissé plus longtems ses espions en lieu, d'où sans être vûs ils eussent pû voir les portes de ces deux logis, ils m'auroient découvert, me voyant sortir de l'ûn

fans m'y avoir vû entrer:

Le lendemain Quincé m'ayant tiré à part, me dit fort serieusement qu'il avoit été biens B &

- surpris de ne m'avoir point vû à cette allarme; 1638 qu'il n'en témoigneroit pourtant rien en public, parce qu'il étoit ami de mon pere, & qu'il vouloit être le mien; mais qu'il craignoit qu'on n'en donnât avis à la Cour. Comme il me vit. là-dessus un peu intrigué, il eut pitié de mon. inquietude, & il me dit la verité de la chose. Pard.... Monsieur le Gouverneur, lui dis-je en riant, vous me voulez tenir bien alerte, de me donner des allarmes la nuit & le jour; mais enfin, ajoutai-je, cela n'est pas honnête de vouloir savoir le secret de son ami malgré qu'il en ait. Que sai-je, me répondit-il, si sous pretexte d'une galanterie vous ne faites point quelque assemblée nocturne & quelque cabale contre le service du Roi? un habile Gouverneur doit savoir tout ce qui se passe dans sa place; & si je faisois bien mon devoir, les silles ou les femmes des principaux de la Ville seroient mes maîtresses, afin que je susse d'elles. les secrets de leurs peres ou de leurs maris. C'estlà, lui repliquai-je, à quoi il faut que vous vous appliquiez, & non pas à m'espionner comme

vous faites.

Cependant je jouissois de ma maîtresse avec chagrin; car j'en recevois tant d'empressemens & tant de marques extraordinaires d'amour, que cela me sit faire des reslexions à son préjudice. Je m'imaginai que puisque j'étois si sont sa bonne fortune, elle ne devoit pas être la mienne; & sans songer qu'elle étoit fort belle, qu'elle avoit de l'esprit & de la qualité, son extrême passion pour moi qui devoit augmenter la mienne, la diminua, & ne me laissa que de la reconnoissance pour elle. Je voyois bien que cela n'étoit pas juste, mais je n'y pouvois.

33.

Quand les choses sont en ces termes entre deux amans, ils se font tous deux bien de la peine, & il vaudroit bien mieux qu'ils se quittassent tous deux de concert, mais c'est ce qui n'arrive presque jamais, car celui qui aime se state toujours de l'esperance de réchausser l'autre. Voilà comment nous étions ma maîtresse moi: plus elle me voyoit de tiedeur, plus elle m'accabloit de caresses, & plus elle m'importunoit; & je l'ai toujours remarqué depuis, que lorsque les marques d'une violente passion ne donnent pas à celui qui les reçoit le plus grand plaisir du monde, elles lui donnent le plus grand chagrin: elles obligent sort, ou elles sont

fort à charge.

Pendant que nous nous fatiguions ainfi, il se passa une avanture qui est assez plaisante pour m'obliger à en faire le recit. La campagne étant finie, l'armée se retira aux environs de Guise, & le vieux Maréchal de la Force y vint attendre les ordres de la Cour pour les quartiers d'hiver. Parmi les Officiers qui le suivirent, Saint-Amand Capitaine aux Gardes, frere de Mata, Ambleville, Ifigny, & Clanleu, vinrent descendre chez moi. Je leur donnai des lits tane: qu'ils furent à Guise & quelquesois à manger, , & je leur sis voir les jolies semmes de la ville,, entre autres je les menai un jour chez une Présidente qui avoit de l'esprit, & qui à l'ouir parler ne paroissoit pas devoir durer un moment tête à tête avec un homme entreprenant. Son mari étoit à la campagne, il y avoit huit jours (il faut remarquer cela comme servant à l'histoise.) Ce jour-là je donnai à souper à ces Mes-B 6 sieurs,

- sieurs, & au sortir de table nous nous en alla-1638 mes chez le Maréchal de la Force: comme nous marchions à pied la nuit dans la ruë, un flambeau devant nous, Saint-Amand s'appercut qu'Ambleville qui étoit sorti de chez moi avec la compagnie, nous avoit quittez depuis: pendant que nous dissons, que diable est-il devenu? il me va souvenir que nous étions assez près du logis de la Presidente, & qu'il pouvoit bien y être allé. Je sai assurément où il est, leur dis-je, ne laissez pas d'aller, je m'en vais vous le querir, & les ayant quittez j'entrai chez la Presidente par une longue allée dans une petite cour, où je trouvai Ambleville fuyant. Qu'y a-t-il, lui dis-je, où allez-vous si vîte? Ce n'est rien, me répondit-il : & en me disant cela, il me repoussa derriere lui avec la main, & se mit à courir de toute sa force. En mêmé tems se vois un homme en chemise qui le suivoit avec une hallebarde. Moi craignant que sans me connoître il ne me prît pour Ambleville, je me mis à fuir, & hui à me fuivre; je cours à un Corps de garde de mon Regiment qui n'étoit pas loin de là, & de cent pas je me mets à crier aux armes. En y arrivant j'y trouvai les soldats en état, & l'Officier la pique à la main, qui me demanda ce que c'étoit; je lui contai ce que je savois de l'affaire d'Ambleville. Pour l'homme à hallebarde, c'étoit le President, qui, je croi, ne m'avoit pas long-tems suivi, à cause qu'il étoit en mules de chambre & tout nud.

Mais pour être éclairci de l'avanture d'Ambleville, il faut savoir que depuis qu'il nous avoit quittez, il étoit entré chez la Presidente; que l'ayant trouvée seule en chemise devant son feu, prête à se mettre au lit, il avoit cris que c'étoit une affaire faite; qu'il lui avoit deman-1638. dé ses necessitez, & qu'il s'étoit mis en même tems en devoir de les prendre, quand le President revenu depuis deux heures de la campagne, & qui étoit déja couché, s'étoit jetté hors du lit & étoit allé à lui avec une hallebarde; qu'Ambleville suyant m'avoit trouvé dans la cour, & m'avoit laissé derriere lui.

Pour moi après avoir été un moment à mon-Corps de garde, je m'en allai chez le Maréchalde la Force; j'y trouvai Ambleville jouant à trois dez, qui ne se mettoit gueres en peine de ce que j'étois devenu, & qui n'avoit parlé à personne de ce qui lui étoit arrivé. Comme je lui demandois donc le détail de son avanture, car je me doutois bien en gros de la chofe, le Maréchal nous ouit & voulut savoir l'affaire, Ambleville lui dit ce que je n'avois pas va, & moi je lui contai ce qui s'étoit passé depuis la fortie d'Ambleville. Sur cela le bon-homme hi dit, M. d'Ambleville, si le President mevient faire demain des plaintes, que vous avez voulu forcer sa femme, certes je serai oblige de lui faire justice. Il n'y a point de témoins, Monsieur, répondit Ambleville; voilà M. de Bussy, reprit le Maréchal, qui après le tour que vous lui avez fait en servira volontiers contre vous; & puis, ajoûta-t-il, une femme est cruë: en ces rencontres - là. Ambleville ne sachant plus si le Maréchal rioit, où s'il parloit serieufement, commença de se désendre; le bonhomme le laissa sortir de chez lui sans le rassurer sur l'allarme qu'il lui avoit donnée, & Ambleville ne fut de plus de vingt-quatre houres en repos.

Mais.

Mais pour revenir à mes amours, il est à re-1638. marquer que je ne pouvois plus souffrir ma maîtresse, tant elle m'aimoit; je ne lui faisois plus de caresses que par pitié & par recon-noissance, & elle qui le voyoit bien étoit au desespoir d'en recevoir qui ne vinssent pas d'amour.

> Il faut une certaine convenance d'age aussi: bien que d'humeurs dans la galanterie: ma maîtresse avoit vingt-cinq ans, & je n'en avois gueres plus de seize; je m'apperçus que cela me donna autant de dégoût d'elle que chose du monde; & il n'y a point de doute que les commerces d'amour de cette maniere ne sauroient durer: s'il y a de l'inégalité dans l'âge, il faut qu'elle soit en faveur de la maîtresse, il faut qu'elle soit la plus jeune, parce que comme les femmes sont bien plutôt passées que les hommes, cinq ou six ans de plus à l'amant mettent

les choses dans l'égalité.

Si je n'avois pas cette raison à dire pour justisier la tiedeur que j'eus alors, j'en trouverois quelqu'autre, & je dirois que mon heure d'aimer fortement & long-tems n'étoit pas encore venue. En effet, la nature en nous mettant au monde destine nôtre cœur à s'unir avec un certain autre; & jusqu'à ce que nous l'ayons trouvé, nous faisons de petits essais qui nous arrêtent plus ou moins, suivant que les cœurs que nous trouvons ont plus ou moins de conformité avec celui qui est fait pour nous : ces petits essais s'appellent amourettes qui sont passageres: mais quand notre cœur enfin a trouvé celui que le Destin lui devoit, cela s'appelleune veritable passion, qui dure de longues années. Il v en a qui sont long-tems sans le trouver : il

y en a qui ne le trouvent jamais: pour moi je le cherchois encore en ce tems-là.

En vain j'étois alors adoré de Silvie; Chacun doit deux tributs, sa franchise & sa vie;

Mais le tems de payer est dans la main du Sort,

Et l'Amour a son heure aussi bien que la Mort.

Dans ce tems-là les quartiers d'hiver arriverent, & mon Regiment ayant eu ordre d'aller en garnison en Champagne, ma maîtresse en: fut au desespoir; elle me voulut suivre, & quand je lui representai le tort qu'elle se feroit, elle me dit qu'elle aimoit mieux se faire tort que de mourir de douleur; je lui dis que je m'en. allois chez mon pere; elle me proposa de me servir de page; je lui dis qu'assurément cela seroit découvert, & qu'après, toute sa parenté la feroit mettre dans un Couvent. Tout celane lui ôtoit pas le dessein de me suivre, quand la fievre la prit, heureusement pour moi: j'en fus pourtant touché; & ayant laissé partir mon Regiment, je demeurai encore huit jours à Guise pour voir ce qu'elle deviendroit : elle tomba en délire; le neuvième les Medecins desesperant de sa vie, je partis pour aller en Cham-pagne. Quinze jours après je reçus par un de ses laquais une lettre de sa part, que j'ai gardée plus de deux ans, mais que j'ai brûlée à la fin, parce que je ne la pouvois relire sans être-trop attendri. Je n'ai de ma vie rien vu de si bien écrit, pour être extrêmement tendre: elle me mandoit entre autres choses, que croyant mourir, elle avoit desherité son frere pour me dondonner son bien; qu'elle eût fort souhaire que 1638. j'eusse reçû effectivement cette marque de son amour, parce que c'en eût été une de sa mort, pour laquelle après moi elle avoit plus de passion que pour chose du monde. Je pleurai fort en lisant sa lettre; je lui mandai la douleur que me donnoit la sienne; mais je ne l'amusai point par de sausses esperances, & à moins que de lui dire brutalement que je ne l'aimois plus, or ne peut pas la moins flatter que je sis. Le sens de ma lettre fut:

Vous plaindre est tout ce que je puis Vous faire, en l'état où je suis.

Pour ne point interrompre cette histoire, je n'ai pas dit que l'armée commandée par de l'Hôpital, Sieur du Hallier, qui fut depuis le Maréchal de l'Hôpital, étant venuë assieger le Catelet le 22. d'Août 1638. je m'y en allai pour y servir avec quatre compagnies de mon Regiment, qu'on avoit retirées de Dourlens où elles étoient en garnison, & qu'on faisoit bataillonner avec le Regiment de Monmège; mais le Hallier m'empêcha d'entrer à la tranchée avec mon Regiment: parce que comme il étoit plus ancien que celui de Monmége, je lui aurois ôté le commandement, & le Hallier l'aimoit mieux que moi : de sorte qu'après avoir passé comme volontaire une nuit à la tranchée avec le Regiment de Rambures, commandée par le bon-homme Sully, je m'en retournai à Guise.

Sur la fin de cette Campagne je reçus ordre du Roi, comme j'ai déja dit, de mener mon Regiment en garnison au Bourg d'Ay. Lorsque

je l'y établissois, d'Estampes Sieur de la Ferté -Imbaut, Maréchal de Camp, & depuis Maré-1638. chal de France à la recommandation de Gaston Duc d'Orleans, vint en Champagne pour traiter de la part du Roi avec les Troupes, de leur quartier d'hiver. Je fus le premier de l'Infanterie à qui il s'adressa, & l'envie que j'eus de meriter du côté de la Cour, en faisant la planche aux autres troupes, dans une affaire que le Roi souhaitoit, m'obligea de faire un traité avec la Ferté Imbaut pour cinquante mille livres.

Lorsque le Sieur de Choisy de Caen, Intendant de la Justice en Champagne, eut de l'argent à me donner sur mon traité, il me fit compter avec les habitans d'Ay. La depense qu'avoit fait mon Regiment jusques-là se trouva monter à dix mille livres: l'Intendant les retint sur des restes de tailles que lesdits habitans devoient au Roi, & il ne me les rabatit pas, de

sorte que j'en profitai.

Mais pour dire les choses de suite, après que l'eus donné tous les ordres necessaires dans Ay, pour faire qu'en mon absence je ne reçusse point de reproches de la conduite de mon Regiment, je m'en allai à la Cour. Deux jours a-près que j'y fus arrivé, j'appris que le Cateau Cambress étoit affiegé par les ennemis, & que le Comte de Guiche Maréchal de Camp, depuis Maréchal de Grammont, étoit commandé pour l'aller secourir. Comme il étoit de mes amis & que j'étois bien-aise de trouver quelque occafion de me fignaler, je fis ce voyage avec lui au commencement de Fevrier 1639. mais en Ann. arrivant à S. Quentin, nous apprîmes que les contents avoient levé le siege; de sorte que le

Comte de Guiche s'en retourna à la Cour, après 1639 m'avoir fait mille remerciemens des marques. d'amitié que je lui avois données en cette rencontre; & pour moi je m'en revins à Ay, voir ce qui se passoit à mon Regiment. J'y appris. l'arrivée du Hallier à Chalons, avec ordre du Roi d'y passer l'hiver pour tenir la main que les Troupes de Champagne se missent en bon état pour la Campagne prochaine. Je lui allai rendre mes devoirs, ne croyant demeurer qu'un jour ou deux auprès de lui; parce que mon des-Lein étoit d'aller en Bourgogne trouver mon pere: mais trouvant le Hallier avec sa famille, Madame du Hallier de qui j'étois parent, mé fit tant d'amitiez, que je ne crus pas pouvoir rencontrer ailleurs plus de plaisir, plus d'honneur, ni plus d'avantages. Elle avoit Mademoiselle de Remorantin sa fille avec elle: il n'y avoit rien en France de plus beau que Mademoiselle de Remorantin, & son seul defaut étoit la taille qu'elle avoit petite; elle étoit naturellement bonne & civile, mais sa mere qui ne cessoit de lui dire qu'elle étoit Princesse, la contraignoit si fort qu'elle en étoit bien moins ai-mable: & c'est ce que causent ordinairement ces chimeres; car d'un Gentilhomme qui seroit quelquefois agreable & divertissant s'il ne vouloit être que ce que Dieu l'a fait, elles font toûiour un Prince ridicule.

Ie passai l'hiver à Chalons: mais mes plaisirs ne m'avoient pas empêché de songer à mondevoir. J'avois si bien tenu la main que les Capitaines de mon Regiment travaillassent à leurs recrues, que j'eus plus de douze cens hommes à toutes marches au commencement de la Campagne. Mon Regiment fut destiné à servir dans

Digitized by Google

l'armée que devoit commander Gaspard de Colligny, Maréchal de Châtillon: & j'en reçûs 1639-

Quelque tems après le Hallier ayant été rappellé à la Cour, & Manassés de Pas, Seigneur de Feuquieres, envoyé à sa place, dans la vue de lui faire commander une armée en Luxembourg: celui-ci trouva mon Regiment si beau, que cette consideration jointe à l'alliance qui étoit entre nous, & à la priere que je lui en sis, l'obligea de faire changer l'ordre que j'avois, & de m'en faire donner un pour servir dans son armée.

Je partis des quartiers que Feuquieres avoit donnez à mon Regiment, depuis ses recrues arrivées, le 20. de Mai, & je marchai à mon rendez-vous, où je reçus ordre du même Feuquieres de me rendre aux environs de Metz.

Quoi que les Gazettes & l'Histoire ayent raconté la bataille de Thionville, je ne laisserai pas de l'écrire, & je ne croi pas ma relation la

moins fidele.

Nous arrivames devant la place sur la fin de Bataille. Mai 1639. & Feuquieres prit si bien son tems de rhipour l'invessir, qu'il n'y avoit hommes ni vivres, onville ni munitions de guerre, ni même de Gouverneur: il en étoit sorti il y avoit un jour ou deux. L'état où étoit cette place sit hâter les ennemis d'assembler leurs Troupes pour y jetter du secours. Feuquieres avoit pris son quartier à un petit Château sur l'avenuë de Metz, au bord d'un ruisseau qui va tomber dans la Moselle assez près de là: il avoit le Regiment de Picardie auprès de lui. Sur sa gauche étoit le parc de l'artillerie commandée par S. Oust, avec le Regiment d'Essat, & celui de Cola Alleman.

A demi-quart de lieue de là, S. Luc, Le Pleffis-1639. Prassin & Beausse étoient campez auprès d'un petit village, & S. Paul Marêchal de Camp commandoit ce quartier-là, un peu plus loin; ensuite mon Regiment étoit campé sur une éminence, sur le grand chemin de Thionville à Long-wi. A demi-lieuë sur ma gauche étoit le quartier de Navarre, que commandoit Rouxel Comte de Grancé, Marêchal de Camp, & depuis Marêchal de France, avec son Régi-ment d'Infanterie. René de Choiseul Marquis de Prassin, Mestre de Camp General de la Cavalerie legere, étoit ensuite avec quelques Regimens de Cavalerie, jusques à la riviere. De l'autre côté de la Moselle étoit Canify, Infanterie, avec les Regimens de Cavalerie de Moulinet, de Stref Alleman, & quelques autres.

Comme la plus grande avenuë étoit de mon côté, Feuquieres m'avoit commandé de faire travailler nuit & jour au retranchement de mon quartier, & je l'avois fait lorsqu'il lui vint avis que Picolomini avoit assemblé ses Troupes, & qu'il marchoit à lui. Il ne douta point que je ne fusse le premier attaqué; de sorte qu'il resolut le soir de mettre le lendemain l'armée en bataille à mon quartier pour y recevoir les enne-mis: & cela parce que la ligne de circonvallation n'étoit achevée qu'en de certains endroits Cependant il changea la nuit ce dessein, & les ennemis allerent attaquer & forcer le quartier de Navarre: de là ils vinrent à moi, & me prenant par dedans la ligne, ils n'eurent pas de peine à me défaire. Je me retirai par les vignes au quartier de S. Paul, & je trouvai à moitié chemin le Regiment de Beausse venant à mon Ecfecours: nous arrêtâmes quelque tems les ennemis; mais le nombre groffissant à toute heu-1639.
re, il nous fallut ceder. Le Comte d'Onzain Mestre de Camp du Regiment de Beausse
suit tué là, & moi pris un moment, puis degagépar la valeur de Bareuil Lieutenant Colonel
de mon Regiment, qui fut pris lui-même. Ensin je gagnai le quartier du Roi avec mon Regiment & celui de Beausse escarmouchant toûjours, & là je passai le ruisseau. De douze cens
hommes que j'avois le matin, je n'en trouvai
plus que quatre cens, le reste avoit été tué ou
pris.

Les Troupes battuës & celles de l'autre côté de la Moselle s'étant toutes retirées au quartier du Roi, Feuquieres mit en déliberation s'il se retireroit à Metz, mais Picolomini General de l'armée d'Espagne, qui n'avoit eu d'abord autre intention que de forcer un quartier pour jetter du secours dans la place, voyant le desordre de notre armée en voulut profiter. Il marcha donc à nous, son Infanterie se jettant dans le ruisseau, & sa Cavalerie defilant sur trois petits ponts de pierre: nôtre Infanterie fit les plus belles décharges du monde, mais de loin, & n'avança pas.' Le seul Regiment de Cola, qui avoit marché jusques au ruisseau sans que je l'eusse vû, à cause de la fumée, revenant assez vîte à moi, je le pris pour un Regiment ennemi; je fis faire sur lui une décharge par mon Regiment; & comme cela le rompit je crus avoir fait merveilles, lorsque je vis les ennemis venir à moi en bon ordre & fort serrez. Dans ce moment-là le Regiment de S. Luc se vint loindre au mien, & nous ne sîmes plus qu'un bataillon que je commandois (le Marquis de

S. Luc n'étant pas à l'armée.) Je marchai donc 1630. aux ennemis, mais je n'eus pas fait cent pas que mon bataillon s'enfuit, & il ne resta que trois Officiers auprès de moi; Bout-du-Bois Capitaine dans S. Luc, Rigny Capitaine dans mon Regiment, & S. Etienne Major. Celui-ci monté sur un bidet, me l'offrit, disant que je paierois sa rançon plus aisément que la mienne; je le pris, & je me retirai à Metz avec le débris de l'Armée. Je rencontrai dans le champ de bataille un jeune Gentilhomme de mes parens. nommé le Lonzat Fradel, Enseigne de mon Regiment, avec son drapeau: je le lui pris, & je le sauvai. Mais pour dire la raison de l'épouvante de nôtre Infanterie, ce fut que nôtre Cavalerie avoit vû defiler deux à deux celle des ennemis sur les trois petits ponts dont j'ai parlé, sans qu'on la pût jamais obliger à ti-rer un coup de pistolet, & qu'ensuite elle se debanda: ce qui fut cause que l'Infanterie en sit de même, se trouvant abandonnée au milieu de la plaine. Feuquieres sut pris après avoir eu le bras casse de deux coups de mousquet, dont il mourut en prison; S. Paul y sut tué. Le Comte de Grancey & le Marquis de Praslin, furent mis à la Bastille, sur ce qu'on prétendit les faire répondre de la lâcheté de leurs troupes.

Nous demeurames deux jours aux portes de Metz, après lesquels on renvoya nos Regimens dans les quartiers en Champagne. Il n'y avoit pas un mois que nous y étions lorsque j'eus avis que les ennemis avoient dessein sur Mouzon; j'en fis part au Marquis de Canisy, de sorte que lui & moi assemblames tout ce que nous pûmes du reste de l'Infanterie; & avec deux

deux mille hommes nous marchames nuit & jour vers cette place. Les ennemis le sachant pri- 1639. rent d'autres pensées, & lors que nous les sumes fort avancez du côté du Hainaut, nous nous en revinmes dans nos quartiers, où nous reçûmes ordre au commencement de Septembre de joindre l'Armée du Marêchal de Châtillon, campée à Consanvoi sur la Meuse près de Damvilliers, & là nous achevames la Cam-

pagne avec lui.

Sur la fin d'Octobre les troupes ayant été mises en quartier de fourrage, attendant les Gamisons, j'allai en Bourgogne trouver mon pere à ma mere qu'il y avoit près de deux ans que je n'avois vûs, ils furent fort aises de me voir, & moi eux; mais quoi que je les aimasse beaucoup, je m'ennuyai bien-tôt en leur compagnie: je demandai donc à mon pere la permission d'aller à la Cour; ce qu'il trouva très-à-propos. Je m'en allai passer à Nogent & à Montigni-le-Roi en Bassigni, Garnisons de mon Regiment, pour voir l'étatoù il étoit, & pour declarer à six de mes Capitaines qui n'avoient pas effectué leur traité l'année derniere, que s'ils ne faisoient mieux leur devoir celle-ci, je les ferois châtier: ils me répondirent qu'ils ne Pouvoient plus tenir un traité comme celui-là, de quoi ayant fait plainte par une Lettre à Desnoyers Sécretaire d'Etat, je reçus quinze jours après ordre de nommer en leurs places d'autres Capitaines.

Ces mêmes Capitaines qui avoient fait les dificiles, ayant st les plaintes que j'avois fai-tes d'eux à la Cour, & peut-être soupçonnant la réponse que j'avois reçûe, n'attendirent pas que je la leur fisse savoir, & me vinrent assu8

rer qu'ils feroient tout ce que je voudrois; je 1639. n'en cassai donc aucun, & en esset ils sirent les meilleures Compagnies de mon Regiment. Après avoir demeuré trois semaines à ma garnison, & laissé le meilleur ordre que je pûs, je m'en allai à la Cour où je sus jusques au mois de Mai, que j'eus ordre de marcher au rendezvous de l'Armée qui étoit à Corbie, où le Hallier assembloit les troupes pour mener un grand convoi au Camp d'Arras, que les Marêchaux

ANN. 1640. Siege d'Arras.

de Chautnes, de Châtillon, & de la Meilleraie avoient affiegé. J'arrivai sur la fin de Juillet à Amiens, où passant à cheval à la tête de mon Regiment, on me vint dire tout d'un coup que le Roi vouloit voir passer mon Regiment au bas d'un des ramparts de la Ville, sur lequel il étoit avec toute la Cour; je descendis de cheval & je pris une pique, & après que j'eus passé devant Sa Majesté, je retournai la saluër. Cela n'a pas bonne grace, Bussy, me dit il, de marcher la pique à la main, & la botte levée à la tête d'un Regiment d'Infanterie. Je le sai bien, Sire, lui répondis-je, mais je ne savois pas que je dusse trouver votre Majesté dehors par le tems qu'il fait.

Mais pour revenir au siege d'Arras, le Cardinal Infant avec l'Armée d'Espagne étoit à la vûë de nos lignes, de sorte que l'Armée du Roi souffroit beaucoup. On y avoit passé quelques petits convois, mais cela duroit peu: enfin Sa Majesté voyant que sans un secours de vivres très-considerable, il falloit lever le siege, elle grossit de toute sa Maison le corps de Troupes de du Hallier pour conduire un convoi. Nous partimes le 30. de Juillet des environs d'Amiens avec seize à dix-sept mille hommes,

mes, & nous arrivames avec ce convoi à la vûë de nos lignes le premier d'Août. Les ennemis 1649, ne s'opposerent point à nôtre passage, mais le matin comme nous étions au Camp de Cesar, ils firent une grande attaque au Fort de Rantzau: les Maréchaux envoyerent dire au Hallier de s'avancer en diligence; celui-ci me donna làdessus six Regimens, outre le mien, pour garder le convoi dans le Camp, où il me laissa jusques à nouvel ordre. Je lui fis mes plaintes avec beaucoup de respect, de ce qu'allant aux ennemis, il me laissoit au bagage. Mon Cousin, me dit-il, je vous laisse ici, parce que je me fie fort en vous, vous serez assurément attaqué: il n'y a pas d'apparence que les ennemis qui ont été jusques à present sans donner dans les lignes , commencent à le faire quand il y a une armée; de plus il est bien plus vrai-semblable qu'ils ont donné l'allarme de ce côté-là pour venir au convoi: tenez-vous prêt seulement, je serai bien-tôt à vous. Je fis un retranchement de mes charrettes, dans lequel je mis mon Infanterie: en sorte qu'il eût fallu une espece de siege pour me forcer. Cependant le Hallier s'étoit trompé, & les ennemés opiniatrant l'attaque du Fort de Rantzau, qu'ils gagnerent & reperdirent pluseurs fois, on m'envoya ordre de marcher en diligence avec les sept Régimens que j'avois, & de laisser quelques Mousquetaires pour es corter le convoi, auquel j'avois donné charge de me suivre. J'arrivai un peu avant la nuit à ce Fort, lors que les ennemis venoient d'en être repoussez pour la derniere fois; j'eus ordre d'y camper, & ce fut le plus desagreable Camp que l'aye fait de ma vie; car il y avoit plus de cinq cens morts mêlez parmi nous. Tome I. Deux

Deux jours après Arras se rendit, & le Hala640, lier avec ses troupes, du nombre desquelles étoit mon Regiment, passa le reste de la Campagne sur cette frontiere de Camp en Camp, d'où il ne sorsoit que quand il manquoit de fourrage.

De Jussac d'Ambleville Sieur de Saint Preuil, Gouverneur de Dourlens, avoit si bien servi à la prise d'Arras par les convois qu'il avoit passez, que le Cardinal lui ayant mandé de venir à Abbeville, lui dit à la vue de toute la Cour, M. de Saint Preuil, le Roi vous donne le gouvernement d'Arras, & moi cette bague. En lui disant cela, il lui donna un diamant de sort grand prix, & ajoûta, si je n'étois le Cardinal de Richelieu, je voudrois être Saint Preuil.

La Campagne de 1640. étant finie, je reçus une Lettre du Roi pour aller en Garnison à

Moulins.

Le Regiment d'Effiat ayant eu le même ordre de garnison à Moulins que le mien, je refolus de les y conduire tous deux. Je n'allois gueres à la Cour, parce que je n'avois pas assez d'argent pour y faire la dépense qui me convenoit; je faisois donc souvent le bon Officier malgré moi, & mon pere dont je flattois par là l'inclination à l'épargne, me disoit incessamment qu'on ne faisoit fortune que par l'assiduité à sa charge.

Enfin j'arrivai avec deux Regimens à Moulins, où pendant que je les y établissos, logeant au Fauxbourg des Carmes, à l'image Saint Jacques dans un corps de logis sur le derrière, une jeune Comtesse vint à Moulins voir, disoit-elle, une de ses sœurs Religieuses, mais veritablement pour se divertir. Ma bonne fortune la fit loger sur le devant de mon logis: car pour peu qu'elle en est été éloignée, je ne l'aurois 1649. peut-être jamais vue.

Et cela me fait bien counaître Qu'on n'est pas de son cœur le maître, Et qu'assurément nos amons Sont comptez ainsi que nos jours.

Cette Comtesse étant donc logée dans mon logis, y fut deux jours sans que je daignasse la voir; enfin, Beauvoir Dunflun mon parent & mon ami, qui étoit avec moi depuis trois se-maines & qui connoissoit la Dame, me fit des reproches de mon incivilité, d'avoir une femme de cette qualité si près de moi sans luirendre visite: je lui dis pour m'excuser que je m'en voulois aller dans peu de tems en Bourgogne, que de la maniere dont il m'avoit dépeint cette Dame, j'en pourrois devenir amoureux, & que je serois bien aise de ne me pas charger d'une passion dans un tems où j'avois autre chose à faire. Non, non, me dit Beauvoir, vous ne le deviendrez point, je vous réponds de vôtre cœur: & en tout cas une passion d'un jour sera détruire par une absence de vingt-quatre heures. Je l'allai donc voir sur la parole de mon ami, & je lui dis d'abord en riant la raison qui m'avoit empêché jusques-là de lui rendre visite; elle me répondit que je n'avois rien à craindre, & quand je fus prêt à sortir de sa chambre, il faut, me dit-elle, Monsieur, que je vous avouë, qu'avant de vous avoir vû, je m'étois imaginé que vous étiez un sauvage qu'on ne pouvoit apprivoiser, mais je suis bien détrompée; & je me doute point, ajoûta-t-elle, que vous ne trou12

viez aussi que je ne suis pas si dangereuse que 1640. vous aviez pensé. Vous l'êtes si fort, Madame, lui répondis-je, que voilà mon voyage

de Bourgogne rompu.

Cette premiere visite se passa en semblables propos; les autres que je lui rendis pendant huit jours qu'elle fut encore à Moulins furent un peu plus serieuses: nous enfonçames davantage la matiere, & les choses étoient aux meil-Leurs termes du monde, lors que le Marquis de Saint Germain d'Achon, arrivé depuis peu à Moulins, qui connoissoit la Comtesse, & qui avoit découvert mes intentions, ruina en un jour dans son esprit le travail de toute ma semaine. Je lui aurois pardonné plus volontiers s'il avoit été mon rival, mais il étoit jaloux sans être amoureux: je m'apperçus bien de quelque petite froideur en la Comtesse le lendemain que Saint Germain fut arrivé, mais je tournai (comme on fait toûjours en pareilles rencontres) tout à mon avantage; cette froideur me parut une marque de ces precautions extraordinaires que les Dames prennent pour cacher à leurs amans l'amour qui les a surprises; & cette agreable erreur me dura jusques à la veille du départ de la Comtesse, que voulant prendre des mesures avec elle pour l'aller voir, je trouvai une femme en garde de moi, qu'on m'avoit revoltée, & qui me demandoit avec un souris moqueur, si j'avois été assez fou pour croire que dans tout ce qu'elle m'avoit dit elle m'eût parlé serieusement. Jamais homme ne fut si honteux & si saché que je le sus: je soupçonnai d'abord d'où me venoit ce coup, mais comme je vis qu'il m'étoit impossible alors de le parer, au moins-Madame, lui dis-je, si je ne puis vous

vous être autre chose, je vous supplie très-humblement que je sois votre ami. O pour cela, 1640. Monsieur, me dit-elle, très volontiers, j'en serai ravie. Saint Germain qui se désioit de la fragilité de la Dame, entra dans le moment qu'elle me disoit cela: je pris garde qu'elle sut embarassée, & même qu'elle me fit plus froid devant lui; de sorte que je ne doutai plus que son changement ne vînt des avis de Saint Germain. J'allai sur l'heure conter ma disgrace à Beauvoir, qui me consola le mieux qu'il put; mais il me dit qu'il ne salloit pas prétendre desabuser la Comtesse, tant qu'elle auroit son ami auprès d'elle, & qu'il lui avoit dit que lorsqu'il l'auroit vue monter en carosse, il s'en retourneroit chez lui. Cette resolution m'embarassa sur l'heure, mais ensin j'y trouvai un expedient.

Le lendemain la Comtesse étant prête à monter en carosse, nous allames Beauvoir & moi lui dire adieu. Saint Germain qui ne vouloit pas s'engager à la quitter qu'il ne nous eût vû prendre congé d'elle, ne le voulut pas prendre qu'après nous; mais comme il faisoit sa reverence, je dis à la Comtesse en l'aidant à monter, que si elle le trouvoit bon nous l'irions conduire mon cousin & moi à une lieuë ou deux de Mou lins, de peur qu'elle ne rencontrât quelquesuns de nos soldats qui la pourroient voler : vous me ferez un fort grand plaisir, Monsieur, me dit-elle, si vous en voulez prendre la peine. Elle n'eut pas achevé le mot, que Beauvoir & moi nous jettames dans le carosse à la place de deux Gentilshommes qu'elle avoit, qui monterent sur des chevaux que j'avois fait tenir prêts pour cela. Saint Germain qui vit ses precautions inutiles, me parut fort embarassé, & je ne doute

point qu'il ne jugeât que je ne serois pas long 1640, tems sans détruire ses mauvais offices: mais en-

fin, douleur aux vaincus.

Nous ne fûmes pas une lieue de Moulins. que la Comtesse mourant d'impatience de se iustifier à moi du traitement qu'elle m'avoit fait, m'avoua tout ce que Saint Germain lui avoit dit pour l'obliger de me hair, & je connus par cet aveu, qu'elle ne demandoit pas mieux que d'être desabusée; je la desabusai donc si bien, qu'avant qu'il fût nuit il ne nous manqua que l'occasion pour me faire voir que nous étions les meilleurs amis du monde. Je ne pensois al-ler qu'à une lieue ou deux de Moulins conduire la Comtesse, cependant j'allai insensiblement jusques à la couchée, faisant semblant tous deux, d'avoir oublié, moi de m'en retourner, & elle de me le dire. Elle étoit fort observée par ses gens; & quoi qu'elle fût de très-bonne volon. té, elle manquoit de hardiesse & d'experience. C'étoit un beau naturel pour l'amour & qui promettoit beaucoup, mais alors il étoit fort timide: avec tout cela une femme de quinze ans n'en peut gueres savoir plus qu'elle en savoit. Pour moi qui en avois plus de vingt, j'étois bien plus habile: deux petites galanteries de Campagne m'avoient déja appris qu'on ne se brouilloit pas avec les Dames pour leur dire qu'on les aimoit: je savois même qu'on leur faisoit souvent plaisir de leur demander des faveurs, & quelquefois de les prendre, & qu'aux plus malheureux amans, le pis qu'il pouvoit arriver, c'étoit d'être refuse, mais jamais hai : de sorte qu'avec tant de lumieres, quand je ne recevois pas de la Com-tesse toutes les graces qu'elle étoit capable de me faire, ce n'étoit pas ma faute.

Le lendemain comme elle fut prête à monter en carosse, je lui dis que je la voulois con- 1642. duire encore une lieue; elle y consentit; & ne songeant après cela tous deux qu'à faire semblant d'oublier de mous separer, j'allai au second gîte.

Ce fut chez un de ses parens que nous ne vimes point, parce qu'il avoit la sievre quarte, & que le frisson le prenoit heureusement pour nous, comme nous arrivions. Notre bonheur est été complet, si sa femme est es la sievre auffi bien que lui : car nous n'en cuffions pas fait plus mauvaise chere que nous la fîmes, & nous eussions été en liberté. Nous arrivames à wae heure de nuit par la neige; on nous reçut dans une salle plus basse que la cour, où je suis assuré que les murailles étoient humides duunt la canicule: elle étoit décarrelée, en beaucoup d'endroits, en sorte qu'on n'y pouvoit aller qu'à courbettes. Pendant qu'on étoit allé abattre les arbres dont nous devions nous chaufin, on nous fit asseoir dans de grandes chaises qui n'étoient pas garnies, devant une cheminée ed il n'y avoit point de feu. Nous étions dans un froid & morne silence; car après de certains lieux communs dont on se sert en arrivant, nous ne savions plus que dire à cette femme ni elle à nous: elle n'étoit pas si sotte qu'elle the fat honteuse de la ridicule reception qu'elle nous faisoit, & nous étions trop mal reçus pour voir pitié d'elle. Je mourois d'envie de m'aller chauffer au feu de la cuisine que j'entendois petiller: car avec tout le feu de mon amour, je gelois auprès de ma maîtresse, mais il me Paroissoit malhonnête de la quitter, & de ne pas Purtager son froid aussi bien que son ennui. Beauvoir C 4

voir qui avoit autant de froid que moi, & qui 1640. n'avoit pas autant d'égards, sortit pour faire hâter, nous dit-il, ceux qui nous devoient apporter du bois, & alla donner ses ordres devant le feu de la cuisine: un quart-d'heure après nous vîmes deux Païsans rapporter sur leur cou une voiture de bois couvert de neige qu'ils mirent sur les chenets; une servante de peine vint ensuite avec une botte de paille si mouillée qu'elle ne la pût jamais allumer; & cela nous faillit à faire étoufer de fumée. Enfin elle fut obligée de vuider les paillasses des lits, & tout ce que cela put faire après que nous eûmes longtemps attendu, ce fut de faire fondre la neige qui étoit sur le bois, & de faire une espece de mare, qui nous gagnant les pieds, nous fit reculer jusques au milieu de la fale.

> Veritablement nous trouvames cela si plaifant la Comtesse & moi, que nous regardans

l'un l'autre, nous éclatâmes de rire.

Dans ce moment un de ses laquais me vint dire qu'un Augustin qui ne faisoit que d'arriver de Moulins étoit à la porte de la chambre, & qu'il avoit des Lettres à me donner de la part du Lieutenant Colonel de mon Regiment. Je me levai pour lui aller parler; & comme je sus à la porte, je reconnus Beauvoir, qui du collet d'un grand manteau de deuil qu'il portoit, avoit sait un capuchon, & avoit noué ses cheveux par derriere. Je ne sis pas semblant de rien; & lui ayant dit d'approcher de la cheminée, & que nous parlerions d'affaires après souper, je le presentai à la maîtresse de la maison, qui sut bien éloignée de le reconnoître, puisque la Comtesse même le méconnut. Aussi -tôt qu'il sut assis, il se mit à nous parler des accidens de

La vie, qu'elle étoit sujette à mille incommoditez, parmi lesquelles il comptoit pour beau-1640. coup celles du froid & du chaud excessifs ; qu'il D'en trouvoit pourtant pas de plus grandes que celles des méchants gîtes; que s'il y eût eû quelque chose qui l'eût jamais pû obliger à murmurer contre la Providence, c'eût été celle-là; mais qu'enfin il s'y étoit accoutumé par la grande refignation qu'il avoit aux volontez de Dieu. La Dame du logis écoutoit cela comme un sermon, & lui disoit que les Religieux de son Ordre les visitoient souvent, & leur faisoient bien l'honneur de les aimer. La Comtesse trouvoit plaisant que cet homme qu'elle croyoit un veritable Augustin , traitat au hazard une matiere dont il étoit alors question, & qu'elle avoit tant à cœur: & moi j'avois toutes les peines du monde à m'empêcher de rire de voir ces femmes si fort trompées, & de songer que c'étoit un Huguenot qui passoit pour Augustin. Enfin on apporta le souper; & les Dames ayant demandé Beauvoir, un laquais qui étoit instruit, répondit qu'il se trouvoit mal, & qu'il s'étoit mis au lit sans vouloir rien prendre.

Le souper sut de la force du seu : les potages n'étoient que de l'eau bouillie; de toute la viande qu'on servit, il n'y avoit rien qui ne sût vivant : quand nous étions arrivez le pain étoit frais & n'étoit pas cuit, le vin étoit aigre & trouble, le linge n'étoit pas seulement humide, il étoit mouillé; & la chaleur des potages faisoit fumer la nappe: Ce nuage épais acheva de nous ôter le peu de lumiere que nous donnoient deux petites chandelles. Un autre desagrément de ce repas, c'étoit que les cueillers, (qui veritablement étoient d'argent) étoient de l'épais-

seur de l'oripeau: pour moi qui ne suis pas heu-1640 reux, il m'en tomba une entre les mains qui étoit à moitié rompué; de sorte qu'en la retirant de ma bouche elle s'acrocha à ma lévre de dessus & faillit à me la déchirer. Il est vrai que pour nous consoler la maîtresse du logis nous. accabloit de sottes excuses. La suite infinie de tant d'incommoditez me parut abbatre un peu la Comtesse; si bien que pour la réjouir, je lui dis à l'oreille qui étoit l'Augustin: l'éclat de rite la prit en le regardant, & le Reverend Pere & moi qui mourions d'envie de nous moquer. fûmes ravis de trouver un sujet de ne nous plus contraindre. Nous découvrîmes donc à la Dame campagnarde la mascarade de Beauvoir, & sous le pretexte de cette plaisanterie nous nous abandonnames aux éclats de rire du traitement qu'on nous faisoit. La Dame en sut fort aise croyant que cela feroit diversion, & nous feroit

> change. Afin qu'il ne manquat rien à ce repas pour être de tous points détestable, il étoit encore fort long, & si l'on eut pu manger quelque cho-Le, la digestion du premier service est été faite quand on apportoit le second. Enfin nous en vimes le bout, mais non pas sans impatience: car encore que nous eussions rijusques aux larmes, c'étoit un rire à deux mains, nous ne laif-Sons pas de mourir de froid, & nous pleurions

oublier son méchant seu & son maudit repas: rependant nous n'étions pas gens à prendre le

de douleur aussi bien que de joye.

Au soruir de table je dis à la Gomresse qu'il ctoit tard, & que je lui conseillois de se retizer pour partir à la pointe du jour, parce que L'avois oui dire que la journée du lendemain étoit. stoit longue & difficile. La Dame du logis qui crut (comme la plûpart des gens de Province) 1640. qu'elle ne témoigneroit pas assez d'empressement si elle ne tachoit de nous faire partir fort tard, me dementit le plus obligeamment qu'elle pût sur la journée du lendemain; qu'au reste Madame sa cousine se trouveroit mal de se concher si-tôt après/le souper, & que la digestion n'étoit pas faite. O pour la digestion, Madame, lui dis-je, vous n'en devez point être en peine, je vous en réponds; Madame vôtre coufine n'a pas l'estomac si méchant que vous penlez: mais, Monsieur, me dit-elle niaisement. vous nous ferez bien l'honneur de prendre un mechant déjeuner avant que de partir? Eh mon Dieu, Madame, lui répondis-je, n'êtes-vous pas contente du souper que vous nous avez donné: vous voulez donc faire crever les gens? Elle me repliqua que j'étois trop obligeant, & que Puisque Madame sa cousine se vouloit retirer. il falloit savoir s'il y avoit du feu dans sa chambre; la Comtesse répondit que cela ne la devoit pas empéches d'y aller, & qu'elle ne pouvoit rien perdre au change. En effet, le bois n'étoit pas encore altumé dans la falle, & nous n'avions d'autre apparence de feu que par une fort grande fumée qui commençoit à nous étouffer. On se prépara donc à mener la Comtesse dans sa chambre; mais nous fûmes bien surpris quand nous vimes qu'il nous falloit traverser une grande cour par la neige haute de plus d'un pied: ependant pour sortir de cette maudite salie où hous avious tant souffert, nous ne trouvious nen de difficile; su contraire ce nous fut un eventage d'avoir été accoûtumez à la fatigue: eur nous ne sentimes point de difference dans ce

long trajet de la cour. La Comtesse étant enfire 1640. arrivée à sa chambre où le feu n'étoit pas meilleur que dans la falle, nous nous disposames à partir pour la nôtre; il en faut parler ainsi, car c'étoit un autre voyage au travers de la cour. La Dame nous y voulut conduire, & nous la laisames faire. Aussi-tôt qu'elle en sut sortie, nous allames trouver la Comtesse pour rire avec elle en liberté de tout ce qui nous étoit arrivé, & après l'avoir vue mettre au lit, nous nous retirames. Je ne ferai point la peinture de sa chambre, je dirai seulement que quoiqu'elle fût extraordinairement malpropre & delabrée, c'étoit un Palais auprès de la nôtre. On faisoit des tonneaux dans l'endroit où on nous mit, & l'on découcha le Tonnelier pour l'amour de nous. Ouand nous avions la tête sur le chevet la couverture ne passoit qu'un peu nos genoux; de sorte que nous fûmes contraints de lier les bouts d'un méchant lit de plumes (que nous avions fur de la paille pour toutes choses) avec les draps & la couverture, afin d'avoir les jambes à couvert: à la verité nous nous trouvâmes le matin plus las que si nous eussions couru la poste. Il ne faut pas demander si nous fûmes diligens à nous lever, cependant nous trouvâmes déja la Comtesse prête à monter en carosse. Jusques-ici, me dit-elle, je vous aurois laissé retourner à Moulins si vous aviez voulu, mais maintenant vous êtes trop près de chez moi pour que vous n'y veniez pas. Je ne me fis pas trop presser, comme on peut croire, & le soir nous arrivàmes dans sa maison. Son mari n'y étoit pas, il étoit allé faire un voyage de trois semaines ou d'un mois; de forte que nous resolumes Beauvoir & moi de demeurer douze ou quinze jours svec elle: cen'étoit pas sans incommodité, car nous n'avions ni linge pour changer, ni valets 1640. pour nous servir. La Comtesse qui ne vouloit pas me donner le moindre sujet de m'ennuyer chez elle, me donnoit un de ses pages pour m'ha-biller & me deshabiller, des chemises & des colets de son mari; on nous faisoit la plus grande chere du monde avec le plus de magnificence & de propreté. Il y avoit dans cette maison une quantité de vaisselle d'argent qu'on ne trouvoit dans pas une autre maison de la Province; le linge de table & les draps étoient d'une finesse incomparable, les meubles étoient à l'antique, mais fi conservez d'ailleurs, qu'on ne reconnoissoit l'ancienneté qu'à la richesse des étoffes, dont on ne faisoit plus de pareilles. Je couchois sous un dais, & il ne tenoit qu'à morde manger avec un cadenas: enfin cette maison & celle d'où nous étions partis pour y arriver, étoient les deux extrémitez, & c'est ce que je disois à la Comtesse; qu'elle nous avoit fait faire ce gîte-là exprès pour nous faire trouver plus de grandeur chez elle.

Cependant je n'étois pas content, toute nôtre intelligence n'aboutissoit encore qu'à des baisers & à d'autres menuës faveurs, & tout cela en passant: ce n'étoit pas la faute de la Comtesse, elle patissoit autant que moi, mais elle n'étoit jamais seule, & elle n'osoit hazarder de gagner un de ses espions. Deux ou trois sois elle envoya sa garde par mes conseils chercher quelque chose dont elle n'avoit que faire: mais ou la garde revenoit aussi-tôt, si sa commission n'étoit pas longue, ou elle envoyoit quelqu'autre tenir sa place; ainsi c'étoient autant de tentatives inutiles, ou qui ne servoient qu'à nous faire enrager.

C 7

62. MEMOIRES DU GOMEE

Je couchois dans une grande chambre, d'où 1640. si-tôt que j'étois au lit, le page sortoit & fermoit ma porte à la cles. Cette maison étoit faite comme celles qu'on represente où il revient des esprits: de sorte que moi qui les crains sans les croire, je me mettois la tête sous la couverture dès que j'étois couché, tant pour m'échausser plûtôt que pour m'ôter les moyens de zien entendre qui me pût faire peur.

Un soir, qu'à mon ordinaire, je m'étois enfoncé dans le lit, j'entendis quelque tems après un grand bruit à ma porte, & s'étant ouverte; j'ouis marcher quelqu'un dans ma chambre; on ouvrit ensuite les rideaux de mon lit, & je vis six femmes que je ne connoissois point, les unes avec des slambeaux allumez & les autres avec de grands bassins pleins de viandes & de con-

fitures que l'on mettoit sur la table.

Il me souvint dans ce moment de ces contes qu'on fait aux enfans, de collations servies comme cela par des gens inconnus qui tombent par la cheminée. Cela me passoit dans la tête. lotsque je vis entrer trois Demoiselles de ma connoissance, suivies de la Comtesse qui étoit en deshabillé fort galant : elle se vint asseoir au chevet de mon lit, & ayant fait apporter les bassins, nous mangeames comme si nous n'eus hons point soupé: après cela nous les abandonnames aux Demoiselles, parmi lesquelles étoit une espece de gouvernante qui avoit mangé avec nous & qui ne nous quitta point : je les fis mettre, la Comtesse & elle sur mon lit couchées à droit & à gauche de moi, je fis fermer les rideaux, dilant qu'il ne falloit pas contraindre kes pauvres filles, & qu'elles ne mangeroiene pas à leur aise tant qu'elles croiroient que nous

les verrions: & en cet état-là nous causames deux heures.

On aura peut-être de la peine à croire qu'avec le grand froid qu'il faisoit, je ne mis jamais les mains dans le lit : cependant il n'est rien de si veritable. Je baisois quelquesois la Comtesse devant la gouvernante qui ne faisoit pas semblant de le voir, parce que je la baisois aussi elle-méme (tant il est vrai qu'il n'y a qu'à interesser les. gens pour leur faire oublier leur devoir.) Enfin. il nous fallut quitter: l'émotion où la Comtesse me laissa, m'empêcha de dormir toute la nuis. & je ne pense pas qu'elle eut de son côté pris

de repos que moi.

Beauvoir qui étoit depuis deux jours alle voir un de ses amis dans le voisinage, vint le lende. main de cette avanture: nous la lui contâmes, & il la trouva plaisante, mais enfin les jours se passoient, & nous ne venions point à cette conclusion, sans laquelle tout le reste n'est rien. La Comtesse aussi pressée que moi me conseilla de prier Beauvoir de conter des douceurs à la gouvernante, me disant que cela l'humanise. roit, & que quand nous les verrions bien embarquez dans une conversation, nous pourrions: prendre ce tems-là à l'entrée de la nuit pour passer de la sale dans la galerie. Cela se fit comme nous l'avions projetté, mais notre Argus n'étoit pas encore si occupé de son affaire qu'il ne prît garde à nous; de sorte que ne pouvant nous suivre, il appella un Gentilhomme de la maison qui étoit au bout de la sale, & lui dit tout bas de nous venir chercher & de ne nous quitter plus: ce Noble y courut, & arriva un moment trop tard pour l'interêt de sou Maître, mais pourtant trop tôt pour celui de la Comteffe.

tesse & pour le mien: nous nous fussions bient 1640. passez de lui encore un quart d'heure. Il nous fallut léparer, elle mourant de peur comme un enfant qui craint le fouët, & moi pestant contro ces sots de domestiques qui croyent que tout est perdu quand leurs Maîtres sont cocus. La Comtesse rentra aussi-tôt dans la sale, & moi j'allai passer mon chagrin une demi-heure dans ma chambre; & après m'être un peu remis, je revins joindre la compagnie: je trouvai la gou-vernante dans un silence à faire peur, & qui ne le rompoit que par des attaques qu'elle donnoit in irectement à la Comtesse & à moi, La pauvre petite trembloit, & je ne pouvois la rassurer quoique je fisse; je lui disois qu'elle ne de-voit pas laisser prendre cet empire-là sur elle, & qu'elle faisoit croire qu'elle étoit coupable par les choses qu'elle enduroit: elle n'en devint pas plus hardie pour lors, & son heure d'effronterie n'étoit pas encore venuë. Vous souvenezvous, Madame, lui disois-je, que quand vous étiez toutes deux sur mon lit, vous & vôtre garde, elle souffroit que je vous baisasse, par-ce que je la baisois aussi: je croi qu'elle n'est maintenant en colere que par la difference qu'elle croit que je viens de mettre entre vous deux. J'ai envie de lui proposer de venir dans la galeaie; je vous aime assez, Madame, pour faire cet effort-là pour vous; après cela nous aurions paix avec elle. La Comtesse me répondoit en fouriant qu'elle n'en doutoit pas, mois son chagrin la reprenoit aussi-tôt. Enfin à force de la voir craindre, je craignis aussi; je crûs qu'elle voyoit des choses dans son domestique que je ne voyois pas, & ce qui aida fort encore à me le faire croire, fut la mine que nous faisoient tous

les gens de la maison: ils ne nous approchoient plus, ils chuchettoient toûjours ensemble: 1640. quand pour ne pas témoigner Beauvoir & moi que nous cruffions que tous leurs embarras nous regardassent, nous leurs voulions parler à nôtre ordinaire, ils ne faisoient pas semblant de nous entendre. Pendant qu'ils faisoient leurs conferences, nous tinmes tous trois un petit conseil de notre côté. Ces gens-ci, dit Beauvoir, nous veulent assassiner, ou nous veulent faire peur pour nous faire partir. Pour l'assassinat, il n'y a pas d'apparence, ce seroit saire du bruit que seur Maître peut-être ne voudroit pas faire lui-même; mais quoi qu'il en soit, je suis d'avis que nous délogions demain. Qu'en dites-vous, Madame? dit-il à la Comtesse. Mon Dieu, lui répondit-elle, je suis bien embarassée, car j'ai grand' peur pour vous & pour moi; & cependant je voudrois bien que vous ne vous en allassiez pas; je suis de vôtre avis, ajoûta-t-elle, je ne croi pas qu'on veuille rien entreprendre sur vous maintenant, mais je crains le retour de mon mari pendant que vous êtes ici. Et moi, Madame, lui dis-je, je ne le crains pas, de la maniere dont je l'ai oui dépeindre; il est vieux; ses grands feux sont passez, & il a de la prudence qui l'obligeroit de rompre sans éclat nôtre commerce. Pour vos gens, ce n'est pas la même chose, assurément ils ont un malin vouloir contre nous; je demeure d'accord avec M. de Beauvoir que le bon sens ne voudroit pas qu'ils nous assassinassent, mais je les tiens affez sots pour le faire; & c'est pourquoi, mon cousin, die-je à Beauvoir, il saut que nous couchions ensemble cette nuit, & que nous venions demain dire adieu à Madame quand elle

- sera éveillée. Beauvoir ayant approuvé ma pro-1640. position, nous passames le reste de la soirée la Comtesse & moi à nous promettre de nous aimer toute nôtre vie: nous primes des mesures pour nous écrire, & le lendemain nous nous Teparâmes, veritablement avec moins de douleur que n'en meritoit une absence dont nous ne voyions pas le bout. Mais c'est que la grande jeunesse est incapable de reflexions: elle est vive, pleine de feu, emportée & point tendre, tout attachement lui est contrainte; & l'union des cœurs que les gens raisonnables trouvent le seul plaisir qu'il y ait dans la vie, lui paroît un joug insupportable. La Comtesse en donna bien-tôt un exemple; nous nous écrivîmes pendant six mois, après lesquels notre commerce finit par elle: il faut dire la verité, je ne la fatiguai pas de mes reproches, j'eus beaucoup de complaifance pour son changement, & une refignation entiere à ses volontez.

Quatre ans après la Comtesse vint à Paris, Chavagnac le Bosquet un de mes amis qui logeoit dans son logis, m'avertit de son arrivée, de la curiosité plûtôt qu'aucun reste d'amour me sit souhaiter de la revoir. Je ne sentois plus rien dans le cœur pour elle, se tems avoit achevé l'ébauche du dépit. Je priai mon ami de me presenter à elle : ce n'est pas que je doutasse qu'elle me reconnût mais je voulois faire le discret; veritablement elle poussa la discretion aux extrémitez : car sorsque le Bosquet lui dit dans le tems que je m'approchois pour la faluër: C'est M. le Comte de Bussy, Madame, elle lui demanda en me regardant, quel Bussy, d'un air qui me sit voir qu'elle nous vouloit tromper tous deux, & me persuader aussi bien qu'à

gu'à lui, qu'elle ne m'avoit jamais connu. C'est Bussy Rabutin, Madame, lui répondit-il bonnement: mais moi qui ne pus soustrir son effronterie: Non, non, Madame, lui dis-je, il se moque, c'est Bussy Moulins. Elle rougit, & me sit excusé de ne m'avoir pas reconnu, sur ce qu'on changeoit fort en quatre ans. Cela est vrai, Madame, lui dis-je en riant: il y en a même qui ne sont que six mois à n'être plus reconnoissables. Elle m'entendit bien, & de peur que je ne poussasse plus loin la picotterie, & que je n'apprisse son inconstance à Chavagnac, elle changea de discours.

J'avois fait une demi-confidence à Chavagnac: je lui avois dit que j'avois vû la Comtesse
à Moulins deux ou trois sois, que j'en susse
à que je prétendois m'y embarquer alors toutà-sait. Mon dessein étoit de le faire mon consident, pour les commoditez qu'il me pouvoit
donner de la voir, & de peur même qu'il ne devint mon rival: car encore que ce ne soit pas
toujours un coup sûr, neanmoins l'honneur,
ou du moins la honte de paroître insidelles à
leurs amis, retient souvent les gens qui ne sont
pas encore fort touchez. Je ne voulois pourtant
hi dire que les menues savears & me reserver le
secret des dernieres.

Le lendemain Chavagnac me presenta au mani, auquel il avoit déja dit qu'il vouloit donner ma connoissance, que j'étois le meilleur garçon du monde, & le meilleur de ses amis; à cela afin qu'il ne cherchât point d'autres raisons quand il nous verroit toûjours ensemble; je couchois même avec lui, parce que c'étoit la muit que je pouvois entretenir la Comtesse. Son mari 1640.

mari se mettoit au lit au sortir de table, & aussitôt elle montoit dans la chambre de ses filles, où Chavagnac & moi descendions, & nous y passions une partie de la nuit. Mais pour dire les choses avec ordre.

La premiere visite que je lui rendis dans cette chambre, je commençai par des reproches de ne m'avoir pas connu, après les marques qu'elle m'avoit autrefois données de son amour. Elle me dit qu'elle étoit alors un enfant, sans jugement & sans conduite, mais qu'elle avoit bien changé de vie. Elle disoit vrai, car en ce tems-là elle n'avoit eu qu'une galanterie, & depuis

elle en avoit eu vingt.

Enfin après qu'elle m'eut fait tous ces discours que tiennent les femmes en pareilles rencontres pour faire valoir la marchandise, & moi tous ceux que font les hommes pour perfuader leur amour; nous convinmes l'un & l'autre que nous nous étions toûjours aimez, en quoi nous mentions tous deux, & nous nous promîmes de nous aimer toûjours, en quoi nous nous manquames aussi bien-tôt de-parole. Après cela nous réglames nos rendez-vous tête-à-tête.

Mes plaisirs durérent trois jours sans aucun trouble: mais comme cette petite rose avoit autant d'épines que rose du monde, je ne passai pas le quatriéme sans les sentir. Je rencontrai en visite auprès de la Comtesse un certain Cavalier, auquel je pris garde qu'elle vouloit plaire: cela joint à la reputation de doucereux bannal, qu'avoit cet amant, me sit remarquer mille choses qui supposoient de l'intelligence entre eux. J'en voulus dire deux mots le soir même à la Comtesse, mais elle me traita de visionnaire.

naire, de la pouvoir soupçonner d'aimer cethomme-là. Faites-moi justice, me dit-elle, 1640. quand je serois capable de soussirir en même tems un autre amant avec vous, me croyezvous assez aveuglée pour en souffrir un fait comme celui-là. Je trouvai tant de bon sens en ses excuses (caren effet le galand étoit fort laid & fort ridicule) que comme l'on croit aisément ce qu'on desire, je fus tout-à-fait desabusé: elle prit même alors soin de rédoubler pour moi ses caresses, en me disant que l'injustice que je lui avois voulu faire, auroit merité qu'elle en eût eu du ressentiment si son amour n'avoit été plus fort que sa raison. Je lui demandai pardon de mes brutalitez, & d'avoir pû douter un moment d'une fidelité comme la fienne. Enfin la paix se fit, c'est-à-dire la trêve; cardeux jours après je vis mon rival au Cours; & ma maîtresse au fond de son carosse, elle se cachoit le mieux qu'elle pouvoit, mais elle ne songeoit pas à faire cacher une de ses Demoiselles qui étoit à la portiere.

Il ne faut pas demander si je sis bien l'enragé le soir; car on sait ce qui se doit saire en pareille rencontre. La jalousie ne me tourmentoit pas tant que la honte des excuses que je lui avois saites d'avoir été jaloux: après m'avoir nié quelque tems qu'elle est été au Cours avec mon rival, ensin elle me l'avoua voyant que je n'en doutois pas; mais elle me dit que ce n'étoit pas une consequence qu'elle l'aimat, qu'au contraire c'étoit une marque infaillible qu'il n'y avoit rien entre eux, & qu'on traitoit ainsi les gens sans consequence. J'avoue que bien que je sois l'homme du monde le plus éloigné des emportemens qui obligent de frapper une sem-

me,

me, je fus sur le point de soussleter la Com-1640. tesse: cependant je m'en empêchai, & songean€ que c'étoit être fou que d'aimer de bonne foi & de prétendre être aimé de même d'une femme faite comme elle, je pris mon parti en un mo-ment: Eh bien, Madame, lui dis-je, puisque c'est une marque infaillible qu'il n'y a point d'amour entre les gens quand ils vont au Cours dans le même carosse, j'y veux aller avec vous; aussi bien m'a-t-on dit que le bruit étoit grand de nôtre intelligence; & comme j'ai beaucoup de soin de vôtre reputation, je veux desabuser le monde, mais je veux être à la belle portiere avec vous. La Comtesse qui n'étoit pas fort délicate sur la bonne renommée, & qui après avoir apprehendé un grand fracas de ma part, étoit ravie de se tirer d'affaire à ce prix-là, me dit qu'elle feroit ce que je voudrois. Le len-demain nous allames au Cours de la maniere que je lui avois proposé. Le premier homme que nous trouvâmes devant les Tuileries, ce fut mon rival: il palit en nous voyant ensem-ble, & je ne doute pas que comme il prenoit les matieres plus à cœur que moi, il ne fût bien plus faché que je n'avois été. D'aussi loin que je l'apperçûs, je me mis à parler à l'oreille de la Comtesse, non pas que j'eusse rien à lui dire, mais pour désesperer le spectateur interessé.

Si j'avois été fort amoureux, j'aurois cherché à faire enrager mon rival, sans qu'il en eût rien coûté à ma maîtresse, mais comme je n'avois pas d'amour pour elle, je n'avois point aufii de ménagement, & je ne voulois avec elle qu'un commerce des sens où le cœur n'eût aucune part, qui est tout ce qu'on peut deman-

der d'une jolie coquette.

je:

Je me trouvai bienheureux qu'ayant à être trompé de ma maîtresse, je l'eusse découvert 1640. avant que d'être au point de ne m'en point dé-dire: car autrement j'aurois toûjours été dans ces incertitudes qui font tant de peine aux amants trop engagez, & qui les empêchent de prendre une bonne resolution comme je pris en cette affaire. Je passai encore trois semaines avec elle assez tranquilement, sans peine & sans plaisirs, sans amour & sans jalousie, après lesquelles il fallut m'en aller à l'armée. Ce fut alors que je m'apperçûs de l'avantage que j'avois d'être desabusé. J'aurois été inconsolable si j'avois été amoureux: j'ai passé depuis par ces desespoirs, & je sai ce qu'il en coûte, mais heureusement pour moi je n'avois rien de tendre dans le cœur, & il n'étoit rempli dans ce tems-là que du soin de mon équipage. Je pris donc congé de ma maîtresse avec la prudence d'un Caton, & j'eus le plaisir de lui voir jetter des larmes pour moi, qui me trouvérent insenfible. Il est vrai que comme elle étoit femme de courage, elle m'en témoigna bien-tôt son ressentiment: car je lui écrivis une Lettre à quoi elle ne fit point de réponse, & je n'entendis plus parler d'elle, que quatre ans après, qu'étant allé voir un de mes amis à la campagne, ie sûs qu'elle étoit dans son voisinage: il l'avoit vue deux ou trois fois, & il commençois d'en devenir amoureux, mais il la craignoit comme une Vestale; ce n'est pas qu'il ne sût sa vie, c'est qu'il étoit timide avec les Dames. Je lui proposai de l'aller voir, & je lui promis d'avancer plus ses affaires par les choses que je dirois à cette Dame devant lui, qu'il ne feroit sans moi en trois mois avec sa conduite respectueu-

- tueuse; il m'en conjura, & nous allames voir 1640. la Comtesse. Je la trouvai plus belle & moins aimable que jamais, car elle étoit dans des emportemens qui sont même ridicules aux hommes. Je commençai d'abord par envier la bonne fortune de mon ami d'avoir une si belle voisine; je dis que j'en profiterois mieux que lui, parce qu'il lui falloit faire son noviciat, qui à mon avis seroit long, & que pour moi ma profession étoit saite. La Comtesse se mit à rire & ne se défit point de mon effronterie, il n'y eut de honteux que le nouvel amant. Au reste, Madame, lui dis-je, je sai qu'il est amoureux de vous; il ne vous l'a peut-être pas encore dit, mais je vous en assure, & je vous déclare que bien som d'en être jaloux, le plus grand plaisir que vous me puissiez faire, c'est de le bien traiter; c'est un autre moi-même, Madame, je vous aurai obligation des faveurs qu'il recevra de vous comme si je les recevois. Il est plaisant (dit en riant la Comtesse) on diroit à l'ouïr parler que je l'ai aimé. Dites, Madame, lui répondis-je, qu'on diroit à m'ouir parler que vous m'avez fait des faveurs: car pour aimé, on ne le dira jamais; on sait trop que vous n'êtes pas femme à donner si legerement vôtre cœur.

Pendant cette conversation le pauvre amant n'osoit rien dire, quelque occasion que je lui donnasse de parler. Ensin après avoir encore badiné quelque tems la Comtesse moi, nous nous quittames, & j'appris au bout de six mois qu'elle avoit rendu mon ami plus hardi par son

exemple.

Mais cette histoire m'a emporté trop loin. Il est vrai que je n'en ai pas voulu faire à deux fois, & il m'a semblé plus à propos d'interrompre

pre mes Memoires, que le recit d'une petite avanture amoureuse.

ANK.

Pour revenir à mon sujet, arrivant à Moulins, 1641. j'y trouvai deux Lettres de cachet; l'une qui m'étoit venue par la poste il y avoit quinze jours, & l'autre par un valet-de-pied du Roi qui m'attendoit pour me la donner lui-même. La premiere étoit celle-ci

LETTRE DE CACHET adressée à M. de Bussy.

Monfieur de Bussy Rabutin, Ayant reçu une infinité de plaintes des desordres que les soldats de votre Regiment ont commis & commettent à la campagne & dans la garnison de Moulins, & de la prétention en laquelle sont les Officiers de votre dit Regiment, de connoître seuls des crimes & delits de leurs soldats; j'ai fait expedier une Ordonnance pour déclarer que selon le pouvoir des Intendans de la Justice, des Juges Presidiaux & des Prevots: J'entends que chacun d'eux prenne connoissance desdits crimes & en fasse punir exemplairement les coupables suivant la rigueur des Ordonnances: vous laissant & à vosdits Officiers votre jurisdiction ordinaire pour les crimes de soldats à soldats & autres qui regarderont la milice & faction de guerre. De quoi j'ai bien voulu vous donner avis, afin , que vous & vosdits Officiers vous vous con-" formiez sans aucune difficulté à ce qui est en " cela de mon intention; voulant bien vous dire , que si après cela il s'y rencontroit quelque obs-" tacle, je rendrai responsables ceux qui com-, mandent votre corps, de tous les desordres Tome I. que

ngue les soldats pourroient commettre à l'ave-1641., nir. C'est ce que je vous dirai par cette Lettre, priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Bussy Rabutin, en sa saînte garde. Ecrit à Morsan, le 19. Decembre 1640. Signé LOUIS.

Et plus bas, Sublet.

Voici la Lettre de cachet que m'apporta le valet-de-pied du Roi.

AUTRE LETTRE DE CACHET adressée à M. de Bussy.

🛮 Onfieur de Bussy Rabutin, Desirant être 3 LV1 informé par votre bouche de l'état de la , garnison de Moulins, & de plusieurs plaintes , que l'on m'a faites, tant du faux-faunage que , les soldats de votre Regiment exercent à force ouverte (ce qui ne peut être qu'avec aveu des Chefs) que des vols sur les grands chemins " & autres infinis desordres & contraventions à , mes reglemens, qu'ils commettent chaque , jour, sans que l'on en puisse faire aucune jus-,, tice, à cause de la connivence des Officiers , & de l'appui qu'ils donnent manifestement aux ,, coupables: Je vous fais cette Lettre, pour , vous dire qu'auffi-tôt que vous l'aurez recête ", vous ayez à me venir trouver, & que cependant vous donniez tel ordrepour empêcher la con-,, tinuation de ces déreglemens, qu'ils ne puif-,, sent arriver en votre absence, voulant bien ,, vous dire qu'à faute de ce, vous & les Officiers " de votre Regiment m'en serez responsables: " & remettant à vous faire entendre plus parti-, culierement mes volontez lorsque vous serez ,, près de moi, je prie Dicu qu'il vous ait, Monfleur DE BUSSY RABUTIA

Et plus bas, SUBLET.

Le même Valet-de-pied qui me donna cette Lettre avoit été en Auvergne, ou avoit fait semblant d'y aller pour rendre une même Lettre au Marquis d'Estat, lequel il n'avoit pas trouvé, à ce qu'il disoit; mais la verité est qu'on n'en vouloit qu'à moi, qui pourtant me sentant la conscience nette, pris la poste, & m'en vins à la Cour. Le lendemain que je sus arrivé j'allai trouver le Secretaire d'Etat Desnoyers, pour savoir de lui le détail des plaintes qu'on avoit faites au Roi de mon Regiment. Il me répondit que mon Régiment ne donnoit jamais sujet deplaintes, & particulierement lorsque j'y étois. Jene viens pas l'excuser, Monsseur, lui dis-je, mais s'il a failli je n'en dois pas répondre, car je n'y étois pas. Il me dit qu'il ne savoit rien de tout cela, & qu'il falloit que je m'adressasse à Bouteiller, lors Surintendant des Finances. L'écant donc allé trouver, il me dit que les Adjudicataires Generaux des Gabelles avoient fait de grandes plaintes au Conseil contre le Regiment d'Effiat & contre le mien. Je mi ré-·pondis qu'il s'en falloit prendre à ceux qui avoient fait le mal, ou à ceux qui commandoient nos Regimens, & qui avoient souffert le desordre; que pour moi je n'avois été à Moulins que huit ou dix jours, pendant lesquels on ne m'avoit sait aucunes plaintes. Il me dit que quoi que je ne parusse pas coupable, je ne laissois pas d'être malheureux : cela me fit sonpçonner quel-que chose & resondre de partir le jour d'après.

Veritablement, Testu Chevalier du Guet me 1641. vint arrêter le lendemain matin & me mena à la Bastille. Huit jours après Talon Avocat General & la Ferté de Ris Maître des Requêtes me vinrent interroger; mais trouvant par mes réponses qu'il n'y avoit pas lieu de me condamner à quoi que ce soit, je ne les revis plus & on me laissa prisonnier.

Mon crime étoit un peché originel : Defnoyers me faisoit pâtir de la haine qu'il avoit contre mon pere. Cependant il eût bien mieux valu pour moi que j'eusse été essectivement coupable du desordre de mon Regiment, sans la haine d'un Secretaire d'Etat en grand credit, que d'avoir un pareil ennemi sur les bras avec

mon innocence.

Quinze jours après que je fus à la Bastille, le Comte de Guiche m'envoya faire compliment par Jumeaux Capitaine de son Regiment de Cavalerie, & offrir son service auprès du Cardinal de Richelieu dont il avoit épousé la niece. Il est vrai, qu'ayant appris peu de tems après que Desnoyers haissoit mon pere, il tint bride en main, & je n'ouis plus parler de lui. Il y avoit deux mois que j'étois à la Bastille,

quand mon pere (qui avoit été jusques là in-commodé d'une sciatique) alla demander ma liberté au Cardinal; il la lui promit de la meilleure grace du monde. Un mois après, cette ·liberté n'étant point encore venue, mon pere retourna à Ruel pour faire souvenir le Cardinal de sa promesse. Ce Ministre lui dit qu'il l'aimoit trop pour me sortir de prison; que je me perdrois si l'on le faison, & que je menaçois de me vanger. Mon pere lui répondit que d'ordinaire personne ne m'excusoit moins que lui. mais

mais qu'il assuroit Son Eminence que je n'étois pas fou. & ensuite se retira sans rien obtenir. 1641.

C'étoit un ouvrage de Desnoyers, qui apprehendant que l'on ne donnât de trop courtes bornes à sa vengeance, m'avoit rendu ces mé-

chans offices.

Trois semaines après ma mere alla supplier le Cardinal de m'accorder ma libeité, comme il avoit fait la faveur à mon pere de la lui

promettre.

Il est bon de remarquer en cette rencontre l'autorité absoluë du Cardinal, qui avoit mis les choses sur un pied que dans la plûpart des graces on ne comptoit le Roi pour rien. Il avoit si bien gagné ou intimidé les gens qui étoient autour de ce Prince, qu'on lui cachoit ce qu'il vouloit, & il n'a jamais sû un combat que la Motte Hodancourt perdit en Catalogne, parce que le Cardinal le vouloit faire Marêchal de France, comme il sit, & que la connoissance de ce malheur eût pû empêcher sa promotion.

Mais pour revenir à la demande que ma mere lui fit de ma liberté. Quoi, Madame, lui dit-il, cela n'est pas encore fait? Non, Monseigneur, lui répondit-elle, Vôtre Eminence l'auroit appris par les remerciemens très-humbles de mon fils. Sur cela il commanda à un de ses Secretaires d'aller dire de sa part à Desnoyers qu'il m'envoyat une Lettre de cachet pour sortir de la Bastille. Guy de Rabutin mon frere, qui avoit été page du Cardinal, demeura à Ruel pour la retirer; & quinze jours s'étant passez sans le Pouvoir faire, pendant lesquels la Cour alla à Abbeville, enfin il en parla un jour au Cardinal, Desnoyers étant dans la chambre. Qu'estce donc, M. Desnoyers, lui dit ce Ministre d'un D 3

d'un ton rude, qui vous a empêché de faire ce 1641. que j'ai ordonné là-dessus? Et comme Desnoyers ne répondoit rien, Que cela soit fait aujourd'hui, ajoûta-t-il, & que je n'en entende plus parler. Desnoyers sortit sans mot dire, & alla faire expedier cette Lettre de cachet que mon frere m'apporta.

LETTRE DE CACHET adressée à M. du Tremblay.

"M Onsieur du Tremblay, Considerant que la prison du Sieur de Bussy Rabutin en " mon Château de la Bastille depuis plusieurs mois, peut tenir lieu de quelque punition ,, des desordres commis par son Regiment dans " Moulins, & ayant reçu diverses assurances qu'il prendra plus de soin à l'avenir de les , empêcher, & de tenir son Regiment en bon , état, & plus fort qu'il n'a fait par le passé; , J'ai bien voulu vous faire cette Lettre pour , vous dire que mon intention est, qu'après que , ledit Sieur de Bussy aura satisfait l'Adjudicataire Général de mes Gabelles sur le faux-sau-,, nage commis par les Officiers & soldats du-,, dit Regiment pendant leur logement'à Mou-, lins, & qu'il vous en sera apparu par le cer-,, tifiçat dudit Adjudicataire, & qu'en outre a-,, près que vous aurez reçu une promesse par écrit fignée du Sieur de Bussy Rabutin son pere , & de lui, par laquelle ils s'obligeroient tous " deux à mettre ledit Regiment à douze cens , hommes effectifs, suivant le traité fait avec lui , pendant le quartier d'hiver dernier : duquel le , payement a été entierement fait andit Regiment; vous ayez à mettre ledit Sieur de Bussy " Ra-

» Rabutin en liberté, moyennant ladite promesse 2 & ledit certificat de l'Adjudicataire de mes Ga- 1641.

, belles: & la presente n'étant pour autre sujet je

prie Dieu qu'il vous ait, Monsseur du Trem-blai, en sa sainte garde. Ecrit à Abbeville le 6. " Juin 1641. Signé, LOUIS.

Et plus bas, SUBLET.

Et à la suscription de la Lettre, A Monsieur du Tremblay Gouverneur de mon Château de la Bastille.

Il y a bien des choses en cette rencontre sur lesquelles on peut faire des observations.

Desnoyers avoit de l'esprit, & il n'y a jamais eu de Secretaire d'Etat qui ait mieux fait parler le Roi son maître, que lui. Cependant sa passion l'aveugle si fort en cette conjoncture, que pour avoir lieu de blâmer ma conduite, en disant que je ne tenois pas mon Regiment en bon état, ce qui étoit faux, & de quoi même alors il n'étoit pas question : il fait que le Roi rend compte au Gouverneur de la Bastille des motifs de ma prison & de ma liberté, & compose une espece de Manifeste aussi-bien raisonné, que pour une Déclaration de guerre. D'ailleurs le Cardinal qui n'eût pas manqué de dire à mon pere, à ma mere, ou à monfrere, à quelles conditions le Roi me faisoit sortir, ne seur en dit jamais aucune, & Desnoyers en impose de son chef, & en impose d'injustes & d'impossibles. Car premierement, pour celle de l'Adjudicataire General des Gabelles, qui demandoit au Conseil un dédommage. ment de deux cens mille écus de sa Ferme, quelle injustice de me vouloir rendre responsable des desordres qu'avoient faits en mon absence le Régiment d'Effiat & le mien? & quelle impossibilité à un homme qui n'a rien d'acquis, de donner

1641. deux cens mille écus?

Pour l'autre condition de donner une promesse de moi, de remettre mon Regiment à douze cens hommes, suivant le traité fait avec moi:

Il étoit faux que j'eusse fait aucun traité, car j'avois été arrêté un peu après l'établissement de la garnison; & quand j'aurois fait un traité, on m'avoit ôté, en m'arrêtant, les moyens de tenir la main, que les Capitaines de mon Regiment eussent sait leur devoir. Mais on va encore mieux voir par la suite, que la seule haine de Desnoyers lui avoit fait mettre à l'insu du Cardinal ces conditions dans cette Lettre.

Aussi-tôt que mon frere me l'eut mise entre les mains, je l'ouvris; & l'ayant trouvée si injuste, je l'envoyai à mon pere, lequel n'étant point en état de faire un voyage, resolut que ma mere iroit s'en plaindre au Cardinal. Etant donc partie de Paris, & arrivée en quatre jours Abbeville, elle alla loger chez Launai fon parent qui en étoit Gouverneur : elle lui dit le sujet de son voyage, le dessein qu'elle avoit de parler au Cardinal, & la maniere. Le bon homme Launai qui raifonnoit en cette rencontre avec un plus grand fang froid que mon pere ni ma mere, la pria de le laisser faire, & l'assura qu'il obtiendroit une autre Lettre de cachet sans fâcher Defnoyers. Il l'alla donc trouver, & lui dit que Madame de Bussy sa cousine venoit d'arriver chez lui, pour demander à Monsieur le Car-dinal la liberté de son fils sans condition, comme Son Eminence la lui avoit promise; mais qu'il l'en avoit empêchée, lui promettant de l'obtel'obtenir d'ailleurs. Desnoyers lui témoigna lui en savoir bon gré, & lui fit expédier sur l'heure 164rune Lettre de cachet pour me sortir de la Bastille, à condition seulement que j'irois servir à mon

Regiment.

Trois semaines avant que je sortisse, un Gentilhomme du Prince Thomas de Savoye prisonnier depuis quatre ans, pour qui j'avois pris de l'amitié, me pria de taire entrer un coffre dans ma chambre dans lequel il se mettroit le jour que je sortirois,& seroit emporté avec mon équipage. j'y consentis fans faire de reflexion aux consequences: & comme ce coffre fut apporté, ce Gentilhomme me demanda la clef de ma chambre pour s'aller mettre dedans, & essayer s'il y pourroit respirer quelque tems à l'aise par les petits trous qu'on avoit faits, & qui étoient cachez dans le poil de la couverture; il ferma la porte en dedans, & pendant qu'il étoit dans le coffre le couvercle abbatu, il fit en se remuant que le coffre se ferma tout-à-fait : si bien que ce Pauvre homme au desespoir croyant étouffer, fit de si grands efforts qu'il rompit la serrure, & me vint dire cela fur les terrasses où je me promenois. Lors que je sus prêt à sortir, je dis à mon valet de chambre en presence de ce Gentilhomme, ce que je voulois qu'il fit du coffre que j'avois fait apporter depuis peu, il me le promit : il est vrai que lors que je fus parti, il dit au Gentilhomme Savoyard qu'il ne se feroit pas pendre pour lui & le laissa quasi desciperé.

Voilà l'histoire de ma prison de 1641. où je sus cinq mois par la seule haine d'un Ministre, qui en affectant le personnage de devot, & même raisant de bonnes œuvres, ne pardonnoit jamais-

82

Il est vrai que Dieu me vengea de cet hypocrite, 1641. car quelques aunées après il sut disgracié, & il en mourut de chagrin comme un homme qui n'a ni résignation aux volontez de Dieu, ni courage: le seul fils qu'il avoit, a mené une vie obscure avec une espece d'imbecillité sans se marier.

Pendant ma prison, mon Regiment ayant en ordre de servir dans l'armée que commandoit le Marêchal de Châtillon, sut desait à la batail-

le de Sedan.

Suivant donc la condition de ma liberté j'allai à mon Regiment qui étoit aux environs de Mesieres dans le débris de l'armée du Marêchal de Châtillon que le Cardinal venoit de récompenser (quoi qu'il eût perdu la bataille) du Regiment de Piedmont pour son fils d'Andelot depuis Comte de Colligni, de après Duc de Châtillon; & cette récompense sut faite au Marèchal, parce que le Comte de Soissons Louis de Bourbon, ennemi declaré du Cardinal de Richelieu, avoit été tué commandant l'armée ennemie.

Ensuite le Marêchal étant tombé malade, se retira, & l'on donna son armée à commander à de Maillé Marêchal de Brezé, beaustrere du Cardinal. Le Marêchal ayant pris la ville de Lens y mit mon Regiment, celui de la Trimouille, & encore un autre du nom duquel il ne me souvient pas, & donna le Gouvernement à un Capitaine d'Infanterie de la Garnison d'Arras, du Regiment de Saint Preuil. Cet ordre étoit injuste, (n'y ayant que les gens pourvus du Roi qui puissent commander dans les places, comme Gouverneurs, à de plus grands Officiers qu'eux.) Je pris les Commandans des deux

deux autres Regimens, je m'en allai supplier le Marêchal de Brezé, d'avoir égard au titre 1641-de Mestre de Camp que j'avois, & de ne me pas obliger d'obéir à un homme que le dernier Capitaine de mon Regiment devoit commander par tout. Le Marêchal qui étoit bizarre naturellement, & de plus insolent de sa faveur, crut qu'il y alloit de son honneur de ne pouvoir pas faire impunément une injustice, ou qu'il y avoir de la foiblesse de s'en repentir. Il me d't donc avec un air d'autorité, qu'il ne changeroit rien aux ordres qu'il avoit donnez, que nous étions bien dissiciles, & que quoi qu'on sit, on ne nous contenteroit pas. Je me retirai sans repliquer, ne me voulant pas commettre avec un homme emporté, qui avoit le pouvoir & la force à la main.

Le lendemain de la prise de Lens, l'armée passa outre, & s'en alla du côté de L'ile. Le soir le Gouverneur de Lens, honteux d'avoir à me commander, m'envoya civilement demander l'ordre: je le donnai sans me faire presser, & le lendemain je m'en allai à Arras auprès de Saint Preuil qui étoit ami de mon pere. Il me logea chez lui, me sit l'honneur qu'il put me faire, & pendant que je sus avec lui il me conta sa vie qui me parut fort extraordinaire.

de m'interdire. Enfin le Plessis Bélievre Lieu-1641 tenant de Roi d'Arras, & Lieutenant Colonel du Regiment d'Infanterie du Marêchal, sit ma Siège de paix avec lui, & je le suivis au siège de Bapau-Bapau- me, où deux jours après qu'il sut formé il sit

venir mon Regiment.

Cette place étoit de sept bastions bien revêtus, avec un grand fossé sec, & une bonne contrescarpe: mais ce qui en rendoit l'entreprise fort difficile, c'étoit le peu d'eau qu'il y avoit à trois lieuës à la ronde. Il falloit de necessité pour v réuffir prendre la conjoneture que les ennemis fussent occupez ailleurs, & ne fussent pas en état de se venir poster devant nos lignes; & ce sut ce tems-là que prirent les Maréchaux de Brezé & de la Meilleraye; les ennemis étant alors embarquez à la reprisé d'Aire. Bapaume ne dura que huit jours de tranchée ouverte, & se rendit à ma garde le 18. de Septembre 1641. On en donna le Gouvernement à Davergne Lieutenant Colonel du Regiment de Navarre, & le Marêchal de Brezé ayant été rappellé à la Cour pour être envoyé en Catalogne, le Marêchal de la Meilleraye fit marcher l'armée devers Ar-ras. Saint Preuil, qui en étoit Gouverneur, étant allé rendre ses devoirs à ce Marêchal à demi-lieuë de sa place: celui-ci le prit d'abord par son baudrier, & lui demanda son épée de la part du Roi. Saint Preuil la lui donna, en lui disant qu'il ne l'avoit jamais portée que pour le service de Sa Majesté. Il est vrai, reprit le Marêchal témoin la belle action que vous venez de faire. Je ne vois pas, repliqua Saint Preuil, que cette action me convainque de n'être pas bon serviteur du Roi, & sur cela le Capitaine des gardes du Marechal se saisit de lui; & le fit sortir de la

85

chambre. Le lendemain il fut conduit avec bonne escorte dans la Citadelle d'Amiens, où 1641. son procès lui ayant été fait, il fut condamné saint d'avoir la tête coupée pour quelques violences, Preuil & quelques prétendues concussions. Mais en arrêté esset par la haine du Maréchal de la Meilleraye prisonnier, & de Desnoyers ennemis implacables.

La plûpart des Historiens sont pensionnaires damnés de la Cour; ils n'écrivent que sur les Memoires qu'on leur donne: desorte qu'il ne faut pas
s'étonner si les malheureux paroissent toûjours
coupables. Cependant il se rencontre quelquefois des gens desinteressez & amis de la veriré,
qui ne pouvant pas faire une meilleure fortune
aux miserables, leur sont au moins une meilleure réputation, & qui leur sauvent l'honneur
malgré l'injustice de leur siecle. Je pretens aujourd'hui rendre ce bon office à Saint Preuil,
& je ne suis pas en peine d'être crû: car outre
que je suis connu pour un homme sincere, c'est
que j'ai vû presque toutes les choses que j'en
vais dire.

De Jussac d'Ambleville Sieur de Saint Preuil Histoire étoit brun, & avoit la tête naturellement frisée, de saint le visage assez agréable; mais sur tout la mine le suitable à la vie de saint le visage assez autant que le courage. Dans les de sa commencemens de sa vie il avoit été fort gamont, lant, & entre autres passions il en avoit eu une grande pour Madame.... une des plus belles femmes de son tems; mais malheureusement pour lui il n'avoit pas été sans rival auprès d'elle.

De la Porte Sieur de la Meilleraye, depuis Maréchal de France, & alors Enseigne des Gardes de la Reine Mere Marie de Medicis, étoit amoureux de Madame.... aussi bien que

D 7 Saint

86 Memoires du Conte

Saint Preuil: mais comme celui-ci en étoit 1641. mieux traité, il mettoit l'autre au desespoir, & il étoit bien aise de faire connoître que toutes les rigueurs de sa maîtresse étoient concertées ayec lui.

Avant que d'achever ce que j'ai à dire de ces deux rivaux, je croi qu'il n'est pas hors de propos d'écrire une avanture de Saint Preuil, qui fera bien connoître son caractere. Soit que le mari su jaloux, soit pour quelqu'autre raison, sa semme vint demeurer quelque tems à Bagnolet, & ce su alors qu'on sit ce Vaudeville.

Vous n'aurez plus à Bagnolet
Ni balet, ni comedie,
Pas seulement un poulet,
Quelque chose qu'on vous die:
Saint Preuil ce nouveau galant,
Quand vous ne serez plus belle,
Sera le plus insidelle
De tous vos autres amants.

Saint Preuil l'y alloit voir fort souvent. Un jour qu'il la pressoit plus qu'à l'ordinaire de luf accorder les dernieres faveurs, & qu'il n'en demeuroit pas même aux paroles, elle le traita d'insolent, & lui commanda de ne se jamais presenter devant elle. Il sortit de sa chambre veritablement une heure après la Dame s'étant allé promener comme elle avoit accoûtumé, le long d'un de ces beaux Canaux de Bagnolet, Saint Preuil sort tout nû de derrière une palissade, & se montrant à sa maîtresse ence état; Ce sera pour la dernière sois, Madame: Adieu, lui cria-t-il; & là-dessus il se jetta dans le Canalita tête la première. La Dame essayée de cette

vision se mit à crier aussi, & à fuir du côté du --logis, où elle tomba évanoure. Si-tôt qu'elle 1641. put parler, elle commanda qu'on allat voir ce qu'étoit dévenu Saint Preuil, lequel n'avoit pas été long-tems dans le Canal, & s'étant rhabillé promptement avoit regagné Paris, où il se tint caché quelques jours. Cépendant le bruit de sa mort s'étant répandu, Madame de fut vivement touchée de la resolution extrême qu'il avoit prise: cela lui parut une marque extraordinaire d'amour, & lui ayant peut-être trouvé des graces dans sa nudité, qu'elle ne lui avoit pas remarquées avec ses habits, elle se repentit de sa cruauté, & témoigna publiquement. le regret qu'elle avoit de sa perte. Saint Preuil en étant averti, ressuscita bien-tôt, & ne perdit

pas une si favorable conjoncture.

Mais pour revenir à de plus serieux endroits de sa vie; lors que la Meilleraye & lui avoient cessé d'être rivaux, ils n'avoient pas cessé d'être ennemis. Ils s'étoient toûjours depuis morgué, & tant qu'ils avoient été égaux en fortune, Saint Preuil qui avoit fait plus de bruit dans le monde que la Meilleraye, avoit par là augmenté la haine & l'envie de son ennemi contre lui. Enfin le Cardinal de Richelieu étant devenu premier Ministre, fit avoir des emplois à la Meilleraye son cousin qui le sirent Maréchal de Saint Preuil de son côté s'étoit fort avancé par son seul merite: il avoit été fait Capitaine au Regiment des Gardes, & c'avoit été lui qui avoit pris le Duc de Montmorenci au combat de Castelnaudari, ce qui lui avoit don-né l'amitié du Cardinal. Depuis s'étant battu contre Flesselles, & l'ayant tué, il s'étoit sauvé hors du Royaume, craignant la rigueur des Edits. Edits qui venoient d'être faits contre les duels, s641 & il avoit demeuré à Bruxelles jusqu'à ce que les ennemis ayant affiegé Corbie en 1636. il s'étoit jetté dedans, en passant la Somme à la nage; en avoit retardé la prise par sa vigueur, & l'auroit bien retardée davantage si on l'avoit voulu croire.

Le Cardinal prit ce tems-là pour le faire revenir, & fit tant valoir cette action, que le Roi passa son duel pour une rencontre. Ensuite ses services lui firent avoir le Gouvernement de Dourlans, & puis celui d'Arras, d'où il fatiguoit tellement les ennemis, qu'ils ne sortoient plus de leurs places à dix & douze lieues à la ronde de lui, qu'avec des précautions extraordinaires, & avec tout cela encore étoient-ils souvent battus: ils ne l'appelloient que la Tête

de fer.

Jusques-là, le Maréchal de la Meilleraye avoit fait vainement plusieurs tentatives auprès du Cardinal pour le perdre; mais enfin son heure étant venue, sa mauvaise fortune le fit emporter jusqu'à battre un parent de Desnoyers. nommé d'Aubrai, qui étoit dans sa place Commis pour les vivres. Peu de tems après, Bapaume étant pris, & la garnison des ennemis escortée seulement par un Trompette du Maréchal de la Meilleraye, contre l'usage qui veut qu'on commette à cela un corps de Cavalerie; Saint Preuil qui étoit sans cesse en campagne pour le service du Roi, rencontra cette garnison, la chargea & la deffit avant qu'il eût vu le Trompette. Le Maréchal croyant avoir ales un fujet infaillible de le perdre, envoye les plaintes des ennemis au Cardinal, lui mande que c'est pour le ruiner d'honneur & de reputation, que Saint

Saint Preuil a fait cette action-là; exagere làdessus ses violences & ses concussions: & tout ce-1641-la étant soûtenu par Desnoyers, qui se souvenoit de l'outrage sait à son cousin d'Aubrai, le Cardinal donna les mains à la perte de Saint Preuil: & peut-être en s'imposant la necessité d'abandonner un de ses bons amis, se slatta-t-il de la réputation qu'il croyoit avoir par là, de preserr la justice à ses propres inclinations.

Voilà au vrai le sujet de la mort de Saint

Preuil.

Le Maréchal de la Meilleraye ayant fait reconnoître de la part du Roi, la Tour Gouverneur dans Arras, & donné le bâton de Maréchal de France au Comte de Guiche, quitta l'armée qu'il laissa entre les mains de ce nouveau Maréchal. Le reste de la Campagne se passa à fortisser la Bassée, où les ordres du quartier d'hiver étant arrivez, mon Regiment fut resormé à quatre compagnies & mis dans Lens.

Pour moi qui me trouvois fort rebuté de la Fortune, je m'en revins à la Cour, résolu de quitter le service: & en attendant quelque occasion favorable d'y rentrer, je résolus de chercher de la subsistance dans un mariage. Je le haissois naturellement, parce que j'étois ennemi de toute contrainte. Mon pere est assez souhaité de me voir établi, mais il est voulu de ces mariages de riches veuves qui s'entêtent d'un beau garçon, & qu'on m'est pris avec mes droits sans lui demander autre chose. Il me parloit incessamment de la fortune de Chabot, qui par sa bonne mine & pour sa belle danse avoit épousé la Duchesse de Rohan; & je voyois bien qu'il se prenoit un peu à moi, de ce qu'étant

tant affez bien fait, quelque Infante ne m'étoit

Pendant que je cherchois une femme, je trouvai une de mes parentes, jeune fille, fort belle, mais qui n'avoit point de bien: elle me plût d'abord; & croyant seulement m'amuser en attendant que j'eusse rencontré quelque bon parti, j'en devins amoureux. Dans les commencemens de ma passion je sus assez mon maî-tre pour ne la vouloir point épouser, ne me voulant pas ruiner pour l'amour d'elle, & quand l'amour m'eut mis en état de ne plus songer à mes interêts, je songeai aux siens, & je ne la voulus pas rendre malheureuse en l'épousant malgré mon pere, ni la ruiner pour l'amour de moi. Ainsi je ne la voulus jamais épouser : elle n'eut pas les mêmes considerations pour moi; car dans tous les tems elle me souhaita pour fon mari. .

Mais pour dire les choses de suite, cette fille étoit auprès d'une de ses sœurs mariée: le voi-sinage sit notre connoissance, & le commerce notre amour. Je ne l'aimai pas long-tems sans en être aimé, & même elle ne sit point de sa-cons de me l'avouer de bonne heure: cela joint à nôtre alliance empêcha qu'on n'en par-lât. C'est un grand avantage pour cacher son amour, que d'être parent de sa maîtresse: les assiduitez d'un Cousin ne sont pas si-tôt parler que celles d'un homme qui n'est point parent; & avant que le public ait découvert que le parent a quelque dessein, l'affaire est reglée, & les amans ont pris des mesures ensemble pour le tromper.

Au reste je recevois de ma Cousine toutes les faveurs imaginables à la reserve de la derniere: niere: la raison en est si extraordinaire, que in je ne la disois pas, on ne la devineroit ja-1641.

La crainte d'être refusé, empêche presque toûjours les jeunes gens de demander des faveurs; pour moi je ne les demandois pas à ma Cousine de peur qu'elle ne me les accordat; & sur cela j'admire la bizarrerie de mon amour qui n'avoit autre but que soi-même: car je ne voulois ni débaucher ma maîtresse ni l'épouser. Cependant me voyant un jour auprès d'elle dans d'autres sentimens: vous êtes le maître, mon Cousin, me dit-elle, si vous le voulez absolu-ment; mais vous ne le voudrez pas, si vous me voulez donner la plus grande marque d'amour que vous puissiez me donner en votre vie. Non, ma Cousine, lui répondis-je, je ne le veux plus; je serai aussi honnête que vous: & afin qu'elle ne pût gâter le merite de cette action par aucune interpretation desavantageuse, je lui fis voir an doigt & à l'œil, que rien ne m'empêchoit de me satisfaire que la seule envie de lui faire plaisir.

Cependant mon pere & ma mere qui furent avertis de cette galanterie, en craignirent les suites, & pour les interrompreils voulurent me marier. Après avoir examiné les meilleurs partis de la Province, ils crurent ne pouvoir pas mieux s'adresser qu'à Gabrielle de Toulongeon fille d'Antoine de Toulongeon, Gouverneur de Pignerol, & de Françoise de Rabutin, sœur

du Baron de Chantal.

Lorsque mon pere prit ce dessein, il le dit à tous ses amis, afin d'ôter par là toute esperance à ma Cousine. Cela sit l'effet qu'il s'étoit promis: la Demoiselle qui avoit paru jusques-

Memoires du Comte

là si passionnée prit bien-tôt son parti, & se re-1641. solut à rompre tout commerce avec moi : ce qui me surprit fort; car encore bien que je sache qu'on ne se pende pas d'ordinaire en ces rencontres, il cst pourtant naturel d'être d'abord dans une grande douleur & d'avoir peine à en revenir. Voilà comme je fus quinze jours durant, au bout desquels la conversation d'un de mes amis qui savoit l'état de mes affaires. & qui lisoit avec moi le Traité d'Ovide des Remedes d'amour, commença de me consoler. Peu de tems après mon pere m'ayant mené en Nor-mandie, l'absence de six semaines acheva de me guerir.

Je m'en allai ensuite en Bourgogne pour Ann. mon mariage: il traîna assez long-tems, & pen-1642. dant que les gens d'affaires ajustoient les conditions, me trouvant à Bussy, six mois après ma rupture, je me promenois dans le Bourg, loss que je vis un carosse qui venoit sur le chemin de Paris, arrêté à deux cens pas de moi. C'é-toit ma Cousine & sa Sœur qui alloient à Dijon pour un procès qu'elles y avoient, & qui s'étoient arrêtées pour demander de mes nouvelles: elles m'apperçurent, & s'étant mises à crier de joye toutes deux en me voyant, je les reconnus & je m'en allai avec elles à Dijon. Je ne pouvois assez m'étonner de l'état où je me trouvois alors pour ma Coufine: je me souvenois bien de l'avoir vuë autrefois, mais à peine me souvenois-je de l'avoir aimée, & il ne me restoit de tout notre commerce qu'une grande familiarité. Comme je n'avois plus de respect pour elle à cause que je n'avois plus d'amour, je prenois d'autorité, & sans les demander, ces faveurs qu'elle accordoit autrefois à

mes

mes prieres; & si elle m'avoit laissé faire alors je ne l'aurois pas tant ménagée que je faisois 1642. autresois; mais elle n'avoit garde de se remettre à ma discretion, ne doutant pas que je n'en abusasse. Je demeurai huit jours avec elle, après lesquels je m'en retournai à Bussy, craignant que Mademoiselle de Toulongeon (qui m'avoit déja donné quelques petites attaques sur cette galanterie) ne trouvât mauvais qu'étant prêt à l'épouser, je parusse y avoir encore de l'attachement.

Quelque tems après je me mariai. Ce fut à Ann. Alonne près d'Autun, le 28. d'Avril 1643. J'y Ann. demeurai près d'un an sans entendre parler de 1643. ma Cousine, après lequel je la trouvai à Paris mariée aussi bien que moi, & plus belle qu'elle n'avoit jamais été. Je ne voulus pas perdre mes services passez; je lui rendis donc quelques soins sans amour: comme je ne craignois rien, je hasardois tout, & les témeritez étant d'ordinaire heureuses en ces matieres, je ne perdis pas mes peines. Depuis ce tems-là je n'ai point douté que la hardiesse en amour n'avançat fort les affaires: je sai bien qu'il faut aimer avec respect pour être aimé; mais assurément pour être recompensé il faut entreprendre, & l'on voit plus d'effrontez réussir sans amour, que de respectueux avec la plus grande passion du monde.

On peut bien juger qu'ayant fait cette conquête sans peine & sans desirs, je me souciai peu de la conserver. Ce n'est pas que nous ne nous attachions quelquesois à des personnes après en avoir eu des faveurs, que d'abord nous n'avions pas trop desirées, mais il faut que ce soient leurs manières douces, agreables & ten-

94 Memoires Du Comte

dres qui nous arrêtent; enfin un je ne sai euoi 1643. qu'on ne peut exprimer & qui ne se sent que par la pratique. A la verté ma Cousine avoit tout le contraire de cela; plus on la connoissoit, moins on avoit d'amour pour elle, & son corps, son esprit & sa conduite lui fai-soient perdre les amans que son visage lui avoit attirez.

Je fus donc une espece de Provincial depuis
Ann. 1642. jusques en 1644. que Mauvilly Lieute1644. nant de la Compagnie de Chevaux-legers d'Ordonnance de Henri de Bourbon Prince de Condé, Gouverneur de Bourgogne, ayant été tué
aux attaques de Fribourg, faites le 3 d'Août
1644. par Louïs de Bourbon Duc d'Enguien
pour lors, & depuis Prince de Condé: mon
pere souhaita que je traitasse de cette Charge.
Je convins du prix à douze mille écus avec le
bon homine Villeneuve, pere de Mauvilly,
auquel on avoit donné permission de retirer
cette somme que son sils en avoit donnée, &
ensuire le Prince de Condé m'en sit donner le
Brevet avec toutes les marques d'estime imaginables.

Dans ce tems-là, le Commandeur de Bussy Hugues de Rabutin mon oncle, devint par droit d'ancienneté Grand Prieur de France, par la mort du Grand Prieur de la Porte. Roger de Lorraine Chevalier de Gusse, qui se sentoit appuyé de l'alliance & de la protection de Gaston de France Duc d'Orleans, pour lors Lieutenant General de la Regence, avoit prétendu avant la mort du Grand Prieur de la Porte, d'avoir cette dignité par l'autorité du Roi, & je pense que si le Grand Prieur mon oncle est un peu tâté sur son assaire, la Cour lui est fait cette

te injustice; mais sans hesiter il prit possession du Grand Prieuré avec toutes les sosimissions en 1644-ce cas requises, & purs alla saluer en cette qualité le Roi & la Reine Regente.

Aussi-t't que j'eus appris sa promotion, je partis de Bussy en poste & jel'allai trouver, ne doutant pas que je ne susse celui de sa maison qui se pourroit le plus vrai-semblablement prevaloir de cette fortune qui étoit de plus de cent mille livres de rente.

Ce bonheur fut bien-tôt après interrompu par la mort de mon pere. Le Prince de Condé demanda pour moi à la Reine sa Charge de Lieutenant de Roi en Nivernois, mais cette recommandation faillit à me nuire, & l'on sut sur le point de me la resuser, parce que j'étois Lieutenant de ce Prince. Ensin on la lui accorda pour moi, & j'en eus les provisions.

Le lendemain du jour que j'eus prêté serment entre les mains de la Reine Regente, Ann. le Prince de Condé m'écrivit ce billet de sa 1645.

main.

"M. le Comte de Bussy portera, s'il lui "plaît, & sans delai, sept mille cinq cens li-"vres au Sieur de Bartillac Tresorier de la "Reine, & en prendra un Certificat. J'ai eu "commandement de lui mander ceci. M. de "la Vrilliere l'a aussi de le lui dire. Fait à Paris ce 24. Mars 1645 HENRI DE BOUR-"BON.

Cet ordre me furprit fort, car jusqu'à ce jour on ne m'avoit parlé de rien approchant de cela, & je croyois en être quitte pour les presens qu'on a accoûtumé de faire en ces rencontres, aux gens par les mains de qui il faut necessairement passer. Mais ensin il fallut obeir, & je trouvai cet

_ cet argent dans la bourse du President Perraut 1645. Intendant de la Maison du Prince de Condé, qui me le prêta fort honnêtement.

Cette petite taxe venoit de l'esprit ménager du Cardinal Mazarin qui avoit cette vilaine coutume de faire acheter toutes les graces qu'il faifoit.

Et parce qu'il y avoit des villes dans le Nivernois qui se disoient de tout tems des Gouvernemens particuliers independans de celui de cette Province, le Roi me fit donner un Ordre

à ce sujet.

Je partis le 29. d'Avril de la Cour pour aller prendre possessión de ma Charge, mais je tombai dangereusement malade chez moi. Je trainai long-tems, & cela ne m'empêcha pas seulement d'aller en Nivernois, mais encore de me trouver à la Bataille de Nortlingue qui se donna

le 2. d'Août 1645.

Lorsque je sus un peu remis, j'assemblai une recruë de trente Maîtres, tant pour m'aider à joindre l'armée, que pour reparer le mal-heur qui m'étoit arrivé de n'avoir pû me trouver à l'ouverture de la Campagne, & je me mis en marche le 26. de Juillet. J'arrivai le 21. d'Août à Philisbourg où le Duc d'Enguien arriva deux jours après en brancard avec la fievre continue, & delà passa en France. Edme de la Châtre mon Cousin germain par sa femme, revint aussi en même tems de l'armée fort Mont de malade, & mourut le 3. de Septembre 1645. M. de la dont ce fut grand dommage: car c'étoit un

Châue. Gentilhomme de courage & d'esprit : il avoit été Maître de la Garderobe de Louis XIII. & Colonel des Suisses dans la Regence d'Anne d'Autriche; mais s'étant mis dans une cabale

de

de gens qu'on appelloit Importans, dont le Duc de Beaufort étoit le Chef, & cela contre 1645. la faveur naissante du Cardinal Mazarin: & celui-ci étant devenu le Patron, il fit arrêter le Duc de Beaufort & destituer la Châtre de sa Charge de Colonel des Suisses que le Marêchal de Bassompierre lui remboursa. La Châtre au désespoir de sa disgrace, sit cette Campagne volontaire auprès du Duc d'Enguien, sur pris à la bataille de Nortlingue; & n'étant pas connu, sortit de prison en payant la rançon d'un Chevau-leger; mais il ne jouit pas long-tems après cela de sa liberté.

Le 3. Septembre je partis de Philisbourg, & je vins camper à Gotzen où étoit l'armée commandée par les Marêchaux de Grammont & de

Turenne.

Le 4. nous marchames à Hailbron où l'on siege de ne fit rien, le 5. le 6. le 7. ni le 8. on ne fit que Hailquelques abbatis sur les éminences, & quelques bron, redoutes.

Le 9. les ennemis firent une sortie avec deux Escadrons qui furent vigoureusement repoussez par de Lorraine Comte de Lissebonne, Capitaine de Cavalerie dans le Regiment du Cardinal Mazarin.

Le 12. on envoya six gros canons à Wimpsen,

parce que Hailbron venoit de capituler.

Le 13. au matin il arriva un Convoi de Philisbourg, conduit par quinze cens hommes de pied.

Le 14. Hailbron se rendit.

Ce jour-là ayant soupé ensemble Jumeaux & moi, & nous trouvans de bonne humeur, nous écrivimes cette Lettre en vers à Lenet notre bon ami, Procureur General au Parlement de Bourgogne.

E

Tome I.

.

Digitized by Google

Ous t'écrivons du Camp d'Hailbron,
Où le feu Colonel Ebron,
Quand il reviendroit sur la Terre,
Ne pourroit pas faire la guerre;
Fût-il mille fois plus rusé,
Tant le fourrage est malaisé.
Mais Muse, de vous on se moque,
Allez chercher qui vous invoque:
Nous n'avons que faire de vous,
Ayant Bacchus avecque nous;
Ce Dieu nous échansser l'ame,
Et nous fournira de la stame
Assez pour faire en petits vers
La peinture de l'Univers.

L'on voit tous les Quand pour Philis, Dedans la crotte ensevelis, Et l'on confond le petit Maître Avec le Cravate & le Rêtre; Si, qu'on ne les distingue pas, Que quand ils vont dans les combats, Car l'un y court à toute bride, Mais l'autre n'est pas homicide; Et de peur d'être crû brutal, N'y va qu'au pas de son cheval; Aussi dit la plûpart du monde Que c'est en stegme qu'il abonde.

Au reste nous avons passé
Par d'épouvantables allarmes;
Si le Prince sut trépassé,
Combien de cris, combien de larmes!
Mais ensin Dieu nous l'a rendu
Comme il étoit, tout pless de charmes,
A cela près qu'il est toudu.

Gette

99

1649

Cette Tête si belle & bonne,
Ponn qui la Déesse Bellone
A toûsours est tant de respect,
Vient de recevoir un échec:
D'un Banbier la main trop osée
De som ornement l'a privée.
Dis nous pourquoi Dieu l'a permis,
Ven qu'il paroît de ses amis?
Je croi, moi qui ne suis pas bête,
Que Dien ne veut pas que la Tête
Du plus grand de tous les Guerriers
Soit couverte que de Lauriers,
N'est-ce pas en ta conscience
Le dessein de la Providence?

Le 15. de Septembre les trois Armées d'Enguen, de Turenne, & de Hesse partirent d'Hailbron & vinrent camper à Glet.

Le 17. les Armées marchant sur plusieurs colomnes, la nôtre vint faire une grande halte à la porte de la petite ville de Holac, & nons dinâmes dans le fauxbourg. Le Marêchal de Grammont m'ayant retenu à diner avec lui & quelques autres Officiers de l'armée, nous simes une petite débauche, pendant laquelle Messieurs les Comtes de Holac vinrent saluer le Maréchal. Ils parloient tous affez mal Francois pour importuner beaucoup avec leurs complimens: de plus ils étoient grand nombre de freres, tous Comtes à la mode d'Allemagne. & ils ne venoient que long-tems les uns après les autres. La Marêchal fatigué de tant de presentations, me dit le verre à la main avec cet air si naturellement plaisant qu'il avoit, Allons M. de Bussy, je vous porte la santé de Messieurs les Comtes de Holac, fussent-ils un centiLe chagrin du Marêchal nous fit éclater de ri-1645. re, & tous les Holacs le remercierent avec de grandes reverences, comme se sentant lui être fort obligez.

Le même jour 17. de Septembre les trois Armées vinrent loger à Vesten, Reiden, Sulsbac, Houguenau & autres quartiers, que tous ensemble on appelle le Rosegarten, qui veut dire le jardin des roses.

Le 18. on délogea de Sulsbac le corps des Gendarmes dans lequel j'étois, & on le mit

aux fauxbourgs de Hal.

Le 19. le 20. le 21. & le 22. il ne se passa rien. Le 23. l'on eut nouvelles que Jean de Vert étoit en Campagne pour entreprendre sur le quartier de Guets, General des Hessiens: de sorte que la Cavalerie legere sut toute la nuit à cheval, de quoi l'ennemi averti se retirasans rien saire.

Le 25. les Generaux firent grande débauche chez Héme, premier Colonel des Allemans de l'armée de Turenne. Nous y arrivames sur les fins Colligny & moi, après avoir diné & bien bu chez le Tot Marechal de bataille, chez qui Colligny & Oroué mon cousin, fils de Pesseitere (qui l'avoit envoyé volontaire avec moi) avoient eu querelle dans le vin, pour laquelle nous nous devions battre à coups de pistolet trois contre trois: mais comme nous étions au rendez-vous, Oroué, mon Ecuyer, & moi, on nous vint dire que Colligny étoit arrêté; de sorte que le Marêchal de Grammont accommoda cette affaire.

Le premier d'Octobre on eut nouvelles de l'arrivée de Galas avec sept mille chevaux à l'Armée de Baviere, & cela par le Colonel Bains Bains qui ayant été pris à la bataille de Nortlingue venoit de se sauver de prison. 1645.

Le 3. il arriva confirmation au Marêchal de Turenne de la nouvelle de Bains, de sorte que les Armées partirent du Rosegarten à trois heures après midi; & fans faire des haltes de plus d'une heure, marcherent nuit & jour & arriverent le Jeudi 5. au gué de Wimpsen à deux heures après midi: le reste du jour se passa à commencer un Pont sur des chevalets pour saire passer l'Infanterie, & les chariots au gué du Nécre, mais parce qu'il étoit fort débordé, il s'y nova force gens.

L'Armée campa de l'autre côté sur le bord

de la riviere la nuit du ç. au 6.

Le 6. le Pont ne se pouvant achever à cause de la rapidité de l'eau, l'on sut contraint de faire passer une partie de l'Infanterie sur six batteaux, & l'autre à un gué plus bas en croupe derrière la Cavalerie. Cela dura jusques au soir du même jour, après quoi l'on recommença de marcher toute la nuit & tout le jour du 7. & on arriva sur les sept heures du soir à Visseloc.

Le 8. à Roth. Le 9. à Bruxel.

Le 10. à Philisbourg où n'ayant aucunes nouvelles des ennemis, nous nous émancipâmes d'aller à Graben, & les Hessiens nous y

quitterent.

Le 12. on commença de s'y retrancher, & für les huit heures du foir le retranchement étant fort avancé les Armées se retirerent en diligence sur l'avis de la marche & de la proximité des ennemis: l'Infanterie campa sous les bastions de Philisbourg, & la Cavalerie aux Capu-

- pucins, d'où le Regiment de Cavalerie d'Enguien 1645, fut commandé de partir sur les quatre heures après midi du 13. & passer sur le pont de batteaux que nous avions sur le Rhin, pour aller loger à Guermesen, ayant été resolu que le reste de la Cavalerie Françoise prend oit ce même chemin le lendemain 14. & que celle de Turenne camperoit sous les forts du Rhin: mais le Marechal de Turenne ayant eu avis que les ennemis avoient dessein sur son quartier, fit partir sa Cavalerie à l'entrée de la nuit sans nous on avertir, & la fit venir sous Philisbourg. Ce que le Marêchal de Grammont ayant appris il envoya en diligence le Chevalier de Chabot Maréchal de camp pour nous faire venir sous Philisbourg, où nous demeurames le 14. & où nous reçumes une demi-montre, & le 15. notre corps de Gendarmes passa la riviere sous le fort du Rhin & vint loger à Guermesen pendant que la Cavalerie de Turenne alloit pas-

Le 16. le 17. & le 18. le reste de l'armée passa après avoir laissé mille hommes dans Phi-

lisbourg.

ser à Spire.

Le 19. le Marêchal de Grammont alla loger à Landau, les troupes dans des quartiers aux environs & la Gendarmerie dans Checelin, où je ne voulus pas demeurer, parce que le Marêchal voulut que son Lieutenant de Gendarmes commandat le quartier; le Comte de Tawanes Lieutenant des Gendarmes du Prince de Condé venant de partir de l'Armée.

Et en cette rencontre je serai bien aise de saige quelques reslexions sur l'embaras, que faisoit d'ordinaire dans les Armées, un corps de Gen-

darmes avec leurs prétendus privileges.

Pre-

Premierement, ils ne faisoient jamais la garde du Camp, ils n'alloient jamais en parti, ils 1643. étoient incompatibles avec la Cavalerie legere & avec l'Infanterie. Un Guidon de Gendarmes prétendoit commander l'Armée en l'absence des Officiers Generaux: enfin leurs chimeres

étoient insupportables.

Dans le Corps de Gendarmes étoient comprises les Compagnies de Chevaux legers d'Ordonnance des Princes du Sang: & c'étoit encore une autre dispute entre les Compagnies d'Ordonnance & les Gendarmes des Gentilshommes. Le Prince de Condé & le Duc d'Enguien vouloient que leurs Lieutenans de Chevaux-legers, commandassent aux Lieutenans des Gendarmes des Gentilshommes, & cela se pratiquoit quand l'un ou l'autre commandoit l'Armée; mais en leur absence, si un Marechal de France commandoit & qu'il eût une Compagnie de Gendarmes, il prétendoit que son Lieutenant commandat les Lieutenans des Chevauxlegers d'Ordonnance, & c'est ce qui m'empêcha de coucher au quartier de Checelin.

Il y avoit même une dispute entre les Officiers du Prince de Condé & ceux du Duc d'Enguien son fils. Celui-ci qui commandoit d'ordinaire l'Armée où servoient les Gendarmes de leur Maison, vouloit que son Lieutenant commandât le Sous-Lieutenant du Prince de Condé: cependant cela étoit injuste; car le Sous-Lieutenant d'une Compagnie des Gendarmes, est au même degré que le Lieutenant d'une Compagnie qui n'a point de Sous-Lieutenant du pant cela faisoit que le Sous-Lieutenant du

Prince de Condé ne servoit jamais.

Le Roi a mis depuis un bon ordre à tout ce-E 4

104 MEMOIRES DU COMTE

la. Il a cassé toutes les Compagnies de Gendar-1645: mes & de Chevaux-legers d'Ordonnance, à la reserve de celles de la famille Royale, lesquelles il a mis sous l'autorité du Colonel de la Cavalerie legere, du Mestre de camp General & du Commissaire General. Ainsi il n'y avoit plus d'embarras en 1660.

Le 19. je vins coucher à Landau, où Boyer arriva de la Cour & apporta le congé du Marêchal de Grammont & les ordres pour mettre les Troupes en quartier de rafraichisse-

ment.

Le 20. sur les neuf heures du soir les Troupes eurent ordre de se trouver à la pointe du jour à Landau pour marcher en diligence à Wimpsen, sur l'avis que l'on avoit qu'il étoit assiegé par deux mille hommes de pied & quinze cens Chevaux. Mais sur le minuit le Marêchal de Grammont changea de résolution & se contenta d'y envoyer toute son Insancerie & deux cens Chevaux; le tout commandé par le Chevalier de Chabot qui partit de Landau le 21. & sul feulement au bord du Rhin: car les. Colonels de l'Armée de Turenne lui representerent qu'ils ne pouvoient faire cette cavalcade sans ruiner leurs troupes: de sorte que l'on s'en revint chacun dans ses quartiers le 22. au matin.

Le 23. d'Octobre je partis de l'Armée avec le Chevalier de Chabot. Nous couchâmes le 29. à la basse Lindre, où il y a un Etang qui a sept lieuës de tour, & qui s'empoissonne de deux cens milliers.

J'arrivai le lendemain de la Saint Martinchez moi à Forleans, où je demeurai avec ma femme jusques en Fevrier 1646, que j'allai en

 N_{i-}

100

Nivernois prendre possession de ma Charge.

Le 15. de Fevrier 1646. je partis de Forleans, Ann. & le 18. je sis mon entrée à Nevers, accom- 1646. pagné de presque toute la Noblesse du Nivernois & d'une partie de la Compagnie de Chevaux-legers du Prince de Condé, ainsi qu'il se peut voir par l'acte de ma prise de possession, en datte du 18. de Fevrier 1646.

Après la harangue que me fit le premier Echevin à la porte de la Barre, je remontai à cheval, & j'allai descendre à la grande Eglise Saint Cire, où le Te Deum fut chanté, & ensuite je me retirai à mon logis où je reçus les

harangues de tous les Corps.

L'apresdinée je donnai quelques ordres pour la Province, & le 20. je partis pour aller à Saint Pierre le Moutier me faire recevoir & prendre

la veritable possession de ma Charge.

Après avoir essuyé les harangues à l'accoûtumée à la porte de la ville, dans les ruës, & à mon logis, je donnai quelques ordres, & le lendemain j'allai sieger au Presidial, où je sus reçu Lieutenant de Roi, dont on me déliv ra un acte.

Le 22. de Fevrier j'allai coucher à Desise où

je sejournai le 23.

Le 26. i allai coucher à Chatelchinon où je fis prendre un sete de ma prise de possession à cause des pretentions de cette ville-là. Le 28, j'arrivai à Forleans.

Lorsque j'entrai en Nivernois je recus plusieurs plaintes des desordres que commettoient les troupes dans leurs passages en cette Provin-ce: de sorte que quoi-que ma Charge me donnat assez de pouvoir pour y remedier, je crus qu'une Lettre de cachet particuliere pour ce chef m'autoriseroit davantage; cela m'obligea-E s

106 MEMOIRES DU CONTE

d'en écrire à M. le Tellier Secretaire d'Etatau
1646, département de la guerre, duquel je reçus l'ordre que je demandois. Je n'eus pas demeuré
huit jours à Forleans que j'en repartis pour la
Cour, où bien-tôt après le Prince de Condé
me fit faire Conseiller d'Etat.

Je ne prétai le serment que l'année 1647, parce qu'aussi-tôt que j'eus obtenu les Lettres, je sus obligé de retourner promptement en Bourgogne pour mettre la Compagnie du Prince de Condé en bon état, & pour me preparer à la

Campagne prochaine.

Dans ce tems-là j'appris que Saint André Monbrun avoit obtenu de Madame de Mantouë la demission du Gouvernement de Nivernois, & qu'il alloit en Cour pour se faire agréer; sur cela j'écrivis cette Lettre au President Perraut mon ami.

MONSIEUR,

"Vous me dites dernierement que Monseigneur le Prince avoit rebuté en ma faveur la proposition que l'on avoit saite dans le Conseil du Roi de faire saire à M. de Langeron la Charge de Gouverneur de Nivernois par commission. Il se presente aujourd'hui une affaire de pareille nature & de plus grande consequence pour moi; c'est que Madame de Mantouë a donné la demission du Gouvernement à M. de Saint André Monbrun, & a écrit ou doit écrire à la Cour pour le faire agréer dans cette Charge. Je vous supplie très-humblement, Monsieur, d'en donner avis à Son Altesse, asin qu'elle m'assiste encone cette rencontre, & que le service que

107

" je lui rends dans sa Compagnie ne me nuise " point ailleurs en laissant établir un autre que 1646. " moi dans le Gouvernement d'une Province que " je prétendois avec raison, en étant Lieutenant " de Roi, & qu'on auroit peine à me refuser, si " l'attachement que j'ai auprès de Son Altesse ne " m'empêchoit de faire cette autre Charge. Le " Plessis vous dira pourquoi je ne le vais pas trou-" ver & lui emparler moi-même, & je vous assu-" rerai que je suis, Monsieur, Vôtre, &c.

Le Prince de Condé empêcha l'agrément de Saint André Monbrun pour le Gouvernement de Nivernois tant qu'il vécut, mais à sa mort cette affaire fut plûtôt faite qu'on ne sut qu'elle se devoit faire, la Cour apprehendant que le Duc d'Enguien ne lui sit la même opposition que le Prince de Condé son pere.

La Compagnie de Chevaux-legers du Prince de Condé partit de sa garnison le 15. de Maii Elle étoit composée de quatre-vingts Maîtres, les plus hardis, les mieux faits, & les mieux

équipez du monde.

Le rendez-vous de l'armée du Duc d'En-

guien fut à Marles.

De-là le quartier du Roi vint à l'Equielle près de Guise, la Gendarmerie à Marli, & la

Cavalerie legere à Hanap.

De ces quartiers l'Armée s'assembla & vint toute ensemble camper à Catillon, & quelques jours après à Arras, où nous joignimes le Duc d'Orleans & le Marêchal de Gassion qui avoient un Corps separé.

Le lendemain des trois Armées se separerent, de par trois côtez nous entrames en Flandres. Le Duc d'Enguien dans l'armée duquell E 6.

• • •

- j'étois, prit en deux jours un fort bon Château.

1646, appellé Lanoi.

De là nous vinmes à Torquouin, où le Duc recevant avis que les ennemis venoient à lui. se posta à un moulin à vent assez avantageusement, à une lieuë de Courtrai, & s'y retrancha: la. nuit étant venue & les ennemis n'ayant point paru, nous marchâmes à Courtrai où nous trouvâmes le Duc d'Orleans arrivé depuis le 14.de Juin, & le corps d'armée du Marêchal de Gassion.

Siege & Courtraie.

Les ennemis nous y suivirent. Nous nous prile de retranchames à leur vûe, parce que leurs Troupes n'étoient pas encore toutes arrivées. Ils firent une tentative au quartier de Gassion, mais le Regiment de Rambures les repoussa. L'onprit de leurs soldats à ce Combat qui étoient yvres, & l'on sut que tous ceux qui avoient été commandez pour cette action l'étoient aussi.

Les ennemis ne croyant pas pouvoir secourir la place par ce côté-là, repasserent la riviere du Lys, & s'allerent poster près du quartier de Rantzau, d'où ils vinrent par tranchées à ses lignes, mais cela avec aussi peu de succès que du côté de Gassion; cependant ils ne bougerent de-là, & furent spectateurs pacifiques de la red-

dition de la Place.

Il y avoit deux attaques, celle du Duc d'Enguien, & celle du Marêchal de Gassion: la tranchée du Duc s'ouvrit le 18. de Juin, & celle du Marêchal le 15. La Place se rendit le 28. quoi qu'elle fût desfenduë par Delliponti Italien, fameux pour la desfense des Places. Mais il manquoit d'hommes & de munitions de guerre, & nous le pressames extrêmement.

L'emploi des Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-legers d'Ordonnance-à un siège.

Etoit.

étoit d'être le jour les unes après les autres à la queue de la tranchée, où on leur faisoit quel- 1646: que épaulement à l'épreuve du canon, s'il n'y en avoit point de naturel, & la nuit elles se mettoient à côté de la tête de la tranchée pour soutenir les travailleurs en cas de sortie, si bien. que le poste étoit assez perilleux : car quand même les nuits étoient obscures, ce qu'elles ne sont gueres l'Eté; le moindre bruit les decouvroit; & comme il y a bien plus de prise à la Cavalerie qu'à l'Infanterie, tous les coups & chapez que l'on tire des dehors, & qui sont hauts, parce que les ennemis qui ont peur de se trop découvrir ne plongent pas assez, rencontroient les Cavaliers ou leurs chevaux : par cette raison je perdis à ce siege dix chevaux de la Compagnie que je commandois, & j'eus huit Cavaliers blessez.

Nous demeurames jusqu'au 18. de Juillet à faire reparer les brêches, & à faire construire quelques ouvrages nouveaux, après quoi nous, en partîmes résolus de combattre les ennemis à Tille sur Mandre, où ils étoient postez depuis la prise de la Place. Ils ne nous attendirent point: mais sur l'avis qu'ils eurent du dessein que nous avions de donner six mille hommes aux Hollandois, ils se voulurent opposerà notre jonction, & pour cet effet, ils marcherent à la plaine de Bruges, où ils arriverent le 19. de Juillet, & nous, trois ou quatre jours après eux; chacun s'étoit preparé à la bataille; & ne pouvant entrer dans la plaine que par un defilé, il y avoit grande apparence que les ennemis nous y attendroient: cependant ils n'oserent le hasarder & ils se retirerent sous les Bastions de Bruges.

E 7:

1646. & le Duc d'Enguien étant aux coureurs, prit lui-même un Officier prisonnier, auquel il demanda pourquoi les ennemis ne nous avoient pas combattus en un lieu si avantageux pour eux. Celui-ci lui répondit sans le connoître (& en effet le lieu où il le trouvoit déguisoit affez un General d'Armée) que la resolution étoit prise de nous donner bataille, mais qu'ayant appris que le Duc d'Enguien avoit l'avantgarde. its avoient changé de résolution.

Nous joignimes donc les Hollandois, ausquels nous laissames six mille hommes commandez par le Maréchal de Grammont, avec Chatillon Maréchal de Camp, & Jumeaux Maréchal de Batuille. Et le 21. de Juillet au soir nous repartimes de la plaine, & nous allames camper sur la Lys à une lieuë au dessous de Courtrai, où nous sejournames jusques au 23. que nous en repartimes, & marchant jour & nuir. nous arrivames le 28. à Bergues-Saint-Vinox pendant cette marche il faisoit des chaleurs in sub-

portables.

Un jour que l'Armée passoit par un de ces grands Bourgs de Flandres abandonné, le Chevalier d'Isigny Euseigne des Gendarmes d'Enguien, & moi, étant tous deux à la tête de mes. Chevaux-legers, & mourans de soif, nous vimes un puits, d'où quelques fantassins, qui 2voient leur Officier auprès d'eux, tiroient de l'eau; nous y courûmes, & parce que jene voulois point attendre, je dis affez douvement à ces foldats de me donner le sceau, leur Officier, quiétoit un brutal, répondit sans me regarder, que j'étois à cheval, & qu'ils étoientplus preflez que moi. Je me tournai à trois on quatre Chevanxlegers;

Digitized by Google

legers qui me suivoient, & je leur dis de m'apporter le sceau, ce qu'ils firent; & après avoir 1646. bû, je le donnai au Chevalier d'Isigny qui le mit entre les mains des Chevaux-legers dont le nombre augmentoit à toute heure: de sorte que l'Officier d'Infanterie fut contraint de se retirer sans avoir bû: & comme il grondoit un peu en s'en allant, le Chevalier me dit en se moquant, Ecoute, Bussy, ce galant homme, il nous menace, il est bien mechant. Je ne répondis rien ni l'Officier aussi, & nous rejoignimes notre Cavalerie une heure après, ne songeant à rien moins qu'à cela: nous revîmes dans nôtre marche cet Officier qui vrai-semblablement se venoit informer qui nous étions. Je sus le premier à le reconnoître, & le montrant au Chevalier, je lui dis, pensant me moquer, voilà notre homme du puits, qui vient demander qui nous sommes: s'il s'adresse à l'un de nous deux pour tirer l'épée, il faut que l'autre le serve. Cela s'en va sans dire, me répondit le Chevalier, & puis nous n'y songeames plus. Le lendemain que nous fûmes arrivez à Bergues, qui étoit six puel, jours après notre avanture, le Chevalier d'Higny, me vint trouver dans ma Tente, pour me dire que l'Officier dont nous nous étions moquez, l'avoit fait appeller par un de ses camarades, qu'ils étoient, l'un Enseigne du Régiment d'Infanterie Mazarin, & l'autre qui servoit de second, 6-.. toit Lieutenant, qu'il avoit mesuré leurs épées,& que nous nous devions battre avec de petits couteaux comme celui que je portois. Nous allames au rendez-vous, où ayant mis pourpoints bas, je donnai bien-tôt après un coup d'épée dans le bras de celui contre qui je me battois. Je le desarmai, d j'allai separer les autres. En reprenant nos pour-

ъ т

Digitized by Google

pourpoints, l'Officier contre qui se battoit se 1646: Chevalier s'adressant à moi. Au moins, Monfleur, me dit il, n'a-t-il pas tenu à moi que nous n'ayons vuidé notre affaire les premiers: & mord.... lui répondit le Chevalier, il a bien moins tenu à moi qu'à vous, mon petit mignon; mais je ne pouvois aller en avant si vîte que vous alliez en arriere. L'Officier ne repliqua rien à cela, parce qu'il arriva dans ce moment quatre ou cinq de nos amis qui avoient ssi notre querelle, & que d'ailleurs il avoit son dessein. En effet le lendemain matin il envoya un billet au Chevalier, par lequel il le faisoit souvenir de l'offense qu'il en avoit reçuë la veille, & que pour cela il se vouloit couper la gorge avec lui seul à seul. Le Chevalier prend deux pistolers & le va trouver; ils les chargent en presence l'un de l'autre, & le Chevalier venant à lui & mettant le doigt sur sa détente, son gant qui étoit fort gros la pressa, & le pistolet tira en l'air. L'Enseigne lui dit de rendre son épée: le Chevalier brutalement le refusa. Veritablement l'Enseigne lui cassa la cuisse de son coup de pitolet, duquel le Chevalier étant tombé, l'autre lui dit que s'il n'étoit content il rechargeroit ses deux pistolets, se concheroit auprès de lui, & qu'ils se tireroient encore une fois. Le Chevalier lui dit qu'il etoit satisfail, & le pria seusement de me venir dire de lui mener prompte-LeChe ment un Confesseur & un Chirurgien. J'y couvalier rus avec l'un & l'autre: il se confessa, je le sis d'Ifigny porter à Bergues où l'on lui coupa la cuisse: tué en il me conta fon dernier combat, la valeur & la franchile de celui contre qui il s'étoit battu. & un quart d'heure après il mourut. Ce fut grand dommage, car c'étoit un fort brave Gentil-

duci,

tilhomme, qui se perdit pour avoir voulu trop pousser un homme de courage, parce qu'il n'é- 1646. toit pas de sa condition.

Le 30. de Juillet 1646. on ouvrit la tranchée Prifede à Bergues, & le lendemain la place se rendit. Bergues. Belin & Tonguedec, tous deux volontaires y furent tuez.

Le jour que le Chevalier d'Isigny mourut il Duel des se fit encore un duel dans l'Armée, qui ne fut de Rieux pas tout-à-fait si funeste, entre le Comte de & de Rieux de la Maison de Lorraine, & Vossé vassé. Mestre de Camp du Regiment de Piedmont: celui-ci se servit de le Bret pour lors Enseigne Colonel de son Regiment, & le Comte de Rieux, de Beaujeu Capitaine de Cavalerie dans le Regiment de Grancé.

Beaujeu étoit un homme de grand bruit, tirant avantage de la foiblesse ou de la modestie de cenx avec qui il avoit affaire; mais qui se radoucissoit fort quand il trouvoit de la vigueur. & qu'on le prenoit sur un ton aussi haut qué lui: d'ailleurs il ne manquoit pas d'esprit, mais c'étoit un esprit forcé qui vousoit toûjours être plaisant, & qui cependant n'étoit capable que de faire rire le peuple, & d'ennuyer les honnetes gens.

Comme il mettoit pourpoint bas pour tirer l'épée avec le Bret qu'il méprisoit à cause de sa grande jeunesse: Au moins, Monsieur, lui dit-il avec un ris moqueur, il faut que vous épargniez un pauvre novice comme moi en ces rencontres-ci. Et là-là, Monsieur, lui répondit le Bret, nous verrons tantôt qui aura sujet de rire, & ensuite il ne mit pas long-tems à luidonner un coup d'épée au travers du poulmon

& le desarma.

114 MEMOIRES DU COMTE

J'ai été bien-aise de conter cette avanture 1646. pour faire remarquer les succès ordinaires de la fansaronnerie.

Pendant les trois jours qu'on sejourna à Bergues après la prise de la place, un soldat ayant été condamné à être pendu par Montissaut Prevot de l'Armée, & étant sur l'échelle, de Levy Comte de Brion, premier Ecuyer du Duc d'Or-leans passa par la, & pria Montissaut de surseoir l'execution, pendant qu'il iroit à toute bride demander la grace à Son Altesse Royale. Montiffaut le lui promit; cependant il le fit pendre aussi-tôt qu'il fut parti. Brion étant de retour une demie heure après, & se plaignant à Montissaut de son manquement de parole, celui-ci ne lui en dit d'autre raison, sinon que les spectateurs s'ennuyoient. Ces sortes de genslà sont d'ordinaire cruels. Montiffaut étoit comme les autres: mais Dieu a quelquefois de la rudesse pour eux, & le Prevôt en a fait l'experience: car quelques années après il fut obligé de faire faire le procès à fon fils unique comme à un parricide.

Siege de Mardick

Le 4. d'Août 1646 nous partîmes de Bergues & nous vinmes à Mardick. Ce n'étoit qu'un Fort de terre autour duquel il y avoit trois enveloppes d'ouvrages palissadez & fraifez; mais ce qui rendoit alors cette Place comme imprenable, c'étoit que nous n'avions point d'Armée navale, & que les ennemis relevoient par le canal de Dunkerque à Mardick leurs gardes, comme nous relevions les nôtres: ainfi c'étoit une espece d'Ostende que nous attaquions. L'armée du Duc d'Orleans campa entre Gravelines & Mardick, celle du Maréchal de Gassion entre Mardick & Dunkerque,

que, & celle du Duc d'Enguien entre les — deux.

Le 5. & le 6. se passerent à faire les lignes, & le 7. le Duc d'Enguien ouvrit sa tranchée à la gauche des Dunes, & le Maréchal de Gassion la ssenne à droite dans les Dunes mêmes : à toutes les deux tranchées, le Duc d'Orleans qui étoit Generalissime, fournissoit dès Regimens du Corps d'armée qui étoit auprès de lui

Le 8 & le 9. les tranchées s'avancerent fort. Le 10. les ennemis firent une sortie sur la tranchée du Maréchal de Gassion avec peu de succès, & trouverent des gens en si bon état qu'ils, ne s'opiniatrerent pas à les forcer.

Le 11. il ne se passa rien de considerable.

Le 12. le Regiment de Vatteville Suisse & an Regiment Anglois entrerent à la tranchée du Duc d'Enguien avec Castelnau Mauvissiere pour Maréchal de Camp, & la Compagnie de Chevaux legers d'Ordonnance du Prince de Condé. La nuit du 12. au 13. Castelnau sit un logement, mais avec perte de beaucoup de Suisses: les ennemis sirent grand seu du mousquet, its me blesserent trois Cavaliers & deux chevaux, & en tuerent un.

Le lendemain 13. d'Août 1646, sur les onzéheures du matin les ennemis firent une grande sortie sur la tranchée du Duc d'Enquien. Je donnois à dîner à deux ou trois de mes amis derriere mon épaulement, à Beaujeu Lieutenant des Chevaux-legers du Duc, à Destroches Lieutenant de ses Gardes, & au Comte d'Oroué volontaire. J'avois les six petits violons du Duc. Nous n'étions encore qu'aux potages, lorsqu'on me donna avis que les ennemis.

- mis paroissoient hors de leur contrescarpe. Je 1646 fis monter ma compagnie à cheval : & ayant laissé engager un moment le combat à la tête de la tranchée, je marchai à eux au trot sans ordre, parce que je n'avois point à faire à de la. Cavalerie, & que j'étois moins en prise aux salves des ennemis. Je n'avois que quarante-cinq Maîties. De mes trois amis, le seul Beaujeu me suivit : les autres entrerent dans la tranchée avec le Duc d'Enguien qui ne faisoit que d'y arriver de son quartier à toute bride. J'allai droit a la tête du travail que je trouvai occupée par les ennemis qui l'avoient déja ruinée avec peu de peine, à cause que ce n'étoit que du sable, & avec peu de resistance de la part des Suisses; un gros bataillon Espagnol soutenoit deux cens hommes détachez, qui avec cent pionniers avoient fait tout l'effet que je dis. Ce bataillon s'arrêta si-tôt qu'il me vit paroître; & comme je pensois aller à lui, Beaujeu me fit prendre garde que les ennemis étoient déja maîtres de la tranchée. Je laissai donc mon Cornette avec la moitié de mes gens en tête du bataillon, & avec l'autre j'entrai dans la tranchée où nous ne si-. mes que tuer sans resistance aucune, jusqu'à ce que je rencontrai le Duc d'Enguien tête pour tête qui montoit tuant de son côté.

Je ne songe point à l'état où je trouvai ce Prince, qu'il ne me semble voir un de ces tableaux où le Peintre a fait un effort d'imagination pour bien representer un Mars dans la chaleur du combat. Il avoit le poignet de sa chemise ensanglanté, de la main dont il tenoit l'épée. Je lui demandai s'il n'étoit point blessé, non, me dit-il, c'est du sang de ces coquins. Je lui rendis compte de ce que j'avois sait & du lieu où j'avois laissé une partie de mes gens: il voulut bien me dire qu'il avoit rétabli les Suis-1646. ses dans leurs postes, & là-dessius lui ayant demandé s'il n'avoit rien à m'ordonner, il me dit que non, & je remontai à la tête de la tranchée où je trouvai mon Cornette blessé de deux coups de mousquet, qu'on remenoit au Camp, six Cavaliers blessez & dix démontez; & à la tête de ce qui restoit à cheval, de Savoye Duc de Nemours, de la Rochesoucaut Prince de Marcillac, de Foix Comte de Fleix, de Laval, du Plessis Comte de la RochesGuyon premier Gentshomme de la chambre du Roi, de Gorrevod Duc de Pont-de-Vaux, & le Chevalier de Fiesque, tous volontaires.

Si le Duc de Nemours n'avoit point été là, voyant la tranchée rétablie, je me serois retiré avec mes compagnons derriere notre batterie la plus avancée, & là j'eusse attendu, si les enne-mis (qui faisoient de grandes décharges si près de leurs palissades que nous ne les pouvions joindre qu'en nous perdant sans aucun fruit) j'eusse attendu, dis-je, si les ennemis sussent revenus à l'attaque de la tranchée; mais voyant un Prince avec nous qui ne parloit que de donner, je voulus faire quelque chose avec lui. Je lui dis donc que s'il vouloit me suivre, nous chargerions ce bataillon avec ma compagnie. Il me répondit avec la plus grande gayeté du monde qu'il m'en conjuroit. Allons, Messieurs, suivez-moi, dis-je à mes Cavaliers: & en même tems ayant poussé nos chevaux, La-val & moi nous allames tirer chacun un coup de pistolet à dix pas du bataillon: Veritablement il fit une décharge de laquelle le Duc de Nemours

118 Memoire's pu Conte

mours fut blessé à la jambe, le Comte de Fleix, 1646 la Roche-Guyon, & le Chevalier de Fiesque LeCom tuez, le Prince de Marcillae blessé d'un coup de mousquet à l'épaule, le Duc de Pont-dete de Fleix, le Vaux blessé d'un coup de pique au nez, & les Comte mâchoires cassées d'un coup de mousquet, le de la Roche cheval de Laval & le mien tuez: je tombai Guyon, par la chûte de mon cheval, & m'étant dégagé & ie je remontai sur un autre qu'un de mes gens me Chevadonna. lier de Fielque,

tuez.

Pendant cela, Beaujeu qui seul étoit resté à la tête de ma Compagnie, la voulut mener à la charge: mais comme je venois de leur mander qu'on n'avançat point sans mon ordre, Beaujeu alla seul tirer son coup de pistolet au bataillon, son cheval sut tué & lui quasi pris, si je n'avois sait avancer ma Compagnie pour le dégager. Dans ce tems-là l'Hôpital-Sainte Même Lieutenant de la Mestre de Camp, qui avoit ordre de me soûtenir avec quarante Maîtres du Regiment de Mestre de Camp General, me joignit; son cheval sut blessé de trois coups, & le second cheval que j'avois pris sut blessé à mort.

Comme la consideration du Duc de Nemours m'avoit engagé à faire le son avec lui, sa blessûre & sa retraite me laisserent en liberté de ne plus saire que mon devoir, cependant je ne me retirai point & je me saisois un honneur de voir retirer les ennemis les premiers; lorsque le Duc d'Enguien m'envoya Monbas Mestre de Camp du Regiment Royal de Cavalerie, me dire de sa part de me retirer, & que s'il avoit à prendre un second dans l'armée, il n'en choisipoit point d'autre que moi.

Il n'y a que les gens fort sensibles à la glaire qui qui puissent comprendre la joye que donnent les louanges d'un Prince de la valeur du Duc 1646. d'Enguien; & aussi juste estimateur des belles actions que lui. Pour moi je sus transporté de son compliment, & je m'en revins à mon épaulement au petit pas, où mon second cheval blessé eut encore la sorce de me rapporter. Ayant sait revuë de ma Compagnie je trouvai deux Cavaliers tuez, douze blessez, outre le Cornette, quinze chevaux tuez & dix blessez. Ensin de quarante-cinq Maîtres que j'avois menez aux ennemis, il n'en revint à cheval que vingt, & j'en aurois perdu bien davantage si leurs armes n'eussemes pardu bien davantage si leurs armes n'eussemes de l'épreuve du mousquet.

Cette sortie dura près d'une heure, pendant laquelle le Duc d'Enguien sut toujours à cheval dans la tranchée, exposé en pourpoint à tous les coups de mousquet & de canon chargé à

cartouches qui se tirerent.

Quoi qu'il soit vrai que sans la Compagnie des Chevaux-legers du Prince de Condé, la tranchée est été comblée, le canon encloué, le Duc d'Enguien tué ou prisonnier, il me dit des choses en cette rencontre qui valoient mieux que si j'eusse pris Mardick.

Cette action qui se fit en plein midi, qui sut grande par elle-même, & plus encore par le nombre de gens de qualité tuez ou blessez, sit un fort grand bruit dans l'Armée, & me sit bien

de l'honneur.

Le lendemain le Duc d'Enguien me mena au Duc d'Orleans, auquel il conta ce que j'avois fait avec le plus bel élogé du monde. Il effuyoit, lui dit-il, de vingt pas les falves par rangs d'un gros bataillon d'Espagnols, & li y seroit enco-

Digitized by Google

re,

re, ajoûta-t-il, si je ne l'avois envoyé querir

1646, par Monbas.

Le 15. d'Août le Duc d'Enguion étant sur le midi à la tranchée, eut le visage tout brûlé par un de nos foldats qui passoit auprès de lui le chapeau plein de poudre sous le bras, à laquelle sa mêche mit le feu. Le Gazetier crut lui faire un grand honneur de dire que cet accident lui étoit arrivé par une grenade des ennemis, mais lui-même s'en moquoit: car personne n'a j'amais fait si peu de cas que lui de la fausse gloire.

Prise de Mardick.

Mardick se désendoit si bien, que si enfin nous n'eussions trouvé moyen de boucher le canal avec de petits vaisseaux qu'on appelle des beus, qu'Antonville amena de Normandie, & avec quelques vaisseaux des Hollandois, je ne sai pas ce qui en fût arrivé; mais les ennemis ne le pouvant plus rafraichir dans un lieu serré surent contraints de traiter le 23. d'Août 1646. Les Officiers & les soldats au nombre de deux mille cinq cens se rendirent prisonniers de guerre, & nous obligeames le Gouverneur à ne servir de six semaines.

Mardick rendu, le Duc d'Orleans s'en retourna à la Cour, & l'Armée partit le 29. & alla à Piteau où elle fut deux jours : de-là nous vinmes à Honds-Cotte, & de-là à Furnes, resolus d'y attaquer le Marquis de Caracene. Nous le trouvames à une lieue & demie sur nôtre chemin, retranché avec cinq à six mille hommes: ion quartier s'appelloit Vulpen. ne défendit le passage qu'avec quelque Infanterie détachée pour donner le temps au gros de les troupes de se retirer, le sans s'arrêter à Fur-nes il alla jusqu'à Nieuport.

. Nous

Nous arrivames le 5. de Septembre à Furnes:
la place se rendit d'abord, nous y primes cent 1646.

cinquante prisonniers de guerre.

Le Duc d'Enguien envoya Saint Evremond rise de à la Cour en porter la nouvelle, & proposer le Fuines, siege de Dunkerque: cependant il envoya Tourville en Hollande, afin de s'assurer des Hollandois pour le blocus par mer de cette place, & sit faire de grands travaux à Furnes: poste qui valoit bien la peine d'être fortisse & dont il

fit avoir le Gouvernement au Bosquet.

Le 15. de Septembre il alla reconnoître Dun- siege de kerque avec les Compagnies de Gendarmes & Dunker-de Chevaux legers de sa Maison. La Cavalerie que des ennemis sortit dans les Dunes avec de l'Infanterie, où après avoir escarmouché avec nous assez long-tems, elle nous suivit à notre retraite. Le Duc m'envoya chercher pour me la saire faire preferablement à d'autres Officiers qui me commandoient d'ordinaire, marque de son estime, de sa consiance, & de son amissé car c'étoient de sort braves gens; je m'en acquitai fort heureusement, & j'en su quitte pour un cheval blessé sous pur la saire suivale se suivale suival

Le 19. de Septembre, le Duc ayant reçu nouvelles de la Cour, partit de Furnes avec l'Armée & vint à Dunkerque, où l'on fit les lignes & les forts de la circonvallation jusqu'au 24. que l'on ouvrit les tranchées en deux attaques, l'une que faisoit le Duc, & l'autre les Marêchaux de Gassion & de Rantzau. Je sis ma garde à la tranchée du Duc: le 25. l'on me blessa la nuit trois cavaliers & quatre chevaux.

Le dernier d'Octobre Laval Marêchal de Laval Camp y fut blessé d'un coup de mousquet à la tué, tête, dont il mourut bien-tôt après. Jamais Tome I.

Digitized by Google .

homme de courage n'eut tant de peine que ce1646. lui-ci à se resoudre à la mort. C'étoit un Cadet de bonne Maison, mais sort pauvre, & qui
avoit été miserable jusques à deux ans près de
là, qu'ayant épousé la fille du Chaucelier Seguier, veuve du Marquis de Coassin, il s'étoit
vu tout-d'un-coup dans la magnificence; &
comme il étoit jeune, il avoit tellement fait
son compte de jouir longues années de cette
grande sortune, qu'il ne pouvoit se resoudre à
la quiter si-tôt.

Le 4. d'Octobre, Clanleu Marêchal de camp à l'attaque des Marêchaux, voulut faire un logement à un ouvrage à cornes où l'on avoit fait jouer un fourneau, mais il fut repoussé, & le soir d'après Miossan, depuis Marêchal d'Al-

bret, fit ce logement.

La nuit du 6. au 7. on fit le pont pour aller au bassion à l'attaque du Duc d'Enguien, & le

mineur y fut attaché.

Mort du Le 7. au matin le Chevalier de Chabot Ma
Chevalier de rêchal de camp fut blessé à la tête à l'entrée du

Chabot, pont, dont il mourut quelques jours après avec

une constance de Heros; sa mort & celle de La
val étonnerent tout le monde. Celui-ci avec une

fort bonne reputation pendant sa vie avoit paru

craindre la mort, & Chabot étoit mort comme

un Caton.

On remarquoit en ce tems-là, que les coups de tête étoient tous mortels près de la mer Oceane, & aux jambes près de la Mediterranée.

Le 7. d'Octobre les ennemis ayant été sommez, demanderent quatorze jours; on leur en donna cinq, pendant lesquels s'il leur venoit un secours considerable, ils étoient dégagez, & ce secours ne venant pas ils se devosent rendre,

ce qu'ils firent le 12. d'Octobre 1646. Le Mar-quis de Leyde Gouverneur de la place en for-1646. tit avec douze cens hommes de pied & deux Prise de cens cinquante chevaux. Dunker-

Le 13. nous vinmes à Bulican avec toute la que.

Cavalerie conduite par le Marêchal de Gassion. Le 17. à l'emberg.

Le 18. à Honds-Cotté où nous sejournames jusques au 27. Dans l'oifiveté de ce sejour j'écrivis à Madame ... une Lettre en vers, par laquelle je lui faisois une recapitulation de toute notre Campagne, & sur l'assaire de Mardick. je lui mandois:

> Ce fut là, que pour mon bonbeur L'ennemi gagnant la tranchée; Devant ce Prince j'eus l'honneut De tirer une fois l'épée; Ce fut en cette occasion, Qu'il fit lui-même une aftion, Digne d'éternelle memoire, Et que m'ayant d'honneur comble, Il se déchargea de la gloire Dont il se trouvvit accable.

Le 27. d'Octobre 1646. nous partimes de Honds-Cotte & nous vinmes passer à Bergues, à Cassel, à Bailleul, & à Warwic. Le premier de Novembre nous en partimes avec quatre mille chevaux & quatre mille hommes de pied, chaque Cavalier ayant en crouppe un sac de bled, qui étoit la moitié d'un septier, & nous menames à Courtrai deux mille septiers de bled.

Le 2. de Novembre nous revinmes par delà la riviere du Lys, & nous trouvâmes que

124 MEMOIRES DU COMTE

les ennemis avoient rompu le pont de Warvic:
1646. nous le refimes sans resistance; & sur l'avis que
nous eumes qu'ils étoient près de nous, nous allàmes prendre notre champ de bataille au dessus
de Warvic, le 3. de Novembre. Mais ayant appris qu'ils étoient retirez, nous vinmes camper
près d'Armantieres.

Mont du Duc de Brezé.

Sur la fin de cette Campagne, le Duc de Brezé de Maillé Admiral de l'rance, beaufrere du Duc d'Enguien, ayant été tué, ce Prince envoya demander l'Admirauté à la Cour, on la lui refusa. Le Prince de Condé qui étoit alors en Bourgogne fit le mécontent sur cette nouvelle, & manda au Duc son fils que c'étoit pour une chose comme celle-là qu'il se falloit brouiller à la Cour, & non pas en cassant le Bâton d'un Exempt des Gardes du Duc d'Orleans (comme il avoit fait l'hiver auparavant au Palais de Luxembourg) & que s'il prenoit ce parti-là, il lui feroit toucher deux millions en quelque endroit de la frontiere qu'il voudroit.

Le Cardinal Mazarin craignant la suite de ce mécontentement, sit en sorte qu'il appaisa le Prince de Condé, & il n'en coûta au Cardinal qu'un Eveché pour un des serviteurs du

Prince.

Pendant cette negociation, le Duc d'Enguien qui ne savoit encore à quoi elle aboutiroit ni ce qu'il deviendroit, laissa tous ses gens à l'armée, & ne prit avec lui dans son carosse que Marchin, Jumeaux & moi. Il s'approchoit de la Cour à fort petites journées en attendant des nouvelles du Prince son pere, qui lui manda ensin que tout étoit accommodé: & là-dessus ayant pris la poste, il arriva bientôt à Paris, & moi avec lui. Je ne m'y arrêtat

tai gueres, & je m'en allai en Bourgogne où je ne fus pas long-tems sans perdre ma femme, 1646. dont je fus extrêmement affligé. Elle m'aimoit fort, elle avoit bien de la vertu & assez de beauté & d'esprit. Elle me laissa trois filles, Diane, Charlotte & Louise Françoise: l'aînée n'avoit que deux ans quand sa mere mourut. Trois jours après cette perte, j'appris la mort du prince Prince de Conde; & quoi qu'il me sût de con-de Consequence d'aller trouver le Duc d'Enguien dans de, ce tems-là, la douleur que j'avois de la more de ma femme, m'avoit si fort détaché de toutes choses, que je ne voulois pas sortir de chez moi, & ce ne surent que les seules persuasions de mon oncie l'Abbé qui m'obligerent d'aller à la Cour.

Le Duc d'Enguien me recut fort bien & s'informa soigneusement de moi, de quelle consequence m'étoit la perte que je venois de faire. Il avoit pris pour lui la Compagnie de Gendarmes, & celle de Chevaux-legers du Prince son pere, suivant que cela se pratiquoit en pareilles rencontres, & il avoit donné au petit Duc d'Albret son fils les siennes. Ainsi ces Compagnies ne changerent point de nom: car le Duc d'Enguien s'appella le Prince de Condé, & le

Duc d'Albret, le Duc d'Enguien.

La mort du Prince de Condé débarrassa fort le Cardinal Mazarin, qui avoit donné quelques esperances au Duc d'Enguien de la Charge d'Admiral ou de quelque chose d'approchant : car ce Ministre en lui faisant donner tous les établissemens du Prince son pere, les lui fit valoir comme s'il ne les eût pas obtenus sans ses prétentions sur l'Admirauté. C'étoit une des meilleures maximes de ce Cardinal de ne se hâter pasdans;

- dans la distribution des graces, parce qu'ordi-

1646. nairement le tems le tiroit d'affaires. Pendant que j'étois en Bourgogne, j'établis la Compagnie de Chevaux-legers du Prince en garnison dans Autun, & quelque tems après je reçus un nouveau Brevet de cette Charge.

Au commencement de Février 1647, je re-Ann tournai à Paris. Je logeois au Temple dans un 3647 appartement que le Grand-Prieur de France mon oncle m'avoit donné chez lui. Il m'aimoit fort, & il avoit beaucoup de croyance en moi par le peu de dessein que je lui témoignois avoir de le gouverner, car il étoit fort déssant de son naturel. Une chose encore qui me servoit bien auprès de lui, c'étoit la pensée qu'il avoit que ma consideration lui en donnoit dans le monde: tout cela pourtant ne me produisoit encore d'autre avantage que celui du logement lors. qu'il arriva une chose dont je crus que je me pourrois prévaloir.

Il faut savoir que l'Ordre de Malte avoit trouvé quelques années auparavant que leGrand-Prieuré de France avoit tellement augmenté de revenu, qu'il pourroit enfin donner envie au Roi de s'en saisir, comme le Roi d'Espagne avoit sait du Grand-Prieuré de Castille. Il resolut donc d'en démembrer vingt mille livres de rente, & d'affecter ce démembrement à de certaines. Charges de l'Ordre qui n'avoient point d'appointement, comme le Bailliage de la Morée,

& quelques autres.

Le premier Grand-Prieur à qui il échût de prendre le Benefice sous cette charge, fut le Grand-Prieur de la Porte; mais parce qu'il étoit oncledu Cardinal de Richelieu. l'Ordre le déchargea de cette condition, & ce ne fut que Lous.

sous mon oncle son successeur que le démem-. brement eut lieu: encore à son avenement le 1647. Conseil du Roi s'appercevant du dessein de l'Ordre de Malte, & ne voulant pas que cela ôtât à Sa Majesté les vûes qu'elle pourroit avoir, donna un Arrêt par lequel le Roi s'opposoit au démembrement du Grand-Prieuré de France. Mon oncle fut bien-aise qu'une force majeure l'empechat de diminuer du revenu; mais comme l'Ordre de Malte avoit promis au Commandeur de Souvré, qu'il avoit fait son Ambassadeur à la Cour, le démembrement pour lui en cas qu'il y pût saire consentir le Roi, j'apprehendois qu'enfin le Cardinal Mazarin n'accordat cela au Commandeur qui étoit avec lui: de sorte que croyant pouvoir profiter du dé-membrement par le credit du jeune Prince de Condé, j'engageai le Grand-Prieur à lui donner sa parole, que s'il vouloit empêcher que l'Arrêt du Conseil ne se cassat, il me donneroit quatorze mille livres de rente, à quoi les terres qu'on avoit démembrées se montoient plus que les vingt mille livres par le dernier bail qu'en avoit fait mon oncle. Le Prince lui promit d'empêcher la cassation de l'Arrêt, & ne fut pas plutôt à Dijon qu'il écrivit cette Lettre au Commandeur de Souvré.

Monsteur,

, Ayant toûjours particulierement estime , Monsieur le Grand-Prieur de France, & fait , profession de le servir, j'ai bien voulu vous , faire ces lignes pour vous prier d'avoir ses , interêts en recommandation & de le vouloir F 4

Digitized by Google

", favoriser en tout ce qui dependra de vous "
1647. ", vous assurant que je prendrai bonne part à la ", grace que vous lui départirez, qui m'oblige", ra d'autant plus à demeurer votre très-affec", tionné à vous servir.

Louis de Bourbon. A Dijon ce 29. de Mars 1647.

Et à l'apofiille. Je vous prie de considerer que toute cette famille est attachée à mon service.

Le Commandeur de Souvre ne voulut pas recevoir cette Lettre parce que le démembre ment avoit été fait aussi-tôt que le Prince avoit été sorts de Paris. Je ne laissai pas de lui avoir la même obligation que si la Lettre eût sait l'effet que nous souhaitions, & il faut que j'avoue qu'il me traitoit en toutes choses le mieux du monde.

Dans ce tems-là je partis pour aller en Catalogne avec la Compagnie de Chevaux-legers du Prince: elle étoit de quatre-vingt-dix Maîtres tous vieux Cavaliers éprouvez, bien armez

& bien vêtus.

A Valence, je reçus cette Lettre de Madame de...,

De ee 15. Mars 1647.

JE vous trouve un plaisant Mignon de ne m'avoir pas écrit depuis deux mois Avezvous oublié qui je suis, & le rang que je tiens dans la famille? Ah vraiment, petit Cadet, je vous en serai bien ressouvenir: si vous me sachez, je vous reduirai au lambel. Vous savez que je suis sur la fin d'une grossesse, & je ne trouve en vous non plus d'inquiétude de ma , santé fanté que si j'étois encore fille. Hé bien je vous apprens, quand vous en devriez enrager, 1647: que je suis accouchée d'un garçon, à pri je vais faire sucer la haine contre vous avec le lait, & que j'en ferai encore bien d'autres, seu lement pour vous faire des ennemis : vous n'avez pas eu l'esprit d'en faire autant; le beau faiseur des filles!'

"Mais-c'est affez vous cacher ma tendresse, "mon cher cousin, le naturel l'emporte sur la "politique: j'avois resolu de vous gronder sur "votre paresse depuis le commencement jus-"qu'à la fin; je me fais trop deviosence, & il en "faut revenir à vous dire que Monsseur de.... "& moi vous aimons sort, & que nous parsons "souvent du plaisir qu'il y a d'être avec vous. "Adieu.

Je fis auffi-tôt cette réponse.

A Valence le 12. Avril 1647.

" 1) Our répondre à votre Lettre du 17. Mars, ,, I je vous dirai, Madame, que je m'apperçois ,, que vous prenez une certaine habitude à me " gourmander, qui a plus l'air de Maîtresse que " de Cousine. Prenez garde à quoi vous vous enm gagez : car enfin, quand je moserai une fois "bien resolu à souffrir, je vondrai avoir les dou-, ceurs des amans, auffi bien que les rudelles. Je n sai que vous êtes chef des armes, & que je dois n du respect à cette qualité, mais vous abusez un 3, peu trop de mes soumissions. It est vrai que , vous êtes audh prompte à vous appaifer qu'à vous mettre en colere, & que si vos Lettres , commencent par, Je vous trouve un plaisant m Mignon, elles finissent par, Nons vons aimons rfort Monsseur de ... & moi.

F. 5

" An reste, ma belle cousine, je ne vous felicite 1647 , point de la fécondité dont vous me menacez : , candepuis la loi de grace, on n'en a pas plus n d'estime pour une femme; & quelques Modernes mêmes en ont moins fait de cas. Tenez-vous-en donc, fi vous men croyez, au gar-, con que vous venez de faire, c'est une action , bien louable. Je vous avoue que je n'aipas. , eu l'esprit d'en faite autant, aussi enviai-je ce bonheur à Montieur de.... plus que chose , du monde.

l'ai souhaité que vous vinssiez tous deux à , Paris, quand j'y étois; mais maintenant que , j'en suis parti, je serois saché que vous y al-

, laffiez.

22 Je m'accommode fort de M. de Lannay " Lyais, il recevra de moi toutes les affistances & tous les bons offices que je puis rendre auprès de M, le Prince à un de mes amis:il est honnête ,, homme, & ma chere Cousine me l'arecom-,, mandé, je vous luisse à penser si je le servirai.

Pendant que je continuois ma route il arriva une chose en Languedoc qui fit assez de bruit

pour ne la pas oublier.

Le soir que j'arrivai à Nimes, une manière d'honnête homme, soi disant argentier du Marêchal de Schomberg, me vint faire plainte que quatre de mes Chevaux legers, nommez la Garenne, la Marche, Chanfort & Petit, failoient: mille infolences dans leurs logis, & même menacoient de forcer une honnéte fille qui étoitsa Cousine: je leur envoyai dire que je les afsommerois si y'entendois encorese moindre bruit de leur part. Une heure après comme je sou-pois, je vois entrer cette fille dans ma chambre qui 🖫

qui me vint demander protection contre ces Chevaux-legers: & en même tems je les vois 1647. striver, qui me disent en sa presence, qu'ils ne lui ont parlé qu'en riant, sans la toucher seule-ment, & qui m'assurent qu'ils ne lui diront plus rien du tout. Après les avoir fort gourmandez, je voulus renvoyer la Demoiselle: elle me dit qu'absolument elle ne s'en retourneroit pas. Je commandai donc qu'on lui donnât une chambre dans mon logis, & elle y demeura jusqu'à ce que voulant me mettre au lit, je la vis rentrer dans la mienne, en me disant qu'elle y vouloit paffer la mit, & qu'elle n'étoit point en sureté ailleurs. J'eus beau lui dire qu'elle étoit folle de croire que mon logis n'étoit pas aussi fûr pour elle que ma chambre, & que l'on cronoit qu'elle auroit couché avec moi: cela ne lui fit point changer de resolution; & enfin je dis à mes gens qu'on lui donnat un des quatre lits qui étoient dans ma chambre. Comme tout le monde se fut retiré, je la fis asseoir au chevet de mon lit, & l'ayant pressée d'accorder au Capitaine ce qu'elle avoit refusé aux soldats, & qu'auffi bien personne n'en douteroit; elle me répondit fort honnêtement, que pour sauver son honneur, elle ne se soucioit pas de hasarder sa reputation. Je ne me le sis pas dire deux fois. Elle n'étoit ni jolieni jeune : il étoit tard, & je m'endormois : je lui dis donc de s'aller mettre sur le lit qu'on lui avoit destiné. Le lendemain à mon reveil un Gentilhomme à moi qui avoit couché dans ma chambre, me dit que la Demoiselle n'étoit plus sur son lit, & qu'il falloit qu'elle fût sortie à la pointe du jour, je ne m'en mis pas en peine, & m'étant levé deux lesuites entrent dans ma chambre F.6 com-

-comme je m'habillois, me viennent remercier 1647 de la bonne action que j'avois faite, d'avoir sauvé l'honneur d'une fille. & me prient en même tems de la leur remettre entre les mains pour la rendre à ses parens. Je leur dis qu'elle s'en étoit allée dès le matin sans que pas un de mes gens l'eût vûë sortir. Ils s'en allerent, & je me -ms à table pour déjeuner. Un de mes laquais entra nt dans la chambre avec un plat, appercût une tête qui sortoit de dessous le lit de la fille. & l'ayant reconnuë, il dit ce qu'il voyoit: i'v cours, & l'ayant fait sortir de là-dessous, je lui demandai ce qui l'avoit obligée à s'y mettre, & même à n'en pas sortir lorsqu'elle avoit entendu les Jesnites me la venir demander. Je trouvai une personne à qui la peur avoir ôté le jugement, & qui ne savoit ce qu'elle me disoit. Je la v oulus renvoyer aux Jesuites, elle ne voulut point sortir de mon logis, que lorsque j'en partiro s. Je montai donc à cheval à la tête de ma Co mpagnie, & je m'en vins à Lunel. Le soir éta nt prêt à me coucher, la Marche, un des quatre Chevaux-legers dont on m'avoit fait plainte, entre dans ma chambre & mevient dire que la fille qui avoit tant fait de bruit la veille & que je croyois si vertueuse n'étoit rien. moins que cela; qu'elle étoit dans son logis avec ses camarades, & que si je voulois il me. l'ameneroit. Les mêmes raisons qui m'avoient empêché la veille de la presser, me firent refuser les offres de la Marche, & j'en sus encore. bien plus dégoûté la ctoyant une coureuse. Le lendemain j'arrivai à Montpellier, où le Maréchal du Pleffis-Praslin, Cesar de Choisent, tenoit les Etats de la Province. Après l'avoir été visiter, j'allai voir Breteuil Intendant de la Instice, qui.; eui me dit qu'on faisoit de grandes plaintes contre moi sur un prétendu viol fait à une honnête 1647. fille de Nimes. Comment, lui dis-je, la fille dont vous voulez parler n'a point été violée: fi quelqu'un de mes Chevaux-legers a couché avec elle, c'a été de gré à gré: & ensuite lui ayant conté ce qui s'étoit passé à Nimes & à Lunel, je m'en vins à mon logis. Je n'y fus pas plûtôr que Breteuil m'envoya demander les nommez Chanfort & Petit: je refusai de les lui donner, à moins que le Maréchal du Plessis ne me les. demandat. Le Maréchal l'ayant fait à ma priere (parce que je voyois bien qu'on les prendroit malgré moi) on les mit en prison, & un moment après, j'appris que la Gasenne & la Masche, qui étoient les plus coupables, n'étoient pas entrez dans la ville & avoient gagné les devants. En effet ils allerent à Perpignan, où Champlatreux Intendant de l'armée, averti par Breteuil les fit arrêter; mais ils se sauverent de prison, & me vinrent trouver à Lerida. Pour ceux qui étoient à Montpellier, on leur fit leur procès: Chanfort fut condamné d'avoir la tête coupée à la maniere de ce pais-là sur un plot de bois, & Petit sut renvoyé en consideration de sa grande jeunesse & de sa parenté de Dijon, qui étoit fort grande, dans les meilleures familles du Parlement. Les reflexions qu'on peut faire sur cet évenement, c'est qu'un Officier qui conduit des troupes ne sauroit être trop exact, ni-apporter trop de précautions pour éviter les desordres. puisqu'avec tous mes soins je ne pus empêcher le viol de cette fille ni la mort de mon Cheveau-leger.

Enfin après une longue & ennuyeuse route, j'arrivai à Barcelonne sur la fin d'Avril. Il y

F 7

avoit

avoit près de quinze jours que le Princey étoit 1647. & qu'il travailloit avec Marca & Champlatreux pour la fublistance de son armée pendant cette Campagne. Il étoit dans son année de deuil de la mort du Prince son pere, & l'habit noir qui ne releve pas d'ordinaire la mine des gens, avoit. fait dire aux Catalans à son entiée à Barcelonne, que c'étoit un Etudiant qu'on leur avoit envoyé: de sorte que pour s'attirer les respects que les peuples, & particulierement ceux-là ont plus pour les choses brillantes que pour les solides, il nous fit faire à tous tant que nous étions des principaux Officiers de l'armée une espece de carrousel sur le Mole de Barcelonne. où nous parûmes deux à deux fur nos plus beaux chevaux couverts de housses en broderie d'or... & nous de même. Pour lui il fit bien changer de langage aux Catalans, & ils lui trouverent. l'air de Heros que l'habit noir leur avoit ca-

Après que le Prince eut appris l'arrivée de toutes les troupes, & qu'il eut donné tous les ordres necessaires, il partit de Barcelonne le 8. Mai, & alla coucher à Notre-Dame de Monferrat.

Le 9. à Aigolade.

Le 10. à Cerveres.

Le 11. il passa la Ségre à Balaguier & alla coucher à....

Le 12. il passa la Noguere avec grande peine, parce qu'elle étoit fort debordée: il s'y noya vingt-cinq ou trente Fantassins & quatre ou cinq Cavaliers; la moitié de l'Infanterie ne put passer & fut contrainte de repassar la Ségre à Balaguier, & d'aller attendre à Villenouette que le poat sut fait pour joindre le Prince Prince qui étoit arrivé le 12. au soir devant Lerida.

1647:

Si les ennemis se sussent opposez au passage de la Noguére avec mille ou douze cens hommes de pied seulement & deux cens chevaux, ils nous eussent empêché de passer.

Le même jour 12. Marchin Lieutenant General arriva devant L'erida du côté de Barcelonne avec une partie de l'armée, & le logea

à Villenouette.

Journal du Siège de Lerida.

E 13. & le 14. de Mai se passerent à faire le siège de pont au-dessus de Lerida, & à refaire une Lerida. partie des lignes & des redoutes que le Comte de Harcourt y avoit faites la Campagne precedente, quand il avoit été battu.

Le 15. les ennemis firent une sortie du côtéde Villenouette, mais sans s'avancer beaucoup, & se contenterent de tirer force coups de canon: la corde du pont rompit ce jour-là; de sorte qu'on sut contraint d'y mettre un autre

cable...

Le 16. il se vint rendre quelques Cavaliers des ennemis de qui on achettoit les chevaux six piftoles chacun.

Le 17. il s'en rendit encore.

Le 18. le Prince monta à cheval à la pointe du jour avec ses Gendarmes, ses Chevaux-legers & ses Gardes, & alla reconnoître le Château d'Algouare à deux grandes ljeues du Camp: on le somma de la part du Colonel Balthafar qui étoit avec nous, mais les ennemis répondirent qu'ils aviseroient à ce qu'ils auroient à faire-quand ils verroient de l'Infanterie & du canon.

Digitized by Google

196 MEMOIRES DU COMTE

non. Nous revinmes au Camp, & l'aprèssinée 1647, on eut avis que trois escadrons des ennemis avoient paru du côté de Fargues; cela obligea le Prince d'ord mner un biouac general, & de parser la nuit même à l'endroit de la ligne par où les ennemis pouvoient vraisemblablement jetter du secours.

Le 19. Sainte Golombe Maréchal de bataille fut commandé d'aller prendre le Château de Cafteldase avec le reste de l'Infanterie qui n'avoit pas encore joint l'armée, & avec quelque Cavazisse du lerie. Après 60. ou 80. volées de canon il se Château rendit au bout de deux jours, à condition que de Casteldase. les cent hommes qui étoient dedans seroient conduits à Fontarable par la France, qu'ils ne feroient que deux lieues par jour, & sejourne-

Le 20. & le 21. on eut allarme, & on fit un.

biouac plus exact.

roient de fix en fix jours.

Le 22. on fit la banquette aux lignes, & on les acheva.

Le 23. on prit sur les onze heures du soir des prisonniers de la Ville, qui dirent que toute la garnison étoit sous les armes dans la place. Cela sit croire qu'ils attendoient du secours, & obligea le Prince de saire prendre les armes à l'armée jusques au matin du 24.

Ce jour-là il fit demander à tous les Officiers tant de l'Infanterie que de la Cavalerie, ce qu'ils pouvoient fournir de chevaux & de mulets, & ayec cela il envoya querir à Belpouche l'avoine de munition que le Rois fournissoit à la Cava-

lerie.

Le 26, le pont se rompit par la cruë de la Ségre, que les neiges fondues avoient augmentée; ce que Don Gregorio. Brit Gouverneur de Lerida.

rida ayant vû, & que le quartier de Marchin étoff fort affoibli, tant à cause des gens qui étoient 1647. allez au fourrage qu'à l'avoine à Belpouche, il fit sortir sur les dix à onze heures toute sa Cavalerie dont il cacha une partie dans les masures d'un Fauxbourg ruiné, & fit pousser notre garde si vivement, que sans la diligence de Marchin à faire monter son Regiment à cheval, les ennemis eussent enlevé le quartier de Villenouette, mais ce Regiment les repoussa avec tant de vigueur qu'ils furent contraints de se jetter dans la riviere; l'escadron de Miche, Capitaine & Major dans ce Regiment les ayant coupez au

pont.

Nous n'y perdîmes que cinq ou fix hommes, deux freres Gentilshommes Allemans nommez Petersdorf, volontaires auprès de Marchin, & qui étoient ses parens, y furent fort blessez, l'un d'un coup de canon qui lui emporta la jambe, & l'autre d'un coup de pistolet à l'épaule, Monbelliard meutenant Colonel de Marchin reçut un coup d'épée sur le coû. Les ennemis y perdirent plus de quarante hommes tuez ou noyez, & nous leur fimes vingt prisonniers. Marchin ayant envoyé repeter un de ses parens qui avoit été pris, Brit le lui renvoya avec beaucoup de complimens & de civilitez dont on ne le croyoit pas capable, & entre autres choses il lui manda, que le Prince de Condé ne trouveroit peutêtre pas tant de facilité à prendre Lerida qu'il s'étoit imaginé, mais au moins que lui, Don Gregorio, auroit cet avantage (dont il s'estimoit infiniment glorieux) de disputer cette place avec le Prince du monde de la plus grande reputation.

Le 27. de Mai on ouvrit les tranchées en deuxdeux attaques, celle du Prince à une Egliserui1647. née à deux cens cinquante ou trois cens pas de
la porte de la Ville, & celle du Maréchal de
Grammont sur la droite à une autre Eglise. Du
Du Cret Cret Capitaine au Regiment de Champagne sut
tué ce jour-là à l'attaque du Prince, & le Lieutenant Colonel blessé. Les Gendarmes, Chevaux-legers & Gardes du Prince soûtenoient
le Regiment de Champagne, la garde étoir
commandée par Gaspard de Colligny, depuis
Duc de Châtillon, Maréchal de Camp, qui
d'ailleurs commandoit par commission la Cava-

lerie de l'armée.

Le 28. sur les trois heures après midi les ennemis parurent dehors de leurs contrescarpes avec quelques pelotons d'Infanterie & quinze ou vingt Cavaliers, le tout pour nous attirer & nous faire essuyer, en nous retirant, le feu de toute la courtine; mais nous nous contentâmes de monter à cheval, de sortir de derriere nos épaulemens, & d'envoyer recompoître les ennemis par huit gardes, sur lesquels & sur nous ils firent toutes les décharges une demie heure durant de canon & de mousquet, qui se font dans les grandes sorties, mais avec peu d'effet. Le Prince y accourut, & trouva que c'étoit une fausse allarme: on ne perdit que sept à huit soldats à cette garde, elle fut relevée par le Regiment de Sainte-Même & deux escadrons de Condé, & par Arnaud Maréchal de Camp.

Le 29. le travail se trouva fort avancé, la Moussaye Maréchal de camp releva la tranchée du Prince avec le Regiment de Condé Infanterie & deux escadrons de Condé Cava-

lerie.

Le 30, les ennemis fortirent sur les fourrageurs

139

geurs entre la riviere & notre attaque, ils en prirent quelques-uns.

Cette garde fut relevée par le Comte de Broglia Italien. Maréchal de Camp, avec les Regimens de Conti Infanterie & les Regimens de Cavalerie de Mazarin & du Chevalier de Gault: on fit un fort beau travail cette nuit-là.

Le 31. la garde fut relevée par Châtillon avec le Regiment de Romme Suisse, & le Regiment de Cavalerie du Colonel Balthasar.

Le premier de Juin la tranchée fut relevée par Arnaud avec le Regiment de Champagne, les Gendarmes, Chevaux-legers du Prince & ses Gardes.

Le lendemain 2, de Juin il agriva à ce fiege une avanture à laquelle j'eus part, qui fit tant de bruit & dont on parla si diversement, que je ne trouve pas mal-à-propos d'en dire ici le détail.

Le Chevalier de la Valiere Maréchal de Camp de jour à la tranchée du Maréchal de Grammont, me sachant en garde à la tranchée du Prince, m'envoya prier du grand matin à dîner, me mandant que Barbantane Lieutenant des Gendarmes d'Enguien & Jumeaux Maréchal de bataille, deux de mes meilleurs amis s'y trouveroient. l'acceptai le parti & je me rendis sur les sept heures à l'ouverture de la tranchée du Maréchal, qui étoit dans les masures d'une vicille Eglise ruince. Je ne fus pas arrivé qu'on nous fit déjeuner; nous avions les petits violons du Prince: pendant qu'ils jouoient, Barbantane ne sachant à quoi s'amuser, leve le dessus d'une tombe & trouve dedans un corps tout entier, fur lequel étoit encore le linge dont il avoit été enseveli. Il nous apporte le cadavre, & la Breteche

teche Guidon des Gendarmes d'Enguien l'ayant 1647. pris de l'autre main, ils se mettent à le faire danser entre-eux deux; cela me sit horreur, & je leur témoignai tant de fois trouver ce plaifirlà ridicule, qu'enfin ils remirent le cadavre dans son cercueil. L'heure de diner étant venuë, nous nous mettons à table avec la gayeté qu'on a en de pareilles rencontres, & dimes mille chansons que nous apprenions au Chevalier de la Valiere (qui n'avoit point été en France depuis trois ou quatre ans) nous fimes une fort grande débauche. Sur la fin du repas le Marquis de la Trousse, qui devoit relever le Chevalier étant venu voir ce qu'il avoit à faire la nuit d'après, & nous trouvant à table, dit à la Valiere: Achevez, mon camarade, je ne veux point vous interrompre. Le Chevalier qui étoit brave, & qui n'étoit pas fi faoul qu'il ne sût bien qu'il étoit à proposqu'il fit voir à la Trousse ce qu'il avoit fait, & ce qu'il lui sembloit qu'il falloit faire, nous quitta, nous dit-il, pour un moment, mais il nous manqua de parole: car un moment après un de ses gens s'en vint en criant, nous dire que son Le Che-Maître venoit d'être tué. En esset, la Trousse valier de qui affectoit d'ordinaire de s'exposer sans necesla Valie- sité, & de marcher au-dessus de la tranchée plûtôt que d'y entrer, fut cause que le Chevalier qui n'en voulut pas moins faire que lui reçue un coup de mousquet dans la tête. Nous achevames de dîner comme si de rien n'eût été (tant il est vrai que la guerre endurcit les gens & leur ôte les sentimens d'humanité.) Jumeaux n'oublia pas son intérêt, & nous laissant achever, il alla demander au Prince le Gouvernement de Fleix, vacant par la mort du Cheva-lier, lequel il obtint.

se tué.

Les,

Les accidens qui arriverent à la plûpart de ... ceux qui s'étoient trouvez à cette débauche, 1647. firent dire que le corps que Barbantane avoit tiré du tombeau étoit un corps Saint : cependant cela étoit faux, il n'y avoit nulle devotion à cette Eglise; c'étoit un corps qui avoit été embaumé, ou que la grande secheresse du pais avoit empêché de se corrompre: & puis si c'est été un corps Saint, & que Dieu eût voulu châtier le manque de respect qu'on auroit eu pour lui, la punition ne devoit tomber que sur Barbantane & sur la Brêteche, & non pas encore sur Jumeaux qui mourut bien-tôt après de maladie, sur le Chevalier de la Valiere qui sut tué le même jour, & sur moi qui sus fort malade la même année, tous trois pourtant n'avions eu aucune part à tout ce que l'on avoit fait à ce corps, mais on aime à trouver des caules merveilleuses aux évenemens les plus communs.

Le 2. de Juin la garde de la tranchée du Prince fut relevée par la Moussaye, le Regiment de Sainte-Même & deux escadrons de Condé: l'on attacha le mineur au pied de la glaciere où étoit le travail le plus avancé des ennemis; ils

firent grand feu cette nuit-là.

Le 3. la garde fut relevée par le Comte de Broglia, & les Regimens de Conde Cavalerie & Infanterie, & fur les dix heures du soir les ennemis firent un feu de mousquetade qui dura une heure & demie, & sortirent trente hommes armez, lesquels pousserent d'abord les gens qui étoient à la tête de la tranchée, mais ils surent repoussez. Un moment avant cette sortie trois soldats Espagnols s'étant venus rendre, donnerent avis que Brit avoit resolu de faire sortir

tir trois cens hommes armez à la pointe du 1647 jour; mais les ennemis s'étant apperçus de la desertion de ces trois soldats avoient changé l'ordre de leur sortie, & avancé le tems, de peur que nous n'y suffions trop bien preparez

Le 4. de Juin la garde fut relevée par Châtillon avec les Regimens de Conti Infanterie & les Regimens de Cavalerie de Mazarin & de

Gault.

Le 7. la garde fut relevée par Arnaud avec les Regimens de Romme Suifie & de Balthafar

Cavalerie.

Le 6. entre midi & une heure les ennemis sirent une sortie de cinquante hommes soûtenus de cent; les Suiffes abandonnerent leurs postes si absolument, que sans la Cavalerie de Balthasar, les ennemis qui avoient pris Arnaud, blesse d'un coup d'épée à la tête, l'eussent mené dans la ville, mais Balthasar le dégagea, & le Prince arrivant enfuite lui quatrieme, regagna avec les Suisses (qu'il força à coups d'épée de retourner) tous les postes abandonnez. Le Regiment de Champagne, les Gendarmes du Prince, & ses Chevaux-legers confurent aux tranchées, mais ils trouverent déjà les ennemis repoussez : les Gendarmes & les Chevaux-legers revinrent, & Champagne qui devoit entrer le foir à la tranchée y demeura: Arnaud revint se faire penser, & Saint Martin Maréchal de bataille commanda la tranchée le reste du jour. Nous perdimes cent hommes à cette fortie & nous y eumes beau-coup de bleffez, un Aide de camp & un Gentilhomme du Prince tuez; toutes les falcines furent brûlées, La Pomme, Mineur, y sut tué, ce qui sut pour nous une grande perte. Le

Le 7. Broglia entra en garde avec le Regiment de Sainte-Même, les Gendarmes & les Chevaux-1647-legers du Prince. L'on fit mettre trente Cavaliers pied à terre à la tête du travail. L'apresdînée Brit envoya au Prince sans rançon, dix Suisses qu'il avoit pris la veille, & un Enseigne de Conti, & le supplia de lui envoyer de la glace, ce qu'il fit sur deux mulets bien chargez.

Le 8. Tavannes fit sa premiere garde de Maréchal de Camp avec les Regimens de Condé,

Cavalerie & Infanterie.

Le' 9. Châtillon entra en garde avec Conti

Infanterie & Condé Cavalerie.

Le 10. la Moussaye releva la garde avec trois cens soldats de Montpouillan, pour garder la tête de la tranchée, parce qu'on ne la vouloit plus confier aux Suisses qui demeurerent à la

queuë.

Le 11. le Prince qui aimoit fort la Moussaye, lui envoya dire de venir dîner avec lui chez Marchin où il étoit prié. La Moussaye ne fut pas plûtôt à son logis que les ennemis firent une sortie entre midi & une heure. Nous étions quatre alors à cheval avec le Prince, allez près de notre pont sur la Segre: aux premiers coups de mousquet qu'il vit tirer, il commanda à Saint Martin Maréchal de bataille d'aller faire marcher Champagne à la tranchée; à Vialar lon sous Ecuyer, d'aller dire à Broglia de ne quitret point le quartier du Roi; à moi de faire marcher les Gendarmes & les Chevaux-legers, & à Châtillon de le suivre: & en même tems il poussa à toute bride à la tranchée. J'arrivai un LeCommoment après lui, car après avoir donne mes clerordres, je n'attendis pas les troupes. D'abord mont de le Comte de Clermont de Vertillac, comman-Vertildant lac tué.

dant la tranchée de Maréchal de bataille, y 1647. avoit été tué d'un coup de mousquet à la gorge; le Regiment de Monpouillan avoit un peu la-ché le pied, & les Suisses ayant repris le poste, avoient recouvré l'honneur qu'ils avoient perdu à leur derniere garde: les Regimens de Cavalerie de Mazarin & de Gault y sirent très-ben; ils y perdirent un Capitaine & un Lieutenant; ils y eurent plusieurs Cavaliers & chevaux tuez & blesses; les ennemis sans aucun avantage y perdirent des hommes.

Il n'est pas imaginable combien le Prince avoit de grands talens pour la guerre: son activité, sa presence d'esprit, son jugement & son courage étoient au plus haut point où ces qualitez peuvent aller; il falloit pour être battu avec sui, être accablé par le nombre: un si grand

exemple animoit les plus timides.

L'action qu'il venoit de faire à cette sortie lui donna plus de gayeté qu'à l'ordinaire; de sorte que nous simes une sort grande débauche chez Marchin. Au sortir de table le Prince voulut ailer voir le fort de Rebé, qui étoit l'endroit par où les ennemis étoient entrez dans les lignes l'année auparavant, loriqu'ils avoient battu Henri de Lorraine Comte de Harcourt. Si-tôt que je fus à cheval je poussai à toute bride. & mon cheval s'étant abattu sur des caillous ronds, s'allai tomber à quatre pas de lui. Je perdis d'abord connoissance, & l'on m'emporta chez Marchin où l'on me fit saigner, & mettre tout nud dans une peau de mouton qu'on écorcha sur l'heure. Je me trouvai encore l'épaule droi-te démile; cependant je montai à cheval au bout de quatre jours; & ma blessure ne m'empêcha pas de me trouver avec mes Chevauxlegers degers à une sortie que les ennemis firent.

Le 11. au soir Broglia releva la garde avec 1647. Champagne & Balthatar: les ennemis ayant jetté toute la nuit quantité de grenades, le matin la galerie se trouva sort endommagée; mais on la raccommoda avec tant de diligence qu'elle su bien-tôt remise au même état qu'auparavant.

Le 11. Tavannes releva la garde avec le Regiment de Sainte Mesine, Meille Cavalerie &

les Gardes du Prince.

Le 13. au matin les ennemis firent grand feu. Le soir Châtillon releva la garde avec le Regiment de Condé, les Gendarmes & les Chevaux-legers du Prince. Sur le minuit les ennemis ayant jetté beaucoup de grenades & de feux d'artifice, mirent le feu à la galerie, & en même tems sortirent trente ou quarante hommes. Notre Infanterie ne voulut jamais aller à eux, ce que voyant Châtillon, il commanda à Ponard Maréchal des logis de la Compagnie des Chevaux-legers du Prince, de sortir avec vingt Maîtres cuirassez, qu'il avoit à pied auprès de lui; ce qu'ils firent, & si vigoureusement qu'ils pousserent les ennemis assez brusquement; mais il y eut deux Chevaux-legers tuez & deux fort blessez. Saint Micault Mestre de camp du Regiment de Condé y fit fort bien.

Le 14. un Chevau-leger de cette même Compagnie nommé Dupré, à qui j'avois permis d'aller faire boire son cheval, eut le bout du pied emporté d'un coup de canon: & sans paroître ému, il venoit se faire pancer à l'épau-lement & achever sa garde, quand le Prince le trouva & lui commanda de s'en aller au quartier. Il me set l'honneur de me dire aussi-tôt la

Tome I. G fer-

fermeté de ce Chevau-leger, & m'ordonna de 3647, le faire souvenir de l'établir en quelque lieu, à quoi il ne manqua pas.

Ce soir-là la Moussaye entra en garde avec le Regiment de Conti & deux escadrons de

Condé.

Le 15. un Tambour étant allé repeter quelques prisonniers dans la ville, rapporta que le Gouverneur avoit été blessé à la jambe, il y avoit sept ou huit jours, & qu'il se faisoit porter en chaise.

Broglia entra ce soir-là en garde avec les Regimens de Romme Suisse & Guienne, & deux

Escadrons de Condé.

Le 16. Tavannes releva la garde avec le Regiment de Champagne, la Cavalerie de Mazarin & de Gault. Sur le minuit les ennemis firent une sortie, les vingt Maîtres cuirassez de la tête la cherent le pied, mais ils surent soûtenus, de sorte que les ennemis ne firent rien.

Levée Le 17. Tavannes demeura en garde: Saindu siege te Mesme y entra avec Champagne; & Balde Lei-thasar releva Mazarin & Gault: on retira cette
nuit-là les canons qui étoient en batterie, & sur
les deux heures après minuit on abandonna les
tranchées. Toute l'armée sut sous les armes,
& la journée du lendemain 18. se passa à la faire désiler sur le pont de batteaux que nous avions sur la Segre. Il y avoit une redoute au
bout du pont du côté des ennemis, on en sit
encore une plus grande pour savoriser la retraite de l'armée: elle sut toute passée sur les deux
heures après minuit du 18. au 19. & le pont de

bateaux défait à la pointe du jour.

Les raisons de la levée de ce Siege furent : Que notre Infanterie diminuoit tous les jours, tant par les blessez, malades, ou tuez, que par les deserteurs, dont le nombre étoit excessif; 1647. on perdoit tous les jours cent ou six-vingts hommes qui s'alloient rendre aux ennemis, & passocient par l'Espagne pour revenir en France.

Que cependant l'Armée des ennemis s'asse s'embloit à Fargues & devoit bien-tôt être en

Etat de venir à nous.

Que nous avions perdu nos Mineurs aux forues que les ennemis avoient faites

Que nous ne trouvions que du roc dans les

quel il falloit bien du tems pour s'avancer.

Que le logement sur la brêche ne se pourroit faire sans perdre beaucoup de gens, & que

peut-être encore ne le feroit-or pas.

Que notre Armée se ruinant infailliblement dans la continuation de ce Siege, se trouveroit abandonnée à l'effort d'une Armée frasche & forte, & que peut-être la Province voyant non desavantages traiteroit avec les ennemis.

Quoi qu'il en soit, ce sut une victoire que le Prince de Condé gagna sur lui-même, d'autant plus belle qu'il considera le bien de l'Etat plus

que sa propre reputation.

Le 20. de Juin on envoya la grosse artillerie partie à Cerveres, partie à Balaguier, &

deux pieces à Flix.

On prit des chevaux & des mulets de tous les corps pour emporter à Balaguier, à Cerveres & à Belpouche les vivres dont nous avions fait provision dans le Camp pour six l'emaines.

provision dans le Camp pour six semaines.
On campa le reste du mois de Juin sur les Camp hauteurs entre Villenouette & le College, & dessor-l'on nomma cet endroit le Camp des Scorpions, pions, à cause de la quantité de ces bêtes qu'en y trou-

G à

On

On ne fit rien jusques au premier de Juillet que l'armée décampa & vint loger partie à Lesborges avec le Prince, & partie au camp de Ter-

ragone avec Marchin.

Le Camp de Lesborges ayant été retranché, le Prince en partit le 13. de Juillet de grand matin avec soixante Gendarmes ou Chevaux-legers que je commandois, le Marêchal de Grammont & quelques Volontaires, & alla coucher à la Grenadille, d'où il renvoya son escorte, & mé sit demeurer auprès de lui, & de-là, il alla coucher à Flix.

Situation de Flix.

Le 14. il y séjourna pour ordonner des fortifications de cette place: Elle est située sur un rocher escarpé de trois côtez; la riviere de l'Ebre (si celebre pour avoir donné le nom de l'Ibere à l'Espagne) passe au-dessous; & laissant une montagne à la droite, elle revient sermer l'autre côté de la place, & se resserre si sort, qu'elle sorme une Presqu'isse: de sorte qu'on ne peut attaquer Flix que par cet entre-deux qui n'est pas de trois cens pas de large, n'y ayant de guez à l'Ebre que dans les extremes secheresses, & ces guez étant sortissez pour y mettre Cavalerie & Insanterie. L'Isse est assez grande & la terre y est sort bonne, on y peut recueillir du bled & du vin pour la subsistance d'une grosse à Flix quatorre lieues de France.

Le 15. nous en partîmes, & nous allames passer l'Ebre au bac à Garcis, & dîner à Falcet, L'après dînée nous traversames des pais fort rudes. Nous passames au-dessous d'un Château fort éminent que nous gardions, appellé Scornelbas, acriques vinmes coucher, à Reous petite ville au milieu du Camp de Terragone >

il y a de Flix à Reous seize lieues de France. Le 16. nous y séjournames. Le Prince alla 1647 voir le port de Salo, & vit l'armée de mer des ennemis au port de Terragone, arrivée de la veille.

Le 17. nous allames dîner à Constantin & coucher à Wals, autre petite ville du Camp de Terragone : de Reous à Wals il y a cinq

lieuës de France:

Le Camp de Terragone est un petit païs bor- Camp de de montagnes, qui font comme un Crois- de Ter-sant, & de la mer qui fait comme une ligne ragone droite: il peut avoir trois à quatre lieue's de large, & sept à huit de long. C'est un des plus agréables endroits du monde; les grands chemins en sont bordez de hayes de grenadiers, de cittonniers & d'orangers: on peut juger par-là comment sont les jardins.

Le 18. nous allames dîner à Monblanc, & coucher à l'Abbaye de Poblette, qui est une des plus belles qu'on puisse voir pour les bâtimens aussi bien que pour les revenus: de Wals à Po-

blette il y a cinq lieues de France.

Le 19 nous revînmes au Camp de Lesborges fort harassez des chaleurs & des mauvais chemins: de Poblette à Lesborges il y a quatre lieues de France.

Le 25. le 26. & le 27. on apprit de plusieurs prisonniers, que les ennemis s'assembloient à Caspe & témoignoient se preparer à entrepren-

dre quelque chose.

Quinze jours après mon retour à Lesborges la fievre quarte me prit, causée par les figues, ses melons, l'usage de la neige & de la glace, les grands repas, & sur tout les chaleurs excessives.

L

MEMOIRES DU COMTE

Le Medecin du Prince appellé Montreuit 3647. me traita & me fit laigner huit fois en trois lemaines: heureusement pour moi il tomba malade lu-même & mourut, sans cela il m'auroittué. Je tombai après cela entre les mains du Medecin du Marêchal de Grammont appellé: Castel, qui me traita dans les regles. Je m'en allai demeurer au Château d'Arbec dans la plaine d'Urgel, avec Marchin qui y étôit aussi ma-lade, pour changer d'air; mais il recouvra sa santé, & moi après avoir trainé de quartier en quartier près de deux mois durant, je sus con-

traint de me retirer à Barcelonne.

Avant que de partir de l'armée, j'avois recu une grande affliction de la mort de Jumeaux. Il étoit, comme j'ai déja dit, un de mes meil-leurs amis; & comme dans les conversations que nous avions eu souvent ensemble sur l'autre vie, nous nous étions promis mille foissque. le premier de nous deux qui mourroit, viendroit, s'il pouvoit, dire à son compagnon des nouvelles de l'autre monde; Aussi-tôt que Jumeaux qui étoit à Flix sût que j'étois malade, il m'envoya faire compliment & me prier de me Louvenir de la promesse que nous nous étions faite tant de fois; que comme j'étois sur le chemin du pais dont il avoit tant d'envie d'être. éclairci, il me conjuroit de n'y pas manquer. Je lui mandai que je n'y manquerois pas, fi on me vouloit laister revenir. Cependant un mois après, lui-même mourut d'une grande débauche qu'il fit avec les Suisses qui étoient dans sa place; & moi croyant qu'il me viendroit voir, je l'attendois sans frayeur toutes les nuits; mais enfin je vis bien qu'on ne faisoit pas toûjours ce qu'on vouloit quand on étoit mort.

Après_

Après avoir été quelques jours à Barcelonne, je crus que l'air de la ca npagne me fe- 1647. roit du bien, pourvu que je ne fusse pas éloigné des secours de la ville. Je priai Don Joseph Marguerit Gouverneur de Catalogne, de me loger en quelque jolie maison: il le fit.

Le 20. d'Octobre voyant que ma fievre ne diminuoit pas, & que l'hiver approchoit, pendant lequer il me seroit plus difficile de me re-tirer en France; j'écrivis au Prince & je le suppliai de me donner mon congé. J'adressai ma Lettre à Tavannes, & je priai Marchin de me

prêter de l'argent ; ce qu'il fit.

Je pris cinq cens écus du Banquier de Marchin, & je les rendis l'hiver suivant. Mais quoique bien-tôt après il se jettat dans le parti d'Es-pagne, nous sommes demeurez bons amis tout

le reste de sa vie.

Après avoir tiré de Don Joseph Marguerit & de Marca les ordres & les passeports necessaires, je partis des environs de Barcelonne le 2. de Novembre 1647. & j'arrivai à Chaseu chez moi le 28me de ce mois. Je m'y reposai quelques jours; après lesquels ayant appris que le Prince étoit arrivé à Dijon, où il se preparoit pour l'ouverture des Etats de la Province, je l'y al-lai trouver. Un jour ayant diné aux Chartreux avec lui, il me fit appeller dans l'un des Cloîtres, pour me dire qu'il avoit jetté les yeux sur Guitaut pour être son Cornette à la place du Baron de Chandé, lequel il vouloit obliger à se défaire de sa Charge : qu'il avoit commandé à Guitaut de m'en parler, afin que cela se fit avec mon agrément. Je lui répondis en badinant que j'étois assez bon Prince, & que je me laisserois fléchir aux prieres de Guitaut. Il G 4: me.

172 MEMOIRES DU COMTE

me dit qu'il savoit bien comme il falloit que 1647. les choses se fissent pour être dans l'ordre, & qu'à tous Seigneurs tous honneurs. Ce sut donc en ce tems-là que Guitaut devint Cornette de la Compagnie de Chevaux-legers d'Ordonnance du Prince, dont j'étois Capitaine-Lieutenant, & qu'il lui en eut l'obligation toute entiere; car il paya pour lui la Charge au Baron de Chandé.

Mais pour comprendre d'où venoit tant d'amitié en si peu de tems de connoissance, il faut premierement savoir que Guitaut étoit fils d'un Gentilhomme Gascon nommé Péchepeyroux, qui épousa la sœur du Commandeur de Guitaut, & à qui on la donna parce qu'il étoit bien fait & qu'il avoit de l'esprit; & ce sut sur cela & sur le nom de Guitaut, que son oncle le Commandeur lui fit prendre, que le Cardinal de Richelieu le recût Page chez lui. Le Cardinal étant mort bien-tôt après, le Commandeur de Guitaut trouva son neveu trop jeune pour lui faire quitter les chausses; de sorté qu'il le fit page de l'Ecurie de feu Roi Louis XIII. où il fut jusqu'à ce que Châtillon venant en Catalogne il le suivit. Chatillon étant partibien-tôt après de l'armée, malade, Guitaut demeura: & comme il étoit Gascon, il s'adonna chez le Marêchal de Grammont: celui-ci lui rendit de bons offices auprès du Prince qui le trouvant à son gré, prit de l'affection pour lui. & fit sa fortune.

Sur les fins de ma fievre-quarte & de l'hiver de 1647. un vieux Bourgeois de Paris nommé Leboccage, voisin à la campagne du Grand-Prieur mon oncle, me vint proposer le mariage d'une Veuve, qui avoit, me dit-il, des mil-

lions,

lions, & qu'il étoit fort ami d'un homme en qui elle avoit beaucoup de confiance. Moi qui cher-1647. chois du bien, parce que je savois qu'il servoit beaucoup à faire obtenir les grands honneurs; je crus facilement tout ce qu'on me disoit là-dessus. Leboccage me fit donc parler à cet homme qui me promit son affistance, & qui après nous avoir fait voir deux fois dans l'Eglise de la Merci la veuve & moi sans nous approcher, pour favoir si nous nous trouvions l'un l'autre à notre gré, me dit que je ne lui déplaisois pas, mais qu'elle n'osoit rien faire en cette rencontre sans le consentement de ses parens, qui vouloient absolument qu'elle épous at un homme de Robe: que cependant je le laissasse faire, qu'il feroit des tentatives auprès des principaux parens pour me faire agréer d'eux, & qu'en tout cas il la persuaderoit de disposer d'else-même, & comme le tems de la Campagne approchoit, il me dit que je pouvois toujours partir pour l'armée. & qu'il me donneroit avis de tout. Je partis donc, & je me rendis à Perome le 6. de Mai 1648.

Le Vendredi 8 de Mai le Prince de Condé ayant partagé son armée en deux Corps, partit Ann. de Peronne, & vint avec le sien camper à 1648. Cleri, & le Maréchal de Grammont avec le

sien à Molins.

Le 9. le Prince vint à Loiette, le Marêchal à notre droite.

Le 10. nous passames à Arras & nous vinmes camper à Souché; le Marêchal à la droite.

Nous partimes la nuit sur les onze heures & nous laissames nos bagages entre le Marcchal & nous.

Le 11. nous passames la riviere du Lis à siege G 5 Eterre d'Apres. Eterre & nous marchames jusques à la nuit que 1648, nous simes une halte de quatre heures, après laquelle nous remarchames droit à Armantieres où nous arrivames le 28, sur les huit heures du matin. L'Armée se mit en bataille & y demeura dix heures, faisant quelques mines de l'assieger; nous en partimes à l'entrée de la nuit, & passant par Warneton nous arrivames le 13. sur les cinq heures du matin à Ypres où chacun se campa. Sur les dix heures du matin le Marêchal de Rantzau arriva de Dunkerque dont il étoit Gouverneur, & avec lui trois mille hommes: sur les deux heures après midi le Marêchal de Grammont arriva avec son Corps d'armée.

Sur les trois heures Paluau Gouverneur de : Courtrai en arriva avec douze cens hommes.

Le 14. nos bagages arriverent & l'on travailla en diligence aux lignes avec gardes fort exactes. & biouac toutes les nuits.

Les ennemis furprennent la ville de Cour-

trai,

En cinq jours on acheva les lignes, & le 19. l'on ouvrit les tranchées du côté de Courtrai; ce jour-là même on ent avis que les ennemis avoient surpris la Ville de Courtrai.

Arnaud Marêchal de Camp ouvrit la tranchée à l'attaque du Prince, & avança sort le travail.

Le 20. les ennemis firent grand seu aux deux attaques. Châtillon Marêchal de camp à celle du Marêchal de Grammont, sit un logement sur la contrescarpe d'une demi-lune. La Moussaye Marêchal de camp à l'attaque du Prince, n'avança point le travail.

Le 21. le Vidame d'Amiens, fils du Duc de Chaunes, Marêchal de camp, à l'attaque du Prince fit un méchant logement sur la contres-

carpe.

carpe. Notre batterie de dix pieces tira ce jour-là fix cens volées de canon.

Le 22. Tavannes Marêchal de camp à l'attaque du Prince, raccommoda les méchans tra-

vaux de la veille.

Le 23. on jetta des fascines dans le fossé de la contrescarpe. Arnaud eut la main percée d'un coup de mousquet au commencement de sa garde; la Ferté Imbaut; depuis Marechal d'Etampes, l'acheva.

Vieux Pont Mestre de camp d'Infanterie du vieux Regiment du Duc d'Orleans eut la vessie per-Pont cée d'un coup de mousquet, dont il mourut le tue.

lendemain.

Le 24. à la garde de la Moussaye on avança Lesenune batterie de trois pieces de canon. On eut nemis avis ce jour-là que les ennemis avoient forcé la la Cita-Citadelle de Courtrai, & qu'ils marchoient à delle de nous.

Le même jour je reçus une Lettre de l'ami de ^{trai}-Madame de Miramion (qui étoit la veuve que l'on m'avoit proposée) par laquelle il me mandoit sous des noms empruntez que la Dame n'avoit pas la force de resister à ses parens qui m'étoient contraires, mais qu'elle seroit bienaise que je lui aidasse par une violence apparente à dire oui. Je compris qu'il me vouloit persuader de l'enlever, & ce conseil me surprit d'abord: neanmoins me venant de la part d'un homme qui ne me paroissoit avoir d'autre intérêt en cette affaire que l'avantage & la satisfaction des par-ties, je ne balançai pas à le suivre : d'ailleurs je me flattai un peu sur une chose que je souhaitois. Je communiquai mon dessein au Prince qui l'approuva, & qui me promit de me don-ner à porter à la Cour la nouvelle de la capitulation G 6

tion d'Ypres, afin que je pûfferetourner à Paris 1648. sans aucun soupçon. Il m'offrit même Bellegarde l'une de ses places de Bourgogne pour m'y retirer après l'enlevement; mais je le remerciai ne croyant pas avoir besoin de mener la Dame plus loin que Launay qui étoit une des maisons du Grand-Prieur de France, entre Sens & Bray sur Seine.

> Le 25. je fis réponse à mon ami, que je serois bien-tôt à Paris, où je ferois tout ce qu'il

jugeroit à propos.

Ce jour-là les Polonois, à l'attaque du Marêchal de Grammont, forcerent la demi-lune après avoir coupé le pont entre-elle & la ville; de sorte que de cent des ennemis qu'il y avoit dedans, la plûpart fut tué; l'autre se noya en se voulant sauver, & le reste sut fait prisonnier.

Le 26. le Regiment des Gardes eut ordre d'attaquer la demi-lune de l'attaque du Prince, mais

le pont se rompit.

Le 27. de Mai la ville capitula, & le Prince me fit partir pour en porter la nouvelle à la Cour. Il me fallut faire un grand tour. J'aliai passer à Furnes, à Dunkerque, à Graveline, & à Calais, & de là à Paris où j'arrivai le 30, matin; ce qui sut une fort grande diligence, parce que je ne changeai de chevaux qu'une sois depuis le Camp jusqu'à Calais.

Il m'arriva une chose en ce voyage qui doit apprendre à tous ceux qui portent des nouvelles, qu'ils sont bien aises de donner les premiers, à ne rendre à personne aucune Lettre des lieux, d'où ils sont partis, qu'après avoir fait seur prin-

cipale commission.

En passant à Lusarche je trouvai à la poste le Maître d'Hôtel du premier President Molé qui venoit venoit savoir de la part de son Maître, quiétoit pour lors à Champlatreux, des nouvelles 1648. de l'armée, où son fils étoit Intendant. J'en donnai une Lettre pour le premier President à ce Maître d'Hôtel, en le priant de faire mes excuses à son Maître si je ne la lui portois moimême; & après avoir changé de chevaux, j'allai coucher à Écouan, si las que je n'en pouvois plus. Il est vrai que le premier President ne sut pas plûtôt par la Lettre de son fils la capitulation d'Ypres, que ravi de donner une agréable nouvelle au Cardinal, il la lui écrivit par un homme exprès qui arriva à onze heures du soir à Paris; de sorte que le lendemain matin croyant dire au Cardinal quelque chose qui eût la grace de la nouveauté, il me répondit assez froidement qu'il savoit cela dès la veille, & m'en montra le billet du premier President. Je lui dis que je me garderois bien une au-tre fois d'être si honnete que je l'avois été, puisque je voyois qu'on en abusoit; & après une conversation de demi-heure il me congedia en me donnant rendez-vous chez la Reine à son reveil.

Le lendemain le Chevalier de Grammont ar-prise riva d'Ypres avec la nouvelle de la prise, & s'en d'Ypres, retourna deux jours après. Pour moi j'écrivis

par lui ce billet au Prince.

A Paris ce 2. Juin 1648.

MONSEIGNBUR,

" Après que le Cardinal eût lû la Lettre que je " lui rendis de la part de Vôtre Altesse, il me " dit qu'il étoit obligé de servir M. de Châtillon, G 7

, & qu'il le feroit en cette rencontre; que pour 1648., moi il s'étonnoit que vous lui demandaffiez ", une chose dont vous étiez convenus ensem-" ble de ne lui point parler cette année, & qu'il avoit des parens qui avoient vingt-cinq & tren-" te ans de service à qui il avoit refusé ce que , je prétendois. Je lui répondis que j'avois assez fervi pour avoir le Brevet de Maréchal de Camp, quand je n'aurois pas la recommandation de Votre Altesse. Il me dit qu'il verroit. & me demanda pourquoi Courtrai avoit si peu ", tenu. Je lui dis que je croyois que la garnison " s'étoit mal défendue. Il me répondit que ce n'étoit pas mal se défendre que de se faire tous tuer, comme ils avoient fait dans cette , place, & là-dessus il me congedia. Je lui ai demandé aujourd'hui ce qu'il vouloit que j'é-" crivisse à Vôtre Altesse, sur ce qu'elle lui avoit demandé pour moi, il m'a dit qu'il vous en , alloit faire réponse. La Reine témoigna beaucoup de joye de la nouvelle que j'apportai, Monsieur le Cardinal peu. On disoit ici la le-"vée du Siege d'Ypres, les ennemis devant "Furnes, Votre Altesse malade, l'armée sans. " vivres, & la Cavalerie ruinée, & l'on vouloit persuader à tout le monde que la prise de "Courtrai venoit du commandement que Vo-" tre Altesse avoit fait à Paluau d'en sortir avec , les troupes qu'il vous avoit amenées. Le Che-, valier de Grammont vous dira plus ample-,, ment toutes les nouvelles : cependant j'atten-, drai ici ce que deviendra l'affaire dont j'ai entretenu Votre Altesse, laquelle affaire j'aban-" donnerai avec la plus grande joye du monde "fi-tôt qu'elle me témoignera avoir besoin de mon service auprès d'Elle, &c. De-

Dépuis la premiere fois que le Cardinal m'a-. voit parlé, il avoit changé de resolution. Il 1648. m'avoit paru d'abord disposé à faire avoir le Gouvernement d'Ypres à Châtillon, & cependant il avoit dit au Chevalier de Grammont, que la Reine avoit jetté les yeux sur Paluau pour cette place. Le Chevalier en repartant pour l'armée avant dit cela au President Perraut Intendant du Prince, & à moi, ce President homme fier s'en alla aussi-tôt trouver M. le Tellier. & lui dit que cela étoit bien étrange, que les recommandations du Prince nuisissent aux gens, que leur merite rendoit d'ailleurs recommandables, qu'il n'y avoit aucune comparaison de Paluau à Châtillon; que celui-là venoit de per-dre Courtrai & que l'autre garderoit bien Ypres;; que M. le Prince étoit sage & qu'il ne feroit jamais rien contre le service du Roi, mais que c'étoit un peu trop pousser un Prince du Sang qui étoit à la tête d'une armée, que de lui refufor une chose aussi juste que celle-là. M. le Tellier lui répondit qu'il alloit representer cela au Cardinal, lequel ne croyant pas que le President parlat ainsi sans ordre de son Maître, l'envoya querir pour lui dire qu'il avoit tant fait auprès de la Reine, qu'elle avoit accordé le Gouvernement d'Ypres à Châtillon. Le President s'en : revint chez lui faire une dépêche au Prince. par laquelle il lui mandoit de tenir bon & de ne se point relâcher, & que le Cardinal lui accordoit ce qu'il avoit demandé. Veritablement il arriva le lendemain un courier du Prince par lequel il écrivoit au Cardinal qu'il ne songeoit plus au Gouvernement d'Ypres pour Chatillon.

Ceux qui ont accusé le Prince de Condé d'avoir

MEMOIRES DU COMTE

voir de longue main prémedité la guerre civile. 1648. étoient ou fort mal informez, ou gens de mauvaile foi; jamais homme n'en eut moins de dessein : au contraire il avoit toujours eu tant de respect pour le Roi, que l'on eût pû le soupçon-ner de foiblesse à l'égard de ses Ministres, si son grand courage n'eut été connu de tout le monde; & quand le malheur lui arriva de se trouver embarqué à prendre les armes, le mauvais état de ses places & le peu de gens qui suivirent son parti, font bien voir qu'il n'y avoit pas songé auparavant.

Enleve-Madame de Miramion.

Mais pour revenir à ce qui me regarde: aussiment de tôt que je fus debaraile des affaires de la Cour, j'allai trouver l'homme qui m'avoit parlé du mariage de Madame de Miramion, lequel me parut dans les mêmes sentimens que ceux qu'il m'avoit témoignez par sa Lettre touchant l'enlevement. Je disposai donc quatre relais de carrosse de Saint Clou, où je devois prendre mon Helene allant du Mont-Valérien, jusqu'à Launai! le pris avec moi mon frere de Rabutin, un Gentilhomme de mes amis qui avoit fait deux Campagnes volontaire auprès de moi, & trois Gentilhommes à moi, Fradel mon parent, le Plessis, & Saint Felis. Je rencontrai la Veuve dans le carrosse de sa belle-mere au dessus du jardin de Mademoiselle du Tillet à Saint Clou, que Philippe de France Duc d'Orleans acheta depuis pour agrandir le sien. J'obligeai le cocher de repasser le pont & d'entrer dans le Bois de Boulogne, où je voulus faire changer de carrosse à la Veuve, mais je n'en pus jamais venir à bout; de sorte que je sis seulement dételer ses deux chevaux & en mettre six à la plat ee, & ainsi nous autres à droit & à gauche du Carearrosse, traversames la plaine de Saint Denis, -& nous entrâmes dans la forêt de Livry. Com- 16482. me la Dame crioit fort, & que je crus que c'étoit la presence de sa belle-mere qui l'obligeoit d'en user ainsi, je sis mettre pied à terre dans le bois à cette belle-mere, & je ne laissai qu'une De-moiselle avec la Veuve dans le carosse & un laquais sur le derriere; mais la Dame ne fit pas moins de bruit après cela, & je connus alors que j'étois trompé. Je voulus la renvoyer, mais mon frere m'en dissuada me disant qu'elle changeroit peut-être, & qu'en tout cas je la renverrois plus honorablement pour moi de Launai que de la campagne, d'où l'on diroit que l'on me l'auroit tirée des mains. le le crûs donc, & lorsque nous fûmes à Launai, voyant que la Dame ne finissoit pas ses lamentations; je lui dis que si je n'eusse pas crû qu'elle eût: consenti à ce que je venois de faire, je ne l'aurois jamais fait; que je la suppliois de croire qu'elle étoit en état de faire tout ce qu'il lui plairoit, & que pour rien du monde je ne la: voudrois contraindre: elle me dit que si je la mettois en liberté, elle en useroit bien. Je lui repliquai que je croyois que si elle fortoit de mes mains, elle n'y rentreroit jamais, mais que jes niétois ni de condition ni d'humeup à forcer. une femme; que je l'assurois encore que c'étoit dans la croyance qu'elle ne seroit pas fâchée que je l'enlevasse, que je l'avois fait, que si elle me croyoit assez honnête homme pour la mériter, elle n'avoit qu'à dire, & que je vivrois d'une maniere avec elle, qu'elle ne se repenti-roit pas de l'honneur qu'elle m'auroit fait; que si elle s'en vouloit retourner, elle étoit la maî-tresse, & que je la ferois conduire sur l'heure à Sens.

162 MEMOIRES DU COMTE

Sens. Elle m'en pria en me faisant entendre que 1648, je réiissirois bien mienx par cette voye que par celle que j'avois prise: je lui dis que je ne m'y attendois pas, mais que je ne laisserois pas d'étre son serviteur. Je donnai cent pistoles à la Demoiselle pour la dépense de sa Maîtresse, & je la sis escorter par trois de mes gens depuis Launai jusqu'à Sens.

Les gens du Roi avertis de l'arrivée de la Dame dans leur ville, la vont trouver, & prennent sa déposition qu'elle sit à ma décharge autant qu'elle pût. Cependant lors qu'elle sut à Paris, ses parens lui disant qu'il y alloit de son honneur de me poursuivre, l'obligerent de le saire, & sur ceta j'envoyai un Gentilhomme en poste trouver le Prince à l'armée, auquel j'écri-

vis cette Lettre.

Monseigneur,

" Mon affaire n'a pas eu le succès que je m'én : " promettois; ce Gentilhomme en dira le dé-, tail à Vôtre Altesse: cependant je l'assurerai , qu'une des choses qui me donne autant de. , chagrin que de n'avoir pas réuffi, c'est d'avoir " manqué par - là un établissement qui m'eût mis en état de mieux servir Vôtre Altesse, , que je ne pourrai faire sans lui : car pour mon. " interêt particulier. Monseigneur, je m'en , consolerai bien-tôt quand je recevrai des marques de la continuation de vos bonnes graces, & de vôtre protection. J'en ai be-" soin aujourd'hui, Monseigneur; les parens " de la Dame me poursuivent sous son nom; un mot de la part de Vôtre Altesse: ,, au

fupplie très - humblement de me l'accorder, 1648, afin que je sois plûtôt en liberté de me renque auprès d'Elle, & d'essayer à meriter la qualité de, &c.

Mon courrier arriva auprès du Prince le 20. d'Août, il le trouva sur le Champ de la bataille de Lens qu'il venoit de ganner. Aussi tôt qu'il eut 1û ma Lettre & qu'il eut appris du courrier le détail de mon affaire, il écrivit au pere de la Dame d'un air qui sentoit non seulement le Prince du Sang, mais encore le victorieux: de sorte que cette Lettre imposa silence à mes parties. Tous mes amis de l'armée n'ayant pas le lossir de m'écrire, me sirent-compliment sur mon avanture, & entr'autres le Comte de Tavannes se signala par les soins qu'il prit de presenter mon courrier au Prince, de retirer promptement sa réponse, & de me témoigner en tout ce qu'il put qu'il prenoit mes interêts avec une chaleur extraordinaire.

Aufli-tôt que j'eus reçu ces nouvelles de l'ar-

mée, l'écrivis cette Lettre à Tayannes.

De Liaunai ce 30. d'Aost. 1648.

JE sai qu'entre amis au point où nous le fommes, les complimens sont superflus, mais il y a des témoignages d'amitié rendus si à propos & de si bonne grace, que de n'en pas remercier extraordinairement, auroit un air d'ingratitude. Soufftez donc, mon cher, que je vous assure que tout ce qu'il y a de pressent d'une obligation dans l'ame la plus reconnoissante, est pour vous dans la plus reconnoissante, est pour vous dans la pumienne.

mienne. J'enrage de n'avoir rien à vous offrir r648. , que mon bien & ma vie; mais si j'étois assez heureux pour que vous en eussiez quelque, jour affaire, vous me verriez prodiguer l'un & l'autre avec une joye qui vous feroit connoître que je suis de tout mon cœur à vous.
Adieu, mon cher, nous nous verrons bien-tôt.

une recrue de trente Maîtres pour la Compagnie du Prince, qui se trouva en état de marcher le premier de Septembre, & je me rendis avec el-Bieffure le à Calais le 8 de ce mois. J'y trouvaile Prin-dem. ece blessé d'une mousquetade aux reins qu'il avoit recuë au Siege de Furnes. Il revenoit à la Cour par ordre du Roi, fur ce que la Reine Regente ayant fait arrêter Bruxelles Conseiller à la Grand' Chambre & Blanmenii President aux Enquêtes, parce qu'ils avoient ouvert un avis de ne point verifier quelques Edits, le peuple avoit fait des barricades & forcé le President Molé d'aller avec tout le Parlement au Palais Royal demander l'élargiffement des prisonniers. ce qu'il avoit obtenu.

Pendant mon séjour à Launai, j'avois fait

Comme j'entrai dans la chambre du Prince:

il se mit à chanter en riant:

O la folle entreprise du Prince de Condé!

qui étoit une vioille chanson faite autrefois du Prince son pere, & ensuite me fit conter le dé-

tail de cet évenement.

Prince.

Le premier de mes amis que j'avois rencontré en arrivant à Calais avoit été Tavannes, qui m'avoit fort entretenu & m'avoit dit entre autres choses que Guitaut mon Cornette m'avoit . voit rendu tous les méchans offices qu'il avoit pû auprès du Prince; de sorte que Bouteville, 1648. Meille, d'Olonne, & mes autres amis m'étant venu faire compliment, & Guitaut comme les autres; la faveur du Prince que celui-ci avoit, ne me put obliger à diffirmuler avec lui. Je reçus avec froideur son compliment, & je n'eus pas plus d'égard pour lui que pour un Cornette de la Compagnie que je commandois.

Le Prince sietant reposé quelques jours à Carlais, en partit pour la Cour, & je le suivis. Le Roi s'étant retiré à Saint Germain, avoit resolu de châtier Paris; mais ensièles affaires s'accom-

moderent.

Dans ce tems-là le Prince pria Champlatreux mon ami fils du premier President Molé, d'accommoder mon affaire avec les parens de la Dame de Miramion, laquelle demandoit de grands dédommagemens pour les frais qu'elle avoit saits à me poursuivre; & pendant que cela se traitoit je demeurois peu à Paris, pour ôter les ridicules soupçons à la Dame, qu'on lui avoit donnez que je la voulusse encore enlever: j'allai donc faire un petit voyage chez moi.

Mes affaires ne me permettant pas pour lors d'aller en Nivernois tenir la main à l'execution des ordres du Roi, je partis de chez moi le 15. d'Octobre, & je m'en allai à l'Abbaye de Ferrieres rendre visite à Jacque de Neuchéses Eveque de Châlons, oncle de ma femme. J'y trouvai Sevigni & sa femme, ce qui m'obligea d'y séjourner six jours; & j'y aurois demeuré bien davantage, si je n'avois reçu une Lettre de ma mere, par laquelle elle me mandoit de Paris, que j'y retournasse en diligence, & que les ters étoient

ctoient au feu pour l'accommodement de mon 4648. affaire : cependant je ne trouvai pas les choses

si avancées que j'avois penilé.

Quatre ou cinq jours après que je sus arrivé à Paris, je-reçus les ordres du Roi pour établir la Compagnie de Chevaux-legers du Prince, en garnison dans Autun. J'envoyai ces ordres au Maréchal des logis de la Compagnie avec les miens particuliers, & quelque tems après j'écrivis cette Lettre à Sevigny & à sa semme.

A Paris et 15. Novembre 1648.

7) Ai penfé d'abord écrire à chacun de vous 2) en particulier, mais j'ai cru ensuite que ce-3) la me donneroit trop de peine: de faire aussi 4) des baile-mains à l'un dans la Lettre de l'autre, 3) j'ai apprehendé que l'apostille ne l'offensat; de sorte que l'ai pris de parti de vous écrire à

" j'ai apprehendé que l'apostille ne l'offensat; " de sorte que j'ai pris le parti de vous écrire à tous deux, l'un portant l'autre. " La plus sure nouvelle que j'aye à vous ap-" prendre, c'est que je me suis fort ennuyé depuis que je ne vous ai vus. Cela est assez étonnant: car enfin je suis venu voir cette petite brune pour qui vous m'avez vu le cœur un peu tendre; à la verité elle m'avoit, ce qu'on appelle, sauté aux yeux, & je ne lui avois point encore parlé: c'est une beauté surprenante de , qui la conversation guérit: on peut dire que ,, pour l'aimer, il ne la faut voir qu'un moment, car si on la voit davantage on ne l'aime plus; , voilà où j'en suis reduit. Mais j'oubliois de vous demander des nouvelles de la fante de notre cher oncle, je vous prie de l'entretenir de propos joyeux: fi vous ne le faites rire à gorge deployée, quand même il en devroir " touffer

ny, tousser un peu, vous me desobligerez fort.

Dites lui de ma part qu'il de conserve plus 1648.

qu'il ne fait, or que s'il ne se veut aimer

pour lui, il s'aime pour nous autres neveux

qui l'aimons plus que nous-mêmes. Ile n'en

idiai pas davantage, aussi bien suis-je persus
dé que cela ne servira de rien, or que vous êtes

des fripons qui vous donnerez bien de garde

de faire valoir mon bon naturel: de l'humeur

dont je vous connois, vous enrageriez que

l'on m'aimat autant ou plus que vous.

" Au reste si vous ne revenez bien-tôt je vous " irai retrouver; aussi-bien mes affaires ne s'a-" cheveront qu'après les sêtes de Noël: mais " ne pensez pas revenir l'un sans l'autre, car en ", cette rencontre je ne suis pas homme à me

" payer de raison.

"Depuis que je vous ai quitté je ne mange presque plus : vous qui presumez de vôtre merite, vous ne manquerez pas de croire que le regret de vôtre absence me reduit à cette extrémité: point du tout ; ce sont les souppes de Messire Crochet qui me donnent du dégoût pour toutes les autres.

Je badinois ainsi avec mes amis en attendant que mon accommodement se sit: cependant l'année 1648. s'acheva sans qu'il stit; sa la veille des Rois de 1649. la Cour partit la nuit, du Palais Royal, & se retira à Saint Germain. 1649. Pour moi qui logeois au Temple, je ne sûs rien de la sortie du Roi, que le lendemain que l'on faisoit garde aux portes, sa qu'il n'étoit presque pas possible de sortir: cependant je trouvai le moyen de passer à la porte Saint Martin, & bien m'en prit; car si mes parties m'eussent dé-

découvert à Paris, elles m'eussent sait un mérespect pour le Prince. Je me rendis auprès de lui à Saint Germain, deux jours après qu'il y fut arrivé. Il me commanda d'aller querir en Bourgogne sa Compagnie de Chevaux legers. Je partis aussi tôt, resolu de mettre le seu dans Rubel, qui étoit un Château près de Melun appartenant au frere de Madame de Miramion, laquelle contre toutes les paroles données au Prince avoit recommencé les poursuites contre moi depuis ma sortie de Paris: cependant quand j'arivai à Rubel avec sa Compagnie, je changeai de resolution: & quoi qu'en me vengeant de ceux qui me persecutoient, j'eusse pû meriter du côté de la Cour, auprès de laquelle on se rendoit recommandable par le mal que l'on faisoit aux Officiers du Parlement; je ne le voulus pas faire: bien loin de cela, je mis dans le Château un Garde du Prince, auquel je défendis de rien prendre du Seigneur du lieu ni des habitans, me chargeant de sa récompense. Ce procedé-là devoit gagner le cœur de la Dame, ou du moins l'empêcher de me poursuivre; mais quand la paix fut faite, elle recommença de me persecuter, & ce fut Champlatreux, qui par son credit, sa vigueur, & par l'autorité du Prince, me tira de cette affaire, pour laquelle il me failut donner quatre mille livres, outre plus de dix mille qu'elle m'avoit déja coûté.

Je n'ai que faire de dire que cette entreprile fut imprudente; dès que je me suis resolu d'en faire le recit, je me suis attendu qu'elle seroit condamnée, mais cela ne m'a point fait de peur, car je crains plutôt de mentir que d'être

blamé.

Il faux dans l'histoire une certaine fincerité que je ne trouve en pas une. Je n'aiencore vu 1649. personne qui se soit mêlé de saire des Memoires, confesser qu'il ait fair une faute: on fait comme dans le Roman, où l'on ne dit pas les choses comme elles ont été, mais comme elles ont du être: aussi pe crois-je de tout ce que la plûpart de ces façons de Heros me disent. d'eux, que les choses que les Historiens sidelles en ont écrit. Pour moi quand j'avoue mesfautes, ce n'est pas que je ne les pusse défendre; en sorte que j'imposerois peut-être au public s mais il me faudroit parler contre mon sentiment; & si je ne suis pas content de moi, il m'importe fort peu que les autres le soient. Je suis absolument incapable; de goûter du plaisit d'une reputation que je sentirois bien n'avoir pas meritée. Ce libre aveu de mes fautes ne vient pas austi d'effronterie, au contraire j'en ai de la honte & du repertir, mais je sai qu'il n'y z que Dieu de parsait; & puisque je veux parler de moi, j'en veux dire le mal comme le bien. Il ne tiendra qu'aux Lecteurs d'en faire leux profit, d'imiter l'un & tè désendre de l'autre.

Je sai déja par avance que les gens qui no trouveront pas seur compte dans ces Memoires, diront pour éluder ce que je dis d'eux, que j'étois le plus méchant homme du monde; que pour marque de cela, je ne m'épargne pas moimême; que j'ai été à la Bastille pour avoir déchiré mille gens, & que j'en ai perdu ma fortune. A cela je réponds que ce qui a paru dans les public sous mon nom, n'étoit pas de mois que le manuscrit que j'ai donné au Roi (qui ne par loit que de choses generalement connues) n'é oit pas fait pour être vu, que par trois ou la Tome I.

duatre de mes bons amis; que d'ailleurs j'aipû stre imprudent quand j'ai parlé librement de quelques gens, mais que je n'aipoint été menteur. En disant les veritez de quelques particuliers, j'én ai pû faire des ennams, qui n'osant lever le masque contre mei, ont trouvé le moyen d'instresser de plus grands Seigneurs qu'eux; mais je n'ai jamais rien inventé, ainsi l'sant qu'on inte croye, quoi qu'on me puisse condamner. Et pour faire voir que c'est plateurs par anoune malignité de maturel, je dis du bien quand j'en trouve de la même personne de qui j'ai dit un tral. Je ne doute pas que la plûpart ne me quittasser de l'autre ; mais ne ne seroit plus ame hisoire; se paissime me me fais point à mon-interne de grace, de me pense pas qu'on doive trouver mauvais que je ne sasse point de inveur autres.

Mais pour revenir à la guerre, je trouusi en passant chez moi une Leure de cachet pour faire marcher sous les ordres du Marquis de Piennes, les troupes qui évoient en nuartier en Ni-

vernois.

Les ordres que une donmoit le Roi se pouvant fort bien executer sans moi en Nivernois, & se presentant des odernions de le servir, plus grandes & plus homorables du rôté de Paris, je continuai mon chémin jusqu'à Autun, d'où je trai les Chevaux-legers du Prince, & je les amenai à Gorbeit où finissorina route. J'y trouvai ordre d'entrer à Lagny & d'y dementer. Si-tôt que j'y sus arrivé j'ecrivis cette Lettre au Prince.

A Lagry or 26. de Janvier 3649.

1640

MONSEIGNE, PR.

Je wiens d'enter ici avec loisante Maîtres , de vingt de mes amis. Si j'avois en plus de ,, loilir j'en agrois amené davantage, mais j'ai ,, cri que la diligence en cette occasion vous

, plairoit encore plus que le nombre.

An refte, Monfeigneur, je me réjauissois, d'aller fervir apprès de Votre Altese, de de la Compagnie, lui faire voir par le bon état de la Compagnie, le foin que j'avois de la contenter; mais puil-qu'il y va du fervice du Roi & du vôtre que je, demeure ici, j'obeis avec joye. Si vous m'a-, viez fait l'homneur de me choisir pour y commander, je fuis assuré que Vôtre Altese au-, roit été satisfaite du service que j'y aprois rendu, & que je sui aurois témoigné en cette rencontre, comme je ferai toute ma vie, que je suis, &c.

J'écrivis en même tems cette Lettre à Charles de la Poste Grand-Maître de l'Artillerje, Marcchel de France, & pour lors Surinsendant des Finances.

MONSELDNEUR,

37 Je viens d'aniver ici avec la Compagnie de 29 Monteigneur le Prince. J'ai ordre d'y de29 meurar ; cela m'empêche de vous pouvoir al29 ler supplier moi-même de me faire payer de 29 mes appointemens de Lieutenant de Roi de H 2 n Ni-

Menoires Du Comte

" Nivernois, pour les années 1647. & 1648. 1649., Mais je vous supplie tres-humblement d'en , donner l'Ordonnance au Marechal des logis ,, de la Compagnie de Monseigheur le Prince qui vous rendra ma Lettre. Vous me fîtes la grace de me la promettre la dernière fois que j'eus l'honneur de vous en parler à Paris, j'esp, pere que vous me ferez celle de me l'accor-j, der aujourd'hui, & de me croire, &s.

Le Marêchal des logis me rapporta des promesses seulement du Maréchal de la Meilleraye; & un ordre du Roi de marcher avec la Compagnie du Prince à Saint Denis, où je saurois du Marêchal du Plessis-Prassin ce que i'au-Tois à faire.

Le tendemain du jour que j'y fus arrivé, j'al-1ai trouver le Prince à Saint Germain, qui me reçut assez bien; mais un jour après ce ne sut plus de même, & en voici la raison.

Guitaut, Cornette de la Compagnie que je commandois, lequel n'en avoit plus que le nom, parce que la faveur du Prince qui étoit déclarée, l'obligeoit de ne partir plus d'auprès de lui, s'étant un jour plaint à Lénet, comme à mon ami, de ce que je l'accusois de m'avoir rendu de mauvais offices auprès du Prince, celui-ei entra dans ce moment, & ayant appris de quoi ils parloient, il dit que j'avois tort de le croire, mais que ce n'étoit pas le seul que j'avois; que je méprisois sa Compagnie, parce que je voulois être Marêchal de camp; que je ne le -- ferois jamais par son moyen, & qu'il n'y avoit - pas de Gentilhomme en France qui ne se dût tenir fort honoré d'être son Lieutenant.

Le lendemain Lénet m'ayant conté cette conDE BUSSY RABUTIN.

conversation, & qu'il avoit sait son devoir à me désendre, je me rendis au lever du Prince, 1649. dans le visage duquel je trouvai la confirmation de ce que m'avoit dit Lénet.

Je fus outré de douleur de voir la recompense que je recevois de mes services, & je connus la querelle d'Allemand qu'on me vouloit faire, mais je ne pouvois comprendre les raisons qui pouvoient obliger le Prince à preferer un jeune homme à un homme de service. J'allai taire mes plaintes au President Perraut mon bon ami, qui outre la part qu'il prenoit en mes intérêts, craignant encore que la nouvelle faveur de Guitaut ne ruinat son crédit auprès du Prince, trouva que j'avois grande raison. Il me consola le mieux qu'il pût, me détourna du dessein que l'envie de me venger m'avoit mis dans le cœur, en m'allant jetter dans Paris, me perfuada d'avoir patience; me dit que les Princes étoient comme les autres hommes sujets à de petites inclinations quelquefois bien, quelquefois mal tondées; que celui-ci étant un homme tout plein de raison, feroit enfin la difference qu'il devoit faire du

Cornette & du Lieutenant.

Il me souvient que dans ce tems-là les Echevins de Nevers me vinrent prier comme leur Lieutenant de Roi de les presenter au Prince, & de lui recommander une affaire qu'ils avoient à la Cour. Je n'eus garde de m'en désendre en leur disant s'état où j'étois avec lui, parce que cela m'eût décredité avec eux: Je les lui presentai donc comme il alloit au Conseil, & m'approchant de lui je sis semblant de lui parler rout bas. Nous descendions un escalier avec la soule qu'on se peut imaginer qui accompagne un Prince du Sang qui a grande part au gouvernement; H?

THE MEMBERS DO COMPE

sins je n'eus pas de peine à tromper ces Echenous, veus qui nous suivoient de loin, or revenant à
eux, je leur dis que j'avois recommandé fortement leur affaire, dont ils me rendrent millegraces; de heureusement pour mon honneur,
leur affaire s'étant faite promptement, parce
qu'elle étoit juste, ils en auxiliuerent le succès
le mon grand credit; m'en vinrent ténnoigner
chez moi leur reconnoissance de s'en-retournézont en leur pais avec la croyance que je gouvernois le Prince: de sur cela je sis reflexion que
le monde, de particulierement les gens de la
Cour, ne sont que grimaces, de que tout ce
qu'on y voyoit d'ordinaire n'étoit rien moins
que ce qui étoit essettirement.

Quelques jours après que je fus de retour à Saint Denis, j'écrivis cette Letter à Madame

de.... qui étoit à Paris.

A Saint Denis ve 1 5. de Feorier 1649.

J'Ai long-tems balancé à vous écrite ne fachant st vous étiez devenue mon enne- mie ou si vous étiez tosfjours ma bonne. Consine, & si je vous devois envoyer un laquais ou un trompette. Ensir me ressouve- nant de vous avoit out blamer la brutaint d'Horace, pour avoit dit à son beau-frere qu'il ne le connoissoit phis depais la guerre declarée; J'ai cris que la cause publique ne vous empêcheroit pas de lire mes Lettres; & pour moi je vous assure que hors l'intérêt du Roi mon Mairre, je suis votre très-humble serviteur.

" Mais parlons un peu de notre guerre, ma ehere Couline. Je trouve qu'il fait bien froid pour pour faire garde. Il est vrai que le bois ne in nous coûte rieu ici, & que nous y saisont 1966, grand chere à bon marché: avec tout sela il m'y ennuye sort, & fans l'esperance de vous faire quelque plaisir au sac de Panis, & que vous ne passurer que par mes mains, je ne pense pas que je ne desertasse, mais cette vue à adoucir sort mes chagrins.

"J'envoye de laquais pour me rapporter devos "nouvelles, & pour me faire venir mes chovaux ", de carrosse sous le nom de norre oncie le ", Grand Prieur. Adieu, ma chere Cousine, &c.

** Comme nous tenions tous les postes an-dessus Charene au-dessous de la riviere de Seine; à la reserve de ton at-Charenton, que Clanien gardoit avec un comps forcé d'Infanterie, le Prince de Condé fut d'avis de par M. l'attaquer, c'elt-à-dire on l'attaqua : (car fes avis le prinétoient alors des ordres.) Le Duc d'Orloans y ce. voulut être. Nous partimes donc de Saint Denis. à l'entrée de la nuit du 16. Fevrier, & nous marchames aux flambeaux par un froid extraordinaire du côté de Vincennes, où nous arrivames à la pointe du jour. Nous mêtmes notre Cavalerie en bataille depuis le coin du Parc jusqu'à Conflans, & quelque Infanterie au bas du côté de la riviere : tout cela faifant front à Paris : & avec le reste de l'Infanterie, le Prince fit faire trois attaques à Charenton, qui fut force, & Clanlou Collis rne, Gaspard de Colligny Duc de Chatillon, de Cha-Marcehal de camp, qui commandoit l'une des tillon se attaques, y reçut un coup de mousquet dans le clanpetit ventre, dont il mourut le lendemain. leu tuez

Le Prince qui ne me parloit point il y avoit plus de quinze jours, me trouvant le matin à la tête de sa Compagnie, composée de quatre vingue H. 4. Mass

176 MENOIRES DU CONTE

Mastres, au meilleur état du monde, me té-1649. moigna beaucoup de satisfaction; & me parla à son ordinaire comme si de rien n'eût été, & le lendemain il recommença ses froideurs.

Voilà la maniere d'agir des Princes, & particulierement en France, où ils savent bien qu'après mille dégoûts qu'ils auront donnez à un Gentilhomme, la moindre de leurs caresses se

fera revenir & oublier tout le passé.

Toute la journée se passa à l'attaque de Charenton, & au pillage qu'on en donna à l'Insanterie, & la nuit venue le Duc d'Orleans se retira au Château de Vincennes, & le Prince de Condé avec l'armée à Montreuil. Je sus commandé avec les Gendarmes & les Chevaux legers d'Ordonnance de la Maison du Prince de me rendre un peu avant le jour auprès du Duc d'Orleans pour lui servir d'escorte au travers du parc jusqu'à Montreuil, d'où les troupes marcherent à Saint Denis, & de-là chacune dans son quartier.

Depuis que le Prince apprit la blessure de Châtillon jusques à sa mort, il sut dans une grande affliction; & cela ne surprit personne, parce que Châtillon avoit l'honneur d'être son

parent & son premier ami.

.

rife de Quelques jours après on jugea à propos de reprendre Brie-Comte-Robert, & quelques Châteaux dont les Rebelles s'étoient saiss, & d'où ils tiroient des vivres pour Paris que le Roi vouloit affamer. On donna donc cette commission au Comte de Grancé, depuis Marêchal de France, & parce qu'on craignoit que les ennemis ne lui tombassent sur les bras, le Marêchal du Plessis-Prassin sut commandé pour le couvrir avec un corps de troupes, du nombre desquelles je sus avec les Chevaux-legers du Prince. Gette

er-

expedition dura huit jours, pendant lesquels nous eumes beaucoup de fatigue & peu de peril, & 1649. ayant fait tout ce que nous voulûmes sans aucun obstacle, nous revinmes à Saint Denis.

En y arrivant j'appris que les gens du Maréchal de la Motte-Hodancour qui étoit un des Generaux des Rebelles avoit enpris il y avoit deux jours mes chevaux de carrosse, comme mon cocher me les amenoit, & sur cela j'écrivis cette Lettre à Madame de...

A Saint Denis ce 25. de Mars 1649.

remaire en vous écrivant par mon trompette. La verité est que c'est au Marêchal de la Motte à qui je l'envoye pour le prier de me renvoyer les chevaux de carrosse du Grand-Prieur de France notre oncle, que ses domestiques ont pris comme on me les amenoit. Je ne vous prie pas de vous y employer., car c'est votre affaire aussi bien que la mienne, mais nous jugerons par le succès de votre entremise, quelle consideration on a pour vous dans votre parti; c'est proprement à dire que nous aurons bonne opinion de vos Generaux, s'ils font le cas qu'ils doivent de vos recommandations.

"J'arrive presentement de Brie, las comme, un chien. Il y a huit jours que je ne me suis: deshabillé: nous sommes vos maîtres; mais: il faut avouer que ce n'est pas sans peine. La guerre de Paris commence sort à m'ennuyer. Si vous ne mourez promptement de saim, nous mourrons bien-tôt de satigue: rendez-vous, ou nous nous allons rendre. Pour mois H. 5.

" avec tous mes autres maux, j'ai encore une ex-1640. " trême impatience de vous voir. Si le Cardinal Mazarin avoit à Paris une Cousine faite comme vous, je me trompe fort, ou la paix se seroit à quelque prix que ce fût. Tant-y-a que je la ferois, moi, si j'étois en saplace, car sur ma foi je vous sime fort. Adieu.

Les ennemis étoient trop bien informez à qui étoient mes chevaux, de sorte que Madame de... ne les pût jamais ravoir, & cela m'o, bligen de lui écrire cette Lettre.

A Saint Donis et 26. de Mars 1649..

belle Cousine. Je ne sai pas si cela leur, fora grand prosit; mais je sai bien que cela ne deur sait pas grand honneur. Pour moi je sus tout, consolé de la perte de mes chevaux; par les marques d'amitié que j'ai requés de vous en cente rencontre. Pour M. de la Moste; de diarechal de la Ligue, si jemais il a besoin de moi, il trouvera un Chevalier peu courtois.

Mais: parlons un peu de la paix, qu'en croit-on à Paris? T'on en a diffort méchante apinion: cela ellétrange que les deux parsis la souhaitent, & qu'on n'en puisse venir à bout.

n la souhaitent, & qu'on n'en puisse venir à boot.

Nous m'appellez insolent de vous avoir mandé que nous avious pris Brie: off-ce que n'en avious levé le Siege, nous aurions été; bien inquiets: car pour vos Generaux ils ont; eu toute la patience imaginable; nous aurions tert de nous en plainère.

Vou-

"Youlez-vous que je vous parte franche—
"ment, ma belle Couline? comme il ply a 1046
"point de peril à courre avec vos gens, il ply a
"point d'houneur à gagner : ils ne disputent
"pas affez la partie, nous n'y apons point de
"plaisir. Qu'ils le rendent, ou qu'ils le bat"tent hien: il n'y a, le croi, lamais en que
"cette guerre, où la fortune n'an point eu de
"part: quand nous ponyons tant faire que de
"vous trouver, c'est un coup sûr à nous que de
"vous battre, achie nombre ni l'avantage du
"lieu ne pouvent pas sentement saire balancer
"la vistoire.

"Ab que nous maller hair , ma belle Couf-

n cont pas vous appaiser . &c.

Enfin s'étant fait quelque ouverture de paix on fit une trêve de trois jours, que l'on renouvella jusques à la conclusion du Traité. À la seconde trêve, je voulus aller à Paris: je prisavec mei mon frere, un volontaire, & le Commissaire à la conduite de la Compagnie du Prince. Comme je fus à la porte Saint Martin. le Capitaine de la Garde qui étoit un Chaussetier, étant yvre me demanda un billet du Marechal du Plessis pour me laisser entrer. Je lui dis que la trêve étant publiée comme elle étoit, il ne falloit point d'autres choses pour avoir commerce les uns avec les autres. Il me répondit brutalement que je n'entrerois point sans: biller. Moi, chagrin d'avoir perdu mes peines, je me retirai en disant à cet yvrogne que je nien allois ausliempecher leurs gens d'engrer à Saint Denis. Ser cela ce coquin le mit diction, And Mazarie (Aui sinit le mot alors. fure

fur lequel le peuple s'échauffoit & prenoit les 1647 armes avec une rage extrême.) A ce cri-là tout le monde du Fauxbourg sortit des maisons, & comme on ne favoir sur quoi il s'étoit fait; le peuple qui se fait toûjours des raisons pour flatter les caprices, se mit à dire que nous avions tiré nos pistolets sur le Corps de garde. Là-dessus on nous fait des salves à droit & à gauche, qui me font encore étonner comment nous nefûmes pas tuez. Ceux qui étoient avec moi crûrent se pouvoir sauver & prirent le galop. J'aurois fait comme eux, si j'eusse crû la chose possible. mais il y avoit un grand quart de lieue de fauxbourg; de forte que je pensai que si j'avois à me sauver de ce peril, ce pourroit être plûtôt par le peu de crainte que je témoignerois, que par d'autres précautions. Je n'allai donc que le pas; & en effet on tira beaucoup plus iur les autres. que sur moi, & ensin on les arrêta après les avoir bien battus. Pour moi je ne reçus qu'un coup d'un bâton à deux bouts sur la tête, & qui me l'est cassée sans mon chapeau. Je descendis auffi-tôt de cheval de peur qu'on ne redoublat. & en même tems un vieillard qui commandoit la Garde du Fauxbourg vint à moi avec dix ou douze fusilliers & me retira des mains du peuple qui m'alloit assommer, en lui disant qu'il falloit me garder pour mé faire pendre, & s'étant approché de moi, me dit tout bas qu'il me sauveroit la vie, & me mena dans une maison là auprès, où il me sit garder avec mon frere & mes deux autres Cavaliers.

Pendant que l'on me pançoit du coup que j'avois à la tête: le peuple nous venoit voir par curiosité, comme si nous cussions été des Topi-

pinambous, & nous disoit mille injures. Il y en eut un qui après m'avoir reproché d'être dans les 1649. interêts du Mazarin, le plus grand scelerat du monde, disoit-il, fut assez enrage pour parler du Roi d'une maniere à mériter la roue. Je ne pus le laisser continuer sans défendre mon Maitre; & pour cela non seulement je lui abandonnai le Mazarin (car il falloit amuser sa brutalité) mais encore je me joignis à lui pour en dire pis que pendre. Il fut fort aile, me dit qu'il n'avoit pas vû un si honnête homme que moi dans. mon parti, & enfin demeura d'accord que le Roi ne devoit point pâtir de la mauvaise conduite de ses Ministres.

Le bon-homme, Commandant du Fauxbourg, m'ayant permis d'abord de donner avis de mon avanture au Chevalier du Fresnoi qui demeuroit au Temple auprès du Grand-Prieur de France mon oncle, le Chevalier arriva fix houres après dans son carrosse, avec un ordre du Prevot des Marchands de m'amener au Temple.

On a railon de dire que ce que Dieu garde est bien gardé. Je n'ai jan ais vu la mort si prefente. & à mon avis, si inévitable qu'en cette rencontre. Cependant j'en fus quitte pour un coup sur la tête.

La paix s'étant faite au mois d'Avril 1640. la Cour s'en alla à Compiegne, & ne retourna à Paris que le 18. d'Août de la même année.

Cependant, Gui de Rabutin, le dernier de mes freres, & le seul qui restoit, mourut de maladie au Temple: il n'étoit pas naturellement sain. Il avoit la taille un peu gâtée, du reste il avoit du courage, & ne manquoit pas d'esprit.

Dans ce tems-là je reçus ordre de faire mar-H. 7

cher la Compagnie du Prince de Condé en 1649. Flandres; j'en donnai la charge au Mareshal des logis; & pour moi qui voyois que le Prince me cherchoit que les moyens de me rebuter d'âtre fou Lieutenant, je crus que quoique je puile faire, je ne le ferois pas changer; & ainfi hien loin de me disposer à saire cette Campagne, je m'en allai faire un tour chez moi, où je resus cette Lettre de mon oncle l'Abbé sur la mont sere de Rabutin.

De Geffy ce. 6. d'Aast 1649. Monsieur monneveu,

, Il fant laisser agir la nature selon ses pre-" miers mouvemens, & ne lui pas refuler leslarmes, & les déplaisirs, puisque c'est sa yraye nourriture, lorsqu'elle a été spectatrice d'un pareil accident que celui qui vous est ar-, rivé en la mortale Monfieur votrefrere. Dieu le veuille mettre en son repos, & svoir à gré les souffrances qu'il aeues en ce monde, au-, quel ses joyes mont pas été grandes. Maisconsideré que nos biens & nos manx viennent de la main de celui qui nous en peut faire au-, tent, & qui ne nous a donné la vicen dépôt que pour la lui rendre lorsqu'il en sura la vo-Jonté; il nous faut sommettre à sa Proxidence, in attendant notre jour avec tranquillité , d'esprit, dire comme nos Peres, Sau saint , mam foit beni , sa wolome soit faite. J'y pends , une creature qui m'avoit été donnée pour file. , & livrée entre les bras encore enfant par les mains de son propre pere: j'y perds une per-, fonne

fonne à laquelle j'avois confié mon tems, mon travail & mon épargne : j'y perds un réasime homme que je tenois fidelle, loyal, & qui m'aimoit. Mais quoi, ces confiderations ni mes doleances ne me le rameneront point.

Qu'y puis-je faire, si-non comme celui que l'on estropie du bras gauche, qui rend graces à Dieu de ce qu'il n'a pas permis que ce sût le bras droit. Il m'a ôté mon neveu le cadet, di un'a laissé mon neveu l'aîné; gloire kui soit à jamais. Encore sui suis-je bien-redevable de m'avoir laissé le plus consideré & le plus avancé dans le monde: sa sainte volonté soit teste, de l'y vontoir conserver pour laisser lignée à la famille & perpetuer le nom à la posterisé. Adieu, mon cher neveu, aimez-moi todijours & m'écrivez quelquesois.

Gui de Rabutin Buffy l'Abbe.

Pendant que j'étoit en Bourgogne, le Prince de Condé vint à Dijon. Je m'y rendis auflitent, & durant le séjous qu'il y sit de trois gemaines, je devins amoureux de la fille du Premier President B*** mais de ces amours qui regardent l'utile aussi bien que le delestable; car je songeois à l'épouser, & la Demosséle; me se songeois à l'épouser, & la Demosséle; que d'y consentir. A la verité je donnai cette affaire à conduire à L.... qui, je ne sai parquel interêt, la raina; comme je sus depuis par da Demosséle.

Cependant le Prince qui me vouloit donner rous les dégoûts imaginables, me commanda d'aller à l'armée, croyant ou que le depit me feroit defaire de ma Charge plust que d'y aller.

MEMOIRES DU COMTE

servir, ou que je pourrois être tué si j'y allois. 1649. Mon premier mouvement fut de lui faire parler de traiter : car j'étois aussi dégoûté de son service qu'il le ponvoit être de moi, mais mes amis me persuaderent de saire encore ce voyage.

Levée deCambrai.

La Campagne avoit commencé par le Siege du Siege de Cambrai, que le Comte de Harcour avoit levé avant la tranchée ouverte, à cause d'un grand secours qui étoit entré dans la place par un endroit où les lignes n'étoient pas encore ache-vées. Lorsque j'arrivai à l'armée, elle se preparoit pour aller à Condé sur l'Escaut, qu'on avoit d'abord voulu garder, & qu'on jugea à propos d'abandonner après. Je ne fus pas trois semaines à l'armée, que Lénet m'écrivit que le Prince s'étant brouillé avec le Cardinal avoit besoin de ses serviteurs auprès de lui; qu'il avoit charge de sa part de me mander de m'y rendre comme un de ceux en qui il avoit le plus . de confiance. Et dans un billet separé il m'écrivoit qu'il étoit urai que le Prince avoit eu grand bruit avec le Mazarin, qu'il lui avoit fait dire qu'il ne seroit jamais son ami, & cela à cause du Pont-de l'Arche; mais que la veritable raison pour laquelle il m'écrivoit de venir, c'étoit pour traiter de ma Lieutenance avec Guitaut, suivant l'intention où il m'avoit vu en partant; que je pouvois montrer l'autre billet au public, & que c'étoit un billet ad bonores.

Je n'y manquai pas, & comme j'ai déja re-marqué sur l'affaire des Echevins de Nevers, j'admirois que les grands Officiers du Prince eussent une envie épouvantable contre moi, de la distinction qu'il leur paroissoit en faire dans le tems que j'étois si mal avec lui, que je l'àl-

lois.

Ibis quitter. Tout le monde à l'armée me regardoit comme un homme duquel il ne se pou-1649 voit pas passer dans ses querelles; & c'étoit à qui me viendroit prier de l'assurer de ses serviques. Le Comte de Harcour sut le premier qui le sit, je le pressai de lui écrire, le voulant engager à ne se point dédire, & lui par la même raison s'en excusta, me disant qu'on n'écrivoit point par un homme comme moi, dont la parole valoit mieux que toutes les Lettres du monde. Vous voulez donc bien, lui dis-je, Monsieur, que je dise par tout que vous m'avez chargé de ce compliment-là? Très-volontiers, me répondit-il, & je vous pricencore de me mander l'état de toutes choses, ce que je lui promis.

Villequien, depuis Maréchal d'Aumont, me pria aussi de faire ses offres de service au Prince. Enfin tous les grands Officiers de l'armée, à la reserve du Plessis-Believre, de Ronccrolles, & du Tot, me dirent la même chose: Broglia même tout Italien qu'il étoit, me dit que si cette brouillerie alloit à une rupture entiere, il fortiroit de France, plûtôt que d'être obligé de prendre parti. Je trouvois fort plaisant que chacun briguat mes bons offices auprès du Prince, dans le tems que personne n'y avoit moins de credit que moi. Je le vins donc trouver à Paris, où lui ayant fait tous les complimens dont j'étois chargé, qui lui donnerent bien de la joye, je lui parlai du traité de ma Charge avec Guitaut, qui lui en donna encore davantage. Il me dit mille honnêtetez, & que Lénet nous accommoderoit. Nous fimes deux jours après un écrit sous nos seings privez, par lequel Guitaut me donnant cinquante mille livres dans trois mois. 186 MEMOTRES DU CONTE

mois, je lui promettois de lui donner ma demiti-1649, fion: ce outre cela le Prince me donna parole qu'à la prochaine élection il me feroit Elu de la Noblesse de Bourgogne.

l'écrivis dans ce tems-là cette Lettre au Com-

te de Harcour.

A Paris na 20. de Nevembre 1649. 'Accommodement cit fait entre M. le Prince & M. le Cardinal; les conditions en font affer fecrettes : cependant l'on dit que M. le Cardinal ne se melera plus des affaires sans la participation des Princes, & que le , mariage de sa niece avec le Duc de Mercoeur est rompu. Il me semble que c'est un grand , acheminement à le faire sortir du Royaume. que de l'empêcher d'être Maître ahiblu des affaires, & de lui rompre fes alliances; les espries ne laissent pas d'être aigris de part & d'autre, & je ne pense pas que les choses demeurent long-tems en l'état où elles sont. " Depuis cet accommodement le Duc de Bouil-" lon, Marsillac " Miosians " & la Veuve de Pons, ont demandé des Brevets de Princes, " & M. le Prince appuye leurs demandes. Tou-, te la Noblesse s'y est opposée & a fait presen-, ter Requête à la Reine par le Maréchal de ", l'Hôpital pour ce sujet : cela a fait l'effet que , la Cour pouvoit souhaiter, car ils se sont , desistez de leurs pretentions. Au reste, Mon-" seigneur, j'oubliois de vous dire que M. le "Prince a fort bien reçu le compliment que je , lui ai fait de votre part : il m'a demandé pour-", quoi vous ne lui écrivez point : je lui ai ré-" pondu que vous m'aviez dit que j'étois aussicroyable qu'une Lettre.

Le-

Quelque tems après je reçus une Lettre du Roi, par laquelle Sa Majeste me donnoit avis qu'elle envoyoit Gaumin Mastrodes Requeses, pour servir d'Intendant dans le Nivernois.

Jusques-là j'avois fait ma Charge de Lieutenant de Resavec soin à exactieude, mais voyant que Gaumin la venoit saire, & ne me sentant pas là-dessus si docile que beaucoup d'autres Lieutenans de Roi dans les Provinces, qui n'étoient plus que les Prevors des Intendans, je me disposa à retourner à la Cour, où is étoit arrivé grand bruit depuis peu par un prétondu assassinat fait au Prince de Condé, & par la solie de la Boulaye qui venoit de courre par les rues de Paris, pour tâcher à émouvoir le peuple, & cela inutilement.

Ces nouvelles me furent apportées par Marigni qui étoit afors à Nevers, & auquel on les avoit mandées de Paris. Il ne fut pas forti de ma chambre pour s'en retourner chez lei, que Beauvoir Dansfun, qui métoit venu voir depuis quelques jours, & moi, nous trouvant en gayeté, nous envoyames à Marigni cette Ba-

lade.

I L fut bien étourdi cet enragé frondeur D'essayer si Paris voudroit branler encore, Et se trouva surpris comme un pauvre fondeur, De De voir qu'il avoit fait le tour d'une peçore.

649. Quoi que son fanz rapport d'un prétexte il co-

lore,
Ou'il prona que le Roi s'en va tout de nouveau,
Pour faire de Paris un funeste tombeau,
Ou'il aista du Paiais dans la Savatterie,
Criant, La liberté on veut mettre à vau-l'eau:
Le Peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

Il poursuit cependant avec autant d'ardeur, Qu'en a dans le Combat le grand Comte de

More;
- Mais de tout ce qu'il dit; autant pour le Brodenr,
Le respect tient les cours, personne me s'essore.
Le lendemain matm an lever de l'aurore,
Il remonte à cheval, & prône de plus heau
Qu'on va bloquer Paris & par terre & par eaus
Tantôt pour s'animer il tempête, il s'éorie;
Tantôt pour captiver il ôte son chapeau:
Le peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

Enfin épouvante de voir tant de froideur, Et qu'on ne répond pas au feu qui le devore, De son noir attentat connoissant la grandeur, Il fuiroit volontiers jusqu'au rivage More; Mais l'interêt commun lui tient lieu de Re-

more, Il remet à Beaufort le soin de ce fardeau; Et comme ainsi que lui il a part au gâteau: De le mettre à couvert humblement il le prie, Et lui dit, Monseigneur, en pleurant comme un veau,

Le Peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

ENVOI.

1649

Ami qui mieux que nous fais Balade & Ron-

Differe quelque tems à mousrer tou muséau; Ce que l'on craint pour toi passe la raillerie: Ne vas point à Paris donner dans le paneau, Le Peuple ne dit mot, adien la fronderie.

Nous conscillions en riant à Marigni de n'aller point à Paris alors comme il vouloit faire, parce que s'étant fort signalé par beaucoup d'ouvrages contre la Cour, & par ces quatre Balades si fameuses contre le Cardinal Mazarin, il étoit à craindre qu'on ne s'en vengeat.

Nous lui envoyames encore le lendemain cette Centurie, faite à l'imitation de celles de Nostradamus.

Lorsque Picton le Penple de Lutece Voudra insuire à quesque cas patrer, Evadera la Davisique espece, Contre Nedoc meursre en vain perpetrer.

Voici l'explication de cette Centurie.

Lors que la Boulaye qui est Poitevin vondra pousser le peuple de Paris a faire quelque m'chant coup, les frondeurs s'ensuiront, & dans ce temslà on tachera en vain d'assassiner le Prince de Condé.

Me voici en l'année 1650 où je me trouvai engagé contre le service du Roi. Je re-Ann. trancherois volontiers ce tems-là de l'histoire 1650. de ma vie, si de sidelles Memoires pouvoient sousManghes Du Couse

fouffrir la moindre suppression, mais il faut tout

Je partis de Nevers les premiers jours de Jannier. & j'arrivai à Paris le 15. Si-tôt que je vis le Prince de Condé, il me dit que Guitaut avoit de quoi me payer, & que bien que les trois mois qu'il avoit pris pour cela ne fullent pas expirez, puis que l'on argent étoit prêt, il nous failoit terminer cette affaire. Je lui répondis qu'il ne tiendroit pas à moi.

Le Mardi 19, de Janvier étant à san lever, il me demands si l'affaire était faite. Je lui dis que non, parce que nous ne pous étions pas rencontrez Guitaut & moi. Il me press fort d'a-

chever cela.

Et la desse j'admire qu'une sirconstance qui parest une bagetelle, soit qui bien souvent par la suite, de la suine d'un homme qu de son élevation; que cela l'engage à faire de bonnes ou de méchantes actions. Si j'eusse touché l'argent de Guitant (comme je le pauvois saire sort aisément) je n'eusse jamais servi le Prince contre le Roi. Il est vrai aussi, que lors que je rentrai dans mon devoir, on me compta cela à la Cour pour quelque chose, & l'on me distingua bien; plus que si je n'en susse servi. Et l'on peut encore voir par la combien la condaite de Dieurstrincomprehensible, & constien elle consond la prodence humaine, en saitant quelquesois servir les sautes des geus à leur a-grandissement.

Prison Le Mardi au soir 10. de Janvier, le Prince de de Mes Condé sut arrêté au Palais Royal étantique au sieurs les Conseil avec le Prince de Conti son frère et le Prince. Duc de Longueville, par le vieux Guitant Ga-

pitaine des mardes de la Reine Mere, & conduits duits an Chineau de Vincennes par Miestans Lieurenant des Cendarmes du Roi, auquel on 1650. promit pour cela le Baton de Martechal de France, & qui le reput en 1653, sous le nom du Marechal d'Albret.

Auffi-tôt que je sus un Temple ce qui yesoit de se passor au Pulais Royal, je courus à l'Hôtel de Coude, où syant trouve Guitant, je tui propossi d'achever moure traise. Il me dit qu'il n'étoit plus en ces termes-là, & que c'éwit to Prince qui Pui devoit preteril'argent qu'il m'avoit promis. Je lui répondis que je voyor bien qu'il ne vouloit être son Lieutenant que dans la prosperité, mais que punque l'allois essiurer le mauvais tems, il n'auroit jamais la

Charge de mes mains.

Tous les Officiers des Princes sa nombre de près de cent le trouvant vilors dans le jardin de l'Elotel de Condé pour aviler à ce qu'on pour woit faire pour leur fervice, on proposa d'aller au Val-de-Grace enlever les rieces du Cardinal Mazaria, & les mener en diligence à quelques unes des places du Prince de Conde, pous mons le faire readre, ou du moins pour affurer ia vie, pour laquelle la maillance & fon grand midrité faifeient apprehender; mais un moment sprès nous fumes que le Cardinal ayant bien zira qu'on pouvoir prendre ce parti-là, les avoit envoyées querir dans le tems qu'on arrêtoit les Princes: de sorte que chacan s'en retourna chez soi sans rien resoudre. Et le lendemain les uns se retirerent à Stensi, & les autres à Bellegarde: pour moi je ne me sentis pas affez presse du destr de venger un homme qui m'avoit temoigne si pendamitie, pour quitter l'enmoimoiselle de Ronville. Tout ce que je fia pour sosso lui, c'est que je n'allai point au Palais Royal, & la Cour qui avoit su que j'avois traité il y avoit trois mois de la Lieutenance avec Guitaut, ne douta point me voyant à Paris, que je ne

fusse défait de cette Charge. Duel de Pendant que je recherchois Mademoiselle de fix con-Rouville, La Guerche Gentilhomme de la tre fix. Marche mon parent me vint prier de servir dans un combat Lufignan son neveu qui avoit querelle avec Marins. J'en demeurai d'accord. Nous nous battimes fix contre fix, & (ce qui ne s'étoit jamais vû) les deux auteurs de la que relle se battoient à cheval, parce que Marins disoit qu'il étoit estropié, & nous autres dix nous nous battions à pied. J'avois affaire con-tre un nommé Bidossans, Ecuyer du Duc de Candale & son parent: & pour me preparer à n'être pas surpris, La Guerche m'avoit aver-ti qu'il étoit sort adroit, qu'il ne bougeoit des Salles à battre le ser, & que pour preuve de ceia, la mouche qu'il avoit à la joue venoit d'un coup de fleuret qu'il avoit reçu la veille. Bon, bon, lui dis-je, c'est signe qu'il ne pare pas bien. Nous ne voulûmes pas laisser battre Lusignan & Marins, que nous n'eussions tiré paroie d'eux, que si quelqu'un de nous autres a pied avoit en avantage sur son homme avant eux, ils ne manqueroient pas de s'arrêter dès que nous leur crierions de le faire. Beauvoir Dunflun qui étoit des n'tres ayant d'abord passé sur Moncassin, le jetta à terre; mais Moncassin q i avoit été surpris ; le remit sous lui, & lui fit avouer son avantage. Ainsi nous n'avions eu le tems que de nous allonger quatre ou cinq bottes Bidossans & moi, lors qu'on nous

ΓĒ

d'sci

1 (2

10 1

11

193

ais R nous vint séparer, & ensuite les autres qui fumir rent aussi heureux que nous, car il n'y eut point 1650. « (ai de sang répandu. Nos Cavaliers s'arrêterent au que premier cri que nous leur s'îmes, & cela heureulement pour Marins qui étoit en méchante posnous ture devant Lusignan.

Rien ne fut plus à contre-tems que la priere que me fit la Guerche en cette rencontre. J'étois sur le point de me marier; & quoi qu'à la Cour on me crût détaché des intérêts du Prince, il m'étoit de consequence qu'on ne parlât point trop de moi, de peur qu'enfin on ne s'éclaircît de la verité: un combat, & particulierement un combat de douze personnes, devoit vraisemblablement faire grand bruit; cependant l'imprudence de la Guerche ne me fit point d'affaire.

Le peu de satisfaction que j'avois du Prince Prise de me servit donc pour achever mon mariage, & Bellepour ne me pas trouver dans Bellegarde, où garde, j'aurois été envelopé dans le malheur de ceux qui pour n'avoir eu aucun moyen de se preparer à défendre cette place-là, furent contraints de la rendre bien plûtôt qu'ils n'auroient fait. Il est vrai que six semaines après que je sus marić, Tavannes, Châtelux, Goville, Chavagnac, Chateauneuf & moi, nous allames nous jetter dans Monrond, Château appartenant au Prince de Condé, & que le Prince son pere avoit extremement fortifié. Il me souvient qu'en y allant en poste, nous avions changé nos noms, & que j'avois un Volontaire de Bretagne auprès de moi nommé Launay-Lyais, glorieux, & qui crut qu'il étoit d'un homme de qualité de changer son nom. Pendant qu'il en cherchoit un autre que le sien, Tavannes qui le tourmen-Tome I. toit

toit toûjours sur sa vanité, le trouvant fort ri1650 dicule alors, Eh Monsseur! lui dit-il, vous
vous moquez de craindre que votre nom soit
connu; si vous voulez prendre celui que j'ai
pris, je m'appellerai Launay-Lyais, & je suis
assuré d'être plus caché que personne de la
compagnie: cela nous sit fort rire, mais le Volontaire faillit à s'en desesperer.

Les raisons de mon second mariage se reduisirent toutes à la consideration de la posterité, car je n'avois que des filles du premier lit, & ma mere & le Grand Prieur de France mon oncle, me pressoient incessamment de me re-

marier.

Comme ma mere cherchoit il y avoit plus d'un an, on lui faisoit tous les jours quesque proposition nouvelle; & sur celail me souvient d'une assez plaisante chose qui arriva, parmi les partis qu'on lui avoit proposez. On lui avoit parlé de Gabrielle de Longueval, fille de Manicamp, depuis Marêchalle & Duchesse d'Etrées: la naissance & la personne lui en plaisoient fort, il n'étoit plus question que d'être satisfaite sur le bien. Pour cet esset on lui apporta un mémoire de la part du pere, dans lequel entre autres choses on mettoit en ligne de compte, la succession infaillible de la Cousine de Rouville qui étoit au Couvent de Charonne. & qui assurément seroit Religieuse. Ce ne fut pas là-dessus que ma mere rompit, car cela pouvoit être, ce sut sur d'autres connoissances qu'elle eut que Mademoiselle de Manicamp avoit fort peu de bien: mais le ridicule de cela pour la Demoiselle, sut que six mois après j'épousai Mademoiselle de Rouville, qui étoit cette Cousine qu'on avoit dit qui seroit Religieuse,

& qu'au bout de quelque tems Mademoiselle de Manicamp desesperant de se pouvoir marier, 1650. se jetta dans un Couvent, d'où il fallut un Arrêt du Parlement pour la tirer; & ensuite son pere la mit avec la Marêchalle d'Etrées, dont le mari étoit son proche parent, & elle se conduisit si bien, que le Marêchal devenant veus pour la seconde sois, l'épousa en troissèmes nôces, à quatre-vingts & onze ans.

Pour moi j'épousai donc Lourse de Rouville au mois de Mai 1650. Elle avoit une grande naissance & du bien assez honnétement : elle avoit été nourrie, ou dans des Couvents, ou auprès de Marguerite de Lorraine Duchesse d'Orleans, de qui elle avoit l'honneur d'être Cousine issue de germain : elle étoit fille du second lit de Jaques de Rouville, & d'Isabelle de Longueval : elle étoit fort jeune quand elle les avoit perdus, & de quatre sœurs qu'elles étoient, Lourse étoit restée seule du monde.

Mais pour revenir à la guerre, nous trouvames de Vaudetar Sieur de Persan, Gouverneur de Montond, que Charlotte Marguerite de Montmorenci, Princesse de Condé Douairiere y avoit établi. Tavannes, qui comme premier Officier de la Maison du Prince, pretendoit ce Gouvernement, sut chagsin de voir que Persan l'avoit, de sorte qu'il ne se voulut mêler de rien. Pour moi qui n'avois pas la même raison, je pris le parti de commander la Cavalerie du Corps que nous assemblames à Saint Amand, petite Ville au dessous du Château de Montond.

Dans ce tems-là je reçus de la part de Claire Clemence de Maillé Princesse de Condé qui étoit à Bordeaux, un Brevet de Marêchal

de Camp, & une Commission d'un Regiment 1650 d'Infanterie au nom de Henri de Bourbon Duc

d'Enguien son fils.

Je remarquai dans ces deux Patentes, combien la haine préoccupoit dans un parti. Les gens qui avoient dressé ces deux piéces, avoient plûtôt fait des Manifestes contre le Cardinal Mazarin que des Commissions; ils ne se contentoient pas de dire dans leurs libelles les raisons qu'ils avoient de faire la guerre, ils les fourroient dans tout ce qu'ils écrivoient ailleurs.

Quelques jours après j'ouvris la guerre dans le Berri, par l'enlevement d'une partie du Regiment d'Infanterie du Comte de Saint Aignan, que le Roi venoit d'envoyer pour commander dans cette Province. A mon retour de ce parti, Launay-Lyais m'ayant prié de lui permettre de faire un petit voyage à Paris, & m'ayant demandé une Lettre à Madame de... par laquelle je lui témoignerois la satisfaction que j'avois de lui, je lui donnai celle-ci.

De Monrond ce 2. de Juillet 1650.

" TE me suis enfin declaré: je vous l'avois " J bien dit, ma belle Cousine, ce n'a pas été " sans de grandes répugnances, car je sers , contre mon Roi, un Prince qui ne m'aime pas. " Il est vrai que l'état où il est me fait pitié; je , le servirai donc pendant sa prison comme s'il " m'aimoit, & s'il en sort jamais je le quitterai " aussi-tôt. Que dites-vous de ces sentimens-là. " Madame, ne les trouvez-vous pas grands & , nobles? mandez-le moi, je vous prie. ", reste, écrivons-nous souvent, le Cardinal n'en saura rien; & s'il venoit à le découvrir "&

197

% à vous faire donner une Lettre de cachet, il est beau à une semme de vingt ans d'être 1650; mêlée dans les affaires d'Etat. Pour moilje vous l'avoue, ma belle Cousine, j'aimerois assez à vous saire saire un crime de quelque nature qu'il sût. Quand je songe que nous étions déja l'année passée dans des partis differens, & que nous y sommes encore aujourd'hui, quoi-que nous en ayons changé, je croi que nous jouons aux barres: cependant votre parti est toûjours le meilleur, car vous ne sortez point de Paris, & moi je vai de Saint Denis à Monrond, & j'ai peur qu'à la fin je n'aille de Monrond au Diable.

" Pour nouvelles je vous dirai que je viens " de deffaire une partie du Regiment d'Infan-" terie du Comte de Saint Aignan: si le Mes-" tre de Camp y eut été en personne, je n'en-

, aurois pas eu fi bon marché.

"Le Sieur de Launay-Lyais vous dira la vie " que nous faisons: c'est un garçon qui a du mé-" rite, & que par cette raison je servirai volontiers; mais la plus sorte sera parce que vous l'aimez, & que je croirai vous saire plai-" sir.

Comme on donnoit facilement des Commisfions dans notre parti pour lever des troupes, mais point d'argent, parce qu'on n'en avoir point, nous étions trop foibles pour faire quelques progrès en Berri, & le Comte de Saint Aignan par la même raison ne pouvoit rien entreprendre sur nous. Je résolus donc de m'en aller à Paris trouver le Duc de Nemours, que l'amour avoit engagé dans les interêts du Prince, & voir avec lui ce L 3 qu'il.

qu'il y avoit à faire. Il me dit qu'on parloit 1650. de transferer les Princes de Vincennes ailleurs : que si j'avois des amis dans les Provinces, je ferois bien de les engager de venir sans bruit à Paris, & de s'y tenir prêts pour monter à cheval avec lui, qui en avoit, me dit-il, déja deux cens en état de le suivre par tout. Après avoir un peu revé là-dessus, je lui dis que j'avois envie d'aller à Launay, chez le Grand-Prieur de France mon oncle, & là de pratiquer tout ce que je pourrois de noblesse pour notre dessein. Le Duc l'approuva: & comme j'y fus arrivé (j'allai voir de Pied-de-Fer, Sieur de Chanlost, que je connoissois de longue-main, & qui étoit une manière de Coq de Parroisse & d'accommodeur de querelles. Je débutai par lui dire que ne trouvant pas d'occasion de servir les Princes, j'étois venu passer mon tems en ce pais-là, en attendant quelque conjoncture favorable. Il me répondit qu'il me falloit bien divertir, & que de son côté il y contribuéroit de tout son pouvoir. J'avois remarqué qu'il n'aimoit pas trop le Prince, & peut-être ne savoit-il pas pourquoi: mais qu'il haissoit fort le Mazarin, & peut-être n'en avoit-il pas plus de raison. Insensiblement je l'attendris sur les malheurs de ce grand Prince de Condé qui avoit fait de si belles actions; de sorte qu'en moins de quinze jours, je le mis en état de monter à cheval avec tous ses amis pour son service, & qu'ensuite il s'engagea si avant dans ce parti, qu'il lui en coûta la vie.

Je mandois de tems en tems au Duc de Nemours le progrès que je faisois en cé païs-là, à lui me donnoit avis de ce qu'il apprenoit du côté de la Cour, enfin il me manda que je

pou

pouvois m'avancer du côté de Montargis avec ma noblesse, & que j'aurois bien-tôt de 1650. ses nouvelles: nous montâmes donc à cheval Chanlost & moi avec près de cent Gentilshommes, & nous vinmes le premier jour loger à Sens, où l'Archevêque, de la maison de Gondrin, qui étoit de notre parti, parce qu'il étoit amoureux d'Isabelle de Montmorenci Duchesse de Châtillon, aussi bien que le Duc de Nemours: où cet Archevêque, dis-je, nous traita magnifiquement, & le lendemain nous allames loger à un village sur la riviere de Loin appellé Dourdines. Après y avoir attendu trois jours des nouvelles du Duc de Ne-mours, il me manda que les Princes avoient été transferez à Marcoussy, avec tant de troupes qu'il n'avoit pas jugé à propos de paroître: je remerciai la noblesse, & chacun se retira chez soi. Mais avant de nous séparer, je proposas de faire une union entre nous pour la liberté des Princes: ils y consentirent, & on en fit deux originaux fignez de tout ce qu'il y avoit de Gentilhommes, Chanlost en garda l'un & moi l'autre.

Je m'en retournai à Paris pour conferer avec le Duc de Nemours des moyens de servir les Princes. Je n'avois que Launay-Lyais avec moi, parce que je ne me fiois qu'à lui: je n'avois garde de loger au Temple, le Grand-Prieur mon oncle & ma femme y étant, je n'aurois pûn'y être pas découvert; mais j'allai loger sous un nom bizarre dans le quartier de Sainte-Genevieve, où je tombai malade: le Duc de Nemours me venoit voir en chaise sans livrées, & ma femme de même. Au bout de huit ou dix jours ayant eu avis qu'on me cherchoit pour

m'arrêter, je resolus de partir, quoi-que j'eusse reso. une sievre tierce: ma semme ne me voulut point quitter en cet état, & nous étaut mis dans son carrosse, nous nous en allames à l'Abbave de Ferrieres près de Montargis chez l'Evêque de Châlons qui n'y étoit pas: mais avant que de partir de Paris, il m'arriva une chose qui me fit grand' peur. Je dis au maître de mon logis. qu'il m'apportat ses parties. Il me presenta un papier en tête duquel il y avoit, Memoire de la depense qu'a faite Monsieur le Comte de Bussy chez moi. Je parus fort surpris en voyant ce papier. Ne craignez rien, Monsieur, me dit l'Ho. te, j'ai mis cela pour vous montrer que je savois qui vous étiez, mais je vous affure que c'est comme si je ne le savois pas. O je le croi, lui dis-je, Monsieur; il n'y a jamais de hasard avec des gens d'honneur: j'eusse pourtant voulu être à cent lieuës de-là, & avoir payé au double les parties. On peut bien croire que je ne lui rabatis rien; & je ne doute pas que le drôle ne m'eût fait voir qu'il me connoissoit, pour me faire entendre qu'il ne falloit pas que je disputasse avec lui; car je n'ai jamais vû un hôte si cher: cependant je lui fus obligé de ce qu'il ne m'avoit pas demandé davantage; car je lui aurois donné librement tout ce qu'il m'auroit coûté pour me racheter de prison. Après avoir été dix jours à Ferrieres, on me dit qu'il n'y faisoit pas sûr pour moi; de sorte que ma femme s'enretourna à Paris, & moi à Châtillon auprès de la Princesse Doüairiere de Condé, attendre quelque occasion de servir les Princes. l'eus encore là quelques accès de ma fiévre tierce, & en me quittant elle me laissa une langueur extraordinaire.

201

Au bout de six semaines je reçus nouvelles de Bussy que ma mere venoit d'y mourir, & que 1650... ma presence y étoit fort necessaire. Je resolus d'y aller mettre ordre à mes affaires: mais comme le Duc de Vendôme qui commandoit en Bourgogne étoit fort alerte, je me déguisai. Je pris une perruque noire: je me mis un empla-tre sur un œil; & m'étant ainsi rendu méconnoissable à moi-même, je partis avec Launay-Lyais, lui faisant le Maître, & moi portant la valise derriere mon cheval. Après avoir été ca-ché à Bussy trois jours, je m'en allai à Cessy chez l'Abbé de Bussy mon oncle; & lors que je fus un peu remis de ma maladie, je me rendis à Châtillon, où la Princesse Doüairiere de Condé mourut le 2. de Decembre 1650. Deux jours Mada-après j'en partis pour Monrond où la jeune me la Princesse de Condé ne faisoit que d'arriver de Princes-Bordeaux. Je la trouvai dans une grande con leDonaisternation, elle & tous les Officiers qui l'avoient condé. suivie; mais ce qui acheva de nous abattre, Bataille ce sut la nouvelle du gain de la Bataille de Rede Rethel, par le Marêchal du Plessis-Prassin, contre thel gale Marêchal de Turenne, le 13 de Decembre guée Cependant ce sut la cause de la liberté des Prin-contre ces, parce que le parti qu'on appelloit de la Front chal de de, voyant que le gain de cette Bataille rendoit le Turen-Mazarinetrop puissant, détacha le Duc d'Orleans ne. des intérêts de la Cour, & tous ensemble resolurent de faire sortir les Princes de prison & de chasser le Cardinal. Celui-ci qui étoit le Maître du Havre, où it avoit fait encore transferer les Princes depuis Marcouffy, alla lui-même les mettre en liberté pour s'attirer cette obligation de leur part. Ils lui en surent le gré qu'ils devoient, & pour-lui il sortit de France, & s'en alla à Liege. L.F.

Les Princes étant de retour à Paris au com-Ann. mencement de l'année 1651, je m'y rendis auf-1651, si-tôt. Le Prince de Condé me remercia d'abord des services que je lui avois rendus, & me demanda ensuite si je ne voulois pas achever le traité que nous avions fait Guitaut & moi. Le lui répondis qu'il étoit le Maître; mais que s'il remettoit la chose à mon choix, je ne m'en déferois point entre les mains de Guitaut, parce qu'il n'avoit pas voulu être son Lieutenant dans son adversité. Le Prince me repliqua que Guitaut avoit mieux saimé employer son argent pour faire des Troupes pour son service. que d'acheter une Compagnie qui étoit cassée. Le lui dis que je le priois de trouver bon que je lui remisse ma démission, & qu'il la donneroit. à qui il lui plairoit. Voyant que ce n'étoit que des formalitez que je lui demandois, il y consentit; & là-dessis il me dit qu'il vouloit ne pas laisser d'avoir soin de ma fortune : que fi je souhaitois d'acheter quelque Charge à la Cour ou dans la Province, il m'offroit son crédit & sa bourse: je le remerciai & je me retirai content en aparence, mais au fond enrage de ce qu'après l'avoir servi comme s'il m'y eut bien obligé, il n'attendoiepas su moins quelque sems à me faire la proposition qu'il me faisoit. Au bout de huit jours il m'envoya Lénet.

An bout de huit jours il m'envoya Lenet, me proposer de recevoir pous le payement de sa Lieutenance dix mille écus comptant, & deprendre sa promesse pour les vingt mille livres restantes, payables dans deux mois. Je trouvais sé étrange, qu'après m'avoir offert sa bourse pour acheter une Charge, il me demandat crédit pour une partie du payement de la misance, que je dis à Lénet que je ne donnerois point

DE BUSSY RABUTIES ma demission, & qu'il prît d'autorité la Charge s'il vouloit. Lénet m'ayant laissé sur l'heu- 1651. re jetter tout mon feu, me revint trouver deux jours après, & me representa que mon dépit me coûteroit cinquante mille livres si je n'y prenois garde; qu'il approuveroit mon ressentiments'il me pouvoit servir de quelque chose, mais que le Prince étoit le Maître de la Cour, & que quand il m'auroit fait une injustice, le Roi contre qui je venois de porter les armes, ne me la feroit pas reparer, quand même il feroit en état de le faire. Je me laissai persuader à ces raisons. & je recus en donnant ma demission dix milte écus comptant, & une obligation du Prince de: vinet mille livres. Peu de teins après je meretirai chez moi où le chagrin me donna une arvre lente qui me dura long-tems. Lo 7. de Sep- Majoritembre suivant, le Roi ayant été declaré Marte du jeur, le Prince ne trouva plus de sureté pour Roi. lui à Paris: il se retira à Saint Maur, & de là à Monrond. Comme il jugea bien qu'il seroit suivi, il se prepara à la guerre, & commença par avertir les amis & ses serviteurs. Il me fit l'honneur de me croire du nombre, & pour got effot il m'envoya un valet-do-pied avec ce Billet.

Signe, Louis DE BOURBON.

Digitized by Google

JE supplie M. le Compe de Bussy de serendre ici le plusot qu'il lui serapossible, ou: , il trouvera ma Sœur, mon Frere, & M. le , Duc de Nemours, ausquels il prendra toute creance comme a moi-même, & je lui se-, sai tout-à-sait obligé. A Monrond ce 15 de , Septembre 1651:

204 MEMOIRES DU COMTE

l'avois toûjours fort aimé ce Prince jusqu'à Dague qu'il se fût refroidipour moi, & qu'il m'eût preferé Guitaut. Il est vrai qu'alors je m'en étois absolument détaché; mais le voyant revenir a-vec des honnêtetez, son mérite & son malheur me toucherent; & réchaufant dans mon cœur la tendresse qu'il y avoit eu autrefois pour lui, me mirent en d'étranges perplexitez. J'examinai d'un côté les raisons que javois de me plaindre du Prince; ce que je devois au Roi, non seulement comme son Sujet, mais encore comme un de ses Lieutenans de Roi de Province, engagé par serment; que c'étoit ici une rencontre propre à me racrocher à la Cour si je savois bien la ménager. Cependant le grand fond d'estime & d'amitié que j'avois pour le Prince, joint à la pitié que j'ai d'ordinaire des malheureux l'eut emporté sur toute autre consideration, si Dien que j'avois prié d'abord de m'inspirer ce que j'avois à faire, ne m'eût fait prendre garde à une bagatelle, qui me fit tout d'un coup changer du blanc au noir. Je m'allai appercevoir que le Billet du Prince n'étoit que figné de sa main & écrit de celle de Lénet: cela me fit faire reflexion qu'il ne m'avoit écrit qu'à la sollicitation de celui-ci; qu'il n'y auroit pas songé sans lui, & que la priere qu'il me faisoit venoit plûtôt de sa politique que de son-cœur. Je ne bar lançai pas davantage, & à l'instant je renvoyai son valet-de-pied sans réponse.

C'est la seule fois que je me suis trouvé engagé contre le service du Roi. & non seulement je proteste que ce sera la derniere; muse je conseille encore à mon fils & à tous mais mis de n'avoir jamais d'autre attachement qu'à Sa Majesté; car outre le devoir qui doit être

notre

notre premiere regle, le plus grand Prince particulier ne fauroit en toute sa vie faire la for-1651, tune que d'un homme de qualité tout au plus, encore est-cé une fortune bornée. Ce n'est pas que j'aye été plus heureux d'un côté que d'autre, mais ensin la Charge de Mestre de Camp Général de la Cavalerie-legere que j'ai possedée treize ans, est un poste à quoi les favoris des Princes du Sang ne parviennent gueres,

Aussi-tôt que le valet-de-pied du Prince sut parti, j'écrivis au Roi & à la Reine sa Mere; & avec les assurances que je leur donnai de ma sidélité, je leur envoyai le Billet du Prince. Je chargeai de cette dépêche Corbinelly Gentilhomme d'esprit & de mérite, originaire de Flor rence, que le malheur de son pere, engagé d'amitié avec le Maréchal d'Ancre, avoit laissé sans biens, & que j'avois été assez heureux pour attacher auprès de moi. Il alla à Paris, y croyant rencontrer la Cour, mais elle en étoit partie pour suivre le Prince de Condé en Berri ; de sorte qu'il fut long-tems sans la rejoindre. Cependant: le Roi apprit qu'il n'y avoit personne pour commander en Nivernois, que le voisinage de Monrond rendoit une Province considerable; & sur ce qu'on rendit peut-être ma fidelité suspecte à Sa Majesté, elle me fit l'honneur de m'écrire cette Lettre.

Onsieur de Bussy Rabutin, Ayant a vous faire entendre mes intentions sur aucunes affaires importantes à mon service, je vous fais cette Lettre pour vous dire qu'incontinent après l'avoir reçue, vous ayez à partir pour vous rendre près de moi le plutôt qu'il vous sera possible pour recevoir mes ormalité.

_____, dres & mes commandemens. Ce que me pro-1651., mettant que vous accomplirez, je ne vous fe-

" rai la presente plus longue, que pour prier Dieu " qu'il vous ait, Montieur de Budy Rabutin,

" en sa sainte garde. Ecrit à Aubigni le 6. d'Oc-

" tobre 1691. Signe, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une de la Vrilliere Secretaire d'Etat, qui ne dison vien autre chose.

Pendant que ce paquet venoit d'Aubigni à Nevers, & de Nevers à Chaseu où j'étois alors, Corbinelli joignit la Cour à Bourges, & ma dépêche qu'il rendit fit le même effet auprès de leurs Majestez, qu'auroit fait ma presence. La Reine qui avec sa prudence ordinaine faisoit valoir en ce tems-là jusques aux moindres avantages du service du Roi son Fils, dit. publiquement que le Prince perdoit tous les jours quelque homme de mérite : que cravant. que je suffe toujours dans ses intérêts (quoi que je ne fusse plus son Lieutenant) il m'avoit. ocrit et prié de l'aller trouver; mais que sans lui faire de réponse, je venois d'envoyer la Lettre au Roi; & après m'avoir donné les louanges, que la politique lui faisoit donner plusot que la verité, elle commanda à Corbinelli de m'assurer de son assection, & me renvoya le Billet du Prince.

Il m'apporta avec cela toutes les Lettres du Roi ci-après écrites.

[&]quot; M Omiour de Buffy Rabuth, f'ai en bient gréable de woir par vous Lettre du , ri. de ce mois, de d'entendre par la bou-, che

, che du Genilhomme que vous m'avez en-, voyé, les assurances de votre fidelité & affec- 16 rt. , tion à mon service, & la volonté dans la-quelle vous êtes de m'en donner des preuves. " De quoi ayant toute satisfaction, j'ai bien , voulu vous le témoigner par cette Lettre, & vous dire qu'auffi-tôt que vôtre santé vous » pourra permettre d'agir, vous ayez à vous n transporter en ma ville de Nevers & ailleurs , en l'étendue de vôtre Charge, pour en faire ,, les fonctions & pourvoir à tout ce qui regar-, dera mondit service, & la sureté & conservation de mon pais de Nivernois en monobéissance; me promettant que par la bonne conduite que vous tiendrez presentement vous effacerez la memoire de celle de l'année " passée. C'est à quoi je vous exhorte, & de fai-, re état en ce failant que je considererai votre personne aux occasions qui s'offriront de vous. " gratifier. Cependant, je prie Dieu qu'il vous ait, M. de Busly Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Bourges le 17. d'Octobre 1651. Signé "LOUIS

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre du Roi j'en reçus une de: la Vrilliere en conformité. Je reçus encore un paquet du Roi dens le

quel étoit cette Lettre.

Onfieur de Bussy Rabutin, Encore que je vous aye déja assez fait connoître les pujets de mécontentement que j'ai de mon Cousin le Prince de Condé, par son éloignement d'auprès de moi sans aucun sondement, les sons yoyage en Guienne sans mes ordres de ma.

, ma permission; & depuis par les levées qu'il n d'argent pour former un parti dans mon Royaume contre moi, & que je ne doute pas, que vous n'ayez fait ce qui a été de votre , pouvoir pour empêcher toutes pratiques & entreprises préjudiciables à mon service & au " repos de mes Sujets dans l'étendue de votre " Charge: Neaumoins ayant avis de divers en-" droits que lesdites levées continuent; que " l'on prend les deniers de mes receptes des " Tailles, Taillon, Gabelles, & autres droits " au nom dudit Prince de Condé; que l'on met fur pied un grand nombre de gens de guerre fur fes Commissions; que le Comte de Dougnon mon Lieutenant General au Gouvernement de Brouage, & Lieutenant Ge-neral en la Marine, après avoir reçu une in-finité de graces & bienfaits de moi, a été si , inconsideré & si téméraire que de se jetter , dans ce parti, & qu'il fait des armemens par mer & par terre contre mon autorité & mon fervice, abusant de la confiance que j'ai euë ,, en sa fidelité, en laquelle sa naissance & mes , bienfaits l'obligeoient, lui ayant donné les-,, dites Charges & le Commandement dans ,, une Place si importante que celle de Brouage; , que beaucoup de gens , par foiblesse plutôt ,, que par mauvais dessein le jettent dans cette : " faction faute d'en être divertis, ou d'être ap-" puyez: J'ai bien voulu vous faire cette Letn tre, pour vous dire que vous ayez à redou-,, bler vos foins pour empêcher qu'aucuns de mes Sujets ne prennent les armes, ni aucun ,, engagement pour ce parti; & que si quelqu'un :
,, est si osé que de contrevenir aux défenses que 20 VÕUS S , vous avez dû faire pour cette fin, suivant les ,, ordres que je vous ai adressez, vous le fassiez 1651. 22 arrêter & punir exemplairement selon la ri-, gueur des Ordonnances. Que s'il se faisoit " quelques levées de deniers ou quelques assem-, blées de gens sans mes Commissions & mes nordres, vous ayez aussi à vous y opposer & memployer la force de la Noblesse & des Com-, munes, & les Prevôts des Maréchaux pour ", dissiper toutes assemblées, & en faire punir ", les coupables. Et j'espere, Dieu aidant, que " par mes soins, & de ceux qui commandent , pour moi dans mes Provinces, chacun con-" noissant les pernicieuses entreprises que l'on " fait contre moi & mon service, elles n'auront ,, aucun progrès. Surquoi je defire que vous " fassiez savoir comme dans cette Province & , dans celles qui en sont voisines, que toute la " Noblesse & le peuple sont dans une parfaite ,, obéissance, & me rendent tous les jours des , preuves de leur fidelité. Que depuis que je ,, suis par deça, le Prince de Condé, la Du-" chesse de Longueville, le Duc de Nemours. " & la Cavalerie qu'ils avoient avec eux dans " Monrond s'en sont retirez de nuit, & s'en , font allez vers Bordeaux, où ils prétendent unir leurs forces, que cependant je fais état de me porter en personne où il sera besoin pour assurer le repos de mes Provinces, & que vers mes frontieres de Picardie, de Flandres & d'Artois, mon Cousin le Sieur d'Aumont Maréchal de France, s'oppose aux principales forces des ennemis, en sorte qu'ils " ne peuvent rien entreprendre de considérable; & mon Cousin le Sieur de la Ferté Seneterre Maréchal de France en celles de Champagne:

, pagne & Luxembourg, où il a poussé jusques 1651., dans le Comté de Namur les Troupes Espa, gnoles, & celles du Prince de Condé qui étoient jointes, leur ayant fait passer quatre , rivieres avec une extrême épouvante & per, te; si bien qu'ils sont à present hors d'état , de nuire de ce côté-là. C'est ce que je vous , dirai par cette Lettre, priant Dieu qu'il vous , ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sainte gar,, de. Ecrit à Bourges, le 17. d'Octobre 1651.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre du Roi j'en reçus une de

la Vrilliere en conformité.

Outre toutes ces Lettres, Corbinelli me rapporta un paquet de Brienne Secretaire d'Etat pour les affaires étrangeres, dans lequel il y avoit un Brevet de Maréchal de Camp pour moi, & la Lettre de service. Je ne les avois pas demandes, mais la Cour qui prodiguoit alors ses graces pouvoit bien me faire cette justice.

Ce que le Roi me mandoit touchant les Troupes du Prince de Condé étoit par politique. Sa Majesté vouloit que je fisse lavoir aux Villes de mon Gouvernement l'avantage qu'il disoit avoir eu sur ses ennemis, afin de retenir dans le devoir, par les bons succès, les peuples qui étoient fort d'sposez à la revolte. J'executai donc ces ordres, & cependant la verité m'oblige à dire ici comment Tavannes qui commandoit les Troupes du Prince se retira de l'armée du Roi & les conduisit à Stenai, Place dont le Prince avoit alors le Gouvernement.

Lorsque ce Prince sortit de prison il donna les Gouvernemens qu'il tenoit pour le Roi à une

une partie de ceux qui l'avoient servi. Tavan-nes n'en eut point, ce qui le mécontenta fort, 1651. & avec raison: car il étoit Lieutenant de ses Gendarmes, qui étoit la premiere Charge de sa Maison, & il avoit toujours commande toutes ses Troupes. Ce traitement l'obligea de vouloir quitter le Prince aussi-tôt que ses Gouvernemens. furent distribuez. Il consulta là-dessus le Duc de Tresme son beau-pere, qui l'en dissuada, lui disant qu'il falloit qu'il quittat, mais qu'il étoit besoin de faire avec dexterité ce pas-là qui étoit un peu délicat, & que si le Prince étoit mal satisfait de lui, il pouvoit lui faire perdre sa Charge; que puis qu'il avoit fait de grandes dépenses, il falloit qu'il essayat d'en retirer quelque chose; que pour cela il feroit bien de s'en aller passer l'hiver chez lui, & qu'au retour il demanderoit au Prince de se ldéfaire de sa Charge. Tavannes resolut de suivre ce Conseil, & commença par demander au Prince permiffion d'aller chez lui, où il n'avoit, lui ditil, encore de sa vie passé huit jours de suite. Le Prince fut furpris de cette demande, & pria Tavannes d'attendre encore quinze jours : les quinze jours passez, il lui en redemanda autant, & il l'amusa trois mois durant ams, à la fin desquels Tavannes le pressant sur ce qu'il n'avoit plus de quoi subsister à Paris, le Prince consentit à son départ: mais il le pria de demeu-rer quinze jours à Milli en Gatinois (qui étoit une terre à quatorze lieues de Paris qui lui appartenoit alors) lui disant que s'il n'avoit de ses nouvelles pendant ce tems-là, il pourroit passer outre & s'en aller chez lui. Quatro jours après que Tavannes fut arrivé à Milli, le Prince lui envoya un Gentilhomme par lequel

quel il lui manda de le venir trouver prompte-1651. ment à Saint Maur, ce qu'ayant fait, il lui commanda de s'aller mettre à la tête de ses Troupes qui étoient pour lors toutes ensemble à Marles, commandées par un Maréchal de Camp nommé Folleville.

Le Prince s'étoit retiré à Saint Maur dans de grandes défiances de la Cour qu'on ne l'arrêtât, & cependant le Maréchal de Grammont alloit & venoit de la part de la Reine pour tâcher d'ac-

commoder les affaires.

Le Maréchal de la Motte qui se trouva à Saint Maur dans le tems que Tavannes y arriva, & qui savoit les chagrins qu'il avoit eus contre le Prince, le tira à part pour lui dire qu'il avoit sujet alors d'en être content, & qu'en lui donnant le commandement de ses Troupes, il lui mettoit entre les mains tout ce qu'il avoit de plus cher. Tavannes lui répondit qu'il ne songeoit plus à se plaindre, & que ce n'en étoit plus le tems. Un moment après ayant reçu les Provisions de Lieutenant General des armées du Roi des mains du Prince, il prit congé de lui, & alla prendre son jour dans l'Armée du Maréchal d'Aumont. Le lendemain il alla à Marles, où it trouva les Troupes du Prince commandées par Folleville. La crainte qu'il eut que s'il en prenoit le commandement, ce Maréchal de camp ne se retirat au Corps d'armée, & que dans les soupçons qu'on pouvoirprendre des desseins du Prince, on ne fit emprisonner les principaux Officiers, & qu'on nedesarmat les Troupes: cette apprehension, dis-je, l'obligea de demeurer à Marles sans aucune fonction, au moins apparente, & de commander en secret aux Officiers d'aller toujours pren-

prendre l'ordre de Folleville, qu'il changeoit pourtant quand il vouloit. Ces troupes demeu-1651. rerent deux mois à Marles, sans savoir si le Prince s'accommoderoit ou s'il feroit la guerre au Roi. Cependant Tavannes étoit fort inquiet de n'être qu'à trois lieues du Maréchal d'Au-mont. Enfin le Prince lui manda de se retirer des trouavec ses troupes à la Capelle ou à Stenai; mais pes de il ajoûta que s'il vouloit lui rendre un grand ser-M. le vice, il ne joindroit les Espagnols que le plus Prince, tard qu'il pourroit. Cet ordre embarrassa fort mandées Tavannes, parce que de Marles à la Capelle par Ta-(que tenoient alors les Espagnols) il n'y a que vannes. quatre lieues, & de Marles à Stenai, qui étoit au Prince, il y en a trente-cinq. Cependant Tavannes resolut de hasarder la retraite à Stenai. D'abord il fit arrêter Folleville, de peur qu'il ne donnât avis de sa marche au Maréchal d'Aumont; & puis il marcha jour & nuit avec tous ses bagages: il passa au travers des quartiers du Regiment de Turenne sans le charger. Lorsqu'il fut sur le bord de la Meuse à la vuë de Stenai, Chamilli qui en étoit Gouverneur, le pria instamment de ne point passer la riviere, lui disant que s'il le faisoit, son Gouvernement étoit ruiné. Deux raisons obligerent Tavannes d'accorder cette priere; l'une que tous les partis qu'il avoit laissez derriere lui ne lui avoient apporté aucunes nouvelles qu'il fût suivi; & l'autre qu'il falloit conserver le plus qu'il pourroit le gouvernement de Stenai, & qu'il auroit toujours assez de tems pour le prendre, pour la subsistance de ses troupes. Ainsi Tavannes les logea sur le bord de la Meuse sans la passer, dans des quartiers assez proches les uns des autres, & d'où en sortant elles

se trouvoient en bataille. Cette même nuit it 1651. reçut nonvelles par l'un de ses partis, qu'il y avoit des troupes à Busanci d'où il étoit délogé ce jour même. Pendant que ce parti lui étoit venu donner cet avis, ces troupes (qui étoient une partie de celles du Roi, commandées par Castelnau la Mauvissiere depuis Maréchal de France, & par Beaujeu) avoient toûjours marché & n'étoient pas à une lieuë de lui. Il mit aussi-tôt ses troupes en bataille, & cependant ordonna qu'on fit toujours passer la riviere à ses bagages. A la pointe du jour les troupes du Roi ayant paru en bataille, un défilé entre-elles & celles du Prince, voulurent le passer: mais Tavannes leur ayant laissé passer quatre escadrons, les chargea & les contraignit de repasser en desordre, avec perte de quelques gens. Après cela on demeura bien quatre heures les uns devant les autres, pendant lequel tems les bagages acheverent de passer la riviere, & l'Infanterie ensuite, qui ent de l'eau au dessus de la Lá Cavalerie passa après, une ligne après l'autre, & il demeura seulement trois escadrons sur le bord du défilé. Tavannes avoit logé un Regiment d'Infanterie dans un lieu appellé Villefranche, qui avoit été autrefois for-tifié & où il y avoit encore de bonnes redoutes qui flanquoient le passage de la riviere; ce qui favorisa fort cette retraite. Quand toute la Cavalerie fut passée, ces trois escadrons qui étoient sur le bord du défilé tournerent tête & passerent la riviere à toute bride, comme cela se fait toûjours en pareilles rencontres, & Tavannes à leur queue, qui faillit à être pris, parce que son cheval s'abbatit sous lui dans la riviere. Il n'y eut pas grande perte de part ni d'autre. Après cela

cela Tavannes ne fit plus de difficulté de joindre les Espagnols qui étoient commandez par 1651. Don Estevan de Gamarre.

La verité qui n'est d'aucun parti m'a obligé de m'informer exactement comment ceci s'étoit passé, & ma sincerité m'oblige de le dire.

On voulut blamer dans le monde le Maréchal d'Aumont d'avoir laissé par sa negligence retirer les troupes du Prince; mais la verité est qu'il ne le pouvoit pas empêcher, quand il l'est voulu, parce que quoi qu'il sût bon serviteur du Roi, je ne sai s'il est tenu la derniere rigueur au Prince: car dans une Minorité, les plus sidelles n'ont point de remords de pancher un peu du côté d'un Priuce du Sang, que le Ministre veut pausser, & se statent de la pensée, que si le Roi étoit Ma-

jeur les choses n'iroient pas ainfi.

Mais pour revenir à mes affaires, quand Corbinelli arriva à Chaseu, il y avoit cinq jours que j'avois reçu la Lettre du Roi dattée d'Aubigni; & quoique je crusse bien qu'on ne vouloit à la Cour autre chose de moi que ce que Corbinelli y avoit porté de ma part, je n'aurois pas manqué néanmoins de m'y rendre pour ne laisser aucun doute sur mon sujet, si j'avois été en état de le faire, mais le jour que Corbinells partit d'auprès de moi, il me prit une fievre tierce la plus violente du monde, avec des saignes 🚧 mens de nez continuels, qui avoient trois ou quatre jours fait desesperer de ma vie. Il me trouva hors de peril à son retour, & les agreables nouvelles qu'il m'apporta, mé donnerent de nouvelles forces: mais me sentant encore fort abattu de mon mal, & mes accès étant aussi violens qu'au commencement, je ne me hâtai point de

216 MEMOIRES DU COMTE

de partir pour Nevers. Huit ou dix jours après 1651, je reçus cette Lettre du Roi.

" M Onsieur de Bussy Rabutin, Ayant été " Maverti combien dans les occurrences , presentes il est important à mon service & " au repos de mes Sujets de Nivernois & "Bourbonnois, de s'assurer d'un Château appellé Rosemont, scis proche la riviere de Loire, entre les villes de Decise & de Nevers, près le port des Bois, appartenant au nommé Givri, Bourgeois dudit Nevers & " Capitaine d'Infanterie au Regiment de Con-" ti; & aussi d'un autre Château appellé la "Ferté-Chauderon, scis entre Moulins & Saint ", Pierre - le - Moustier, près du Bourg appellé " Chantenai sur le grand chemin: Je vous fais " cette Lettre pour vous dire qu'incontinent ,, après l'avoir reçuë, vous ayez à vous saisir , desdits Châteaux, & à mettre dans iceux, , si vous le trouvez à propos, dix hommes , pour les garder & conserver en mon obeis-", sance, & empêcher ceux qui auroient des-,, sein de s'en emparer contre mondit service: , & me donnant avis de ce que vous aurez fait , sur ce sujet, je vous ferai expedier l'ordon-, nance necessaire pour la garde desdits Châ-, teaux. Cependant je prierai Dieu qu'il vous , ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sainte gar-", de. Ecrit à Bourges le 21. jour d'Octobre 1651. Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une du Secretaire d'Etat la Vrilliere en conformité.

Veritablement la crainte que j'eus qu'enfin

mes remises ne me fissent soupçonner, & que mes ennemis (dont on ne manque pas à la Cour) 1651. ne dissent que la maladie que j'alleguois étoit une excuse, pour ne point servir contre le Prince, avec lequel ils auroient dit que j'avois toùjours eu des engagemens, qu'ensuite on ne sît commander quelqu'un dans le Nivernois, & que je ne demeurasse sans consideration dans les deux partis: cette crainte, dis-je, me fit par-tir en l'état où j'étois, & je me fis porter en brancard à Nevers. J'y trouvai les esprits fort alienez du service du Roi; & si je n'avois tenu la bride un peu haute à ce peuple-là, l'autorité que j'avois entre les mains seroit bien-tôt tombée dans le mépris. A la verité je fis toûjours aussi bonne mine que si j'avois eu dix mille hommes de troupes reglées sous ma Charge, & il est certain que cela me servit, & que qui tâte en commandant, invite à la desobérssance. Il faut de la justice dans les commandemens, mais après cela de la hardiesse: si je n'en avois usé ainsi dans le Nivernois, les peuples Etoient si disposez à la revolte, par la licence qu'ils prennent d'ordinaire dans une longue minorité, que j'aurois perdu les affaires du Roi: j'y fus cependant plus de six semaines sans avoir un seul homme de guerre, & quand il m'en vint ils n'y demeurerent pas long-tems : mais je puis dire que la hauteur avec laquelle je commandois faisoit croire aux peuples que j'avois des ressources, qu'ils ne voyoient pas.

En arrivant à Nevers j'envoyai prendre les deux Châteaux que le Roi m'avoit commandé de garder. J'y mis dix hommes dans chacun, & j'ordonnai que leur subsistance se prendroit sur les Tailles de l'Election de Nevers, dont Tome I.

je fis donner les ordres par les Tresoriers de

1651. France de Moulins.

٠

Il y avoit près de deux mois que j'étois dans cette Province lorsque je reçus cette Lettre du Roi.

" Monsieur de Bussy Rabutin, Vous se-, joins à cette Lettre, comment les troupes commandées par mon cousin le Comte de , Harcour ont secouru ma ville de Cognac, , fait lever le Siege à mes ennemis, & la per-, te qu'ils ont reçue en cette occasion; & , comme elle est de grand éclat & reputation dans la conjoncture presente, ce commen-, cement me promet une bonne issuë de mon entreprise. J'espere que Dieu qui 1'a voulu , conduire me continuêra son affistance & sa ,, protection particuliere, de quoi je desire que " vous donniez part à més Sujets qui sont sous ,, votre charge, afin qu'ils reconnoissent, ainsi ,, que je fais, que cet avantage vient de Dieu, , & qu'ils joignent leurs prieres & leurs remer-, cimens aux miens: Sur ce je le prie aussi qu'il , vous ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sainte "garde. Écrit à Poitiers le 18. jour de No-, vembre 1651. Signé, LOUIS. Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat la Vrilliere.

Huit jours après je reçus un paquet du Roi dans lequel étoient les ordres pour les troupes.

Les troupes qui devoient paffer par le Nivernois, c'étoient les Regimens de Cavalerie de Cleve & de Richelieu, de chacun trois Compagnies. Le Regiment de Cavalerie étrangere de Traffi de six Compagnies.

Le Regiment de Cavalerie du Roi, de dou-

ze Compagnies.

Le Regiment de Cavalerie de la Reine, de

fix Compagnies.

Le Regiment de Cavalerie de Renel, de

quatre Compagnies.

Les troupes qui devoient hiverner en Nivernois, furent quatre Compagnies de Cavalerie du Roi, & six de Cavalerie de la Reine.

Si j'ai été d'assez bonne-soi pour ne rien cacher jusques-ici de ma vie passée, il n'y a pas 1652. d'apparence que je commence à le faire en l'année 1652. elle m'est en tout trop honorable

pour en supprimer quelque chose.

Il y avoit plus d'un an que le Cardinal Marain étoit hors de France, lorsque la Cour voyant que le Prince de Condé, la ville de Paris, le Parlement, & les peuples en beaucoup d'endroits prenoient pour pretexte de leur rebellion, la croyance qu'ils avoient ou qu'ils seignoient d'avoir du retour de ce Ministre, donna un Arrêt du Conseil d'Etat contre lui, par lequel le Roi declaroit qu'il ne le vouloit plus rappeller! cependant je ne doutai pas un moment qu'il ne revînt, & que l'Arrêt n'eût été donné de concert avec lui.

Le Duc d'Orleans étoit demeuré à Paris, & la Cour étoit fort peu assurée de lui. Elle n'avoit pas laissé dans le tems qu'elle étoit à Bourges de donner un Regiment d'Infanterie à Langeron qui étoit de sa Maison, & ce Regiment étoit dans la Charité, dont Langeron étoit Gouverneur. Cela m'incommodoit beaucoup: car c'étoit une ville dans mon Gouverneur.

Digitized by Google

nement dont je n'étois pas le Maître absolu;
1652. c'étoit un passage très-considerable dans une
guerre civile, & particulierement Monrond étant assige (comme il l'étoit alors par le Comte de Paluau Mestre de camp General de la Cavalerie legere, & depuis Marêchal de Clerambaut.) Le Duc d'Orleans n'étoit pas encore declaré, mais il ne s'en falloit gueres; & il eût
mieux valu pour le service du Roi qu'il l'eût été
que d'être en l'état où il étoit: car il entreprenoit mille choses, à quoi on n'osoit s'opposer, de
peur de lui donner pretexte de lever le masque.

Retout Dans ce tems-là j'appris que le Cardinal Madu Cardinal choit avec cinq à fix mille hommes droit à Poi-Mazarini tiers, & même qu'il avoit déja passé la riviere ce. d'Yonne. Je lui envoyai donc Beauvoir Dun-

flun en lui écrivant cette Lettre.

Monseigneur,

"Ayant appris que Votre Eminence alloit trouver le Roi, je lui offre mes très-humbles fervices & deux passages sur la riviere de Loire, Nevers & la Charité, & je la suplie en même tems de croire que de tous ceux qui ont l'honneur d'être au service de Sa Majesté, il n'y en a point à qui je sisse ces offres de si bon cœur qu'à vous: & que je suis plus qu'à personne du monde,

Monseigneur,

De Votre Eminence, Le très-humble & très-obésssant servitent, Bussy Rabutin.

A Nevers ce s, de Janvier 1652.

Six

Six jours après avoir écrit cette Lettre je reçus celle-ci du Roi. 1652.

" Monsieur de Bussy Rabutin, Ayant su qu'il marche des troupes dans mes Pro-" vinces sans avoir mes ordres & routes, & " voulant empêcher un abus de si grande im-" portance, j'ai fait expedier mon Ordonnan-", ce de ce jourd'hui, par laquelle je défends le " passage de ces troupes; & j'ai bien voulu vous l'adresser avec cette Lettre, & vous dire ,, que vous ayez à faire publier & executer ladi-, te Ordonnance selon sa forme & teneur en, 1'étendue de votre pouvoir, même que vous " fassiez assembler & armer la Noblesse & les Communes du pais pour empêcher le passage ,, des gens de guerre qui marcheront sans ordre, & tout ce qu'ils pourroient entreprendre con-,, tre mon iervice; vous assurant que vous ferez "chose qui me sera très-agréable. Et sur ce, " je prie Dieu, qu'il vous ait, M. de Bussy. " Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Poitiers ", ce 12. Janvier 1652. Signé, LOUIS, Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre étoit l'Ordonnance du Roi en conformité, & une Lettre de M. le Tellier Secretaire d'Etat.

Deux jours après avoir reçu ce paquet du Roi, Beauvoir Dunflun m'apporta cette réponse du Cardinal Mazarin.

-MONSIEUR,

Je vous suis sensiblement obligé des offres K 3 , que

222 Memoires du Comte

", que vous avez bien voulu me faire par la Let1652. ", tre que ce Gentilhomme m'a renduë de vo", tre part : ce sont des marques d'amitié à n'ou", blier jamais. Je ne manquerai pas étant à la
", Cour d'en rendre compte à Leurs Majestez.
", Cependant comme j'ai entretenu ce Gentil", homme, je me remets à ce qu'il vous dira
", de plus, & me contente de vous assurer que
", je suis passionnément,

Monsieur,

Vôtre très-affectionné serviteur, Le Cardinal MAZARINI.

A Ozoy ce 17. Junvier 1652.

Cette Lettre étoit écrite de sa main, & comme on peut voir, fort honnête. Il chargea Beauvoir de me diré qu'il me prioit de le voir à son passage de Gien, lequel il prendroit plu-tot que celui de Nevers ou de la Charité, parce qu'il faudroit qu'il fit un trop long chemin & qu'il ruinat trop de païs s'il passoit à une de ces Villes : qu'il ne laissoit pas de m'avoir la même obligation que s'il acceptoit mes offres, & mille amitiez ensuite. Mais comme le Cardinal arriva le lendemain à Gien, il en étoit reparti avant que Beauvoir m'eût apporté sa Lettre; de sorte que je ne le pus joindre qu'à Vierson petite Ville de Berri sur la riviere du Cher. Là je reçus mille assurances de son amitié. Il me dit entre autres choses qu'il ne savoit comment il seroit reçu à la Cour, mais que s'il y avoit jamais du credit, il y paroîtroit à ma fortune. Il me pria fort d'affister Paluau

à son blocus de Monrond: je lui répondis que je ne lui ferois pas trop valoir l'assistance que 1652. je lui rendrois, parce qu'il étoit mon ami particulier de longue main, mais que Son Eminence pouvoit compter sur moi en toutes choses, comme sur un fidelle ami & serviteur. Que je la suppliois aussi de me donner moyen de soûtenir l'autorité du Roi dans mon Gouvernement; de considérer l'état de cette Province mal intentionnée comme la plûpart des autres; que je n'y avois pas un homme de guerre; que le Duc d'Orleans, étoit maître de la Charité, poste considerable par le pont sur lequel les troupes de Son Altesse Royale venant passer les rivieres de Loire & d'Allier, auroient communication avec les Provinces de Berri, Bourbonnois & d'Auvergne, & secoureroient Monrond quand il leur plairoit. Le Cardinal me promit qu'aussi-tôt qu'il seroit à la Cour, il m'enverroit des ordres pour faire des Troupes; & comme cela demandoit du tems, qu'il me donneroit moyen de me rendre maître de la Charité, si le Duc d'Orleans se declaroit tout-à-fait; que je gardasse encore des mesures avec ses Troupes, & me reconfirma en m'embrassant, les promesses qu'il m'avoit faites d'abord de contribuer à ma fortune.

Le même jour que je fus de retour de ce voyage à Nevers, je reçus cette Lettre du Roi.

Monsieur de Bussy Rabutin, M'ayant été offert par mon Cousin le Cardinal Mazarini, de lever à ses dépens un bon nombre de gens de guerre pour servir dans les occasions presentes; cette offre m'a été fort agréable; ensuite de quoi il a mis ensemble K4

" un corps de Troupes assez considerable par 1652., ses soins, son crédit, & avec beaucoup de " dépense, & voyant que je puis m'en servir " très-utilement pour empêcher les progrès du " Prince de Condé, qui non seulement s'est " soulevé en armes contre moi, mais aussi s'est , uniaux Espagnols pour envahir mes Provin-,, ces & détruire mon autorité, ainsi que le contiennent amplement mes Lettres de de-" claration données le 7. d'Octobre dernier , contre le Prince de Condé & ses adherans, " lesquelles ont été enregîtrées en mes Cours " de Parlement & publiées dans mes Provinces: , J'ai mandé à mondit Cousin le Cardinal Mazarini d'amener vers moi ledit Corps de ,, Troupes, & à mon Cousin le Sieur d'Hoquin-" cour Marêchal de France, & à quelques Of-, ficiers Généraux de mes armées de l'accom-" pagner en sa marche, & servir au comman-" dement desdites Troupes. Et parce que mon-, dit Cousin le Cardinal m'a en même tems " supplié très-humblement de lui permettre , de le justifier des calomnies qui lui ont été , imposées, & sur lesquelles il a été donné plu-,, fieurs Arrêts contre lui, & une Declaration " confirmatrice d'iceux sans l'avoir oui, ni " observé les formes de la Justice; j'ai remis à " y pourvoir après que je l'aurai oui. Et com-", me je suis bien informé que ledit Prince de " Condé & ceux qui l'ont suivi, après avoir ,, excité le trouble present dans l'Etat, preten-" dent l'augmenter & prendre avantage du re-" tour de mondit Cousin le Cardinal Mazarini. " pour donner couleur à leurs attentats, & es-, sayer de débaucher mes Sujets de l'obéissance ,, qu'ils me doivent: Je desire que vous ayez

n à donner part de mes intentions à tous ceux de l'étendue de votre Charge, & que vous 1652.

preniez très-soigneusement garde, & teniez la main-selon votre pouvoir, à ce qu'il ne s'y fasse aucune assemblée, levée, ou armement de gens de guerre, ni autre entreprise quel-conque au préjudice de mon autorité, de mon service, & de la tranquillité publique, me rendant compte de la diligence que vous y aurez apportée, & de tout ce qui s'y passera de considerable. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Poitiers le 14. de Janvier 1652. Signé LOUIS.

Et. plus bas .. PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat la Vrilliere, qui m'envoyoit aussi la relation de la désaite de cinq cens

chevaux par les Troupes du Roi.

J'appris dans ce tems-là la declaration du Duc d'Orleans fondée fur le retour en France du Cardinal Mazarin. J'envoyai auffi-tôt ordre aux habitans de la Charité de faire sortir de leur Ville le Regiment de Langeron. Ils me firent réponse, que comme il y étoit entré par une Lettre de cachet, il en falloit une pour le faire sortir. J'eus beau leur representer qu'en attendant cette Lettre, que je m'obligeois de leur faire venir, ils obéssient à mes ordres, puis que j'avois ce caractere, ils s'en excuserent roujours.

· Six jours après je reçus cette L'ettre du Roi.

Onsieur de Bussy Rabutin, Desirant que mes Sujets ayent connoissance de K.s. "1'Ar-

, l'Arrêt qui a été donné en mon Conseil d'E1652, tat le 18. de ce mois, portant cassation de
celui de ma Cour de Parlement de Paris du
29. Decembre dernier, rendu contre mon
Cousin le Cardinal Mazarini: Je vous en
envoye des copies, & vous fais cette Lettre
pour vous dire que vous ayez à le faire publier dans l'étendué de votre Charge, & à en
faire tirer des imprimez pour l'envoyer dans
les Villes & lieux qui en dependent, asin que
personne n'en puisse pretendre cause d'ignorance; & n'étant la presente à autre sin;
Je prierai Dieu qu'il vous ait, M. de Bussy,
Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Poi-

LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat la Vrilliere.

Dans ce tems-là on me donna avis qu'il y avoit trois cens mousquets dans un Convent de
filles à Nevers, dont la Sœur de Langeron
étoit Abbesse, & que ces armes étoient destinées pour le Regiment de son frere. Je les sis
prendre, & envoyant alors Corbinelli à la Cour,
j'en donnai avis au Cardinal: par cette depêche
je lui mandai que le Regiment d'Infanterie de
l'Altesse étoit entré dans Cosne, & celui de Languedoc dans Pouilli; que ces Troupes avec le
Regiment de Langeron faisant contribuer une
partie de la Province, m'avoient obligé de faire les avances de deux Compagnies de Cavalerie pour reprimer leurs courses, & maintenir
Rautorité du Roi; que je suppliois très-humblement Son Eminence de m'envoyer promptement

ordre pour la levée de ces deux Compagnies, en attendant un plus grand secours.

Pendant le voyage de Corbinelli à la Cour, je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, par laquelle on jugera de ce que je lui mandois.

A Saint Amand ce 4. de Ferrier 1652. MONSTEUR.

" Si les habitans de la Charité vous ont en-, voyé toutes mes Lettres, vous aurez va com-, me je les ai fort pressez de se mettre dans leur devoir; ce que je croi qu'ils ne veulent pas , faire, & dont vous jugez bien que je suis extrêmement incommodé: car la jalousse de ce passage me donne de grandes inquietudes, ,, ayant été obligé de separer mes troupes pour ,, les faire vivre, & pour empêcher qu'elles ne ruinassent entierement la Province. Je croi , que la Cour prendra d'autres voyes pour se rendre Maître de la Charité, que celle d'une nentreprise sur leur Ville; joint que je ne me trouve pas bien en posture de cela. Je ne , laisse pas de vous être infiniment obligé des offres que vous me faites: je joindrai cette obligation à l'inclination que j'ai toûjours eue. ,, pour votre personne & pour votre merite, & je chercherai sans relache les occasions de vous témoigner que je suis,...

MONSIEUR,

Vâtre très-humble, & très-passionne

PARMAU-K.60 Trois

Trois jours après je reçus encore cette Let-1652. tre de lui.

A Saint Amand ce 7. de Fevrier 1652.

MONSIEUR,

" Je vous rends graces de vos nouvelles: elles sont très-bonnes & se conforment à

, celles que j'avois de la Charité.

" Je vous supplie de continuer à me fai-, re savoir ce que vous apprendrez. Ceux , de la Charité ont bonne intention, mais. leur incertitude les a mis dans l'impuissan-, ce de faire leur devoir, néanmoins ils ne-, le croyent pas: je les presse de l'executer; les ordres de la Cour les y pourront peut-

être obliger.

" Si j'avois su que Decise eut été du Nivernois, je vous aurois adressé avec joye les ordres pour le Regiment de la Reine. Comme. je leur ai mandé d'assembler les autres quar-, tiers, je croi qu'il ne faudra plus d'autre or-

, dre pour les faire marcher.

" Lors que notre canon seta en état, je vous. , prie de me le faire savoir : car il ne faut , point qu'il parte de Nevers que je ne le man-,, de, parce que, comme vous savez, il faut avoir toutes les autres choses avant que le canon marche: si j'étois assuré de la Charité. , je serois en très-grand repos.

, On me menace fort du secours : j'attends. " avec patience qu'il soit en état. J'ai quatre couriers à la Gour qui ne reviennent point; c'est ce qui m'empeche de vous pouvoir man-

DE BUSSY RABUTIN: 229
2, der des nouvelles, & me fait finir, vous af-

in furant que je suis, a me rait mir, vous al-

Monsieur,

Votre très-bumble & très passionne Serviteur,

PALUAU.

Pai mande à M. le Comte d'Ainai de revenir chez lui.

Le Comte d'Ainai avoit été exilé à Nèvers, parce qu'on le foupçonnoit d'être dans les in-

terets du Prince de Condé.

Les inquietudes où je voyois Paluau sur la Charité, qui étoient les plus raisonnables du monde, m'obligerent de lui proposer d'aller nous-mêmes en personnes faire un dernier effort pour obliger les habitans, ou de chasser leur Garnison en leur offrant notre secours, ou du moins de rompre leur pont. Il y consentit, & nous nous donnâmes rendez-vous au bout du pont le 10. de Fevrier 1652. Paluau's'y trouva avec trois cens chevaux, & moi avec cinquante Gentilshommes. Après beaucoup d'allées & de vehuës inutiles pour faire chasser le Regiment de Langeron, enfin nous obligeames les habitans de la Charité à rompre euxmêmes devant nous deux arches de leur pont, après quoi nous nous retirâmes, lui à Saint Amand, & moi à Nevers.

Cinq ou six jours après je reçus cette Lettre

de Corbinelli.

A Saumur ce 10. de Fevrier 1652.

${f M}$ Onsieur,

"Il y a huit jours que je suis à Saumur, & il n'y en a que quatre que le Roi y est arrivé. Je rendis d'abord toutes vos Lettres, & je commençai par M. de Manicamp votre oncle. Je ne vous puis dire la joye qu'il eut de voir votre civilité, & je vis tout net qu'il s'étonna que Madame ne l'avoit pas oublié. Enfin il n'est témoignage d'amitié qu'il n'aye donné pour votre personne. Il prit un memoire pour Chanchanou, mais il trouva que ce n'étoit pas chose faisable sans le consentemment de l'Abbesse. Le Pere Clausel aremué Ciel & terre pour trouver jour d'en venir à bout, & je lui ai laissé toute cette assaire sur les bras, pour laquelle il s'est tourmenté comme un Diable.

"D'abord que le Cardinal me vit, il me "dit qu'il souhaitoit fort que vous l'aimassiez; "il lut vôtre Lettre, & me dit ensuite qu'il "vous feroit réponse, & qu'il vouloit que "vous fissiez un Regiment de Cavalerie pour lui. Je lui dis qu'il ne tiendroit qu'à Son Eminence, qu'elle n'eût un bon corps sous vo-"tre charge. La Princesse de Carignan sur-"vint qui nous separa. J'allai dire à M de "Manicamp le discours du Cardinal, ce qui "l'obligea à parler à Son Eminence de vous, "& de l'assurer plus que jamais de votre side-"lité pour sa personne. Il lui répondit qu'il étoit saché de ne pouvoir trouver un fonds "presentement pour votre Regiment, & qu'il n lui falloit du tems pour cela. Le lendemain ayant su son inquietude sur ledit sonds, je 1652a.

n lui dis que les Tailles en Nivernois étoient encore dûës, & que même sur le sel on pouvoit donner des affignations pour ce Regiment. Il me repliqua, Plût à Dieu que cela se pût, mais tout cela est destiné pour les rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, & il seroit d'étrange consequence de faire des levées de ces deniers-là, qu'il ne falloit point irriter les Rentiers ni contre lui ni contre vous.

" Voyanti la chose desesperée de ce côté-là. " M. de Manicamp, le Pere Clausel & moi, " nous nous mîmes à chercher des fonds, mais , le Surintendant est inexorable, à ce qu'on " dit, & ce qui nous desespera encore davan-, tage, c'est qu'on ne parle point de son retour , de Tours où se tient le Conseil : cela nous " obligea tous trois à conclure que pour obli-" ger Son Eminence, il lui falloit offrir de , prendre des Commissions, avec des ordres , pour des quartiers d'hiver pour en tirer le profit, comme si les Troupes étoient effec-, tivement sur pied. J'en parlai donc à M. le ,, Cardinal, & lui dis, que puis qu'il souhai-, toit que vous commandassiez un Corps pour , lui, vous feriez votre possible pour le met-" tre sur pied, mais qu'au moins il falloit que , Son Eminence vous fit avoir des ordres de quartier d'hiver. Il pensa m'embrasser de , joye de l'avoir sorti d'inquietude; & sans me , répondre, ordonna à Marsac d'aller chez M. , le Tellier pour me faire expedier, ce qui fut ,, fait sur le champ, c'est-à-dire, cet ordre porte. Mais auffi-tôt que M. le Tellier vit cet ordre " pref" pressant, ce sut de me crier, misericorde, pour avoir du tems. Il me dit que j'avois sait en habile homme, & que pour des assignations, je n'y aurois perdu que mes peines & mon argent. M. le Roi m'a promis prompte expedition, mais l'accablement de se assignate en l'empêche d'accomplir sa promesse: je m'obstinai à six, mais M. de Manicamp ne juge pas à propos qu'on les tourmente pour cela, attendu qu'on en peut avoir d'augmen-

" tation à loisir. " Hier au soir M. de Manicamp parlant au " Cardinal, apprit de lui qu'il étoit impossible , de vous donner la Commission de Lieutenant General que vous demandiez; que la Reine & tout le Conseil avoit dit que cela seroit de " la derniere consequence, qu'on ne le pour-, roit plus refuser au Maréchal d'Estrée, com-" me on vouloit faire, qui le demandoit instam-" ment pour le Marquis de Cœuvres, ni à M. , de Cominges qui faisoit rage pour la même , chose; que cependant tous les deux étoient , alors fort considerables; le Marquis de Cœu-, vres à cause de Soissons dont il est Gouver-" neur, que le Duc d'Orleans menace d'affiè-,, ger, & Cominges à cause du canon, de la poudre, & des boulets qu'on veut tirer de " son Gouvernement de Saumur, pour atta-" quer Angers où nous allons tête baissée. Je vous assure que la chose est difficile au dernier point, puis qu'on ne vous l'accorde pas. Vous verrez ce que Son Eminence vous en " écrira; il parla avant-hier de vous au Confeil: M. de Manicamp n'a pû savoir ce que ", c'est,

, c'est, mais il croit que c'étoit sur le sujet de la Charité. Ensin, Monsieur, soyez per-1652. suadé, s'il vous plaît, que M. le Cardinal, veut que vous l'aimiez, & qu'il sera toujours ce qui sera faisable pour vous. Il a publié, hautement que vous l'aviez obligé de si bonne grace, sans qu'il eût jamais rien fait pour, vous, qu'il seroit bien ingrat s'il en demeuroit en reste. Le Pere Clausel m'a dit le sanvoir de bonne part, & qu'après que vous l'eûtes quitté à Vierson, il sut fort long-tems à ne s'entretenir que de vous.

" Aussi-tôt que vous aurez reçu cette Let-", tre, faites-moi la grace d'écrire un mot de ", remerciment a Marsac: il a fait avec ardeur ", tout ce que j'ai voulu pour votre service: au ", bas de votre Lettre priez-le de remercier " Champsleury de son amitié, ils vous esti-", ment tous deux infiniment, & je juge par la ", qu'ils copient leur Maître. Je vous dirai ", d'autres circonstances que vous serez bien

,, aise de savoir.

" Je pense que c'est vous avoir parlé de vos " appointemens, que de vous avoir dit l'ab-" sence du Surintendant. En passant à Tours " je lui donnerai une attaque, mais les plus ha-" biles disent que ce sera en vain, & que si vous " pouviez vous faire payer sans ordonnance, ", vous leur épargneriez & à vous la peine du " refus.

, On meurt de faim ici, on n'a pas un sou, , & depuis la Reine jusques aux moindres gens ,, on ne fait qu'emprunter, voyez par là si vos

,, appointemens sont prêts.

"M. de Manicamp m'a dit que les Troupes du Duc d'Orleans vous iront visiter: il vous

» con-

, conseille d'être bien sur vos gardes, & de 1652., vous servir de tous les moyens que vous pour, rez pour vous defendre, elles vont secourir Monrond.

"On dit ici que M. de Chabot veut danser "dans le Château d'Angers: il menace les ha-

" bitans de la Ville de leur derniere ruine, s'ils " ouvrent les portes au Roi; de sorte que les " Maréchaux de logis ont été resusez. Cepen-" dant les principaux de la Ville sont bien in-

tentionnez. Le Presidial est ici qui assure, son Eminence que dans peu on sera maître

", de la Ville.

"Orleans, dit-on, a chasse le Marquis de "Sourdis: on y crie vive le Roi; cependant

" on s'attend à une cruelle guerre.

"Le Roi aime fort M. le Cardinal. M. de "Manchini son neveu, & M. de Furenne; ils "jouent incessamment ensemble. Les choses "sont fort dans l'incertitude. M. le Prince est "malade, à ce qu'on dit. M. de Châteauneus "s'est retiré. M. le Cardinal a écrit au Clergé, "pour l'intéresser dans sa cause sur les Arrêts "du Parlement donnez contre lui: on vient de toutes parts lui offrir ses services; il gouverne "toujours comme auparavant.

"Le Marêchal d'Hoquincour s'en va dans sin Gouvernement, M. de Manicamp dans le sien; M. Servien est rentré dans les affaires depuis deux jours, il va au Conseil. M. le Tellier est plus doux qu'auparavant. Je n'en puis plus d'envie de dormir; il est deux heures après minuit; nous avons vu le bal qui a fini il y a une heure.

" Pour l'affaire des Troupes de Decise & des " autres Garnisons, j'en ai parlé à M. de la " Vril-

" Vrilliere: si je n'avois point d'assaire deplus " grande consequence chez M. le Roi, je m'y 1652. -,, employerois, mais c'est tout ce que je pour-,, rai faire que de l'obliger à m'expedier. Tâ-,, chez, s'il vous plaît, Monsieur, je vous en " supplie, de les disposer à cela. Je ne laisserai " pas d'en tirer quelques estocades quand j'au-, rai mon compte, mais par la mort, ce sont " d'étranges gens que les Ministres subalternes. , On dit que j'ai fait miracle d'en avoir tant " fait en quatre jours: il y en a, à ce que dit le " Pere Clausel, qui n'en ont pu faire autant en " fix mois; car le Cardinal est inaccessible, & " les Ministres ont toujours été accablez d'écritures. Il est vrai que c'est tout ce qu'ils " peuvent faire pour les gens, quand il n'y a " pas un quart-d'écu à l'Epargne; chacun au " moins veut du papier. Adieu, Monsieur, " je commence à rêver.

CORBINELLI.

" Le lendemain que ma Lettre a été écrite, " j'ai trouvé que le courrier ne partoit pas si-tôt, " & cependant il m'est arrivé d'autres choses à vous dire.

"La première est, que M. le Cardinal m'a envoyé chercher pour me donner avis que les Troupes du Duc d'Orleans marchoient à vous. Il m'a demandé si vous aviez beaucoup d'amis qui vous assisteroient. Je lui ai dit qu'oui & que vous n'oublieriez rien pour son service, & pour votre devoir. Il m'a dit que vous deviez avoir reçu ordre pour la Charité, & de vous bien entendre avec M. de Paluau. Il m'a dit que vous auriez bientôt les expeditions pour votre Regiment, à quoi je m'é-

" m'écriai que Langlée avoit eu tort de dire 🝃 1652., M. le Tellier, que je me contenterai de sim-, ples Commissions. Vous savez, lui ai-je , dit, Monseigneur, si cela est ainsi. Non, m'a-t-il répondu, & je ne le voudrois pas. , J'ai ordonné qu'on vous délivrât les ordres , que vous demandiez, & même tous les lieux , d'assemblée que vous voudriez, ajoûtant, , M. de Bussy peut faire un bon corps de cela; " & si après il y a jour de lui faire toucher de ,, l'argent, il en aura; à quoi je repliquai que ,, vous feriez tout votre possible pour son servi-" ce, mais que s'il vouloit vous donner des af-" figuations sur les Tailles du Nivernois, vous " mettriez sur pied un Corps de dix Cornettes , avant la fin du quartier d'hiver. Il me ré-,, pondit encore qu'il n'oseroit, cependant qu'il " en alloit parler à M. Colbert: & en même , tems il l'a envoyé chercher par tout inutilement; c'est pourquoi le courrier part sans, que je vous puisse dire si nous aurons des , affignations, ou seulement des ordres de quartiers d'hiver.

CORBINELLA

Deux jours après je reçus cette Lettre du Roi.

Monsieur le Comte de Bussy Rabutin, Ayant resolu de faire venir vers la rivie, re de Loire la plus grande partie de mes troupes que j'ai presentement en Bourgogne, je donne ordre à mon Oncle le Duc d'Epernon de saire marcher mon Regiment de Navarre, & ceux d'Uxelles, de Carignan, & de Visle Insanterie, de Cœuvres, & du Plessis.

, Prassin Cavalerie, jusques aux environs d'A-. , valon: & ayant consideré qu'il seroit à pro-1672. ,, pos d'employer une personne de confiance & , d'autorité convenable pour les aller recevoir , & les faire avancer & vivre en bon ordre. , je vous ai choisi pour cet effet, & j'ai bien ,, voulu vous faire cette Lettre, pour vous di-,, re que si tôt que vous aurez avis de mondit , Oncle, ou de quelque Officier Général qui ,, se chargera du commandement & de la con-, duite desdites Troupes, du tems auquel elles ,, arriveront près d'Avalon, vous ayez à vous y , rendre pour en prendre le commandement. , & les saire acheminer suivant mes routes ius-, ques vers la Charité; où arrivant vous rece-, vrez mes ordres de ce que vous aurez à faire, , vous recommandant de tenir la main à ce que , les vivres necessaires soient fournis par étapes " aux presens & effectifs desdites Troupes, & , à ce qu'elles marchent incessamment au ren-,, dez-vous porté par mesdites routes, & qu'elles vivent en si bon ordre, que mes Sujets n'en puissent recevoir d'oppression; vous as-, surant que les soins que vous prendrez de ", l'execution de ce qui est en cela de ma volon-, té, me seront en particuliere consideration. " Et sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. le " Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. " Ecrit à Saumur le 12. de Fevrier 1652. Signé. "LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité de M. le Tellier Secretaire d'Etat. Le lendemain je reçus cette Lettre du Roi.

Mon-

Monsieur de Bussy Rabutin, Ayant eu avis que le Duc de Nemours qui a sui-", vi le Prince de Condé, & a été envoyé par , lui en Flandres pour traiter avec les ennemis declarez de cette Couronne, doit entrer au ,, premier jour dans mon Royaume à la tête d'une armée Espagnole, pour essayer de troubler mon Etat & ruiner mon autorité & Sujets, par le desordre & ravage que ses troupes prétendent faire dans mes Provinces; presumant qu'ils se peuvent avancer jusques au milieu de mon Royaume, tandis que je suis necessairement occupé par deçà à y remettre le calme, & à empêcher les mauvais effets des factions que l'on a commencé d'y , former contre mon service; bien que j'espere qu'avec l'affistance de Dieu & la puissance qu'il a mise en mes mains, je pourrai bien arrêter les progrès de mes ennemis, & les entreprises des rebelles. Neanmoins, comme pour resister à un mal si pressant, & dont le cours pourroit endommager plufieurs Provinces s'il n'y étoit promptement remedié, j'ai estimé que la meilleure & plus considerable , force étoit celle de ma Noblesse, qui non ,, seulement par l'interêt qu'elle doit prendre au , maintien de mon autorité & de mon Etat, , mais par sa generosité accoûtumée, ne peut manquer à me servir en cette occasion, com-, me elle a fait les Rois mes predecesseurs, dans toutes celles quise sont présentées pour , la conservation du Royaume. J'ai resolu de , l'employer sur cette occurrence, & j'ai bien voulu vous faire cette Lettre pour vous dire , qu'aussi-tôt que vous l'aurez reçue, vous , ayez

ayez à faire avertir tous les Gentilshommes de l'étenduë de votre Charge, de se tenir prêts 1651. & en bon état d'armes & de chevaux, pour marcher avec vous, & se rendre auprès de moi au premier ordre qu'ils en recevront de vous, ensuite de celui que je vous donnerai en peu de jours, & que vous les assuriez tous qu'ils ne sauroient rendre une préuve de leur zele & fidelité, que je confidere davantage, ,, qu'en venant me servir en bon état, & aussi-, tôt qu'il leur sera ordonné. Et me promettant que vous n'obmettrez rien de votre part, pour me servir utilement avec tous ceux de la , Province où vous commandez; je ne vous ,, en dirai pas davantage, que pour vous assurer , que vous ferez chose qui me sera très-agrea-,, ble. Sur ce, je prierai Dieu qu'il vous ait, M. , de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Écrit , à Saumur ce 13. de Fevrier 1652. Signé, "LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'État qui m'envoyoit encore un Arrêt du Confeil d'État, par lequel le Roi cassoit l'Arrêt de surseance du Parlement de Paris du 12. de Janvier 1652. donné sur les Lettres de Declaration de Sa Majesté contre le Prince de Condé.

Quand je ne dis rien sur tous les ordres que je reçois, c'est une marque que je les execute, & quand je ne les execute pas, ou que je n'en

fais qu'une partie, j'en dis les raisons.

Le lendemain du jour que je reçus la depêche du Roi par le même Secretaire d'Etat, je reçus une autre Lettre du Roi écrite de Saumur

Digitized by Google

240 MEMOIRES DU COMTE

mur le 14. de Fevrier, contresignée le Tel-1652 lier, qui étoit le duplicata de la Lettre du 12pour aller recevoir à Avalon les Troupes de Bourgogne.

> Par le même courrier je reçus cette Lettre du Cardinal Mazarin écrite de sa main, avec

des ordres du Roi.

Monsieur,

" Vous trouverez ci joints les ordres du Roi , que vous desirez pour les deux personnes qui , traversent le bien de son service en vos quar-, tiers. On yous envoye les Commissions & , les autres expeditions pour les deux Compagnies de Cavalerie que vous avez levées. Leurs Majestez ont été bien aises que vous ayez fait arrêter les armes qu'on menoit à la Charité, & si vous pouviez en attraper encore d'autres, elles se loueront d'autant plus de vôtre affection & de vos soins; sur tout elles desirent que vous en ayez un tout particulier pour ce qui regarde la Charité, & de donner à M. de Paluau le plus d'affistance qu'il vous sera possible. Je vous en conjure aussi, & de croire que je correspondrai de sorte à l'amitié que vous me témoignez, que vous connoîtrez que je sai l'estimer au point , qu'elle merite, & que je suis veritablement.

Monsieur,

Vôtre très-affectionné serviteur, Le Cardinal MAZARINI.

A Saumur ce 14, de Fevrier 1652.

Ez

Et à la marge, "Vous m'obligerez de considerer une priere que ce Gentilhomme vous fe- 1652, na de ma part touchant les trois cens moufquets que vous avez pris; c'est pour le Regiment de M. de Mercœur: jetâcherai de vous

" en faire recompenser d'ailleurs.

Ces ordres du Roi que le Cardinal m'envoyoit étoient deux Lettres de cachet que j'avois demandées; l'une pour chasser Bolacre Lieutenant General de Nevers, qui avoit été assez fou pour me proposer d'entrer dans les interêts du Duc d'Orleans, & duquel j'avois tiré le secret en seignant d'écouter ses propositions; & l'autre pour chasser Beugne Procureur du Roi de Saint Pierre le Moustier qui m'avoit parlé insolemment.

Lorsque j'eus reçu cette depêche, j'envoyai chercher le Lieutenant General; mais ayant eu avis de ce que je lui voulois dire, il se cacha deux jours durant, pendant lesquels il ne daigna me faire parler par personne, songeant plutôt à éviter de recevoir l'ordre, qu'à m'adoucir par ses soûmissions. Ensin je le trouvai & je l'envoyai à Riom en Auvergne suivant l'intention

de Sa Majesté.

Pour le Procureur du Roi, auffi-tôt qu'il suit que j'avois une Lettre de cachet pour lui, il me vint trouver, & me dit que l'ayant appris, il me venoit assurer que je n'avois pas besoin de Lettre du Roi pour l'obliger de m'obéir, & qu'il avoit tant de respect pour ma personne & pour mon caractere, que sur le moindre billet de ma part, il iroit au bout du monde.

Véritablement les armes me tomberent des mains. Je lui dis qu'ayant demandé justice au Roi de lui, pour m'avoir manqué de respect, ... Tome I.

je le trouvois si bien revenu dans son devoir, 1652, que j'oubliois le passé, & qu'il ne partiroit point de chez lui. Là-dessus je jettai au feu devant lui la Lettre que j'avois pour le chasser, & après l'avoir embrassé, & avoir reçu de lui des protestations d'une reconnoissance éternelle, il s'en retourna dans sa maison.

Je reçus alors la Commission pour lever un Regiment de Cavalerie sous mon nom: elle est

du 12. de Fevrier 16/2.

le devois faire mettre ce Regiment sous le nom du Cardinal, comme il m'étoit facile, & prendre seulement une Commission de Mestre de camp sous lui, cela m'auroit encoreplus attaché à Son Eminence, & l'auroit plus interessé dans ma fortune; mais je n'y songeai pas, & je crûs qu'après les affurances d'amitié qu'il m'avoit données, faisant fort bien mon devoir. comme je levoulois toûjours faire, je ne pouvois jamais manquer de m'avancer & d'aller à tont. Cependant cela ne sussissit pas; il me falloit encore prendre d'autres précautions; & si on m'avoit vu si étroitement attaché à lui, onn'auroit ofé entreprendre de me rendre de mauvais offices; & quand on l'auroit voulu tenter. les entrées que cet attachement m'auroit données auprès de lui, m'auroient donné les moyens de les détruire.

Le même jour que je reçus cette Commission, j'écrivis encore aux habitans de la Charité, que je leur ordonnois de faire sortir le Regiment de Langeron de leur Ville, ou que je les châtierois de leur desobéissance. Ils me vinrent trouver le lendemain à Nevers, & toute la substance de leur discours su qu'ils n'étoient pas les Maîtres; je leur ré-

pondis que je savois bien ce que j'en devois

croire, & je les renvoyai.

" 165≥. e

Ils ne furent pas sortis d'auprès de moi que je montai à cheval pour aller à Avalon recevoir les troupes de Bourgogne. J'y trouvai une Lettre du Roi, qui étoit encore un duplicata de celle du 14. de Fevrier, que m'envoyoit Bernard de Nogaret Duc d'Epernon, en m'écrivant cette Lettre.

Monsieur,

" Je vous envoye une Lettre du Roi que i'ai reçue pour vous, par laquelle vous connoîtrez, comme l'intention de Sa Majesté est que je fasse marcher vers le Nivernois la plûpart des troupes qui sont en cette Province, pour aller sous votre conduite où Sa Majesté " leur ordonne; & comme je suis obligé pour son 7) service de retenir le Regiment de Navarre & 97 celui de Cavalerie de Cœuvres afin d'empêcher les courses & voleries de la garnison de Seurre, de tenir en sureté les places de son voifinage, de diffiper les levées qu'on projette de faire dans ce Gouvernement contre le service du Roi, & de m'opposer aux Troupes ennemies qui ont déja commencé à paroître sur la " frontière; je donne avis à Sa Majesté, que si elle desire au lieu du Regiment de Navarre, joindre celui de Lyonnois aux Troupes qu'el-" le vous donne à conduire, je le ferai marcher 22 auffi-tôt que j'en aurai reçu ses ordres. J'ai fait cependant expedier les miens, pour, suivant 77 ceux que j'ai déja de Sa Majesté, faire rendre le Regiment du Pleffis-Prassin à Sainte Co-7) L 2 , lom , lombe près Donzi, celui de Carignan à la 1652., Chapelle Saint André, celui d'Uxelles à Cef, fi, & celui de Ville à Colmeri; le tout près
, du même lieu de Donzi. La difficulté qu'il
, y aura d'affembler tous ces Corps dont les
, Compagnies sont fort dispersées, & aux lieux
, les plus reculez de cette Province, & dans la
, Bresse, & le Charolois, vous donnera plus de
, loisir d'attendre leur arrivée, dont nous tacherons de vous donner encore des avis plus pré, cis. Obligez-moi cependant de croire que je
, suis aussi passionnément qu'il se peut,

MONSIEUR,

Vôtre très-affectionné serviteur, Le Duc d'Epernon.

A Dijon ce 21. de Fevrier 1652.

Et à la marge, "Monsieur, je vous donne avis , par avance que le Regiment de Carignan pour-, ra arriver le deuxième du mois de Mars pro-, chain à la Chapelle Saint André. Je garde les , originaux des roûtes pour les remettre entre les , mains de ceux qui conduiront les Corps, & je , vous envoye des copies collationnées, sur les-, quelles il vous plaira de faire expédier vos at-, taches, & me les faire tenir.

Je fis réponse au Duc d'Epernon, & en lui envoyant mes attaches, je changeai les ordres donnez à Cessi & à Colmeri, qui étoient alors

deux terres à moi.

Les habitans de la Charité qui avoient crû jusques-là que le bruit des troupes de Bourgogne étoit une nouvelle que j'avois fait courir pour les

DE BUSSY RABUTIN.

245

les épouvanter, voyant enfin que c'étoit tout de bon, & que cet orage alloit tomber sur eux, 1652, me députerent deux Echevins à Avalon, pour me dire qu'ils étoient en état de chasser le Regiment de Langeron. Je leur répondis que je n'avois que faire de leur consentement pour ce-la, que je voyois bien la raison de leur obésse quand je serois seul, comme quand je serois à la tête d'une armée. Ils s'en retournerent à la Charité, & moi à Nevers, attendre des nouvelles des Troupes de Bourgogne. J'y trouvaices deux Lettres du Comte de Paluau.

MONSIEUR,

"Sa Majesté me donne avis qu'elle vous a " envoyé ses ordres pour assembler les Troupes " de Bourgogne à Donzi, & m'ordonne aussi " de vous saire savoir ce que vous aurez à faire " avec lesdites Troupes lors qu'elles seront as-" semblées: c'est pourquoi je vous supplie de " tout mon cœur, de m'avertir en diligence " quand elles commenceront à arriver, & de " croire que je suis avec passion,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble serviteur, PALUAUI

A Saint Amand ce 24: de Pevrier 1652,

1652, A Saint Amand ce 25. de Fevrier 1652.

MONSIEUR,

" Je suis fort étonné de ce que vous ne me " marquez point dans votre Lettre avoir re-" cu les ordres du Roi pour aller recevoir les " Troupes à Donzi. Vous verrez hien par la " mienne du 24. de ce mois que Sa Majesté me " fait savoir qu'elle vous a envoyé les dits ordres. Je vous prie de me faire savoir quand-" vous les aurez reçus , & quand les dites " Troupes arriveront , & tenez la chose la " plus secrette qu'il vous sera possible. J'ai " trois Regimens dans le Berri qui me donnent bien de la peine pour leurs logemens. Je, travaillerai aujourd'hui pour saire ce que vous desirez.

", Si je reçois quelques nouvelles de la Conr, ", je vous en ferai part. Cependant je vous af-", sure que personne du monde n'est avec plus.

de passion que moi

MONSIEUR,

Vôtre très-bumble serviteur, PALUAU:

Cette Lettre répondoit à une que j'avois écrite de Nevers au Comte de Paluau, la veille du jour que j'y avois reçu les ordres de la Cour. Je lui fis aussi-tôt reponse, qu'après avoir reçu il y avoit sept ou huit jours les ordres du Roi pour aller recevoir les Troupes de Bourgogne à Avalon, j'étois parti si brusquement que

247

que je ne lui en avois pas donné avis; que j'en revenois sans les amener, par les raisons qu'il 1652. verroit dans la Lettre du Duc d'Epernon, dont je lui envoyois copie.

Le lendemain je reçus un paquet de lui, dans lequel il y avoit cette Lettre du Roi.

M Onsieur le Comte de Bussy Rabutin, Je vous ai mandé qu'en arrivant au rendez-vous de Donzi avec les Troupes que ie , vous ai ordonné d'aller prendre à Avalon, , vous recevrez mes ordres de ce que vous aun rez à faire, & ayant destiné lesdites Troupes , pour servir sous le commandement du Sieur ,, de Paluau pour un effet important à mon ser-" vice: Je vous fais cette Lettre pour vous dire , que vous ayez à le joindre au plûtôt avec lesdi-, tes Troupes au lieu où il vous mandera de les faire avancer, les mettant sous son commande-, ment, & y agissant en votre Charge de Marêchal de Camp sous ses ordres, si mieux vous n'aimez retourner prendre les fonctions de votre Charge en ma Province de Nivernois: de quoi me remettant sur vous, je prie Dieu , qu'il vous ait, Mr. le Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Saumur le 18. de Ferrier 1652. Signé, LOUIS. Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre étoit celle-ci du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 26. de Fevrier 1652.

MONSIEUR,
"J'ai reçu les ordres de la Courqui m'obliL 4 " gent

-,, gent à marcher avec ma Cavalerie droit à 1652., Tours pour prendre la tête ou la queue de M. ,, de Beaufort qui marche vers Angers. Je vous " en donne avis, afin que vous preniez soin d'assembler todjours les Troupes qui arrive-, ront de Bourgogne à Donzi. Et parce que , le Roi m'ordonne d'en prendre le commandement, & vous ordonne aussi, comme vous , verrez par le present ordre que je vous en-, voye, de vous joindre à moi : je vous fais ces " lignes pour vous dire que si-tôt que lesdites Troupes seront jointes, mon sens est que vous preniez la Charité en attendant que vous , ayez d'autres ordres; & que vous preniez au ,, de-là de la Loire les postes les plus avantageux & les plus propres pour soûtenir le blocus de " Monrond, ayant correspondance avec le Marêchal de Camp que je laisserai en ce lieu pour , maintenir ce poste, & recevoir plusieurs Re-" gimens qui ont ordre de venir en ce lieu, & " dont quelques-uns sont déja arrivez.

dont quelques-uns sont déja arrivez.

"Comme je vous marque que c'est un service considerable que de prendre la Charité, je vous laisse aussi la liberté d'en user comme il vous plaira: car comme c'est une Ville de votre Gouvernement, & que la connoissant mieux que moi, vous y jugeriez possible plus de dissiculté que je ne m'en imagine, je laisse à votre choix de l'attaquer ou de ne l'attaquer pas. Si vous la prenez, il me semble que tenant Garnison dedans, vous pouvez aisément bien loger vos Troupes tout du long de la riviere vers le Pas-de-Fer, & Pougues, lieux assez proches de Saint Amand, & postez sur le passage de la riviere pour yvenir en cas de besoin, & vous joindre aux Troupes qui-ont ordre d'y

249

venir; remettant neanmoins toutes choses à ce que vous jugerez à propos, & vous sup-1652; pliant de croire que je suis avec passion,

Monsieur,

Vôtre très-bumble serviteur.
PALUAU.

Dans ce tems-là les Echevins de la Charité me vinrent donner avis qu'ils avoient chassé le Regiment de Langeron. Je m'y en allai aussitot, & n'y trouvant plus, au lieu de leur desobéissance passée, qu'une soumission extraordinaire; cela me gagna tellement le cœur, que bien loin de les châtier, comme j'avois resolu, je sis dessein de les tenir dans leur devoir par les meilleurs traitemens que je leur pourroissaire. En y arrivant le depêchai Corbinelli au Cardinal, & je lui a de dai que j'étois ensin dans la Charité.

Deux heures après avoir fait cette depêche, je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, sans dat te, mais qui devoit être du 27, de Fevrier 1652.

MONSMEUR,

" J'apprends par Messieurs de la Charité, qu'ils ont chasse la Garnison. Les Troupes de Bourgogne ont fort rechausse leur sidelité; de quelque façon qu'on en soit le maître, le service du Roi en prositera tossjours beaucoup, tant pour la sureté du blocus de Monrond que pour vous donner moyen de bien loger ces Troupes, mettant une par-

n, tie de votre Infanterie dans la Charité, & le 1652., reste aussi bien que la Cavalerie, le long de la rivière: de cette sorte je voi toutes choses.

, en sureté. " Je marche à grandes journées pour pren-" dre la tête ou la queue des Troupes de M. de , Beaufort; & parce que je ne saurois prévoir s'il vous peut tomber sur les bras un secours. aflez confiderable pour vous donner à craindre, étant joint avec les Troupes de M. de Baradas, & que même je ne faurois vous, rien prescrire au cas que cela arrivar; il est , necessaire que vous vous abouchiez M. de Baradas & vous, afin qu'agiffant de concert, ,, vous puissiez prendre une bonne resolution. , fur tout ce qui se presentera. Si M. de Canillac arrive, comme la Cour me le mande, avec de la Cavalerie, vous vous aboucherez. auffi avec lui. Outre vous prendrez la fourniture du pain per le le Troupes dans la Charité: fachant cou ne je sai qu'il y a beaucoup de bleds dans ladite Ville, je vous prie de faire arrêter tous lesdits bleds : carje mande à la Cour que je vous ai prié de les arrêter pour faire le siège de Monrond. Faites tenir compte de ce que vous prendrez pour le pain des Troupes que vous avez. & envoyez un état à Messieurs Foucaud & Ravot, Intendans de cette Armée, afin que j'en faflesdits bleds. Je suis,

Monsieur,

Kotre stes-humble serviteur, PALUAU. Quand: . DE BUSSY RABUTINA

Quand je ne rapporte point mes Lettres, c'est que je n'en ai pas sait de copies, parce que j'étois 16,72-trop pressé en les écrivant, mais je demeurois presque toûjours d'accord de ce qu'on me proposoit, & quand je n'en suis pas convenu, je l'ai expliqué, & j'en ai dit les raisons dans la suite de mes Memoires.

Le lendemain du jour que je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, j'en reçus encore une autre de lui sans datte, qui devoit être du 28. de Fevrier: & sur cela il saut que je remarque en passant, qu'il est mal à ceux qui écrivent, même des bagatelles, de ne point datter leurs Lettres; mais que c'est une saute considerable à la guerre, & non seulement de ne pas mettre le lieu & le jour, mais encore l'heure: c'est en ce mêtier-là où l'exactitude est de la derniere consequence.

MONSIEUR,

Le Roi m'ayant ordonné de faire joindre les Troupes qui sont venues de Bourgogne à celles que j'ai avec moi, je vous envoye le Sieur de la Cour Saint Fal Aide de camp pour ce sujet, & vous prie de ne pas perdre na moment de tems à marcher avec lesdites Troupes, avec le plus de diligence qu'il vous sera possible: & parce que je marche du côté de Boisgenci, je vous envoye une route pour me venir joindre par le chemin le plus court, que je vous prie de suivre autant qu'il vous sera possible, & avec le moins de desordre qu'il se pourra. L'ai fait de rigoureux exemples pour les vols de chevaux, qui pur le court pour les vols de chevaux, qui product pour les vols de chevaux, qui product pour les vols de chevaux, qui product per les vols de chevaux qui product per les vols de chevaux qui product per les vols de chevaux qui pre les vols de chevaux qui product per les vols de chevaux qu

m'ont si bien réussi, que je vous prie d'en fai-1652,, re autant, vous recommandant encore de marcher diligemment, & pour chose de la derniere importance au service de Sa Majesté. Je suis,

Monsieur,

Vôtre très humble serviteur, PALUAU.

Et ala marge, "Le Regiment de Sainte Maure Infanterie, marchera à votre droite partant de Gien.

" Si les équipages de Sainte Maure ont besoin d'escorte pour vous joindre, jevous prie de

, leur en donner.

Je fis réponse au Comte de Paluau, qu'ausfi-tôt que les Troupes de Bourgogne seroientarrivées je les lui menerois, mais que je n'en avois encore aucunes nouvelles.

Le lendemain il m'écrivit ce billet avant que

d'avoir reçu ma réponse.

A Noyers ce premier de Mars 1652:

MONSIEUR,

,, Vous laisserez deux cens hommes d'Infannterie de tous les Corps, dans la Charité, asin n que la Ville & le passage soient assurez pour le Roi, & me croirez tout à vous. PALUAU.

Cependant j'étois en grande impatience d'avoir nouvelles des Troupes de Bourgogne, lors qu'on

qu'on me donna avis que le Regiment d'Infanterie du Plessis Prassin étoit à la porte de la Vil-1652. le, & un moment après je vis entrer Massoni Piedmontois, Lieutenant Colonel de ce Regiment, dans ma chambre, qui me dit qu'il m'avoit envoyé à Nevers, où il me croyoit, un Officier à l'ordre. Sur cela je fis dire aux Echevins de faire le logement pour quatre cens hommes, que Massoni m'avoit dit être dans ce Regiment, & je montai à cheval pour en aller faire la revue. A mon retour chez moi, j'y trouvai les Echevins, & leur ayant demandé si on avoit sait ce que j'avois ordonné, ils me demanderent l'ordre du Roi pour cela. Je fis appeller mon Secretaire, & lui ayant fait écrire un ordre que je fignai devant eux, je le leur donnai, en leur disant que c'étoit là l'ordre du Roi. Ils me répondirent qu'ils n'avoient accoûtumé de loger des troupes que sur des Lettres de cachet: Je leur Rebeldis qu'ils commenceroient d'en loger ce jour-là lion de far mes ordres qui valoient des Lettres de cachet, la Character de cachet, rité. puisque j'avois l'honneur de representer la personne du Roi. Ils sortirent de ma chambre sans me rien repliquer, mais avec un air de gens mal intentionnez. Je ne fis pas femblant d'y prendre garde. Cependant au-lieu d'aller faire le logement ils allerent faire prendre les armes au Peuple. Auffi-tôt que j'en fus averti je montai a cheval avec vingt-cinq ou trente Gentilshom. mes de la Province qui m'étojent venu trouver far le bruit du passage des Troupes de Bourgogne, & avec une Compagnie de quarante Maîtres pour le sel, qui demeuroit d'ordinaire à la Cha-rité. Mon intention étoit de charger tout ce que je trouverois dans les rues, mais le peuple * avoit mis bon ordre. Je n'y trouvai personne:.

ne: toutes les boutiques étoient fermées: &: 1632. m'en allant à la porte de Paris, par où venoit: le Regiment du Plessis, je la trouvai sermée aussi. & sept à huit cens hommes sur les murailles, que mes menaces & mes remontrances. ne persuaderent pas de m'oberr. Les Magistrats qui ne vouloient pas être responsables de la rebellion s'étoient cachez, & je ne pûs parler qu'à des batteliers yvres, qui me dirent qu'ils mourroient plûtôt que de recevoir des Troupes. Je jugeai à propos de me retirer à mon logis, où avant mandé les Echevins, je leur dis, que puis qu'ils ne vouloient pas me faire obeir, j'allois sortir de la Ville pour en trouver les moyens. Eux qui apprehendoient les suites, me prierent de demeurer. Je leur dis que je ne demeurerois pas dans un lieu où je devois être le Maître, & où je ne l'étois pas. Ils me supplierent au moins de ne pas encore sortir ou'ils n'eussent fait leurs derniers efforts pour appaifer la fedition. Après, m'étant venus dire qu'ils n'avoient pû rien gagner fur l'opiniatreté du peuple, je sortis avec ma Moblesse, & je laissai la Compagnie du sel dans la Ville pour m'y servir aux occasions. Je m'en allai trouver le Regiment du Plessis: & quoi que des quatre cens hommes dont il étoit composé, il n'y en est que la moitié d'armez, je ne desesperai pas de pouvoir prendre la Charité avec eux. Après les avoir postez en deux endroits où je voulois al-ler à la sappe, j'envoyai toute la nuit du 6, au 7. de Mars à Nevers, pour me faire apporter deux cens livres de poudre de la grosse grenée. soixante-fix livres de poudre fine, deux cens vingt-fix livres de plomb, trente-sept livres de méche, deux douzaines de pics & hoyaux, &: deux.

deux douzaines de pelles. C'étoit faire un Sie-

tite maison à mille pas de la Ville.

A la pointe du jour on m'apporta une Lettre du Comte de Pionsac qui étoit arrivé à la Charité par le côté du Berri. Il me mandoit ou'il venoit de la Cour, qu'il en avoit apporté des ordres au Comte de Paluau, duquel il: avoit une Lettre pour moi, qu'il me vouloit donner en main propre: que cependant avanterouvé toute la Ville en desordre, il avoit fait asfembler les: Magistrats & les principaux habitans, & leur avoit representé les malheurs où ils s'alhoient jetter s'ils n'y remedioient promptement. qu'il leur avoit offert son entremise auprès de moi pour m'appaiser, & qu'eux étant plus sages qu'ils n'étoient la veille, & lui avant remis leurs interêts entre les mains, il me demandoit quelle satisfaction j'en voulois recevoir. Je lui mandai que je voulois qu'ils logeassent le Regiment du Plessis tant & si long-tems qu'il me plairoit, & qu'ils me remissent six des plus mutins pour les faire pendre; & fur cela j'entrai dans la Ville à la têre du Regiment du Plessis.

Pionsac m'ayant donné la Lettre du Comte de Paluau, me dit entre autres nouvelles de la Cour, que le Roi avoit pardonné aux abelles d'Angers. Je crus que c'étoit là une leçon pour moi, or sur cet exemple, je remis aux habitans les six des leurs qui devoient être pendus; mais je sis ôter les armes aux Bourgeois, or après en avoir armé les soldats du Regiment du Plesse qui en manquoient, je sis server le reste. Le

Comte de Paluan m'écrivoit ceci.

1652. De Beguiaux Ribaux cc 5. de Mars 1652...

MONSIEUR

" Lors que je vous af prié de marcher avec. , les Troupes, je prenois la liberté de vous r, donnér cette peine en attendant que j'eusse " quelqu'un de Messieurs les Maréchaux de , Camp qui servit avec moi, pour que le servi-, ce de Sa Majesté ne fûr pas retardé. A prefent que Messieurs de Pionsac & de Sainte " Maure sont ici, & que je voi par l'ordre du " Roi, que Sa Majesté vous peut avoir desti-, né à lui rendre que leue service ailleurs, com-" me vous le pourrez voir par ledit ordre que je " vous envoye, j'ai prié M. le Comte de Pion-, sac d'aller recevoir de vous les Troupes qui " sont arrivées de Bourgogne, afin de les con-, duire en ce lieu en diligence, & par le chemin le plus court, suivant: l'intention de Sa " Majesté. Je remets aussi à mondit Sieur le " Comte de Pionsac de vous dire les nouvelles de ce pais, or finirai en vous assurant que je suis.

MONSJEUR.

Vôtre très-humble serviteur,.
PALUAU.

Es par apostille, , J'ai mandé à Son Eminence ; que vous vous faissriez de tons les bleds de la , Charité. Ja vous supplie de me mander l'ordre , que vous y avez apporté , afin que je lui en , puisse rendre compte.

Danss

Dans ce même temps-là, je reçus cette Lettre du Chevalier de Baradas Maréchal de camp, 1652, que le Comte de Paluau avoit laissé au blocus de Monrond.

A Saint Amand ce 5. de Mars 1652. MONSIEUR,

"Je vous dirai que je suis arrivé ici de la journée d'hier, & je vous en ai voulu aussitot donner avis, afin que vous preniez vos mesures pour nons pouvoir aboucher: c'est pourquoi vous prendrez vôtre tems pour cela; & je croi que le meilleur sera de nous trouver à Dun-le-Roi à coucher: car vous savez que la correspondance que nous devons avoir est très-necessaire. Faites moi donc savoir s'il y vous plast au plûtôt de vos nouvelles, les attendant avec beaucoup d'impatience: que ce soit par personne bien assurée; c'est ce que j'espere de vous, comme aussi que vous me croyiez bien veritablement,

Monsieur,

Vôtre très-bumble, & très-obéissant

BARADAS.

Je lui mandai que je me trouverois à Néronde le 8. du mois, mais l'accablement de mes affaires: me fit oublier de lui tenir parole, ni même de lui écrire que je n'y pouvois aller.

Cependant le Regiment du Plessis-Prassin ayant vêçu trois jours à discretion dans la Cha-

rité,,

rité, les Echevins me vinrent supplier de donner 2052. quelque reglement là dessus. Je le fis; & deux jours après, les troupes de Bourgogne étant arrivées aux environs, je les fis passer quoi qu'elles eussent ordre d'y loger: mais je crus cette Ville assez châtiée; outre que la voulant conserver pour une garnison considerable, je ne la voulus pas mettre en état de ne la pouvoir soutenir.

Outre les armes que j'avois fait donner au Regiment du Plessis, il n'y eut pas un soldat mal vêtu que son hôte n'habillât, ni un soldat bien habillé, auquel son hôte ne payât la valeur de son habit; & je sis donner cinquante pistoles

aux Officiers.

Je sis encore payer par la Ville la dépense de cinq jours du Comte de Pionsac, & je lui sis saire present d'une couple de mulets pour la peine qu'il avoit prise de s'employer pour eux auprès de moi.

aupres de moi.

Après cela je sis réponse au Comte de Paluau, que puis qu'il y avoit un Officier General pour lui mener les troupes, & que je croyois être utile au service du Roi dans le Nivernois, j'y demeurerois.

Que le Comte de Pionfac lui diroit la re-

volte de la Charité & le châtiment.

Et qu'après avoir fait voir tous les greniers, j'y avois trouvé près de dix mille boisseaux de bled, dont le Roi pouvoit faire état.

Dans ce tems-là je recus les ordres du Roi

ei-aptès.

MOnsieur le Comte de Bussy Rabutin, Ayant eu agreable l'offre que vous m'avez faite de mettre sur pied en peu de tems un hon Regiment d'Infanterie : je vous écris cette. n cette Lettre, pour vous adresser les Commis-, sions pour la levée d'icelui, & vous dire 1652. ,, qu'aussi-tôt que vous l'aurez reçuë, vous " ayez à lever ledit Regiment au nombre de ,, dix Compagnies, choisissant des Capitaines , capables de les faire bonnes & de les main-, tenir en bon état, que vous choisissiez deux n lieux en l'étendue de votre Charge, pour " faire l'assemblée desdites dix Compagnies du-" rant dix jours : & auffi-tôt qu'ils seront ex-, pirez, vous fassiez marcher votredit Regi-" ment à Boisgenci, où arrivant il recevra mes , ordres de ce qu'il aura à faire. Et la presente " n'étant pour autre sujet, je prie Dieu qu'il , vous ait, M. le Comte de Buffy Rabutin, en , sa sainte garde. Ecrit à Saumur le 6 de Mara , 1652. Signe, LOUIS. Et plus bas, LE TELLIERA

Avec cotte Lettre je reçus celle-ci du Secretaire d'Etat M. le Tellier.

MONSIEUR,

L'on a été bien-aise d'apprendre par la Lettre qu'il vous a plû m'écrire, que les habitans de la Charité ont chassé la garnison que M. de Langeron y avoit établie; à quoi la marche que vous avez suite à Avalon a sans doute beaucoup contribué. Le Roi vous a volontiers accordé le Regiment de dix Compagnies d'Infanterie que vous desirez : j'en expedierai les Commissions avec les ordres de Sa Majesté necessaires pour l'assemblée. Je souhaite qu'il s'offre quelque meilleure occa-

260 MEMOIRES DU COMTE

,, sion de vous rendre mes services, afin de vous 1652,, témoigner que je suis très-veritablement,

Monsieur,

Vôtre très-bumble, & très-affectionné serviteur, LE TELLIER.

A Saumur ce 6. de Mars 1652

Second Ordre du Roi.

Onsieur de Bussy Rabutin, Ayant été informé que les habitans de ma ville de la Charité ont chassé hors d'icelle la garnisson qui y étoit établie, à dessein de me servir & de conserver ladite Ville en mon obéssein, sance : je vous ai voulu faire cette Lettre, pour vous dire que j'aurai bien agreable que vous fassiez pour quelque tems votre séjour en ladite Ville, pour maintenir les dits habitans en cette bonne disposition, & que vous me donniez avis de ce qui s'y passera concernant mon service: ce que me promettant que vous serez soigneux d'accomplir, je ne vous en serez soigneux d'accomplir d'

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité de M. de la Vrilliere Secretaire d'Etat.

Comme il y avoit long-tems que j'attendoiscette Commission d'Infanterie, il y avoit longtems même les quatre premieres Compagnies étoient 1672. fur pied dans les Paroisses des environs de la Charité, jusqu'à ce que les troupes de Bourgogne fussent passées. Veritablement aussi-tôt après je les y sis venir; elles se trouverent de plus de cent soldats effectifs sans les Officiers, & ma Compagnie de Cavalerie qui étoit de trente-deux Maîtres: & parce que le service du Roi ne me permettoit pas de m'assujettir à ne jamais sortir de la place, pouvant avoir des affaires en divers endroits de la Province, j'y mis le Sieur de Beauvoir Dunssun, homme de qualité, d'esprit & de courage, pour y commander en mon absence, auquel je reglai trois cens livres d'appointemens par mois, payables par la Ville.

Pour la subsistance de mon Insanterie, en attendant les ordres de la Cour, je donnai des ordres aux Paroisses de l'Election de la Charité, de payer sur & tant moins de leurs Tailles, & je seur sis donner des quittances des

Receveurs.

Dans ce tems-là je reçus un duplicata de la Lettre de cachet, par laquelle le Roi me commandoit de lever un Regiment d'Infanterie de dix Compagnies, & le lendemain je reçus celle-ci du Cardinal Mazarin.

A Saumur ce 7. de Mars 1652.

Monsieur,

"J'ai reçu la Lettre que vous m'avez écrite. "Leurs Majestez ont eu beaucoup de satisfac-"tion de ce qui s'est passé à la Charité; on vous "envoye les expeditions, pour un Regiment "d'In-

Memotres du Conte

,, d'Infanterie comme vous l'avez souhaité; je 1649. , vous prie de le rendre le meilleur que vous pourrez. Nous nous approchons de vous, & j'espere que je vous pourrai construer bientôt de vive voix les assurances de l'estime & p de la passion avec laquelle je suis,

MONSIEUR,

Vêtre très-affectionné serviteur, Le Gard. MAZARINI.

"Et de sa main, J'ai été ravi de ce qui s'est "passé à la Charité, & je vous prie de ne rien "oublier pour mettre le Regiment en bon état, "esperant de vous pouvoir assurer bien-tôt de "vive voix de mon amitié & service.

Ce même jour je reçus cette Lettre du Chevalier de Baradas.

M Néronde ce 9. de Mars 1652.

"Souffrez que je vous accuse de n'être pas "assez ponctuel à vos rendez-vous, puisque "même on n'y reçoit pas de vos nouvelles. Je "repars done ee matin pour m'en retourner. "ô j'ai beaucoup de regret de ne pouvoir pas "demeurer davantage ayant un million d'as-"faires à Saint Amand. De plus j'apprends "par une Lettre que j'ai reçué en m'en venant, "qu'il y avoit quelques Messieurs qui saisoient "quelques levées pour jetter dans Monrond; "mais je suis certain qu'après que j'aurai fait "tout >, tout mon possible pour m'y opposer & l'em>, pêcher, je serai piller & saccager leurs mai 1652.
>, sons, & que dans cent ans, ceux de leur
>, maison se ressouviendront de mon nom, que
>, je ne saurois mieux immortaliser qu'en ser
>, vant le Roi.

" Je vous dirai donc, Monsieur, que puisog que je suis assez malheureux pour ne pouvoir » pas avoir l'honneur de vous voir; j'ai appris » que vous aviez reçu un ordre de faire marcher » toutes les troupes que vous avez; mais quand " cela seroit, je vous prie de n'être pas si ponc-,, tuel, & que le Regiment d'Infanterie que , vous aurez le plus foible, vous le fassiez pas-, ser la Loire, ou le reteniez jusqu'à ce que , j'aye de vos nouvelles, par lesquelles si vous , me faites savoir que vous me donnerez un de ces Regimens-là, je lui envoyerai un ordre pour me venir joindre, & lui donnerai un quartier qui ne s'est nullement senti de la ,, guerre, mais bien qui a toute la graisse du " pais, & qui ne fait que favoriser ceux de " Monrond par quelques paisans qui y vont , porter quelques rafraichissemens, dont il s'en est pris que je vais faire pendre aussi-tôt mon arrivée à Saint Amand.

" Je vous dirai que ce Regiment quoi qu'il
" foit foible, me foulagera beaucoup, attendu
" que je m'en servirai pour relever la garde
" d'Orval, que ce Regiment peut faire trèsfacilement, & cette garde me satigue surieusement, le peu d'Infanterie que j'ai ayant plus
de sept à huit postes à garder. Ne vous arrêtez pas si ponctuellement aux ordres du Roi,
car il ne savoit pas mon besoin; s'il le savoit
il l'approuveroit.

264 MEMOIRES DU COMTE

" Je suis bien sâché encore une sois de n'arosz.,, voir point eu cette satisfaction de vous voir, car " nous aurions parlé sur de certaines matieres " qui ne se peuvent pas écrire. Je finirai par " celle que je veux bien que toute la terre sa-", che, puisque c'est de me dire nonobstant notre petit sujet de plainte,

Monsieur,

Vôtre très-humble, & très-obesssant Serviteur,

BARADAS.

Je lui fis aufli-tôt cette réponse.

MONSIEUR,

, d'avoir oublié même de vous mander que je " n'y pouvois aller; la quantité d'affaires que ", j'ai estes m'a fait faire cette faute, & j'en , suis encore aujourd'hui tellement accablé, , que je ne vous puis dire quand je pourrai avoir ", l'honneur de vous voir. J'en ai pour le moins " autant d'impatience que vous : cependant je , trouve que vous avez raison de faire un rude " exemple de ceux qui font des levées pour le " secours de Monrond. "Si je pouvois vous envoyer le Regiment " que vous me demandez, je n'y manquerois , pas: car sachant le besoin que vous en avez, n je ne serois pas en peine de le faire agréer à la , Cour; mais j'ai remis les troupes entre les , mains

"Je vous demande pardon d'avoir manqué " au rendez-vous que je vous avois donné, & mains de M. le Comte de Pionsac, auquel
j'ai fait la proposition que vous me faites: il 1652.
m'a répondu qu'il n'oseroit prendre cela sur
lui. J'en suis bien saché; car je suis, &c.

Le même jour je sis saire l'appréciation devant moi par les Officiers du Conseil du Duc de Mantouë, & par un Commissaire de l'Artillerie de la part du Roi, de six canons de batterie de trente livres de bales; de cinq cens boulets de calibre; & de seize embostures de sonte: de toutes lesquelles choses le Roi avoit besoin pour le Siege de Monrond, & qu'il prenoit dans le Château de Décise. Cet équipage sut estimé cinquante-cinq mille sept cens quarante livres, qui furent déduites sur les nous cens mille livres que le Roi avoit données en l'acquit du Duc de Mantouë, pour partie de la dot adjugée à la Princesse Marie de Gonzagues Reine de Pologne.

Cinq ou fix jours après le Chevalier de Baradas m'envoya un Officier de ses troupes, par lequel il m'écrivit cette Lettre sans datte, mais

qui devoit être du 13. de Mars 1652.

Monsieur,

" J'ai reçu Lettre de la Cour, dont je ne vous " écrirai point la teneur, mais vous ajoûterez " foi, s'il vous plaît, à ce Gentilhomme Offi-" cier d'ici, que je vous envoye pour le sujet " qu'il vous dira; & comme je croi qu'il seroit " necessaire que nous nous parlassions, ainsi que " la Cour me le mande, dans la grande con-" fiance que l'on a en vous: c'est pourquoi Tome I. M

266 MEMOIRES DU COMTE

,, vous me ferez savoir de vos nouvelles, & 1652., je vous prie de croire que je suis de tout mon .. cœur. &c.

> Ce que le Chevalier de Baradas n'osoit écrire, & dont il avoit chargé son Officier de m'entretenir, étoit, que sur les défiances que le Comte de S. Geran Gouverneur du Bourbonnois, donnoit à la Cour de sa fidelité par sa conduite, & par les longueurs qu'il apportoit à faire marcher ses Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-legers à l'armée, suivant les ordres qu'il en avoit reçus: on ordonnoit au Chevalier de Baradas de concerter avec moi de quelle maniere nous le ferions obéir. Je lui donnai rendez-vous à Saucoin petite ville de Nivernois au delà de la riviere de Loire; où nous étant trouvez deux jours après, nous resolumes qu'il écriroit au Comte de S. Geran pour le prier de lui envoyer promptement ses troupes, & que si ledit Comte y manquoit, il m'en donneroit avis & nous les irions charger. S. Geran qui fe vit presse & qui fut averti de notre resolution, fit marcher ses Compagnies, mais avec ordré secret aux Officiers de les laisser debander, & revenir le trouver les uns après les autres par differens chemins, ce qu'ils firent quinze jours ou trois semaines après. Cependant les levées de mes Regimens s'avançoient, & particulierement de mon Regiment d'Infanterie qui fut presque complet à la fin de Mars.

Dans ce tems-là je reçus cette Lettre du Cardinal Mazarin écrite de sa main.

Mon-

Monsieur,

1653

Le Sieur Louvat s'en allant en vos quartiers avec les ordres du Roi pour ramasser des,
armes, & les faire apporter ici en toute diligence, je profite de cette occasion pour vous,
assurer de la continuation de mon amitié &
de mon service, & pour vous prier de nous,
aider des cent mousquets qui surent pris à M.
de Langeron. Comme on en est presse à
l'armée, cette petite assistance ne pouvoit,
venir plus à propos; & Leurs Majestez vous
feront paroître en choses de plus grande importance, le gré qu'elles vous en sauront. Je
me remaets pour toutes les nouvelles de deçà
à à la vive voix dudit Sieur Louvat, & demeure,

Monsieur,

Votre très-affectionne serviteur, Le Cardinal MAZARINI.

A Blois ce zo. de Mars 1652.

Je mandai au Cardinal que quelque besoin d'armes que j'eusse pour mon propre Regiment, je lui enverrois les cent mousquets qu'il me demandoit aussi-tôt que la commodité s'en offriroit, & que la seule pensée que j'avois au monde étoit de lui obeir & de lui plaire.

Quatre jours après je reçus cette autre Let-

tre du Cardinal.

Monsieur,

" Pai lu avec plaisir la Lettre que dous avez " pris la peine de m'écrire du 17. de ce mois, M 2 , & j'ai rendu compte à Leurs Majestez de ce 1652., qu'elle contient. Elles ont entiérement approuvé ce que vous avez sait; & veritable
1672 d'adresse de vigueur que vous saites pour le 15 service du Roi. Je vous suis très-obligé en 15 mon particulier de la bonté que vous avez de 17 vouloir inspirer aux autres les mêmes senting mens obligeans que vous avez pour moi, & 19 vous conjure en échange de croire que per
16 none ne sera jamais avec plus d'estime & de 21 passion que je suis,

" Et de sa main, Je vous prie de ne perdre " un moment de tems à mettre vos Regimens ", en bon état, de bien veiller à la conservation ", de la Charité, & de croire que je suis du

, meilleur de mon cœur,

Monsieur,

Votre très-affectionné serviteur, Le Cardinal MAZARINI.

A Rlois ce 24. de Mars 1652.

Je ne puis m'empêcher de faire ici une re-

flexion sur le caprice de la fortune.

Je comprens aisement qu'un homme de qualité qui a de longs services à la guerre, après avoir été fort bien auprès d'un premier Ministre, & par là en passe de tous les honneurs, peut perdre ces ava ntages, ou en se jettant dans d'autres intérêts que les siens, ou en se relachant de la chaleur qu'il avoit au service du Roi, ou par de grands malheurs à la guerre. Mais ce qui n'est pas imaginable, c'est que le Cardinal m'aimant, & étant persuadé que je l'aimois, comme on le peut voir par les les Lettres qu'il m'écrit: moi n'ayant jamais rien fait pour lui faire changer cette pensée: ayant 1672, servi le Roi depuis ce tems-là avec plus de chaleur, plus d'éclat, & plus de bonne fortune qu'auparavant, le Cardinal se soit si fort démenti; & après s'être laissé surprendre aux impressions que lui ont voulu donner de moi mes ennemis, il ait été capable d'en ébaucher lui-même de mauvaises dans l'esprit du Roi avant que de mourir, lesquelles ces mêmes ennemis ont cultivées & rendues si fortes, que Sa Majesté, au lieu des recompenses qui étoient dues à mes longs, & si j'ose dire, considerables services, a crû faire une justice de m'accabler de disgraces.

Je ne me plains pas du Roi, & ce n'est pas seulement le respect qui m'en empêche, c'est parce que je n'ai pas sujet de m'en plaindre. Que pouvoit-il moins faire que de croire que le Cardinal son premier Ministre, en qui il avoit une entiere confiance, & qui l'avoit esfectivement si bien servi, que de croire, dis-je, que ce Ministre qui lui avoit peut-être autrefois dit quelque bien de moi, venant à changer,

avoit des raisons de le faire?

Mais je parlerai de tout ceci plus clairement dans la suite. Cependant Dieu soit loué de tout; il m'a laissé de la reputation, du courage, le corps & l'esprit sain, & peut-être assez de jeunesse pour voir mourir une partie de mes ennemis, & tomber l'autre en de plus grandes disgraces que la mienne.

Le 28. de Mars, je reçus cette Lettre du

Secretaire d'Etat la Vrilliere.

M 3

Mox-

1652. MONSIEUR,

"J'ai reçu la Lettre qu'il vous a plù m'écrire " du 17. en réponse des ordres que je vous " avois envoyez de la part du Roi, à l'execution " desquels nous esperons que vous tiendrez la " main, & particulièrement que vous pourvoi-" rez à la sureté de la Charité, à cause du pas-" sage qui est de grande importance dans la " conjonêture presente.

" Je vous supplie, Monsieur, d'avoir le me-, me soin pour le reste de votre Charge & pour

, la conservation de Nevers.

"L'on a été bien aise que vous ayez obligé "le Procureur du Roi de Saint Pierre le Montier, de rentrer dans son devoir plûtôt que de vous servir de la Lettre du Roi pour l'éloigner. Il seroit aussi bien à propos de ramener "le Lieutenant General de Nevers, pour lequel il y a ici des personnes de qualité qui veulent répondre de sa conduite. Et comme il a mieux aimé s'adresser au Roi qu'au Parlement, & que son pere & ses amis se doivent employer auprès de vous pour lever tous les soupçons que vous pourriez avoir, je croi que vous devez plûtôt accommoder cette afsprince de la pousser plus avant.

, faire que de la pousser plus avant.
, Vous aurez déja sû les derniers avantages
, que les Troupes de M. de Harcour ont remporté sur celles de M. le Prince, & la prise de
, Xaintes, & celle de Taillebourg. De deçà l'on
, fait assembler l'armée du Roi, pour marcher
, dans cette semaine contre les ennemis qui
sont tous entre Seine & Loire, n'ayant pu

271

,, encore avoir de passage sur cette derniere riviere. Il y a apparence que dans le mois pro-1672.

chain il se passera quelque action considérable
entre ces armées, ou que les ennemis se retireront: j'espere que Dieu continuera de fay voriser la justice des armes du Roi. Je suis,

Monsieur,

Vôtre très-bumble, & très affestionné serviteur, LA VRILLIERE.

À Blois oc 26. de Mars 1652.

Trois jours après je reçus cette Lettre du Roi.

M Onsieur de Bussy Raburin, Ayant consideré combien est importante à mon ser-», vice, dans les occurrences presentes la conn servation de ma Ville & Pont de la Charité à cause de son passage sur la riviere de Loi-, re, & d'empêcher mes ennemis de s'en sai-,, sir, je vous ai voulu faire cette Lettre, pour " vous dire qu'incontinent ap les l'avoir recuë. vous avez à vous rendre maître dudit Pont: , vous servir pour cet effet des troupes d'Infanterie & de Cavalerie qui sont sous votre nom, & faire travailler au rétablissement d'i-,, celui, au plus grand soulagement des habi-,, tans de ladite Ville qu'il se pourra, & de-, meurer en icelle, & faire faire un état du , bled qui est dedans, & en colle de Nevers: " empêcher qu'il n'en soit enlevé, afin que si , j'en ai besoin pour mes troupes, je m'en " puif-M 4

"puisse servir en payant de gré à gré: à me don1652. "ner avis quand ledit Pont de la Charité pour"ra être rétabli, & à ajoûter toute creance à
"ce que le Sieur Archambaut, l'un de mes Gen"tilshommes ordinaires, qui s'en va bien in"formé de mes intentions, vous dira de ma
"part: & me promettant que vous ne manque"rez de vous y conformer, & de continuer à
"me donner en cette occasion des preuves de
"votre fidelité & affection, je ne vous ferai la
"presente plus expresse ni plus longue, que pour
"prier Dieu qu'il vous ait, M. de Bussy Rabu"tin, en sa sainte garde. Ecrit à Sulli, le 29.
"jour de Mars 1652. Sign/, LOUIS.

Es plus bas, Phelippe Aux.

Si j'avois voulu me faire valoir alors à la Cour, comme faisoit la plûpart du monde, & l'obliger de se racheter du mal que je lui pouvois faire, je n'aurois pas été fort empêché. Il est aisse de voir combien on étoit persuadé de l'importance du poste où j'étois; mais j'ai toûjours eu une extrême discretion, & j'ai mieux aimé courir le hasard de trouver des gens qui en abusassent, que de m'avancer par des moyens qui auroient pû faire dire, que je ne devois ma fortune qu'à la crainte qu'on auroit euë que je ne manquasse à mon devoir. Je demandois, mais si honnêtement que je conviois les ingrats à me refuser; c'est-à-dire, au moins à me remettre: & voilà pourquoi je n'ai rien eu.

La Lettre du Roi qui me devoit être renduë par Archambaut, me fut renduë par Artagnan, avec une Lettre du Cardinal, une de M. le Tellier, & une de M. de la Vrilliere Se-

cretaire d'Etat.

Mox-

Monsieur,

1652

"Le Sieur d'Artagnan vous porte les De-" pêches de Messieurs les Secretaires d'Etat, qui vous apprendront les intentions du Roi. à quoi je me remets, & à ce qu'il y ajoutera de vive voix, vous priant de lui donner entiere creance. Je vous prie seulement de travailler incessamment à faire faire à Nevers les vingt mille rations de pain qu'on vous demande, dont vous ferez, s'il vous plaît, le prix, & en les envoyant querir on portera l'argent qu'il faudra pour cela. Je vous conjure aussi de nous faire fournir & envoyer par la riviere le plus d'armes que vous pourrez, & dont je vous ferai payer au prix que vous de irerez, & avec ponctualité: cependant je demeure,

Monsieur,

Vôtre très-affectionné serviteur, Le Cardinal MAZARINL

A Sulli ce 29. de Mars 16;2.

MONSIEUR,

J'ai eu commandement de vous adresser les Lettres que le Roi écrit aux habitans de Nevers & de la Charité pour les obliger à tournir vingt mille rations de pain par chacune Ville, pour la subsissance de l'Armée du Roi, suivant le marché que vous en ferez avec eux, s'il vous plaît, & à la priere que M 5

274 MEMOIRES DU CONTE

", Son Eminence vous en fait par sa Lettre ci; jointe, par laquelle elle vous répond aussi du
; payement: & comme l'armée & la Cour con; somment beaucoup de vivres en ces quar; tiers où il y en a peu, soit pour les hommes,
; soit pour les chevaux, vous ferez un service
; fort considérable à Sa Majesté, de contribuer
; à faire-que les Marchands y en tassent voiturer de toute espece. Ils en feront facilement
; le debit, & gagneront tout ce qu'ils voudront. Que si pour la sureté ils ont besoin
d'escorte, il leur en sera donné, soit par eau,
soit par terre. Je suis,

Monsieur.

Votre très-bumble & très-affectionné Serviteur,

LE TELLIER,

A Sulli ce 29. de Mars 1652.

Le lendemain du jour que je reçus ces Lettres, je fis cette réponse au Cardinal.

A la Charité ce 30. de Mars 1652.

MONSEIGNEUR,

La Charité est la plus méchante place de France; à pour la faire passablement bonne, il faudroit du tems que je n'ai pas, & de la dépense que le Roi même n'est pas maintement en état d'y faire. Je ne dis point ceci à Votre Eminence, Monseigneur, pour la preparer en cas que je fusse attaqué à me voir rendre comme un coquin. Premierement, j'ai com-

non du Prieur, & j'y fais travailler sans cene toja les soldats de mon Regiment: il est de l'heune que je vous parle, de trois cens hommes est fectifs, non compris les Officiers. Je ne vous dis pas, Monseigneur, le tems que je tiendrai: car cela depend de la maniere dont je serai attaqué, autant que de ma vigueur, mais je vous assure que la tête ne me tournera point; que j'ai bien envie de rendre ici un service consident ple au Roi, & de mériter l'estime & l'amitié dont Votre Eminence m'honore.

" Je viens de mettre ordre au pain que Sa Ma-" jesté demande à Nevers, & à la Charité, & " je vais faire chercher toutes les armes que je " pourrai trouver. Enfin je n'oublierai jamais " rien pour faire voir à Votre Eminence que je

" suis plus que personne du monde,

Monseigneur,

Vôtre très humble, très-obeisfant, & 1rèsfidelle serviteur, Bussy Rabutin,

Dans ce tems-là, ayant eu avis qu'on avoit chargé une brigade de mon Regiment de Cavalerie, du côté de S. Fargeau; j'y courus, & je trouvai que c'étoit un Gentilhomme de Puisaye, Enseigne Colonelle du Regiment de Picardie, appellé Favieres: je le pris en son Château nommé La Maison-fort; j'y mis Garnison, & je le renvoyai à sa Charge.

Mais comme je pensois me reposer un peu, il me vint nouvelle de la Charité, qu'un courrier du Cardinal m'y attendoit avec une de ses

M 6 Let-

Lettres. Je m'y en retournai donc promptez672. ment, & j'y reçus celle-ci.

MONSIEUR,

" Je vous depêche en toute diligence le Sieur de la Bachellerie, auquel vous donnerez " creance, s'il vous plaît: vous ne me sauriez obliger davantage que de le favoriser de votre affistance, en tout ce qui dépend de vous : " je vous en prie instamment, & de me croi-» re toûjours,

Mansieur,

Vôtre très affectionné serviteur, Le Card MAZARINI.

A Sulli ce 30, de Mars 1652.

Paffage du Prince de Condé fur la Loire.

Comme celui qui me rendit cette Lettre n'&toit pas la Bachellerie, je kui demandai ce qu'il étoit devenu, il me dit qu'il étoit retourné à la Cour, à cause d'une avanture qui lui étoit arrivée par les chemins : & m'ayant tiré en particulier, il me dit qu'il étoit à la Bachellerie: Qu'entre Boni & Coine, son Maître marchant du long du grand chemin, cent pas devant lui, & ayant passé auprès de Rochetort, Valet de chambre du Prince de Condé, qu'il ne connoisfoit pas, lui, qui me parloit, l'avoit reconnu & lui avoit demandé d'où il venoit; que Rochefort se trouvant surpris, sui avoit dit qu'il étoit avec le Patron, voulant parler du Prince: Que comme il lui avoit demandé où il étoit, ji lui avoit répondu qu'il s'étoit écarté du grand chechemin avec six hommes, comme il faisoit d'ordinaire dès qu'il voyoit quelqu'un, & qu'il s'en 1652.
alloit joindre l'Armée à Montargis: Que Rochefort lui avoit demandé ensuite où il alloit,
lui: qu'il lui avoit répondu qu'il alloit à Lyon,
& qu'après s'être embrassez, il avoit marché au
pas jusqu'à ce qu'il sût hors de la vuë de Rochefort, & qu'alors il avoit poussé son cheval
pour rejoindre son Maître: Que lui ayant dit ce
qu'il venoit d'apprendre, la Bachellerie l'avoit
chargé de la Lettre du Cardinal à moi & de
son instruction, & s'en étoit retourné à la Cour
porter l'avis du passage du Prince. Et ce sut sur
cet avis qu'on détacha Sainte Maure avec vingt
Maîtres, qui manquerent le Prince d'un moment.

C'est de ce passage dont le Duc de la Roche-

foucaut parle dans ses Memoires.

Il rapporte que le Prince de Condé accompagné de lui, de son fils Marcillac, & de quatre autres, passa aux portes de la Charité, quoi que j'y fusse avec deux compagnies de Cavalerie.

Et voulant faire valoir la hardiesse de ce pasfage, il semble qu'il veuille en quelque saçon

blamer ma vigilance.

Mais il faut savoir, premierement, que le Prince avoit passé la Loire entre Nevers & la Charité à un bac où il n'y avoit point de gardes: car on ne devinoit pas qu'il y dût passer, & l'on ne garde dans une guerre civile que les ponts; de sorte que le Prince passant la nuit aux portes de la Charité, il n'y avoit ni hasard pour sa personne, ni dans la hardiesse de cette entreprise, tout l'honneur que le Duc de la Rochesoucaut en pretend tiser: de plus je n'avois pas un homme de Cavalerie dans la Charité M?

& moi-même j'étois en Puisaye dans le tems

1652 que le Prince passa.

Mais pour revenir au Valet de chambre de la Bachellerie, son instruction portoit de me dire de la part du Cardinai, de faire refaire le pont de la Charité pour le passage du Roi qui vouloit aller en Bourgogne, & de m'assurer de la part de Son Eminence, qu'elle m'enverroit une ordonnance sur les Tailles pour la subsistance de mon Regiment d'Infanterie.

Comme je faisois travailler au pont de la Charité, l'Abbé de Drouet arriva qui me fit cesser mon ouvrage, & me rendit cette Lestre

du Cardinal, écrite de la main.

Monsieur,

" Je vous ai déja écrit pour faire travailler , à la fourniture de quarante mille rations de ,, pain en toute diligence pour en affister notre " armée; & parce qu'il se pourroit faire que , faute d'argent, cela n'allat pas affez vîte. , j'envoye M. l'Abbé de Drouet avec ce qui , peut être necessaire pour ladite fourniture, & je vous conjure de l'affister de votre auto-, rité, afin que saus perdre un moment, cela " puisse être executé. Je vous prie aussi de , faire descendre en ce lieu les armes que le Sieur Louvat doit avoir assemblées, & celles ,, que je vous ai demandées, & de croire que le , service que vous rendrez en cette rencontre " sera très-considerable, & que je ne manque-,, rai pas de le faire valoir auprès du Roi, & me , remettant au surplus à M. l'Abbé de Drouet a qui vous rendra cette Lettre, & au Sieur Ra-, ineau

DE BUSSY RABUTIN. 279

" meau qui l'accompagne pour s'en revenir lors
" que tout fera executé; je demeure de tout 1652.

mon cœur,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur, Le Cardinal MAZARINI.

A Gien ce 2. Avril 1652.

Comme j'écrivis aux Magistrats de Nevers & que je les grondai de la lenteur qu'ils avoient eue à fournir les vingt mille rations de pain que le Roi leur demandoit, ils m'en envoyerent trente-deux mille, dont ils ne voulurent point d'argent, non plus que ceux de la Charité des vingt mille rations qu'ils fournirent.

Si j'avois voulu profiter de cela, je l'aurofs fait aisement: car l'Abbé de Drouet m'offrit l'argent de ce pain: mais je trouvai plus beau de faire ce profit-là pour le Cardinal, & de faire valoir à la Cour la liberalité de ces deux Villes.

Je fis faire encore une recherche dans les maifons de la Charité: & j'achetai les armes qui s'y trouverent, que j'envoyai avec le pain par l'Abbé de Drotiet à Son Eminence.

Le même Abbé m'avoit aussi rendu cette Lettre de la part du Secretaire d'Etat le Tellier.

A Sulli ce 2. Avril 1652.

Monsieur,

" Comme suivant la liberté que le Roi vous " a luissée de faire assembler vos Regimens en " tels lieux du Nivernois que vous jugerez a ", pro", propos, j'apprehende que vous choisifiez Cla1652., meci, je me sens obligé par des considera, tions qui me touchent en mon particulier de
, vous supplier, comme je fais très humblement, Monsieur, de l'en vouloir exempter
, & de favoriser ce lieu en toutes occasions autant qu'il vous sera possible. Cette grace me
, sera d'autant plus sensible, que je ne l'ai point
, meritée de vous, parce que je n'ai jamais été
, assez heureux pour vous servir; mais lorsque
, les occasions s'osfriront de le faire, j'espere
, de vous témoigner que je suis, &c.

Je fis à cette Lettre la réponse du monde la plus honnête, & j'eus toûjours pour Clameci autant d'égards que s'il eût été à moi.

Le lendemain je reçus cette Lettre de la

Vrilliere Secretaire d'Etat.

A Su'li ce 3. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

"Encore que je ne doute pas que vous n'avez "beaucoup de soin des intérêts de M. le Duc "de Mantoue, & qu'il n'ait pas besoin auprès de vous d'autre recommandation que la sienne, neaumoins j'ai crû que vous n'auriez pas "desagreable la supplication que je vous sais de "conserver les terres qui lui appartiennent, & "d'avoir soin aussi de ce qui regarde le Sieur "Cochet Tresorier de mondit Sieur le Duc, "comme d'une personne que j'affectionne: & parce que le Château de la Ferté-Chauderon "appartenant au Sieur Baron Cochet qui a servi le Roi en diverses rencontres, n'est d'aucune ", consequence ni force, je vous prie de remet-", tre ledit Château entre les mains des parens 1652. ", du proprietaire, & d'en retirer la garnison; ", vous assurant que je prendrai beaucoup de " part à l'obligation que l'on vous en aura, & ", que je tâcherai quand il s'en offrira occasion, ", de vous témoigner que je suis toûjours, &c.

Il me recommandoit les Terres du Duc de Mantouë, parce que je ne les épargnois guere, & les raisons que j'en avois, étoient que presque tout le Nivernois lui appartenoit, & que j'aimois mieux faire loger les troupes chez un Prince Souverain, à qui cela n'étoit point honteux, & qui le pouvoit plus aisément supporter, que chez la Noblesse à qui cela est été plus rude.

Je fis pourtant réponse à la Vrilliere Secretaire d'Etat, que je sauverois de logemens, autant qu'il me seroit possible, les Terres de M. de Mantoue; mais que je ne pouvois encore faire sortir la garnison de la Ferté-Chauderon, & cela pour l'intérêt du service du Roi.

Deux jours après je reçus cette Lettre de Corbinelli que j'avois envoyé à la Cour.

A Gien ce 4. d'Avril 1652.

MOnsieur de Turenne attend avec impatience les quarante mille rations de
pain. M. le Cardinal est en une peine incroyable pour avoir des armes. Il n'y a point
de service égal à celui de lui en trouver. La
Bachellerie qui vous envoya son Valet, m'a
dit qu'il m'apporteroit une ordonnance sur les
Tailles pour dedommager ceux qui en fourniroient en Nivernois, avec un ordre du Roi
, de

-, de les faire tirer des lieux où il s'en trouveroit 1652., dûës.

11 M. le Cardinal viendra aujourd'hui avec le "Roi pour faire la revûe de l'armée: je com-

" mencerai mes affaires.

"M. de Pionsac vous baise les mains, il , m'a dit que Son Eminence vous jugeoit très. , necessaire à la Charité: & que sur ce qu'il lui , demanda a vous en répondriez bien, il lui ", répondit qu'oui, & que vous y aviez mis M. , de Beauvoir pour commander, qui étoit un , homme de cœur & d'esprit, Il lui demanda ., encore s'il ne seroit point à propos de vous " envoyer des troupes pour y mettre en garni-" son. Il lui dit que cela seroit inutile, & que " vous y aviez votre Regiment d'Infanterie qui " grossissoit tous les jours: Son Eminence en , témoigna grande satisfaction.

" La Bachellerie m'a dit que M. le Cardinal , avoit assuré le Conseil de la conservation de , la Charité, & qu'il disoit par tout qu'il avoit , dans cette place un de ses plus intimes amis: fur cela, Monsieur, prenez vos mesures.

" Je ne sai s'ils croyent que les ennemis vous " iront voir tôt ou tard, mais l'on parle fort ici ,, de ce poste.

" Le bruit a couru que le Roi iroit à Nevers,

mais il ne continue pas.

" J'ai vû passer l'armée de M. de Turenne , qui est de fix à sept mille hommes. Celle , du Maréchal d'Hoquincourt doit passer cette " apresdînée qui est pour le moins d'autant : il , y a de fort belle Cavalerie étrangere; je crains , fort qu'on ne fasse venir votre Regiment, car " on fait fléche de tous bois.

" L'on confirme fort que Messieurs de Ne-" mours mours & de Beaufort se sont gouspillez.

"M. de Mercœur a eu le Gouvernement de 1652. "Provence, à ce qu'on m'a dit, & passera par

, vos quartiers pour y aller.

"Il y a un grand procès dans l'armée que le "Roi ne veut pas accommoder, c'est que le "Regiment de la Marine a été donné à M. de "Manchini, & que le Regiment du Plessis-"Prassin lui dispute la preseance. Les Gene-"raux sont après à les accommoder, mais les "Officiers sont mutins comme tous les diables, "& entre autres le bon homme Massoni qui me l'a raconté.

"Si j'avois un cheval, j'irois à la revûë, & "j'entretiendrois M. le Cardinal fort aisément.

,, Adieu, Monsieur.

" Depuis ma Lettre écrite, Marsac m'a fait parler à Son Eminence, qui vous demande , du pain au nom de Dieu. Il m'a commandé " de vous envoyer M. du Saux pour cet effet: ,, il en veut pour demain Samedi, & les fix-, vingts piques que vous avez, il les faut abso-, lument envoyer pour ce tems-là; il vous en , prie de tout son cœur. Il m'a retenu, à ce , qu'il m'a dit, pour porter les ordres & les " Commissions que vous lui demandez. Il m'a , fort interrogé sur les mousquets que vous avez ,, tirez de Decise: cela m'a embarrassé, car il soutient que vous en avez tiré une quantité , notable, outre les trois cens de Langeron; il , s'étonne que vous ne lui en ayez pas envoyé " davantage. A cela j'ai répondu que Madame " de Langeron avoit encore ceux que vous 🛴 aviez pris à son frere, & que M. Louvat étoit ,, allé à Nevers pour les faire rendre. Il m'a de-" mandé où cette Madame demeuroit: je lui

" ai dit à Nevers: là-dessus il m'a commandé 1652.,, de vous envoyer quelqu'un à toute bride pour " faire en sorte de les avoir. Il est fort en in-,, quietude des mille mousquets de Sancerre: " il voudroit bien que cela se trouvât vrai, & " en attend des nouvelles au plûtôt. Pour con-" clusion, pain, moulquets, & bandoulieres,

, si faire se peut. " M. de Beauregard a accompli votre me-" moire, mais M. de Voumas a emporté, pre-" mierement une Lettre de Cachet, pour re-" mettre votre Regiment sur le pied de la Com-" mission de 1628. Secondement une Commis-" fion de Mestre de camp & quelques autres " Commissions: je ne sai quelles elles sont, . car je n'ai parlé à Beauregard que dans la foule " & en passant: le mal est que Voumas a porté " cela à Paris où il est allé chercher le Maréchal

4, de l'Hôpiral.

" J'ai parlé à M. le Cardinal de la subsistan-" ce de votre garnison, il m'a demandé de " combien elle étoit : je lui ai dit de plus de " trois cens hommes, dont il a été ravi. Il ", m'a demandé combien vous aviez de Maî-" tres. Je lui ai dit environ cent, compris la " Compagnie de du Saux. Je lui ai offert de " votre part que vos Regimens viendroient ser-"vir, & vous aussi en une si belle occasion; il ", me l'a refuse, & il vous prie de ne point quit-, ter votre Gouvernement, vos troupes y étant " necessaires. Il croit que M. de S. Geran ne " va pas trop droit en besogne: je lui ai dit que " l'on le tenoit fort suspect. Il vous prie de re-" mettre en liberté le frere du Marquis de Prie, " si vous le jugez innocent. Je me suis infor-" mé ici de lui au Regiment de Castelnau, on ,, пе

ne le connoît pas, mais peut-être aussi me
spius-je mai adresse. Il m'a dit que nous par-1652.

plerions de la subsistance de la garnison, &
pu'il ne le pouvoit presentement, & pour les
spieux d'assemblée aussi. Je lui ai parlé de la
Lettre de M. d'Epernon, & lui ai dit que
spans cela, la moitié de votre Regiment seproit faite, & que faute de ce secours vous
aviez fait quatre-vingts Maîtres à vos dépens.

Je suis un peu venu à contre-tems, je serai
bien encore huit jours sans rien faire, l'armée
n'étant qu'à cent pas de la Ville, que Son
Eminence fait subsister par miracle.

"Je ne sai s'il sussit d'une Lettre de Cachet pour remettre votre Regiment d'Infanterie sur le pied de ses anciennes Commissions, jusques à vingt Compagnies, & la Lieutenance Colonelle: car si elle sussit je leur épargnerai bien de la peine, & à moi aussi, & j'employerai toutes mes sollicitations à choses plus importantes, à savoir à la subsistance de la garnison, aux deux Commissions de Cavalerie d'augmentation, & aux deux lieux d'assemblée: ils ne voyent pas de trop bon œil ceux qui sont ici pour de telles choses. J'attends vos ordres sur tout cela.

"Je ne puis être Commissaire, c'est une sot-"tise que ma demande: Beauregard m'en a as-"suré, je ne veux pas en parler davantage, car "cela est au dessous d'un Gouverneur comme "moi. CORBINELLI.

C'est que j'avois fait Corbinelli Gouverneur de la Ferté-Chauderon.

Voumas ne m'a jamais rendu ma Commiffion de Mestre de camp d'Infanterie de 1652. ni l'ordre de remettre mon Regiment d'Infan-1652, terie fur le pied de la Commission de mon pere de 1628.

Pendant que Corbinelli étoit encore à la Cour pour mes affaires, je reçus cette Lettre du Cardinal.

A Gien ce 6. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

"Je vous remercie de tout mon cœur des affiliances que vous nous avez données, & , pour les vivres & pour les armes. Je ne manquerai pas de faire valoir à Leurs Majestez ce , que vous faites au point qu'il le merite, & il est , bien dissicile que servant avec tant de zèle & , d'application que vous faites, elles vous puss-, sent oublier, & ne vous en témoigner pas leur reconnoissance dans les occasions.

"Les mousquers que vous nons avez envoyez "sont inutiles si vous n'envoyez aussi les ban-"doulières, ce que je vous conjure de faire "aussi-tôt cette Lettre reçue avec toute la diligence imaginable, & de me croire toujours "passionnément.

"Et de sa main, Je vous conjure de m'envoyer "les piques & les cent mousquets que vous "m'avez fait esperer par le retour de M. l'Abbé "de Drouet, & de n'oublier pas les bandoulieres "que vous avez prises à Decise; car sans cela "les mousquets seront tout-à-fait inutiles.

Monsieur,

Voire très-affectionne ferviteur,
Le Cardinal MAZARINI.
Trois

287

Trois jours après je reçus par le retour de Corbinelli cette Lettre de la Vrilliere Secre-1652. taire d'Etat.

A Gien ce 9. d'Avril 1652.

Monsieur,

" Je remettrai à M. de Corbinelli qui m'a rendu vôtre Lettre du 2. de ce mois, de vous dire des nouvelles de ces quartiers, & parti" calierement ce qui fe passa la journée du 7. entre l'Armée du Roi & celle de M. le Prin" ce: néanmoins je ne laisserai pas de vous en" voyer le Memoire ci-joint pour vous infor" mer de la verité de cette action, afin que
" vous en donniez bonne connoissance dans
" l'étenduë de votre Charge aux serviteurs du
" Roi.

"Ledit Sieur de Corbinelli m'a fait savoir la disposition que vous aviez de savoriser à ma priere M. le Lieutenant General de Nevers; c'est ce qui a donné lieu à la Lettre du Roi pour son retablissement que vous recevrez par un homme envoyé exprès de la part de Madame la Princesse Palatine, asin que son pere & lui reçoivent cette grace de votre main. Mais je vous supplie de les bien recevoir; d'oublier les choses passées, & de croire que je me sou-viendrai de ce que vous serez en cette occasion, pour vous témoigner en toutes celles qui s'ossiriront de vous servir, que je suis, &c.

RELA-

1652. RELATION

Du combat de Bleneau du 7. d'Avril
1652.

Combat T Tler au soir le Maréchal d'Hoquincour qui de Bleétoit logé à Bleneau, ayant eu avis que le ncau. Prince de Condé, au lieu de continuer la marche qu'il avoit commencée, s'en venoit à Chatillon sur Loin, envoya aussi-tôt ses ordres dans tous les quartiers du corps qu'il commande pour faire assembler les Troupes, & en donna avis en même tems au Maréchal de Turenne, afin qu'il fit assembler les siennes. Mais le Prince étant tombé sur le quartier des Dragons avant qu'ils fussent délogez, il y en eut quelques-uns de pris; & neanmoins la perte ne fut pas gran-de, tant parce que la plupart étoient dispersez en plusieurs Châteaux, que parce qu'il y en avoit encore d'autres commandez ailleurs. Le Prince de Condé s'étant avancé ensuite vers le quartier du Maréchal d'Hoquincour, & n'y ayant plus trouvé personne, parce que le Maréchal étoit déja au rendez-vous, marcha vers les autres quartiers, défit quelques troupes, & prit quelques bagages du corps du Maréchal, que l'obscurité de la nuit sans Lune avoit fait Égarer en venant au rendez-vous. La verité est que quelques soldats d'Infanterie du Regiment de Navailles, & quelques bagages ont été pris en cette rencontre; mais toute la Cavalerie qui y étoit aussi s'est sauvée: & outre que celle du Prince qui suivoit cette partie des troupes du Maréchal d'Hoquincour y a été en general fort

maltraitée, le Duc de Nemours y a été grieve-ment blesse, à ce qu'a rapporté un de ses Gen-1652. tilshommes appelle Siourat, lequel a été fait prisonnier. Cependant le Marechal de Turenne, après avoir assemblé ses quartiers, a marché en bataille à la pointe du jour vers le quartier du Marêchal d'Hoquincour; & ayant joint en passant la brigade de Navailles, a rencontré à moitié chemin le Prince de Condé avec toutes ses troupes, lequel pour empêcher qu'il n'allât à lui, a fait halte en un certain valon marécageux proche d'un étang & d'un bois, à couvert duquel il a posté son Infanterie. Ce qu'avant vu le Marêchal de Turenne, & que la fituation du lieu ne lui permettoit pas depasser pour aller combattre le Prince, ni au Prince de venir à lui; il a fait quelque démarche en arriere pour attirer le Prince, ce qui lui a reuffi: car les ennemis ont aussi-tôt fait passer huit escadrons, à la tête desquels on dit qu'étoit le Duc de Beaufort: & le Marêchal de Turenne les a fait charger si vigoureusement qu'ils ont été contraints de repasser le defilé avec grande précipitation & desordre, & ensuite ila fait poster son canon sur une hauteur, où l'on a su par les prisonniers qu'il avoit tué plus de deux cens hommes, tant Soldats qu'Officiers; & entre autres le Baron de Maré. En ces entrefaites le Maréchal d'Hoquincour ayant rassemblé toutes ses troupes, est arrivé au Champ de bataille, & toute l'armée du Roi ainsi réunie a fait tout ce qu'elle a pù pour attirer les ennemis au combat, mais inutilement, & la situation du poste où ils étoient ne permettoit pas de les y pouvoir contraindre. La journée s'est passée de la forte. Nous avons fait plusieurs prisonniers,
Tome I. N enentre autres le nommé la Barre Civrai Lieute1652. nant des Gendarmes du Duc de Rohan, dont
la Compagnie a été défaite; de façon que laiffant ce qui peut être du bagage, il y aeu beaucoup plus de perte, sans comparaison, de la
part des ennemis, que de celle du Roi. Sur la
fin du jour les deux armées se sont retirées chacune en leurs quartiers. Les Generaux de celle
du Roi sont dans la resolution de ne rien oublier pour combattre les ennemis, & par un
succès tel que Sa Majesté doit attendre de la
justice de ses armes, avancer sa Personne tant
desirée vers Paris.

On fait honneur à l'affaire de Bleneau de l'appeller un combat; ce ne fut qu'une déroute: & quoi que cette Relation en dife, ce fut un échec aux armes du Roi. Je fis faire des copies de la Relation & je les envoyai dans les principales Villes de la Province: car la reputation qui sert dans toutes les guerres, est d'une extrê-

me importance dans les guerres civiles.

Il arriva une chose dans l'armée du Roi son extraordinaire sur le chapitre de l'épouvante. Un Lieutenant du Regiment de Cavalerie de Mépas s'ensuit des environs de Bleneau, jusques à Cosne sur Loire, où il entra si éperdu, qu'il avoit encore l'épée nue à la main. Le peuple l'arrêta, & les Magistrats m'en ayant donné avis, je le sis venir à la Charité parler à moi. Il n'étoit pas encore bien remis de sa peur. Je le chassai comme un coquin: s'il eût été de mes troupes, je l'eusse sait pendre. Ce n'est pas que je croie qu'un homme merite la mort pour n'avoir point de cœur, mais il la merite pour l'exemple.

Ceux qui ont voulu blamer en cette rencon-

tre

tre la conduite du Marêchal d'Hoquincour, ne l'ont fait que parce qu'ils ont crû, que des 1652. troupes ne peuvent être battuës, sans qu'il y aille de la faute de celui qui les commande; cependant cela arrive souvent, & il arriva même cette fois.

Pour le Marêchal de Turenne, il fit une action de grand Capitaine; car sans attendre les troupes du Marêchal d'Hoquincour, il osa se presenter en bataille devant le Prince de Condé, qui étoit beaucoup plus sort que lui seul; mais qui, par la contenance du Maréchal de Turenne, crût que les deux Marêchaux étoient déja rassemblez. La hardiesse de cette action qui n'étoit pourtant pas temeraire, car le Marêchal de Turenne s'étoit possé fort avantageusement, sauva l'Etat: tout étoit perdu s'il eut voulu se menager davantage.

Cette nouvelle m'obligea de redoubler mes soins pour le reduit de la Charité, & ma vigi-

lance pour la conservation de la place.

Pendant que je faisois ainsi mon devoir pour le service du Roi, je ne laissois pas de me divertir. Il y avoit des Dames de la campagne; refugiées à la Charité, qui outre les raisons qu'elles pouvoient avoir de me considerer; avoient encore celles de leurs intérêts: car je conservois leur bien, & cela est un bon moyen pour s'attirer de la complaisance. La fille dont j'avois été amoureux avant qu'elle tût mariée, & qui l'étoit depuis deux ans, étoit encore dans mon voisinage. Aux premieres visites que je lui avois renduës, je m'étois un peu réchaussé pour elle: & je croi que mon seu se seroit tout-à-fait rallumé, si je n'eusse eu rien autre chose à faire; mais la guerre faisant dans mon cœur une N 2 didiversion considerable, je n'eus pas le loisir de 1652. m'abandonner à l'amour. Cependant je lui rendois des services qui valoient bien les soins ordinaires des amans: car dans la ruine generale des peuples, ou par les troupes, ou par les subsistances, je conservaises Terres comme les miennes propres.

Les affaires de la Cour étoient alors dans une grande incertitude: cela se voit par les ordres que j'avois reçus depuis trois semaines, tantôt de refaire le pont de la Charité, tantôt de cesser cet ouvrage, puis de le recommencer, & puis encore de le laisser-là; & ensin de faire descendre les batteaux à Sancerre pour le passage du Roi; ce qui sut encore changé le lendemain.

Dans ce tems-là je fis faire revûë par le Commissaire Salligni à mon Regiment d'Infanterie, dans lequel il se trouva trois cens cinquante

foldats.

Huit jours après je reçus cette Lettre du Roi.

Monsieur le Comte de Bussy Rabutin, Ayant été informé, que sur quelque desordre arrivé dans le lieu de Dampierre en Nivernois pour raison du logement d'une des Compagnies de votre Regiment de Cavalerie, vous avez fait arrêter & détenez prisonniers plusieurs habitans dudit lieu, & avez fait mettre des gens en garnison dans la Maison appellée Maison-fort, appartenant au Sieur de Favieres, où ils sont divers dommages: & bien que je croïe que ledit Favieres & lesdits habitans vous ont obligé d'en user ainsi, néanmoins comme il est à propos

de traiter le plus doucement qu'il se peut les -Gentilshommes & les peuples se maintenant 165% dans l'obéissance qu'ils me doivent; & que ceux dudit Dampierre m'ayent fait instance avec ledit Favieres de leur faire rendte justice de la détention desdits habitans; j'ai estimé, que cette affaire ne pouvoit être mieux terminée que par l'entremise du Sieur de Paluau mon Lieutenant General en mon armée de Berri. C'est pourquoi je lui mande d'en prendre connoissance, & de la regler ainsi qu'il verra être juste & à propos. Ce que j'ai bien voulu vous faire savoir par cette Lettre, & vous dire que vous avez à faire ,, entendre audit Sieur de Paluau ce qui s'est-, passé audit lieu de Dampierre, & en celui , de la Maison-fort: & que vous ayez à défe-, rer à ce que ledit Sieur de Paluau reglera sur " ce sujet: & cependant à tirer dudit lieu de Maison-fort les gens que vous y avez mis.

Et la presente n'étant pour autre sin, je prie "Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de Busse , Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Sens le , 21. Avril 1652. Signé, LOUIS. Et plus bas, LE TELLIER.

Comme la plûpart des choses que Favieres avoit exposées au Secretaire d'Etat étoient faussies, il n'eut garde de venir solliciter le jugement de cette affaire auprès du Comte de Palnau, ne doutant pas qu'il ne sût encore châtié, au lieu des satisfactions qu'il avoit demandées à la Cour. Il se contenta de me faire rendre la Lettre du Roi par le Lieutenant d'Infanterie que j'avois laissé avec dix hommes pour garder son château, & je n'entendis plus par-

294 MEMOIRES DU COMTE

ler de lui que l'année d'après, comme je dirai-1672, en son lieu.

Dans ce tems-là je reçus cette Lettre du Comte de S. Geran Gouverneur du Bourbonnois.

A la Palisse te 21. d'Avril 1652.

Monsieur,

"Dans le soin que je prens de presser mes. "Compagnies de marcher pour joindre l'armée , qui sert auprès du Roi, mes Officiers m'ont ,, dit que les habitans de Chantenai, qui leur doivent leurs ustenciles du tems qu'ils ont eu , ce lieu pour leur garnison, font difficulté de " les leur payer, & qu'ils disent que vous les " appuyerez dans leur dessein. Je n'ai pas cru, " Monsieur, que vous voulussiez soutenir une , injustice, si pleine d'ingratitude comme cel-,, le-là, principalement où il y va de l'intérêt ,, de ma Compagnie, dont je ne les ai soulagez. ,, qu'à cette condition, & à la recommanda-, tion que vous m'avez faite en leur faveur. , J'espére que vous considererez mes Officiers. , autant qu'eux, & que vous commanderez , aux habitans du quartier qui est de votre dé-" partement, de leur payer ce que le Roi leur-, ordonne pour l'ustencise. C'est la très-hum-" ble supplication que je vous fais, & de vouloir donner quelques nouvelles à mes Offi-,, ciers du chemin qu'ils doivent prendre pour " joindre l'armée, depuis Saint Romain au-" près de Gien, où je les fais acheminer : ils ,, seront dans deux jours dans votre Gouvernement. Je vous demande la grace de les v " faire

DE BUSSY RABUTINA faire traiter comme des troupes d'une per-

sonne qui est avec toute sorte de passion.

Monsieur,

Votre très-bumble, & très-obéissant Serviteur, SAINT GERAN.

" J'oubliois, Monsieur, à vous faire mes remercimens des bontez que vous avez eues ,, d'offrir des chevaux à un Gentilhomme que ,, j'envoyois en Cour; aussi je vous assure que ,, personne ne recherchera jamais avec plus de foin les occasions de vous servir que moi.

Le même jour je reçus cette Lettre du Comte de Paluan.

A Saint Amand ce 22. d'Avril 1652.

Monsieur,

" Etant retourné en ce lieu pour achever le " Siege de Monrond, & dissiper un secours qui " se prepare par les gens mal intentionnez des " Provinces de deça, Sa Majesté m'a donné les ordres pour me fervir de vos troupes, lesquels " je vous envoye, & vous supplie en mon parti-" culier de m'envoyer votre Regiment d'In-, fanterie, & le faire marcher pour se rendre " le 26. de cé mois à Serilli, où il aura ordre " par moi, ou par un Maréchal de camp de ce " qu'il aura à faire. Si-tôt que je serai un peu " débarassé des ordres qu'il faut que je donne à Bourges & à Moulins pour mon Siege, je N.4.

296 MEMOIRES DU COMTE

", vous demanderai une petite entrevûë, tant r652., pour y parler des affaires du Roi, que pour , avoir l'honneur de vous embrasser, & vous , assurer que je suis avec passion, &c.

Je fis réponse au Comte de Paluau, que quoi que le Roi ne m'ordonnat point de lui donner mon Regiment d'Infanterie, je ne laisserois pas de l'en affister autant qu'il me seroit possible, sans negliger la conservation de la Charité dont il connoissoit l'importance.

Je lendemain je reçus cette Lettre du Com-

te de Paluau.

A Saint Amand ce 23. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

"Les Compagnies de M. de S. Geran allant "joindre l'armée du Roi, passent à la Chanité; & parce que l'éloignement de ladite "armée est cause que leur route est trop courte, je vous prie de leur en donner une pour joindre l'armée par le chemin le plus court & le plus sur. Si vous donnez des logemens hors de votre Gouvernement, vos ordres étant utiles au service du Roi, joints avec la priere que je vous en fais par cette Lèttre, les feront passer avec toute sureté: c'est tout ce que j'ai à vous dire, attendant l'honneur de vous voir & de vous témoigner. que je suis, &c.

Deux jours après je reçus cette autre Lettre du Comte de Paluau.

A

A Saint Amand ce 23 d'Avril 1652-

1652.

MONSIEUR,

"Sur l'avis que j'ai eu que les Compagnies de M. de S. Geran ont remarché vers le Bourbonnois, j'ai envoyé M. de Baradas à Serilli, & ordre à votre Regiment & aux autres troupes de s'y rendre, afin de charger toutes les troupes suspectes qui seront dans le païs, & ceux qui n'obéiront pas aux ordres du Roi. J'y aurois été moi même sans que j'ai ici des affaires qui ne se peuvent remettre, & d'où dépendent toutes les affaires du Roi : c'est dont je vous donne avis comme à la personne du monde la mieux intentionnée, & à qui je suis avec autant de passion & d'estime, &c.

Sur le premier avis du Comte de Paluau j'avois fait marcher mon Regiment de Cavalerie à Serilli; sur le second je le sis arrêter; & à ce troisséme je lui sis continuer sa route. Cependant je reçus cette Lettre du Secretaire d'Etat le Tellier.

A Melun ce 22. d'Avril 1652.

Monsieur,

, Je vous rends très-humbles graces de la confideration qu'il vous a plû avoir de la supplication que je vous avois faite en faveur de Clameci, & je vous assure que j'en conserverai toute la reconnoissance qui se doit Je vous ai déja adressé la Depêche que vous desine N 5

" rez pour donner rang à votre Regiment du 1652., jour de votre ancienne Commission, laquel-" le je ne fais point de doute que vous n'ayez à " present reçue. Je ne puis vous envoyer les. " Commissions que vous me demandez, d'autant que Sa Majesté ne desire pas qu'il soit fait " de nouvelles levées: si cette resolution change je parlerai très-volontiers pour les faire ac-" corder: cependant je demeure, &c.

> Le lendemain je reçus cette Lettre du Chevalier de Baradas.

A Serilli ce 25. d'Avril 1652.

Monsieur,

" Je croiois trouver votre Cavalerie aux environs de Serilli où je m'étois avancé. Ie " marche aujourd'hui à Bourbon & ma Cava-" lerie auprès. Je vous dirai que mon opinion " est que vous n'avez pas reçu les ordres de M. de Paluau, & que quelque personne que je ne veux pas nommer les a retenus, puis qu'ils ne vous ont pas été rendus dans le tems , que vous les pouviez recevoir: c'est pour-, quoi je vous prie de m'envoyer votre Cava-, lerie au-plûtôt, c'est-à-dire si les troupes de , M. de Saint Geran n'ont point passé, n'en , faisant plus la petite bouche, ayant ordre de , les faire marcher, ou de les charger. Vous ,, vous reglerez donc sur leur marche qui de-", vroit être déja à vous ou à Nevers, au moins. " ainsi que l'ordre du Roi le porte. La mar-", che que j'ai faite par deçà, les a fait passer , la riviere Dallier plus vîte qu'ils ne vou-, loient.

Doient. Je ne sai pas s'ils continueront leur route que je leurvai envoyé de la part du Roi, 1672. nainsi que le frere de M. de Pionsac en a été 22 assurer M. de Paluau à Saint Amand à mi-, nuit, dont M. de Paluau a été surpris; & si , je vous pouvois écrire toutes choses, vous ap-" prendriez d'étrange nature d'affaires de l'in-,, fidelité des gens qui sont fort surpris de me n voir en état de les bien rosser, & vos trou-» pes ne seront pas fâchées d'être de la partie. " si tant est qu'il en soit besoin. Je vous dirai y que M. de Massiac m'a fort surpris de cent , discours, tant de la marche de son Regiment ,, que des discours qu'il m'a tenus, & où il y a " si peu de rapport des uns aux autres, que je ne ", sai que juger. Entre autres, il m'a dit que " son Regiment avoit passé la Loire, & je sai , qu'il n'est pas loin d'ici: puis il m'a dit qu'il , étoit auprès de Gien. Enfin pour conclu-" fion, il ne m'a pû affurer où étoit son Regiment, quoi que je sache fort bien où il est: , il y marchoit avec lui deux Compagnies Ita-, liennes du Regiment de Ville, desquelles il ,, s'est separé. Je sai très-certainement qu'il , a été depuis douze ou quinze jours chez M. , de S. Geran & chez le Marquis de Château-, Moran, & par plusieurs fois chez Madame , la Comtesse de Charlus. Tout cela ne m'a , pas plû: comme aussi d'avoir été à droit & à , gauche fans suivre la route que je lui avois ,, donnée. Il m'en est venu demander une pour ,, faire retourner son Regiment, que je lui ai " refusée; ne voulant point donner d'ordre à " des troupes qui n'obéissent pas ; je serai bien-" aise qu'elles ne s'approchent pas de moi. Je l'ai renvoyé à M. de Paluau, que je doute N 6 " qui

, qui le reçoive; s'il va à vous, vous ferez ce 1652., que vous jugerez bon être; il ne vous faut rien , dire, vous êtes judicieux & fage, & vous fa-, vez plus de nouvelles que moi, mais point , de plus veritables, que je suis, &c.

> Le Chevalier de Baradas étoit un brave Gentilhomme, & un fort bon serviteur du Roi, mais un peu confus dans ses expressions, comme on peut voir par ses Lettres. Je lui sis cette réponse.

A la Charité ce 26. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

" J'ai reçu ordre du Roi d'envoyer mon Re-" giment de Cavalerie à Saint Amand, & en-" fuite M. de Paluau m'a mandé de le faire " trouver à Serilli le 26. de ce mois: ainsi vous " l'aurez aujourd'hui, car je n'ai point de nou-" velles des troupes de M. de S. Geran. " Je ne connois point M. de Massiac, s'il me

" Je ne connois point M. de Massiac, s'il me " vient demander une route je la lui resuserai, " pour les choses que vous me dites. Cependant " je suis, &c.

Le lendemain je reçus cette Lettre du Com-te de Paluau.

M ONSIEUR,

, Si-tôt que j'ai fait marcher ma Cavalerie, , j'ai reçu une ambassade de M. de S. Geran, pour-

pour se mettre dans l'obéissance: je l'ai recuë, & ai pourtant donné ordre à M. de 1652: Baradas de faire suivre ses troupes jusques à vous.

"Ne fachant point la route qu'elles doivent tenir pour joindre l'armée fortant de votre Gouvernement, je vous ai écrit une Lettre par un de ses Officiers, & vous prie de leur donner route comme Maréchal de camp de mon Armée, approuvant par ladite Lettre ce que vous serez. Je vous prie de le faire au plûtôt, afin qu'ils n'ayent point d'excuses pour ne pas marcher: je n'en aurai jamais lors qu'il s'agira de votre service, étant avec passion, &c.

" Je travaille fortement à la circonvallation,

, elle sera achevée dans trois jours:

Deux jours après ayant eu avis que le Comte de Paluau étoit retourné à Saint Amand, je l'allai trouver: nous primes ensemble toutes les mesures dont nous nous avisames pour bien servir le Roi, & je m'en revins à la Charité où je trouvai cette Lettre de Sa Majesté.

MOnfieur le Comte de Bussy Rabutin;
M'ayant été fait plainte, de ce qu'au
lieu de déserer aux ordres que je vous ai envoyez pour exempter Châtel-Cninon de l'asfemblée de vos Regimens, vous avez fait arrêter prisonnier celui qui vous les a portez,
& avez sait menacer les habitans de ladite
Ville d'y faire loger dix Compagnies de votre Regiment d'Infanterie, s'ils ne compofoient avec vous pour ce logement. Je n'ai
pû croire que vous ayez sait une telle vioN 7

302 MEMOIRES DU COMTE.

" lence; & je vous écris cette Lettre pour vous 1652,, dire que si vous avez fait arrêter quelqu'un ,, pour ce sujet, vous ayez aussi-tôt que vous " l'aurez reçue, à le faire mettre en liberté , & à empêcher qu'il ne soit rien demande naux habitans de ladite Ville sous pretexte de , ce logement, desirant en consideration de na Cousine la Princesse de Carignan, com me je vous l'ai déja fait lavoir, qu'il n'y soir envoyé aucunes troupes, si ce n'est par mes ordres exprès. Et m'affurant que vous satisferez à ce qui est en cela de ma volonté, je ne vous ferai la presente plus longue, que » pour prier Dieu qu'il vous ait, M. le Comte , de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit ,, à Saint Germain en Laye le 28. d'Avril 1652. " Signe, LOUIS. Et plus bas, LE TELLIER.

> Avec cette Lettre je reçus celle-ci du Secretaire d'Etat le Tellier.

A Saint Germain en Laye ce 28. d'Avril 1652.

Monsieur,

"J'accompagne de ce mot la Lettre du Roi "que j'ai eu commandement de vous adresser, "seulement pour vous dire comme votre serviteur, qu'il vous importe de l'observer : car encore que Sa Majesté n'ait pas ajoûté soi aux plaintes qui lui ont été faites par les habitans de Châtel-Chinon, neanmoins Sa Majesté destrant les soulager en consideration de Madame la Princesse de Carignan; elle veut que " ladite

303

nison, & passage de vos Regimens, & des 1652...
nison, & passage de vos Regimens, & des 1652...
nautres qui se pourront rencontrer dans la Province, si ce n'est qu'il y aura ordre exprès &
particulier de Sa Majessé pour cet esset, Je
sius toujours, &c.

Cette Depêche me donna du chagrin, & dans cet esprit je sis cette réponse au Secretaire d'E-tat le Tellier.

A la Charité ce promier de Mai 1652.. MONSIEUR,

"Quoi que le Roi me fasse l'honneur de m'é"crire qu'il n'a pû croire tout ce qu'on a dit
"de moi à Sa Majesté, & que vous preniez la
"peine de m'en assurer, je ne laisse pas de connoître que cela a fait impression dans son esprit; c'est ce qui m'oblige à vous supplier de
demander en grace au Roi de se faire éclaircir de la verité. Tout ce qui se trouvera, c'est
que je fis arrêter un habitant de Châtel-Chinon, qui en me rendant la Lettre de Sa Majesté, crût avoir droit de me dire des insolences; mais je le relâchai deux heures après:
"du reste il n'y a pas un mot de vrai.

"Je vous avoue, Monsseur, qu'il est bien ru-", de à des gens qui servent avec autant de zèle ", que moi, & je puis dire avec autant d'utilité, ", de se voir calomnier tous les jours sans qu'il

, en soit autre chose.

", Je ne vous parle pas ainsi seulement pour ", l'affaire de Châtel-Chinon, mais encore pour ", une Lettre du Roi que je reçus il y a huit ", jours, 204 MEMOTRES DU COMTE

,, jours, par laquelle fans m'entendre & sur le fimple exposé des gens que j'ai châtiez, Sa Majesté semble condamner ma conduite, en m'ordonnant de rendre au Sieur de Favieres sa maison dont il s'est servi pour retirer ceux qui avoient chargé une Compagnie de mon Regiment de Cavalerie.

my avoient de Cavalerie.

"S'il est politique, Monsieur, de laisser la porte ouverte à la calomnie pour savoir tout, il est dangereux que cela ne rebute les gens de fervice qui sont dans de grandes Charges, quand ils voient que toutes leurs bonnes actions ne leur peuvent attirer une entiere con-

" fiance de leur Maître.

" Je vous ouvre mon cœur, Monsieur, qui " est un peu ulceré, & je le fais librement, parce " que je sai que vous êtes tout plein de raison " & que vous avez la bonté de compatir à la " douleur de " &c.

Le 2. de Mai 1652. je reçus cette Lettre de : le Tellier Secretaire d'Etat.

A Saint Górmain ce 29. d'Avril 1652. MONSIEUR,

"C'est pour vous saire savoir que le Marquis de Levi est parti de Paris depuis peu de pour savec douze mille écus, pour se rendre vers la Charité, où il les doit didribuer à des personnes qui ont entrepris de saire des levées pour le secours de Monrond, entre lesquelples on nomme Messieurs de Colligni & de la Motte-Saint-Jean. On croit bien que cela ne se sera pas sans que vous en soyez averti, mais

on a estimé ne devoir pas disterer à vous en donner la nouvelle. Le Roi destrant que vous 1652.

vous employiez à empêcher ces levées par les moyens que vous aviserez, soit en faisant publier dans l'étenduë de votre Charge une désense très-expresse aux habitans des lieux de les recevoir, soit en les chargeant à mesure qu'il y en aura sur pied: de quoi Sa Majesté se repose sur votre vigilance & sur votre zèle pour son service. Je suis toûjours, &c.

Quoi que je n'eusse point d'ordre du Roi pour la levée de plus de dix Compagnies d'Insante-rie, neanmoins sachant le besoin qu'en avoit le Comte de Paluau pour le Siege après l'ouverture de la tranchée, & moi pour la conservation de la Charité, j'en sis autant que j'en crûs necessaire pour le service du Roi, ne doutant pas qu'après avoir réussi, tout ce que j'aurois fait ne sût approuvé.

Le 7. de Mai, je reçus cette Lettre du premier Commis de le Tellier Secretaire d'Etat,

qui étoit un homme de mérite.

MONSIEUR,

" Ayant été prié par des personnes que j'ho" nore beaucoup de vous demander l'exemption de logement des gens de guerre, de la
" petite Ville ou Bourg de Tannai, quidepuis
" quelque tems en jouit du côté du Roi par leur
" crédit; je vous supplie très-humblement,
" Monsieur, de leur vouloir conserver cette sa" veur à laquelle je prendrai part en mon parti" sulier; & après cela je vous demanderai toû" jours.

306 MEMOIRES DU COMTE ,, jours instamment l'honneur de votre bien-1652.,, veillance, comme étant avec passion,

MONSIEUR,

Votre très-humble, & très-obéiffant serviteur,

J. LE Ros.

Le même jour 7. de Mai je reçus du Comte de Paluau cette réponse à une Lettre que je venois de lui écrire.

A Serilli le 6. de Mai 1652.

Monsieur,

"J'avois déja avis du retour de Colligni, & "je vous apprends celui du Marquis de Levi: "il ne faut point douter que ce ne soit pour ten-"ter quelque secours à Monrond. On m'a dit "auffi que les Compagnies de M. de S. Geran, se devoient débander comme elles sont, asin "qu'ils se pussent servir des hommes pour leur "dessen.

,, qu'ils se pussent servir des hommes pour leur dessein.
,, Cela m'oblige de marcher droit à eux avec ma Cavalerie: je coucherai ce soir à Souvi,, gni , & j'espere de passer demain à quatre plieues au-delà de Moulins. Si je puis savoir où les Sieurs de Colligni & de Levisont, je les attaquerai, & je les afsiegerai s'ils se mettent dans quelque place, & ferai si bien expliquer M. de S. Geran, qu'il saudra qu'il se declare. Si j'avois crû vos Regimens en état, je vous aurois plûtôt prié d'être de la partie, mais comme je m'approche de vous, & que

" je vous mande tout mon dessein, prenez s'il—
" vous plaît vos mesures là-dessus, & faites 1652».
" marcher vos deux Regimens en diligence pour
" me venir joindre, c'est-à-dire, en cas que
" vos Regimens soient en état: vous en userez
" comme vous jugerez à propos, je vous dis
" mon dessein & le côté de ma marche.

, Les Cavaliers de M. de S. Geran étant des , deserteurs, & par consequent inutiles au ser-, vice du Roi', je croi qu'ils seroient bons à , remonter des gens de votre Regiment pour le , bien servir, mais cela depend entierement de , vous.

", Il n'est pas besoin que vous écriviez à la ", Cour pour faire mettre vos Regimens de Ca-", valerie & Infanterie sur l'état de l'armée que ", j'ai l'honneur de commander , puisque j'ai ", ordre de les prendre tous deux lorsqu'ils seront men état de servir.

" Faites-moi l'honneur de croire que je suis.

" de toute la passion de mon cœur, &c.

Je marchai aussi-tôt à lui avec mes troupes, ayant laissé seulement cent cinquante hommes de pied dans la Charité avec Beauvoir. Veritablement je reçus cette Lettre du Comte de Paluau dans ma marche.

A' Mouline ce 8. de Mai 1652.

Monsieur,

" J'ai appris en ce lieu que ma marche a fait " feparer les assemblées. M. de S. Geran m'est " venu voir en cette Ville, & m'a donné toutes les assurances que l'on peut desirer d'une " per-

MEMOIRES DU COMTE

,, personne de qualité. Je marche pour aller à 1652, Colligni, & comme je crois avoir assez de n troupes, vous pourrez encore laisser vos Re-" gimens dans vos quartiers, afin qu'ils puissent " être en bon état. Je vous prie de croire que , je suis avec passion, &c.

Je m'en revins à la Charité avec mon Infan-terie, & je renvoyai mon Regiment de Cavalerie dans ses quartiers.

Huit ou dix jours après je reçus cette Lets-tre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 16. de Mai 1652. MONSIEUR,

" Deux Officiers, ou soi disans, de votre Re-" giment sont venus à Suri en Vaux, & à Bué " près Sancerre, avec un ordre, signé Busty ,, Rabutin, que je suis assuré qu'ils ont contre-" fait, qui portoit un logement de six jours: n comme votre serviteur, je vous prie de les " faire arrêter s'ils sont de vos Regimens, tant , pour l'imprudence qu'ils ont eu de contrefaire ,, votre seing, que pour s'être servi de votre nom , pour friponner dans le Berri; je vous pro-" mets que ceux qui se serviront du mien pour " vous déplaire, n'auront point un plus cruel , ennemi que moi, qui suis, &c. " J'ai reçu des ordres de la Cour pour Mon-

" rond qui me donnent de la joye. Je ferai ou-" vrir la tranchée dans la fin du mois, je vous , prie que vos Regimens soient en état dans ce

, tems-là.

1652.

A la Charité ce 17. de Mai 1652. Monsieur,

" Si après avoir arrêté mes deux Officiers; ou foi disans, vous me les eussiez envoyez, ou si vous me les aviez si bien dépeints, que je n'eusse pû manquer de les connoître, je les aurois rudement châtiez; mais je ne sai à qui me prendre, & vous croyez bien que par la raison que tous vilains cas sont reniables, les coupables ne viendront pas se découvrir; tout ce que je puis donc faire, c'est de declarer hautement devant tous les Officiers de mes troupes, que si pareille chose leur arrivoit jamais, & que je vinsse à les connoître, j'en ferois un rigoureux exemple, parce que je ne veux point sous frir de fripons auprès de moi, & particulierement quand ils manquent au respect qu'ils vous doivent.

"Je me réjouis que vous soyez bien-tôt en état de presser Monrond: mes Regimens "sont à present tout prêts à y servir, & il y a "long-tems que vous auriez celui de Cavalerie "fi vous aviez voulu l'avoir; comptez donc là—dessus, & sur ce que je suis plus qu'homme

du monde, &c.

Trois jours après je reçus cette Lettre du Roi.

"Monsieur le Comte de Bussy Rabutin, M'ayant été fait plainte de la part de plusieurs Communautez de Nivernois, de co, que

que vous y faites lever des contributions par 1652., vos mandemens pour la subsistance des gens de guerre qui sont dans ledit païs; & voulant tre informé des rassons pour lesquelles vous ordonnez lesdites contributions, & du pouvoir que vous en avez, j'ai bien voulu vous faire cette Lettre pour vous dire que mon intention est que vous ayez à m'en rendre compte; & cependant que vous fassiez cesser, la levée desdites contributions, jusqu'à ce qu'en ayant été plus particulierement informé, vous en receviez mes ordres. Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de Bussy Rabutin, en sa saint garde. Ecrit à Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Cette Lettre me donna le chagrin que peut avoir un homme à qui on fait des reproches au lieu des louanges qu'il mérite: car bien que le Roi mit les plaintes sous le nom des peuples, il me paroissoit qu'il étoit un peu persuadé qu'elles étoient justes, & le soupcon seulement me sembloit injurieux pour moi. J'écrivis donc ceci au Secretaire d'Etat le Tellier.

A la Charité ce 20. de Mai 1652. MONSIEUR,

"Pour répondre à la Lettre du Roi, par laquelle Sa Majesté me demande les raisons que j'ai eues de faire des levées d'argent en Nivernois, je vous dirai que je n'en ai point eu d'autres que pelles de la necessité & de l'intén rêt "rêt du service du Roi, & je suis assuré, Mon"fieur, que si la quantité des grandes affaires 1672;
"que vous avez vous permettoit de vous souve"nir de tout ce que Sa Majesté m'afait l'hon"neur de m'écrire, personne ne pourroit mieux
"que vous l'instruire de mes raisons, c'est-à"dire, lui representer les bons services que je
"lui ai rendus; mais parce que vous avez pu
"oublier ces détails, je m'en vais vous rendre
"un compte exact de ma sonduite depuis le
"commencement de cette année.

" Vous favez, Monsieur, que le 12. de Fe-" vrier, le Kei me donna ordre de lever un " Regiment de Cavalerie sans specifier le nom-" bre des Compagnies, & le 6. de Mars ensuite " ordre de lever un Regiment de dix Compa-

" gnies d'Infanterie.

", Pour la levée de la Cavalerie, vous savez ", que je n'eûs que huit sieux d'assemblée, &

" deux pour la levée de l'Infanterie.

, Veritablement comme cela ne suffisoit pas, le Roi me laissa la siberté d'en prendre dans le Nivernois autant que je le jugerois à propos, & vous-même, Monsieur, en me demandant l'exemption de Clameci dans votre Lettre du 2. d'Avril dernier, vous me mandez que c'est parce que vous savez que Sa Majesté m'a donné le pouvoir d'assembler mes Regimens en tels sieux que je voudrois.

" Aussi-tôt que mon Regiment de Cavalerie fut prêt à servir. je le voulus envoyer à Monrond, suivant l'ordre que j'en reçus du Roi, mais M. de Paluau resusant de le recevoir, jusqu'à ce qu'il en eût affaire, comme je le puis faire voir par ses Lettres; je sus contraint de le garder dans les villages du Nivernois,

312 Memoires Du Comte

" Pour celui d'Infanterie, j'eûs ordre de gar-

1652., der la Charité avec lui.

" Le Roi ayant traité avec M. de Mantouë de l'Arsenal de Decise, j'y avois pris cent mousquets & cent piques. M. le Cardinal m'ayant demandé pressamment tout ce que j'avois d'armes pour donner au passage de Gien à la plus grande part de l'Infanterie qui toit desarmée: j'envoyai à Son Eminence

non seulement ce que j'avois pris à Decise, , mais encore cent mousquets que j'avois ache-

, tez des bourgeois de la Charité.

"Les ordres pour le premier mois de la subfissance de mon Regiment d'Infanterie nevemant point de la Cour, je le levai sur l'Election de la Charité en promettant aux Paroiss, ses de leur faire tenir compte sur leurs Tailles de tout ce qu'ils avanceroient.

,, Ce premier mois se monte à cinq mille tant

, de livres.

, Pour le second j'eus un billet de l'Epargne , sur l'Election de la Charité de la somme de six mille tant de livres.

, Les remises & les longueurs de la Cour , sont cause que j'avance presentement le troi-

" siéme de mes deniers.

, Vous verrez, Monsieur, à quoi se monte, la dépense que j'ai faite, en voyant l'entrée, de mon Regiment dans la Charité, & les re, vûes faites & signées de tems en tems; premierement par les habitans de ladite Ville, , & puis par le Sieur de Salligni Commissaire à la conduite de mes troupes.

", Toutes les Lettres que M. le Cardinal ", m'écrit sont pleines de recommandations de ", prendre & de bien garder la Cha. . . & de

, ne

, ne rien oublier pour mettre mes troupes en , bon état, & d'assister M. de Paluau en tout 1652. , ce qui me sera possible. Cela ne se fait pas

, fans argent.

, Dans toutes les Lettres que le Roi m'a fait , l'honneur de m'écrire, vous savez, Mon-, fieur, qu'il y a toujours quelque chose du soin , que je dois prendre de conserver la Charité; , & vous pouvez savoir de M. le Surintendant, si hornis le Billet de deux mille écus, , il m'a fait toucher quelque argent, quelques , sollicitations que je lui aye fait faire.

"De forte que pour obeir au Roi, & pour "l'interêt du service de Sa Majesté, je me suis "servi de tout ce que j'ai jugé necessaire; &

,, sachant bien que pour sauver une place à son , Maître, où les soldats se voudroient rendre ,, faute de payement, il ne trouveroit pas mau-,, vais que l'on fisse de la fausse monnoye pour ,, les contenter; je n'ai pas balancé à lever les

, les contenter; je n'ai pas balance à lever les , Tailles pour conserver une Province, & je , n'ai pas douté un moment qu'en justifiant du , bon emploi des deniers levez, comme je puis , faire, on n'appronvât tout ce que j'aurois

"fait.

" Je ne pense pas, Monsseur, que pour cent mille écus de plus, le Roi vou lut avoir perdu la Charité & levé le Siege de Monrond; & pour moins de dix mille, je lui ai sauvé jusqu'ici l'un & l'autre. M. de Paluau demeurera d'accord de ce que je dis, & je ne prétends pas en le disant rien diminuer de sa gloire.

" Je vous envoye, Monfieur, un état de " tout ce que j'ai levé dans le Nivernois pour la " levée de mes deux Regimens; & vous juge-Tome I. ", rez après cela si on peut mieux servir le Roi aoga, que j'ai fait, & mieux ménager l'argent des peuples: cependant ils se plaignent de moi, mais je ne m'en étonne pas, & je sai qu'il por l'est pas possible d'avoir leur argent & leur amitié tout ensemble.

n'est pas possible d'avoir leur argent & seur amitié tout ensemble.

" Au reste, Monsieur, j'ai levé six Compa" gnies d'Infanterie plus que je n'ai en ordre
" d'en faire, mais quand Sa Majesté saura le
" besoin qu'en a M. de Palanu, auquel j'en
" vais envoyer douze pour l'ouverture de sa
" tranchée, & qu'elle fera restexion sur ce
" qu'il m'en saut pour garder la Charité, je
" ne doute pas qu'elle ne trouve bon ce que j'ai
" sait, & qu'elle ne connoisse bien que je n'ai es
" en cela autre vue que de la bien servir. Je
" vous supplie de le lui bien saire entendre.
" Ensin tout ce qu'a donné le Nivernois se monte à trente & un mille trois cens quatre-vingts
», lives

"Si on a levé dix pistolles sur mes ordres plus que ce que portent les états que je vous envoye, Monsieur, je consena qu'on me sasse mon procès comme à un concussionnaire. Mais aussi vous m'avouèrez que si on remarque la conjondure dans laquelle j'ai fait huit Compagnies de Cavalerie, & seize Compagnies d'Infanterie pour neus mille écus que j'ai tirez d'une des Provinces de France la moins affectionnée au service du Roi, en la conservant à Sa Majesté, on me donnera quelques louianges.

BUSSY RABUTIN.

Comme je cachetois ce paquet, je reçus cette Lettre du Comse de Paluau.

A Saint Amand ce 19. de Mai 1651.

1653

Monsieur,

" Lorsque j'ai reçu votre Lettre, j'étois en , peine de savoir de vos nouvelles, & j'allois ,, vous prier de faire marcher votre Regiment , d'Infanterie par Nevers, afin de servir d'escorte à mon canon, à qui j'envoye demain ordre de s'embarquer pour yenir au Veurdre, " où je l'enverrai prendre pour le conduire ici. par charron: & parce qu'il faut escorte audit , canon, votre Regiment étant tout porté fera. n ce service-là dans sa marche. J'enverrai ordre au Sieur de Sasilli de vous avertir asses à tems pour que votre Regiment puisse être à , lui avant que son embarquement soit fait. Je croi qu'il suffira d'embarquer cinquante , mousquetaires qui suivent les pieces sur la ri-,, viere, & faudra faire marcher le corps du , Regiment le long de l'Allier, pour qu'il soit , toûjours auprès du canon. Lorsqu'il sera ar-" rivé au Veurdre, ou au lieu où il se pourra ,, debarquer plus commodément, j'irai moi-" même ordonner de sa marche & de celle de votre Regiment.

"Pour celui de Cavalerie vous le retiendrez, encore quelques jours, parce qu'outre que je n'en ai pas encore affaire, il teroit très-mal ici. Je me suis donné l'honneux de vous écrire de quelques gens qui se disent de vos troupes qui ont tenté de tirer de l'argent du Berri avec de saux ordres, signez Bussy, Comme je vous ai mandé les noms qu'ils prennent, je

, ne vous en parle plus.

, Je

316 MEMOIRES DU COMTE

" Je vous rends graces très-humbles du soin que vous prenez de nous faire retirer les sonds que le Roi a ordonnez pour le Siege. Je croi que Saint Pierre le Moustier fera son dévoir puisqu'il vous l'a promis. Je vous prie de sa- voir si Nevers se dispose à nous payer des huit mille livres à quoi il est taxé. Je leur en ai secrit deux sois; ce seroit avec tous les regrets du monde si j'étois obligé d'envoyer des troupes autour de la Ville: car outre que je suis ravi de faire plaisir, je hais naturellement à faire le mal, mais pour prendre Monrond, on ne doit pas manquer à prendre ce que le Roi ordonne.

La Charité est aussi taxée à deux mille li-

" La Charité est aussi taxée à deux mille li-" vres: puisque vous voulez bien prendre la " peine de solliciter pour ces petites taxes, je " vous supplie de les presser, & de croire que " toute ma vie je serai avec passion, &c.

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

MONSIEUR,

", Je vous ai promis mon Regiment d'Infan-", terie, je ne manquerai pas de vous l'envoyer ", à jour nommé, quoi que je n'en aye point ", d'ordre du Roi, mais je connois qu'il y va ", du fervice de Sa Majesté & de votre interêt ", particulier; c'est assez pour me faire hasar-", der toutes choses. Je vous supplie seulement ", de m'envoyer un ordre pour cela, qui me ", puisse servir en cas qu'on le trouv at mauvais à ", la Cour. Si vous m'aviez mandé les noms des Officiers qui se sont servi de mon nom pour picoiosz.

rer dans le Berri, je les aurois fait châtier rigoureusement, mais vous ne l'avez pas fait,
ke cela est demeuré impuni. Je vous supplie
de me nommer ces fripons, & de me croire, &c.

L'attirail du canon n'étant pas encore prêt, mon Regiment d'Infanterie ne sortit pas de la Charité jusqu'au dernier de Mai, & le 29. je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, & l'ordre en même tems.

A Saint Amand ce 28. de Mai 1652. MONSIEUR.

J'envoye un ordre à votre Regiment d'Inpartire de marcher, tant pour le besoin que
pj'en ai pour les attaques qui sont commencées, que pour con duire sûrement mon canon
sur la riviere & par les chemins, ayant avis
que l'on a dessein sur lui, croyant qu'il marchera sans escorte. Je vous prie de le faire
partir sans aucun retardement, étant de la
derniere importance de presser ce qui est
commencé, tant par le canon que par les
troupes. Vous enverrez, s'il vous plait, cinquante sus dira le Sieur Ferrant, & serez marcher le corps dudit Regiment conformément
à son ordre.

"La Cour me mande que je prendrai six milliers de poudre à la Charité. Je vous prie de prendre la peine de les faire conduire à Ne-

Digitized by Google

MENDIRES DU COMTE

" vers, parce que si elles ont besoin d'être ra-1652;, commodées on les fera racommoder là.

n Joignez, je vous prie, votre imagination n oc la diligence possible aux prieres que je vous n fais pour l'avancement du service du Roi, &

" me croyez fans égal, &c.

" Je vous prie de faire cesser les courses que " fait votre Regiment de Cavalerie dans le Berri: car je ne sanrois plus resuscr aux peu-" ples la justice qu'ils me demandent, & que

n j'ai differée pour l'amour de vous.

Aufli-tôt cette Lettre reçuë, je nommai les douze Compagnies que je voulois envoyer à Monroad, & je m'en allai devant à Nevers les attendre, pour mettre ordre à toutes choses.

Bien que je ne crusse pas qu'il y eût de partie faite pour s'opposer à la marche du canon, n'en ayant reçu auçuns avis; je ne laissai pas devouloir marcher moi-même avec mon Regiment d'Imfanterie jusqu'au Veurdre: et envoyant Corbinelli à la Cour pour les affaires de la Province, je mandai au Cardinal que je conduisois moi-même le canon au Gonne de Paluau.

l'activai au Veurdre le 4. de Juin, & le 5. je

seçus ce Billet du Comte de Paluau.

A Chantenni se 5. de Juin 1652.

MONSTEUR,

" J'apprends que vous êtes au Veurdre, c'est " ce qui m'oblige à vous envoyer ce porteur, " pour vous dire que j'aurai demain du matin " l'honneur de vous y voir. Et en attendant je " vous assurerai que je suis, occ. Le 6. de Juin le Comte de Paluau étant arrivé au Veurdre, je lui fis voir en bataille les 1652s, douze Compagnies de mon Regiment d'Infanterie que je lui donnois pour son Siege; il les trouva belles ét bien armées, ét du nombre de trois cens trente-neuf soldats.

Après cette revue faite, & une grande conference du Comte de Paluau & de moi far les affaires presentes, nous nous separames le 7. de Juin, lui pour Saint Amand, & moi pour Nevers,

où je tronvai cette Lettre du Roi.

Monsieur de Bussy Rabutin, Je vous envoye des Lettres que j'écris aux Baillifs de mon Royaume, afin que vous fassiez , rendre à ceux quise trouvent dans l'étendue , de votre Charge, celles qui s'adressent à eux. Mon intention étant de faire l'ouvern ture des Etats Generaux à Tours le premier p jour du mois de Novembre prochain; je defire qu'ils fassent avertir les Députez de leur Ressort qui ont été nommez, de s'y rendre , en ce tems-là. Cependant ayant été averti , que quelques Gentilshommes, suscitez se-, crettement par ceux qui ont pris les armes , contre moi, & qui sont auteurs des troubles , presens, sous pretexte de me demander la ,, paix que je desire plus sincerement qu'eux, & , la convocation desdits Etats Generaux que , j'ai déja ordonnée, ont fait des assemblées , particulieres sans permission ni intervention " des Magistrats, où contre les formes & les , loix de mon Royaume, ils ont nommé des " Députer, pour le trouver dans d'autres af-" semblées plus grandes, qu'ils pretendent de " tenir de leur autorité privée toutes les fois que "bon

" bon leur semblera; ayant pour cet effet don-2652., né tout pouvoir à leursdits Députez, & fait , élection de Receveurs pour lever des deniers, & fournir aux frais desdites assemblées & à tous les voyages qu'ils voudront faire. J'en-, tens que vous employiez l'autorité de votre , Charge pour arrêter le-cours de cette entre-, prise, qui est directement contraire aux Or-27 donnances de mon Royaume & au bien de , mon service, & capable de produire de très-", grands inconveniens. Je suis assuré que la ", plûpart de ceux qu'on a tâché d'y faire con-, sentir, n'ont pas crû que la chose fût de si-, dangereuse conséquence, & ont été surpris , par les artifices des mal-intentionnez, & par les affurances qu'on leur a données que je no " la desaprouverois pas : sans cela il nest pas " croyable que le corps de ma Noblesse que j'ai , toujours cherement aimé, & qui a plus d'in-" teret qu'aucun autre, pour diverses raisons, à l'observation de l'ancien ordre établi dans , cet Etat, & à la conservation de mon autorité, de laquelle dépend celle de ses privileges, eût voulu permettre qu'on l'eût engagé dans une entreprise qui pouvoit avoir des suites si préjudiciables. J'attendrai votre réponse à cette Lettre, pour savoir l'ordre que vous y aurez apporte dans l'étendue de votre Charge: & si la connoissance que vous aurez " donnée de mon intention ne produisoit pas ,, l'effet que j'en dois esperer, il seroit neces-", saire de faire proceder par les Magistrats , contre les auteurs de semblables monopoles " selon la rigueur des Ordonnances. " dant je prierai Dieu qu'il vous ait, M. le " Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. " Ecrit

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat la Vrilliere, & aussitôt je sis cette réponse au Roi.

SIRE,..

Pour répondre à la Lettre de Votre Mas ,, jesté du 4. de ce mois, par laquelle elle me rait l'honneur de me mander son intention sur 1'ouverture des Etats Generaux à Tours au ,, premier de Novembre prochain, & tur l'as-" semblée de quelques Gentilshommes, suscitez par les auteurs des troubles presens, sous prétexte de demander la paix à Votre Majesté: Je lui dirai. ,, Que lorsque je suis arrivé à la fin de 1651. en cette Province, j'y ai trouvé presque tout ,, le monde fort mal-intentionné. Votre Ma-,, jesté sait que pour empêcher la corruption ,, genérale, j'ai été contraint de lui faire plainte de quelques particuliers qu'elle a châ-,, tiez par des exils, & soit que cet exemple & ,, la severité que j'ai témoignée avoir pour les coupables, soit que le respect que la Noblesfe doit avoir pour Votre Majesté, l'ait retenu-dans son devoir; je n'ai pas su qu'aucun Gentilhomme du Nivernois y sit manqué : s'il arrivoit autrement, je puis assurer Vo-tre Majesté que sy mettrois d'abord si bon ordre que cela n'auroit pas de suite, & en memetems j'en donnerois avis à Votre Majellé, 0.5 " à.ì

" a laquelle je proteste que personne n'a tant

SIRE,

Son 19ès-bumble, très-obeissam & très-fidelle sujet & sorviteur, BUSSY RABUTIN.

A Nevers ce s. de Juin 1652.

Huit jours après je reçus à la Charité cette

A Saint Amand ce 15. de Juin 1652. MONSIEUR,

" Comme l'on ne se souvient jamais detout ; lorsque l'on a beaucoup d'affaires, j'oublai ; à vous prier comme je fais par ces lignes, de ; m'envoyer en diligence & par homme ex-; près, les outils à mineur que Sasilli m'a man-; de qu'il avoit fait faire à Nevers : s'ils ne sont ; payez je vous supplie de les payer, & je vous ; ferai rembourser, car à mon avis j'en aurai ; blen-tôt besoin.

,, Jevous prie encore de me mander si on raccommode la poudre, combien il y en a, ce ;, qu'elle coûte à racommoder, & quand je la ,, pourrai envoyer querir, vous suppliant aussi ,, de croire que je suis, &c.

, Je ne vous écris plus de l'assaire de Nevers, croyant à present que tout est payé, après quoi je remanderai mes troupes.

C'est que voyant que Nevers negligeoit affer

333

de satisfaire aux huit mille livres qu'elle devoit donner au Comte de Paluau, je lui avois man-1652, dé d'envoyer de sa Cavalerie aux environs de la Ville pour la presser de payer, & en même tems je lui avois envoyé cinq Compagnies de mon-Regiment de Cavalerie, & j'en avois gardé trois dans le Nivernois.

J'avois fait alors une Compagnie nouvelle d'Infanterie depuis que j'avois écrit au Secretaire d'Etat le Tellier, que j'en avois seize sur

pied.

Le 16. de Juin je sis faire revue aux Compagnies que j'avois gardées dans la Charité, & le lendemain de cette revue je reçus cette Lettre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 17. de Juin 1652.

Monsieur,

" J'ai eu ordre d'envoyer quelque Cavalerie » à l'armée, ce que je ferai en peu de tems ; je », ne leur en faurois envoyer tant qu'ils m'endemandent. Je ferai mon possible pour me », conserver votre Regiment: si je ne suis pas-», pressé par un second ordre, j'espere le pou-», voir conserver.

" Je vous sapplie de presser sa marche des ou" tils à maneur que je vous ai demandez par une
" precedente Lettre: Je vous prie s'ils ne sont
pas payez de les saire payer. Les Commissaires de les Mineurs sont arrivez à Bourges;
" je les ai mandez, j'ai fait toutes mes batteries, elles tireront après demain Dieu ai" dant.

n Si Maligues de Neversont lithisfeit augre-

324 MEMOIRES DU COMTE
, lontez du Roi, je vous prie de m'envoyer,
1652,, mes troupes, & de me croirs, &c.

Je lui fis aussi-tôt cette répose.

A la Charité ce 18. de Juin 1652.

MONSIEUR,

" Vous me ferez le plus grand plaisir du " monde de garder mon Regiment de Cavale-" rie auprès de vous, & je puis dire même que " vous serez le service du Roi; car vous savez " qu'il se conservera bien mieux, nouvellement " levé comme il est, à un Siege reglé comme " le vôtre, où il n'aura d'autres fatigues que ses " gardes ordinaires; qu'à l'armée du Roi, qui " a l'armée des ennemis en presence.

Je vous envoye les outils à mineur bien racommodez, je vous renverrai vos troupes dans deux jours, car les Magistrats de Nevers, m'ont donné leur parole que votre argent se

roit prêt dans ce tems-là

"Je suis forcaise de ce que vos Commissars, d'Artillerie & vos Mineurs sont arriver, vous allez faire grand bruit l'un de ces jours. J'espere aller voir votre tranchée aussi-tôt que je pourrai quitter les affaires que j'aipar deçà, & de vous dire des particularitez de la place que, vous attaquez, que je connois bien, comme vous savez, & qui peuvent fort vous servir. Cependant je suis de tout mon cœut, &c.

Je reçus alors deux Lettres du Roi, l'une pour faire sortir de ses quartiers, & envoyer à Mon-

325

Monrond la Compagnie du Baron de S. Andeux, & l'autre pour sortir la garnison que j'ar 1652. vois mise dans les Châteaux de Rosemont & de la Ferté-Chauderon.

On ne sauroit avoir trop de respect pour les ordres du Roi; cependant il y faut apporter du discernement: car quelquefois il est fort indifferent que l'on fasse ce que Sa Majesté ordonne. Elle accorde souvent des graces par consideration dont elle n'est pas sachée qu'on ne jouisse point, & particulierement quand il s'agit de cho? ses qu'un Gouverneur ou un Lieutenant de Roi. de Province peut mieux connoître que Sa Maiesté. Comme par exemple, en ces rencontresci, des gens interessez vont demander au Secretaire d'Etat un délogement de troupes, lui disant que tout le monde crie, & que cela est capable dans une guerre civile de porter les peu-ples à la revolte. Le Ministre qui est habile, accorde ce délogement pour laisser toujours lieu d'esperer aux gens qui se plaignent; & cepen-dant il s'en rapporte bien à ce qu'en sera le Lieutenant de Roi, qui a ses raisons de son côté, qui voit les choses de plus près, & qui doit mieux aimer bien, servir Sa Majesté, en lui desobeissant quelquesois, que de gater ses affaires par une obeiffance inconsiderée. Voilà comment j'en usai alors. Je ne fis point de réponse au Secretaire d'Etat le Tellier, je changeai leulement de quartier la Compagnie de S. Andeux, mais je ne l'envoyai pas à l'armée, non plus que celle de du Saux & celle de Rigni, parce que j'en pouvois avoir besoin dans une Province, où je ne faisois obeir le Roi que quand j'étois en Ltat de me faire craindre; & parce que ne doutent pas qu'il n'y cut à la Cour des gens dans

l'interêt des Princes, qui sans se déclarer n'y derés2. meuroient que pour donner des avis, & pour servir leur parti aux occasions, je pouvois soupconner qu'ils eussent été bien-ailes de m'ôter mes troupes pour pouvoir faire impunément quel-

ques entreprises contre le service du Roi.

J'avois déja sorti les vingt hommes des Châteaux de Rosemont & de la Ferté-Chauderonil y avoit long tems, & cela faisoit bien voir que e'étoient des gens mal intentionnez pour le service qui faisoient des plaintes de moi au Secretaire d'Etat le Tellier, puisqu'ils lui disoient des saussetze pour décrier ma conduite, & lui faire croire qu'elle étoit capable de porter les peuples aux extrémitez.

Pour la Charité, je ne changeai rien, il n'y avoit que cent hommes, comme le Roi me l'ordonnoit, mais il ne les vouloit qu'en une Compagnie, & ils étoient en cinq; c'étoient huit Officiers davantage que j'entretenois, & qui eussent bien gagné leur dépense si j'eusse été attaqué dans cette place.

Je ne sis pourtant point de réponse au Secretaire d'Etat le Tellier, & huit jours après jere-

cus cette Lettre de Corbinelli.

A Melun ce 25 de Juin 1652.

MONSIEUR,

" Jamais homme n'a été siembarrasse que je , le suis, il est presque impossible d'aborder , Son Eminence pour lui parler d'affaires, de quand it écoute, il ne resout rien; cela sait que je sollicite M. le Tellier de toutes les affaires que j'avois à dire à M. le Cardinal :

" cependant il n'a encore rien fait, & n'a point parlé de la garnison de la Charité au Con-1652.

... Je vous ai déja mandé en quel état M. de Voumas avoit réduit votre affaire des vingt Compagnies du Regiment d'Infanterie; plus " j'en parle & moins je trouve de disposition, ,, quoique le bon M. le Roi m'ait promis affis-" tance, & que M. le Tellier hier au soir me , fit esperer quelque chose. Mais voici où git ,, la difficulté; c'est que vous demandez le rem-,, boursement de la subsistance du mois de Juin, & elle monteroit à plus haute somme pour vingt Compagnies que pour dix, à cause des Officiers, quoiqu'il y ait eu quatre cens hommes. Je n'ai aucune esperance de ce remboursement; si l'on en parle au Conseil, je crains fort que leur misere ne les oblige de vous refuser, du moins trainerai-je longtems: car ils mettent toutes choses au filet ,, dans l'attente de la declaration de Paris, par-" ce qu'ils veulent faire un changement nota-, ble, soit que Paris se declare pour le Roi, ", soit qu'il veuille la guerre: l'on s'assemble ,, aujourd'hui au Parlement. Le gros Bour-, geois demande absolument la paix, & la ca-, naille l'éduite par M. de Beaufort, crie, Point , de Mazarin. C'est pourquoi l'on ne partira point d'ici que Vendredi. L'armée du Maré-,, chal de la Ferté campe ce soir à Provins, & ,, delà va droit à Lagni, pour ensuite joindre " notre armée: celle-là est de trois mille hom-, mes, & celle-ci de huit ou environ. Son Eminence s'attend qu'on lui enverra la Cavalerie de Monrond. 22. Au reste j'aurois fait une bonne sottise de:

", dire

n dire à M. le Cardinal ce que M. de Paluau vou-1652. n loit que je lui fisse entendre. Champ-Fleuri m'a dit que c'étoit bien mal faire ma Cour, que d'être un oiseau de mauvais augure, & que du moins je devois achever mes affaires que du moins je devois achever mes affaires vaire de mettre Son Eminence en mau-

ny que d'être un oiseau de mauvais augure, & que du moins je devois achever mes affaires avant que de mettre Son Eminence en mauvaise humeur, & il avoit raison. Ce qu'il jugea qui le feroit enrager, c'étoit de lui dire, ce que M. de Paluau m'avoit dit, qu'il alloit battre la place à tout hasard, sans savoir quel effet feroit sa batterie; de sorte que le petit Bertaut qui arriva après moi, lui ayant dit que dans quinze jours Monrond seroit pris: je me resolus de n'en point parler du tout. Si vous voyez M. de Paluau, dites-lui, s'il vous plaît, mais ne lui écrivez pas, qu'il

s'il vous plaît, mais ne lui écrivez pas, qu'il fe fouvienne bien d'un certain billet qu'il intercepta dans une selle, qui venoit de Monnond, & dont il a tant parlé à la Cour; & qu'après cela il se souvienne encore combien il assura la reddition de la place en peu de jours, sur quoi l'on s'est si fortement fondé

,, jours, fur quot i on s'en in fortement fonde ,, que l'on lui a compté depuis les jours & les ,, nuits du Siege, & ils croyent à present qu'il ,, a fort profité. Je ne nomme personne, & ,, ne cite point mon Auteur, mais il a besoin

de bien éclaircir sa conduite, & il le doit, quand même les Ministres ne lui en témoigneroient rien dans leurs Lettres.

"J'ai resolu de ne demander ni appointe, mens ni affignations pour les levées, car je voi bien que ce seroit tirer sa poudre aux moineaux; ils ne sauroient payer le pain qu'ils mangent, & Madame.... ne sauroit avoir un méchant billet pour dix-mille écus du bled qu'elle a sourni pour l'armée. Si nonob-

,2 ffant.

frant ce que je vous dis, vous voulez absolument que j'en parle, mandez-le moi par 1652.
la voye de la Neuville, & je le ferai aussi-tôt.
Mon avis étoit que vous attendissez la prise
de Monrond, après laquelle vous feriez un
tour ici, & vous verriez de quelle maniere
vous vous pourriez foire donner des Ordon-

y, vous vous pourriez, faire donner des Ordonnances. Si vous prenez cette pensée, mandez-le moi, & je n'aurai plus que la garnison

à folliciter, & à vous écrire des nouvelles.

" J'oubliois à vous dire que le Duc d'An" goulême est allé en Provence pour y faire un
" parti.

,, Je croi que le porteur de la presente vous portera aussi des nouvelles de M. le Grand-

" Prieur de France.

y Un Valet-de-pied vient d'arriver de Paris, qui dit que les chaînes sont tendues & qu'on veut la paix. Il y a ici quelqu'un qui traite; à ce qu'on dit, mais je ne le croi pas. Depuis l'arrivée du Valet-de-pied l'on a

"Depuis l'arrivée du Valet-de-pied l'on a "dit que le Roi s'en alloit à Lagni, & delà à "Saint Denis, & qu'on partoit demain, mais

bruit de Cour.

" Je viens d'apprendre qu'on attend ici le " Maréchal de la Ferté pour tenir un grand " Conseil, cela nous arrêtera ici du moins trois " jours encore. Je suis, &c.

Le lendemain je reçus encore cette Lettre de Corbinelli.

4 Melun ce 26. de Juin 1652.

"DEpuis hier que je vous écrivis, Monfieur, par M. de la Fond, j'ai vu M.

--, le Tellier Secretaire d'Etat, pour le follic 1652.,, ter de vos affaires. Je n'ai pas songé à pro-" poser au Conseil les demandes que vous faites n pour la garnison de la Charité, quoi qu'il ,, eût mis devant moi dans la basque de son n pourpoint le memoire que je lui en donnai. , Il s'est mis en colere, me disant que je le », pressois trop : cela est vrai vû les affaires de , la Cour, mais cela n'est pas, vû les vôtres. " J'ai perdu la tramontane, & je ne sai quel , Conseil prendre. Le Cardinal sera tout au-,, jourd'hui avec le Maréchal de la Ferté qui " est arrivé cette nuit. Les Députez arrivent , demain, & ainsi en voilà pour des semaines fans que je trouve lieu d'entretenir Son Emi-, nence. L'on ne fait entrer personne dans sa , chambre. J'ai résolu attendant vos ordres de , donner un memoire à Marfac pour lui presen-, ter; nous verrons quel effet cela fera: cependant Dieu fait comment subsistera votre garnaison. Il faudroit envoyer ici un Echevin qui criat comme un Diable, mais il faudroit , que ce fut Banier : car les autres sont des ma-, rauts qui se sont plaints ici. M. de la Vril-, liere me vient de dire que toute la Cour a , retenti des plaintes de la Province contre vos n troupes. J'ai vu la copie des Lettres de Ca-, chet qu'on vous écrit, tant pour les garni-" sons de Rosemont, de la Ferté-Chauderon, ,, & la Charité, que pour la Compagnie de S. , Andeux. J'ai voulu instruire M. le Tellier .. ce matin des desordres d'un nommé S. Mau-" rice, qui se disant de vos troupes, a pillé " par-tout, inferant de là que c'étoit ce qui , avoit donné sujet de plaintes contre vosdites , troupes. Il m'a répondu que je misse tout ce-, la

" la par écrit, & qu'il le liroit au Conseil: ce--,, pendant il est bon de faire connoître que ces 1652. ,, troupes prennent le nom des vôtres pour faire 1, mille desordres. Et en effet, ledit S. Mau-,, rice se dit à vous lorsqu'il fit tant de bruit à , Narei; vous m'en deviez envoyer les informations. Il est constant qu'il a eû Commis-,, sion pour lever une Compagnie de Cavalerie: , il est constant qu'il n'a eû ni assignation, ni " lieu d'affemblée; qu'il est gueux, & par con-" sequent qu'il a fallu qu'il ait pillé pour faire , sa levée. Faites, s'il vous plaît, que l'Eche-, vin de Donsi qui a été volé vienne se plain-,, dre, & qu'enfin l'on m'envoye les informa-, tions: car je ne parlerai que de ce que je ve-" rifierai. J'ai tellement vos affaires à cœur que " j'enrage tout vif de ne savoir à qui en parler. J'ai pensé dire à M. le Tellier que je m'en " allois, & que la garnison subsisteroit comme

" Les affaires de Son Eminence vont bien

, elle pourroit, mais j'ai songé que je pour-

" jusqu'à present: on veut le Roi à Paris.

, rois avoir de vos nouvelles.

"Faites moi l'honneur de me mander amplement s'il est necessaire que je ne quitte point la Cour, que je n'emporte ordre de faire recevoir vos Ordonnances pour le premier mois, & ordre pour vous faire rembourser du troisiéme: car si c'est votre dessein, je prendrois mes mesures pour suivre.

A toutes ces Lettres, je ne répondis autre chose finon qu'il demeurat, qu'il sollicitat pressamment, & que d'ordinaire à la Cour on devoit le bon succès de ses affaires aux importunitez plutôt qu'à la justice de ses demandes.

Huit

232 MENOIRES DU COMTE

Huit jours après je reçus encore cette Lettre 1652 de Corbinelli.

A Paris ce 2. de Juillet 1652.

" TE vous ai déja mandé, Monsieur, que je , J ne pouvois rien avancer avec M. le Tel-, lier. Il me dit Samedi dernier que j'avois , tort de le presser pour la garnison de la Cha-, rité, & que c'étoit une affaire du Conseil; , que puisque j'en avois donné un memoire, , je n'avois qu'à m'en retourner, & que l'on. vous écriroit sur cela dès que la chose seroit " resolue. Je lui répondis qu'il savoit bien que , je n'étois pas importun, mais que la dernie-, re necessité de pourvoir à ladite garnison m'o-, bligeoit de suivre la Cour comme je faisois. "Eh bien, me repliqua-t-il, suivez-la donc, , vous emporterez à la fin vos expeditions. "Puisqu'elles sont si longues à venir, lui dis-" je, je m'en revais trouver M. de Bussy & n lui dire qu'il pourvoye à cette subsistance , comme il pourra: il me dit que j'allasse, & ,, que de son côté il feroit son possible pour , hâter l'affaire. Le jour d'auparavant j'en avois parlé à M. le Cardinal chez M. Violle, ,, il ne me répondit pas un mot à tout ce que " je lui dis là-dessus; seulement qu'il s'éton-, noit que vous eussiez encore envoyé votre , Regiment d'Intanterie à M. de Paluau qui ", en avoit déja tant, à quoi je lui répondis, que le Sieur de Paluau n'en auroit pas trop, , s'il avoit encore quatre Regimens d'Infante-" rie, outre le vôtre, & qu'avec cette consi-" deration-là, celle de soulager la Charité vous , y avoit aussi obligé, d'autant que la Cour " n'avoit

n'avoit point fourni de subsistance pour tout

n le mois de Mai, ni pour celui de Juin. A 1652.

n tout cela il ne repartit rien. Je lui sis offre

n ensuite de votre part, que vous iriez servir

de Maréchal de camp aux conditions que

n vous m'aviez dites. Il sit là-dessus une petite

inclination de tête qui me parut un remerci
ment, & puis se remit à rêver attendant les

Députez qui ne vinrent pourtant pas. Il n'y

a rien de plus visible qu'ils sont embarrassez,

che qu'il faut être fort heureux pour leur saire

conclure quelque chose.

" J'attends la réponse à deux Lettres que je " Vous ai déja écrites, toutes sur une même chanson, à savoir que je ne parlerois ni d'ap-" pointemens ni d'affignations, si vous ne le , vouliez absolument, mais que si vous pre-, niez cette resolution, ce seroit tout-à-fait à , contre-tems. Mandez-moi donc, s'il vous " plaît, ce que je ferai, puisque j'ai le soisir " d'attendre ici de vos nouvelles, pendant que , je persecute Mademoiselle d'Atrie de me , payer par avance, sans cela je serois déja à Saint Denis, où je recommencerois mes , poursuites: mais comme je vous ai dit, Mon-, sieur, il faudroit qu'un Echevin de la Cha-,, rité vînt solliciter la subfistance pour l'avenir, , & remettre votre remboursement du mois de , Mai, quand vous seriez à la Cour, ou quand , la Cour seroit plus en repos.

"Pour des nouvelles il n'y en a point ici, sinon que le Roi envoya à Paris les charrettes du pain de Gonesse Samedi, & les sit escorter. Cette bonté a touché les Bourgeois, & l'on s'est fort radouci: on ne sait rien au Parlement; on croit que les Princes enverront du , du secours d'ici à leur armée de Saint Cloud, 1652,, parce que l'on croit que M. de Turenne sait patir un pont pour les aller attaquer. On espere fort un accommodement, & on le souhaite de part & d'autre. La gueuserie est vextrême dans Paris, mais il y a force bled.

Deux jours après je reçus encore cette Lettre de Corbinelli.

A Paris ce 4. de Juillet 1653.

" T'Arrivai ici le dernier du mois passé pour " J y attendre la réponse à trois Lettres que , je vous ai écrites, par lesquelles je vous , mandois que M. le Tellier m'avoit conseillé " de m'en retourner, m'assurant que je n'a-, vancerois point l'affaire de la subsistance. & , qu'ayant mis dans la poche de son justaucorps , le memoire que je lui ai donné, il le liroit au , Conseil; mais qu'on étoit si accablé, qu'il , ne savoit quand ce seroit. J'en parlai à Son . Eminence, qui ne me répondit rien, ou du , moins fort peu, & cela venoit de la profon-49 de reverie où il étoit. Ainsi, Monsieur, 2-ton mal pris son tems; & ceux qui sont leurs affaires presentement, ou sont les plus importuns du monde, ou les plus heureux. Je vous , mandois de m'écrire ce que j'avois à faire, si , je devois retourner à la Cour pour recom-, mencer tout de nouveau, ou fi je devois tout , quitter, ce dernier m's semble plus raison-, nable. J'attends encore de vos nouvelles par , la Neuville. " J'ai vû M. d'Attichi Eveque d'Antun,

Digitized by Google

" qui m'a prié de vous assurer de ses très-hum-,, bles services.

1652

,, Pour nouvelles, je vous dirai qu'on fit hier , assemblée generale à l'Hôtel de Ville, & ce » pour pourvoir à la sureté & à la police de , Paris. Le Prevôt des Marchands opina qu'il , falloit prier le Roi, que comme bon pilote, ,, il prît garde que ce grand vaisseau ne perît n dans la tempête où il étoit. Là -dessus on " s'écria qu'il ne parloit point de Mazarin & , de son éloignement, & qu'il falloit qu'il se , declarât. Aufli-tôt il reprit, que ce qu'il , venoit de dire étoit la même chose que l'éloi-, gnement dudit Mazarin. M. le Duc d'Or-, leans arriva sur ces entrefaites: il commença par un remerciment de la grace que Paris , avoit faite à son armée de l'avoir retirée. & pria ensuite la Ville de lui continuer ses mê-, mes bonnes volontez: après quoi il se leva, , suivi des Princes de Condé & du Duc de Beaufort. Au bas de l'escalier, il dit que la plûpart de ceux qu'il venoit de laisser en haut , étoient des Mazarins, & qu'on ne laissat sortir personne qu'il n'eût signé l'union avec eux. , Là-dessus tout le monde crie, l'Union, en , tirant une grêle de mousquetades aux vitres de l'Hôtel-de-Ville, & allumant un grand feu à la porte. Cela mit la terreur dans l'esprit de tout le monde, & contraignit l'assem-" blée de jetter un papier où il étoit parlé d'union, mais non figné. Le peuple demanda ,, des ôtages, & on lui donna les Curez de ,, Saint Jean & de Saint Merri: cependant, , Janvri Conseiller au Parlement, & fu-,, rent tuez. M. de Beaufort entra ensuite dans , l'Hôtelde-Ville, appaisa le peuple & fit sor-" tir

" tir ses amis, en les mettant en sureté entre 1652.,, les mains de ses gens armez. Ce matin à huit heures on ne lavoit encore ce qu'étoit devenu le Maréchal de l'Hopital qui s'étoit sau-" vé déguisé en Prêtre. On dit depuis une heu-, re que M. de Beaufort a été fait Gouver-" neur de Paris par le peuple, & M. de Bruxel-

. les Prevôt des Marchands. "Vous aurez sû que Mardi premier de ce " mois, lorsque les troupes des Princes en-" troient ici, l'on tira fur celles du Roi, du , canon de la Bastille. L'armée de Sa Majesté " est toûjours à Montmorenci.

" J'oubliois à vous dire qu'un peu avant l'ar-,, rivée des Princes à l'Hôtel-de-Ville, il étoit , arrivé un Trompette du Roi avec une Lettre , de cachet au Prevôt des Marchands, Echevins & Habitans de la Ville, portant que Sa , Majesté savoit bien que c'étoit contre leur " sentiment que l'armée des Princes étoit entrée; , que sans cela elle étoit défaite, & qu'il seroit

, retourné dans Paris, qu'ils continuassent leurs ,, bonnes volontez pour son service, & qu'il leur

promettoit dans peu une bonne paix. ,. Le Parlement ne veut plus s'assembler, & dit-on même depuis une heure qu'il sort de Paris. On ne sauroit vous representer l'horreur & le desordre où la Ville est envelopée. , Le coquin court à main armée, & menace , de piller. M. Fraguier Conseiller de la Cout a eu cent coups, & pour sauver sa vie, il a

vuidé son gousset. "L'on attend les troupes de Rose à l'armée " du Roi, & ici celles de Fuensaldagne; de , sorte que voilà cet incendie dont nous avons , tant parlé.

"Si

DE BUSSY RABUTIN.

, Si je ne reçois de vos nouvelles dans deux jours, je m'en retournerai à la Cour & de là 1652.

,, à la Charité.

" Le Marquis de Saint Megrin Lieutenant " des Chevaliers de la Garde a été tué, & le " Fouilloux.

"Flamarin du côté des Princes est mort, &

Guitaut ne l'est pas encore.

" Le Marêchal de l'Hôpital quitte Paris.

" Adieu.

Quoi que je visse bien que Corbinelli ne recevoit pas mes Lettres, je ne laissois pas de lui écrire toûjours les mêmes choses, c'est-àdire, qu'il ne se rebutât point, & qu'il y avoit des heures du Berger auprès des Ministres comme auprès des Dames.

Le 15. de Juillet je reçus cette Lettre de lui.

A Paris ce 9. de Juillet 1652.

T'Ai pensé mourir d'impatience d'avoir de J vos nouvelles: car ayant quitté la Cour, comme je vous avois mandé par quatre Let-22 tres, tant par l'avis de M. le Tellier, que par l'impossibilité d'approcher Son Eminen-22 ce, & de lui faire rien resoudre à cause de ses grandes affaires, j'étois bien-aise de savoir si vous étiez d'avis que j'y retournasse. nonobstant cela, mais n'ayant reçu aucune réponse de vous, & ne sachant pas même si j'en aurois, attendu les difficultez des allées ,, & des venuës , j'ai resolu de vous aller re-" trouver, pour vous dire moi-même, tout ,, plein de choses, sur ce qui se passe; jugeant , que si vous trouviez à propos que je retourne, Tome I. ,, je

338 MEMOIRES DU COMTE

", je retournerai. Si Monrond est pris, vous 363., pouvez avoir fait dessein de venir à la Cour; " si j'en étois assuré je ne bougerois d'ici. Je , fortirai demain avec M. l'Archevêque de , Sens, & j'irai attendre de vos nouvelles deux ou trois jours chez M. le Grand-Prieur. Si a, vous avez quelque chose de nouveau & d'ins-, portant à me faire savoir, la Fontaine m'y p, peut venir trouver en un jour & une muit, prenant à Auxerre des chevaux de relais. Je croi que je pourrai vous rendre quelques servi-, ces auprès du bon Homme; il m'a donné ouo, verture de lui parler franchement. Je paro, lorai de vos interêts avec toute la diferetion possible; le Chevalier du Frénoi est irreconciliablement brouillé avec lui, il a chassé quelqu'un de ses vieux domestiques. Je suis e tout à vous.

Quinze jours après je reçus cette Lettre du Duc d'Orleans.

Monsieur le Comte de Bussy Rabutin,
N'ayant point eû d'autre objet dans les
mouvemens presens que de satisfaire à ce que
je dois au service du Roi mon Seigneur & Neveu, au bien de son Etat, & à ce qui est necessaire pour le solide rétablissement de la
tranquisité publique: je me suis toûjours proposé de conformer tous mes sentimens aux
prudentes désiberations de ce Parlement: &
de d'autant plus qu'étant bien persuadé comme il ne peut jamais errer en un sujet si important, je sai qu'il sera toûjours un témoin
irréprochable de ma conduite, comme il en
a été la regle; de sorte-que c'est ce qui m'a
obligé

" obligé d'employer l'autorité de Sa Majesté— " & la mienne, pour m'opposer autant qu'il 1673. " m'a été possible, avec le peu de forces que " j'ai pu mettre ensemble, au retour du Cardi-" nal Mazarin, & à empêcher ensuite qu'il-,, ne se soit saisi des principales villes de mom ,, appanage, & qu'il ne fe foit rendu Maître. " comme c'étoit son dessein, de toutes les " avenues de cette Ville, pour fortifier les di-" visions intestines qu'il y avoit fomentées de-,, puis long-tems. Mais comme pendant cer ,, tems, ledit Parlement qui veille continuel-, lement au salut de l'Etat, n'obmettoit aussi: " aucune chose de sa part pour obtenir de Sac " Majesté l'expulsion dudit Cardinal hors du "Royaume, & que par plusieurs députations il , avoit fait reiterer les très-humbles remon-" trances à Sa Majesté pour parvenir à cet effet; " chacun avoit sujet d'esperer que cet étranger , qui avoit tant protesté par les Lettres en ren-,, trant dans le Royaume, de ne s'y vouloir " meller d'aucune affaire, & de renoncer en-" tierement à son Ministere, ne s'opiniatrat , pas au point qu'il fait à combattre l'aversion , generale que toute la France a pour lui, & à , renverser prûtôt tout le Royaume, que de , confentir à s'en retirer : mais après que ledit-Parlement a connutres-clairement que toutes. , les esperances qu'il en avoit données dans plu-" fienus negociations, qu'il avoit entretennes. " pour gagner du tems, & se se fortifier de trou-, pes, il étoient que des illusions & des fourbes ordinaires, & qu'au lieu de faire donner une prompte & favorable audience à ses Députez qui pontoient à Sa Majesté les déclarations que mon Confin le Prince de Condé & moi avions - ::

340 MEMOIRES DU COMTE

avions faites de satisfaire ponctuellement à 1652. " tous les articles contenus au memoire qui fut " envoyé audit Parlement de la part de Sa Ma-, jesté, si-tôt que ses Déclarations & les Arrêts , dudit Parlement contre ledit Cardinal au-29 roient été executez; il auroit fait promener lesdits Députez de village en village pendant trois semaines, & ensuite demandé que mon " Cousin & moi envoyassions des Députez à , la Cour pour convenir de plusieurs choses avant son départ : mais bien qu'après les decla-, rations solemnelles que nous avons faites audit Parlement, il n'y ent plus rien à desirer de , mon Cousin ni de moi, & qu'ayant fait dire 3 à Sa Majesté par le Sieur President de Nesmond, qu'après l'éloignement dudit Cardinal nous n'avions rien à concerter ni à conve-, nir avec elle, mais bien à lui obeir en tout ce , qu'il lui plairoit d'ordonner avec tous les refpects & les soumissions que nous sommes obligez de lui rendre; il soit certain qu'on ne , pouvoit plus nettement exprimer des intentions aussi sinceres, & aussi desinteressées que , sont celles de mondit Cousin & les miennes; & que ledit Cardinal pouvoit non seulement faire une épreuve très-assurée en se retirant, comme il le promettoit, mais aussi mettre , tous les Parlemens, & tous les peuples contre nous, si nous voulions après son départ entreprendre la moindre choie contraire aux declarations que nous avons faites. Nean-moins comme ledit Cardinal n'a jamais et aucune volonté de se retirer, & que même s ses plus affidez se sont assez expliquez qu'ils , seroient bien empêchez à ce qu'ils auroient à dire & répondre, si l'on leur envoyoit des "De-

DE BUSSY RABUTIN ». Députez, & que ledit Cardinal en faisoit des. , railleries, disant à tous ses Emissaires que son 1672. n passeport n'étoit pas encore signé: aussi ledit " Parlement a très-judicieusement reconnu cette verité après le rapport de ses Députez: ayant consideré que tous les moyens dont on s'étoit servi jusqu'à present pour l'expul-" fion dudit Cardinal étoient inutiles; qu'il " s'étoit rendu maître absolu de l'Etat; qu'il , disposoit du Sceau & des Finances; que , notoirement la distribution de toutes les gra-, ces dependoit entierement de lui : que les dé-, liberations qui se prenoient au Conseil qu'il 2, a composé de la plupart de ses creatures, n'é-,, toient suivies qu'autant qu'elles lui étoient , agreables: & ainsi ayant la personne du Roi & toutes les forces de l'Etat entre les mains, il étoit à craindre que cet ennemi commun ne se fortifiat à un point, & ne s'établit de , forte qu'il n'y eût plus aucun moyen de le détruire, ledit Parlement auroit defiré y pour-, voir par sa prudence ordinaire; & à cet effet , il m'auroit convié par son Arrêt du 20. de ce mois de prendre la qualité de Lieutenant General de Sa Majesté dans l'étendue de son Royaume, Terres & Seigneuries de son , obeissance, tant que ledit Cardinal sera en , France, pour mettre la personne de Sa Ma-, jesté en pleine liberté; lui faire rendre l'honneur, le service, & l'obéissance qui lui sont , dûës, & me fervir à cette fin de tous les moyens que je jugerai utiles & necessaires pour garentir le Royaume de la ruine en laquelle il est prêt de tomber par les manyais conseils dudit Cardinal: & comme c'eit un fervice que ma naissance m'oblige de rendre P 3 ,,1Sa

MEMOIRES DU COMTE

" Sa Majesté, je me suis résolu d'accepter cette 1612., qualité, & de n'obmettre aucune des choses , qui peuvent dépendre de moi pour un sujetsi , legitime; & comme je veux croire aussi que your contribuerez volontiers de toute l'autorité & la créance que vous avez en votre Gouvernement pour l'heureux accomplissement d'un ouvrage si important à la conservation de l'Etat, j'ai desiré vous en donner avis, afin , que vous concouriez avec moi dans une même fin; que vous m'instruissez de tout ce qui , se passera en votre Province; que vous empê-, chiez de tout votre pouvoir qu'il ne s'y fasse , aucune chose qui puisse favoriser les pernisicieux desseins dudit Cardinal, & que vous n teniez la main à ce que tout ce qui sera jugé necessaire pour son expulsion hors du Royaume, & pour le rétablissement de la tranquil-" lité publique y soit exactement executé, & n toûjours fait paroître pour le service de Sa Majesté, & le bien de son Etat vous y obli-, sent : ce que me promettant de votre af-fection, je vous affurerai que je suis detou-, te la mienne, M. le Comte de Bussy Rabu-, tin,

Votre bien bon ami, GASTON

A Paris ce 23, de Juillet 1652.

Je ne doute point que puisque je reçus cette Lettre, ce ne fût une Lettre circulaire : car ma conduite ne laissoit pas trop lieu d'esperer aux Rebelles de me gagner. Je ne sis point de réponse, & je n'en donnai pas même avis à la Cour : car outre que je voyois bien qu'étant une c'est que je savois qu'ils étoient assez assurez régade moi, & que je crains naturellement de me faire de fête.

Deux jours après je reçus cette Lettre de

Corbinelli.

A Melun ce 25. de Jaillet 1652.

J'Arrivai hier ici à midi. Je donnai votre Lettre à M. le Cardinal. Il nie dit d'abord qu'il savoit bien que vous aviez conduit le canon avec vos deux Regimens; il le dit de fort bonne grace, mais il couroit 7) comme un diable pour faire sa meridiane. Jusqu'à present je ne l'ai pû entretenir, quoi-77 que Champsteury lui sit dit que j'avois quel-59 que chose à lui dire. Il est accablé d'affaires, 77 car il est à la crise de ses avantures. J'm parlé à 77 M. le Tellier, que j'aitrouvé plus accessible **'7**7 qu'à l'ordinaire: il m'a demandé un memoire de mes prétentions pour la fublistance de la 97 garmilon, tant pour ce quiest du passé que de · 77 l'avenir. Je l'ai fait en trois articles de cinq 777 lignes chacun, où j'ai parlé des revûes & de 377 la façon que le Regiment a subsissé chaque " mois. Il m'a dit qu'il en parleroit ce soir au 'n Conseil: je prie Dieu qu'il s'en souvienne. 5, & que nous ayons ce que nons demandons. Je 77 lui si dit ensuite qu'ayant obtenu de la Cour une Lettre de Cachet pour pouvoir remettre votre Regiment sur le pied de 1628. vous aviez leve dix-sept Compagnies, n'ayant pourtant que dix Commissions; il m'a répondu qu'il n'en falloit aussi que dix, & que la Lettre étoit pour la datte, & mon pas pour le nom-... bre:

44 MEMOIRES DU COMTE

y bre. Je lui repliquai que celui qui faisoit vos affaires en ce tems-là, avoit mal expliqué, vos demandes, & que cependant ces Compagnies-là étant sur pied il falloit des Commissions; que vous l'en priiez très-humblement.

A cela il me répondit qu'il le feroit très-volontiers, que j'en parlasse à M. le Roi pour consulter cette affaire.

, Si votre Lettre de Cachet est perduë, je perai long-tems sans en avoir une autre, & voici la raison qu'on m'en a dit au Bureau; c'est que l'on ne sait ce qu'on vous avoirace cordé, & que l'on resait mal volontiers ces

choses-là.

" Je n'ai point vû M. de la Vrilliere, je ne

, l'ai l'a attraper.

, Au reste, Monsieur, je ne sai quel conseil prendre, si je dois suivre la Cour jusqu'à
p. Lagni où elle va après demain, ou si je m'en
dois retourner, & voici les raisons de douter.
Il sera très-dangereux de venir de Lagni ici,
marce que les gens de guerre courent par tout.
Après je songe que la Cour pourra aller de là à
marce que les gens de guerre courent par tout.
Après je songe que la Cour pourra aller de là à
marce de la cour pourra aller de là à
marce de la cour en ce cas-là sera
marce bien plus difficile; là où si je ne snis pas, les
mordres étant donnez au Bureau, la Neuville
me fera tenir mes expeditions à la Charité,
hormis mes billets de l'Epargne, si l'on m'en
donne, qu'on me visera aussi-tot. J'ai trouvé un ami qui sait tout auprès de M. de Bourdeaux.

"Aussi de l'autre côté, si l'on va à Saint "Denis, j'irai faire un tour à Paris où j'ai assaire, "re, & l'occasion seroit belle. Je ne sai de "quel côté pancher; si je pouvois avoir votre "ayis avis là-dessus je serois trop heureux.

, M. de Paluau a si bien fait vos offres de ser- 1652. , vice de Marêchal de camp à Monrond, qu'on ,, a cru ce matin qu'on vous en enverroit l'or-,, dre, je ne laisserai pas d'en parler quand ie

verrai Son Eminence.

22 On s'est plaint de vous terriblement. L'af-, faire de Lorme a fait grand bruit. Le Prince Thomas est du petit Conseil du Cardi-, nal, & l'un des principaux Mazarins du monde; ils sont en perpetuelle conference, Son " Eminence, ledit Prince, M. de Bouillon. , & le Maréchal du Plessis. L'arrogance de , Châtel-Chinon, comme vous voyez, étoit ,, assez bien fondée. Le Prince sans doute ne fera pas pour vous au Conseil; mais patience: quand je vous aurai entretenu, vous verrez , qu'il sera à propos que vous veniez à sa Cour, & que les absens y ont toûjours tort aussi biens

qu'en amour.

" Tout le monde crie après M. de Paluau. & l'on veut croire qu'il profite à la longueur de ce Siege; il est en mauvaise posture s'il , manque ion coup, & pour vous dire mon sertiment, il seroit fort bon pour vous qu'il vous souhaitat & qu'il vous demandat abso-, lument, afin que l'on pût dire, comme je sai que l'on a dit & que l'on dira, que sans yous, Monrond seroit encore bien loin d'ê-,, tre pris; & parce qu'il faut que vous veniez ,, en Cour, ce seroit la plus belle occasion du monde d'y recevoir des caresses, comme ce-, gloire de cette prise: car encore une fois je , vous le dis, on crie contre M. de Paluau. . Mais pour revenir à vous, Monsieur, il

zi me

, me semble que vous ne sauriez mieux sai-, re que de venir à la Cour; car au moins , parlerez-vous vous-même de vos appointe-, mens, & de la Commission de Lieutenant , General.

Pour nouvelles, je vous dirai que le Duc, de Lorraine a été chasse, & voici comment, & au vrai. Ce Duc avoit commencé un Traité avec le Cardinal, qui avoit traîné sans autre conclusion que de parole. Beaujeu que Son Eminence avoit chargé de cette negotiation étoit demeuré d'accord de ce qui s'enfuit:

" Que ce Duc ameneroit ses troupes au servi-ne du Roi, pour reprendre Stenai, Clermont, 32 & Jamets; ou pour ce qu'il plairoit à Sa Ma-" jesté, moyennant quoi le Roi lui rendroit ,, son pais; & que pour quelques places qui ,, avoient pris le parti du Prince de Condé, on lui donneroit presentement cent mille écus en pierreries, & cent mille écus comptant. Pour cela on envoya des routes & des ordres , pour faire subsister cette armée, de sorte que , ce n'étoit pas sans raison qu'on ne savoir pour qui il venoit: car il avoit donné parole à , l'Espagne de secourir Estampes, & il mar-, choit aux dépens du Roi. Le Cardinal ne s'étonna de sa marche, que quand il fut à Paris: c'est pourquoi, comme l'on vit qu'il passoit la Marne, & qu'il alloit à Estampes. on resolut d'en lever le Siege & de l'aller combattre: le Maréchal de Turenne avoit ordre de le faire s'il ne se retiroit. Comme . les armées furent en presence, ce Maréchal ui envoya dire qu'il fignat les propositions qui s'ensuivent, ou qu'il l'alloit charger. Le Due:

n Duc surpris de l'arrivée de l'armée à quoi il-

,, ne s'attendoit pas, figna:

" Qu'il sortiroit du Royaume en quatorze " jours, avec un séjour de trois jours qui ne se-, roient pas consecutifs, après quoi le Roi tienp droit le premier Traité.

"Les Parisiens ont fait des barricades, ten-, du les chaînes, & demandé la paix & le Roi

.. Lans condition.

"Depuis ma Lettre écrite j'aivû M. le Roi. , qui m'a dit que le Sieur de Voumas ne deman-, dat point dix Compagnies d'augmentation . n & que pour lui il prieroit M. le Tellier de n vous les accorder.

" Je serai bien-aise de ne demander 1. M. le , Cardinal que les choses d'importance, & je ferai bien les autres petites avec les Soûministres qui les doivent aux gens de votre qualité. Son Eminence vous mettroit tout en li-

" gne de compte. Adieu.

Le lendemain je reçus cette Lettre du Roj.

Monsieur le Comte de Bussy Rabutin, M'ayant été fait plainte par les Fermiers de mes Gabelles, de ce que philieurs 3) Chevaux-legers & soldats de vos Regimens. . commettent journellement le faux-launage av dans le Nivernois & autres Provinces voilines, & particulierement dans les villes de n Nevers & de Sancerre, ainfi qu'ils me l'ont justifié par plusieurs procès verbaux; en sorte , que les Officiers préposer pour empêcher le fant fannage ne sont plus en liberted'agir, & n au contraire sont maltrafter par lesdits gen de grerre; & defirant que cela n'arrive plus P &

, à l'avenir, je vous fais cette Lettre, pour 1652., vous dire que vous ayez àprendre connoissan-, ce desdites plaintes, & faire punir ceux qui , se trouveront coupables dudit faux-saunage & violences. Que vous fassiez faire un ban à , la tête de vos Regimens, portant défenses de commettre le faux-saunage à l'avenir, à peine , de la vie; & fassiez proceder contre les con-,, trevenans ainsi qu'il appartiendra; en sorte 🙀 que ce desordre n'arrive plus dans l'étendue de votre Charge, vous assurant que le soin , que vous prendrez me sera très-agréable. Et la presente n'étant pour autre fin, je prie Dieu , qu'il vous ait, M. le Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Pontoise le 26.

de Juillet 1652. Signé, LOUIS. Et plus bas, LE TELLIER.

> Aussi-tôt que j'eus sû cette Lettre, je sis cette réponse au Secretaire d'Etat le Tellier.

Monsie ur,

"Pour répondre à la Lettre du Roi du 26. de ce mois, je vous dirai que je doute fort que les Chevaux-legers & foldats de mes Regimens ayent fait le faux-faunage, ainsi qu'on l'a fait entendre à Sa Majesté: ce n'est pas que je les veuille excuser, & dire qu'ils sont mieux disciplinez que les autres, peut-être valent-ils moins, car ils sont nouveaux levez; mais on m'en auroit fait plainte si cela étoit, & je n'en ai reçu aucune de la part des interestez. Si l'on m'avoit fait voir dans mes trous pessente.

349

pes les coupables de ces desordres, je les aurois rait pendre, & Messieurs des Gabelles, sans torz.

nous rompre la tête ni faire du bruit au Confeil, n'ont qu'à venir à moi, je leur ferai bonne

& briefve justice. Je vous supplie d'informer

le Roi de ma réponse, & de me croire, &c.

Cinq ou fix jours après je reçus cette Lettre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 3. d'Août 1632. MONSIEUR,

" Je vous remercie de l'avis que vous me " donnez, je vous supplie de continuer à vous " éclaircir de cette assemblée, & de croire que " je suis avec passion, &c.

Le lendemain je reçus encore cette Lettre de lui.

A Saint Amand ce 4. d'Août 1652.

Monsieur,

"J'ai reçu votre recrue qui est arrivée très», à propos: vous saurez par ces Messeurs qui vous vont trouver, l'état du Siège, & celui où étoit votre Regiment. Je vous assurerai seulement que je suis, &c.

"Ce Tresorier de l'Artillerie va faire ses diligences contre Messieurs de la Charité pour les deux mille livres qu'ils doivent, je vous "prie de les faire payer, car ce seroit avec regret que l'on leur feroit des frais.

r z

En

Enfin le 15. d'Août 1652. Persan Gouver-1652. neur de Monrond ayant traité avec le Comte de Paluau, que fi dans le premier de Septembre prochain il n'étoit secouru par un corps considerable qui forçat un de ses quartiers, il lui rendroit la place; j'en fus averti le lendemain. le ne manquai pas d'en écrire aussi-tôt au Comte de Paluau avec tous les témoignages de joye qu'on peut rendre à son ami dans une rencontre comme celle-là, & en même tems je me disposai d'aller à la Cour. Ce qui n'empêcha de partir sur l'heure, ce sut une pensée qui m'étoit venuë quelques jours auparavant, de proposer à la Noblesse de Nivernois, que la Province donnat de l'argent au Roi pour seracheter des quartiers de l'hiver d'après. C'étoit le 18. d'Août qu'écheoit le rendez-vous que j'a-vois donné à Nevers aux principaux de la No-blesse, lorsque Villars, & le Bosquet Chavagnac, Maréchaux de camp dans les troupes du Prince de Condé arriverent de Paris chez moi à la Charité. Ils revenoient mal satisfaits de ce Prince, & se retiroient chez eux, après m'avoir dit. les raisons qu'ils avoient de quitter leur parti. Je leur dis mon dessein, qui étoit que voyant Monrond pris, & n'ayant plus rien à faire en ce pais-là pour le service du Roi, je m'en allois à la Cour, recevoir de Sa Majesté les amitiez qu'elle fait d'ordinaire à ceux qui l'ont bien servie. Monrond pris, me dit le Bosquer, ce n'est pas encore une affaire faite: & comme je traitois de vision: les obstacles à cette prise, dont il vouloit parler, ils me dirent tous deux que le détachement de cinq cens chevaux commande par Briord étoit fait avant qu'ils purtissent de Paris. Qu'en même tems que ce corps-là entre

351

entreroit en Berri, Saint Geran, Golligni, Levi & Valancé le devoient joindre avec tous 1652-leurs amis, & qu'assurément Paluau auroit bien des affaires sur les bras. Je les crus, non pas seulement partie qu'ils étoient gens d'honneur, mais parce qu'ils me paroissoient si mal satisfaits de leur partir, qu'ils vouloient à quelque prix que ce sut lui porter quelque préjudice: & cela me fait faire reslexion sur le malheur de la condition des Chess d'un parti rebelle, qui est qu'on se deshonore en les servant, & que cela s'appelle faire son devoir que de les trahir.

Je resolus donc de rendre un service considerable au Roi en cette occasion, mais avant toutes choses, je donnai avis au Comte de Paluaude celui que je venois de recevoir de ces Messieurs. Je lui mandai là-dessus que j'allois assembler toute la Noblesse de mon Gouvernement à la Charité, & cependant envoyer les trois Compagnies de mon Regiment de Cavalerie, (que j'avois gardées dans la Province) à Sulli, pour s'opposer au passage des ennemis, qui se devoit faire en cet endroit, comme ces Mes-

fieurs me l'avoient dit

Cependant, eux & moi nous nous en allames ensemble à Nevers le 17: d'Août, d'où:
ils partirent le lendemain; & moi ayant assemblé à l'Evêché ce que j'avois mandé de Noblesse, je leur sis ma proposition, à laquelle ilsme donnerent pas les mains, me representant
sa pauvreté du païs, qui étoit encore plus en
état d'entretenir des troupes que de donner de
frargent. En bien, Messieurs, lui dis-je, is
n'en faut plus parler; cependant il s'agit de
mendre ailleurs un service très-considerable au
Roii

- Roi, & fort grand encore à vous-même. Vous 1652. savez de quelle conséquence vous est la prise de Monrond, elle éloigne de vous la guerre, qui sera toûjours à vos portes tant que cette place sera entre les mains des ennemis. J'ai été averti par des gens qui étoient du Conseil de guerre de M. le Prince, qu'il a détaché cinq cens chevaux de son armée, qui doivent joindre tout ce que Messieurs de S. Geran, de Colligni, de Levi, & de Valancé pourront avoir de Noblesse & d'Infanterie pour faire lever le Siege de Monrond. Vous savez encore que cette place se doit rendre le premier de Septembre prochain si elle n'est secourue entre-ci & ce tems-là. Il me faut quatre jours pour assembler tout le reste de la Noblesse, ce ne sera plus que huit jours que nous aurons à fatiguer: c'est peu de chose, Messieurs, en comparaison de l'avantage que nous en retirerons & du service que nous allons rendre. Je ne pense pas avoir besoin de l'autorité que j'ai entre les mains pour vous y obliger; c'est assez de proposer à des gens de naissance & d'honneur comme vous, une action où il, y a de la gloire à acquerir, (sans parler de votre interêt) pour vous engager à l'entreprendre:

Ils me dirent tous d'une voix qu'ils étoient prêts à me suivre par tout. Je fis donc en même tems écrire des Lettres circulaires au reste de la Noblesse, par lesquelles je leur ordonnois de se trouver le 23. d'Août, de bon matin, à Neronde, à cinq lieues de la Charité, sur le chemin de Monrond, & je chargeai ceux qui étoient à Nevers; l'un de cinq, l'autre de huit, l'autre de dix Lettres, pour les rendre à

leurs voitins.

Cependant je m'en sretournai à la Charité, où en arrivant je reçus une Dépêche du Roi & 1652. deux Lettres du Comte de Paluan.

A Onsieur le Comte de Bussy Rabutin. IVI Ma dépêche du 21. du mois passé, & les copies imprimées dont je l'accompagnois, vous auront appris bien particulierement l'état des affaires presentes; l'oppression où les Rebelles ont reduit ma bonne Ville de Paris, & ce que j'ai résolu pour arrêter la suite de leurs mauvais desseins. Je veux croire que pour prevenir leurs artifices, & pour empêcher qu'ils ne produisent aucunes émotions dans votre Gouvernement, contraires à mon service & au repos de mes Sujets, vous n'aurez pas manqué de leur communiquer la connoissance que je vous en ai donnée: les taxes qu'ils prétendent d'exiger des Bourgeois de ma Ville de Paris pour la subsistance des troupes Espagnoles qu'ils ont aux environs; les violences qu'ils exercent sur les Magistrats de cette Ville, pour les rendre ministres des attentats qu'ils y commettent, & qui passent jusqu'à violer le respect qu'on doit au Palais où le fais ma demeure ordinaire, & à vendre au public les raretez que mon Cousin le Cardinal Mazarin avoit fait venir des pais étrangers, pour mon plaisir & pour l'ornement des Maisons Royales m'ont obligé à donner les Arrêts dont je vous envoye des ,, copies, avec autant de la Declaration que j'ai fait expedier, pour transferer mon Par-,, lement de Paris en cette Ville, où il a deja tenu sa séance. A present que cette Compagnie peut sous mon autorité librement rendre " la

354 Memoires du Comte

-, la Justice à mes Sujets, & vaquer aux autres non d'esperer que l'aurai à desirer d'elle pour mon fervice, & pour le bien du public; j'ai rainon d'esperer que l'usurpation prétendué par les factienx ne retournera qu'à leur confu-" sion: & que Dieu secondant mes bonnes inn tentions, me donnera les moyens de surmon-n ter toutes leurs pratiques, & de rétablir malgré eux la tranquillité dans mon Etat. C'est " depuis ma derniere Dépêche ce qui s'est passé en ces quartiers, & ce que je denre que vous n fassiez savoir à tous mes Sujets dans l'éten-, duë de votre Charge; que vous fassiez imprimer de nouveau toutes ces copies, pour les , distribuer par tout où votre pouvoir s'étend. , & que vous apportiez tout ce qui dependra de votre autorité pour y entretenir la paix & la concorde; & m'en remettant sur votre affection, je ne vous en ferai cette Lettre plus expresse: cependant je prie Dieu qu'il vous ait, M. de Busty Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Pontoise le 9. d'Août 1672. Signé, LOUIS.

Et plus bus, PHEEIPPEAUR.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat la Vrilliere, & une Ordonnance du Roi à tous ses Sujets, de laisse tibrement aller & venir les denrées à Paris sans y apporter aucun obstacle.



Lettre du Comte de Paluau.

16524

Au Camp devant Monrond ce 20. d'Aoat 1652.

MONSIEUR,

" Je vous suis trop obligé de la part que vous prenez à la prise de Monrond: outre que l'afpréction que vous avez au service du Roi vous y oblige, je ne doute point que la bonté que vous avez to sjours eue pour moi n'augmente en quelque saçon votre joye. Je vous assure aussi, Monsieur, que tout ce qui vous regrarde m'est très-considerable, & que je suis,

" &c.

" Je vous supplie de tout mon cœur, puis-" qu'il vous plaît de prendre la peine de vous , faire payer des deux mille livres de la Chari-" té; que ce soit avant que je marche pour aller , à l'armée avec mes troupes, parce qu'à mon ", passage je ne faurois m'empêcher de les faire payer & de loger chez eux avec beaucoup de " consusion, ce que je serai fort aise d'éviter, " s'ils font seur devoir, particulierement par la consideration que j'ai de ce que vous y faites yotre séjour. Cette raison-là seule me seroit fort volontiers les exempter de toutes choses , si le fonds qu'ils me doivent donner ne se " prenoit point sur les Tailles du Roi, lequel fonds, je vous assure, ne suffira pas à me fortir de mes dettes en ce pais, duquel je suis. , resolu de ne pas partir qu'elles ne soient acqui-,, tées. Je vous prie de me faire savoir de vos nouvelles sur ce sujet devant la fin du mois : " après

366 Memoires du Comte

,, après lequel je séparerai tous mes Regimens dans tous les lieux qui n'auront point satisfait aux ordres du Roi.

A Saint Amand ce 20. d'Août après midi 1652.

Monsieur.

" Je vous remercie de vos avis: j'ai envoyé " par avance à Sulli & à toutes les Villes de la " riviere de Loire. Je ne puis croire que le " Bosquet ait eû le secret du Conseil, ni qu'il " puisse rien passer sur la Loire que je ne le sa-" che.

"La précaution d'affembler la Noblesse à sa "Charité est bonne: je vous prie de changer "celle d'envoyer en Berri les trois Compa-"gnies de votre Regiment: elles y pourroient "recevoir du déplaisir, ayant donné ordre que "s'il y entre des troupes, de les charger, si "elles marchent sans mes ordres: joint que "le Regiment de la Reine que j'y envoyea le même ordre.

" Je vous assure que ce secours est fort imagi-" naire, & que s'il vient il sera battu. Je suis, &c.

Cette Lettre me parut mal-honnête, & me donna du chagrin. J'y fis cette réponse à l'heure même.

A la Charité ce 20. d'Août 1652.

Monsieur,

Je m'étonne que vous doutiez que le Bof-

357

, quet ait eû le secret du Conseil de guerre , de M. le Prince, sur l'avis que je vous ai 1652. , donné: je ne voi pas qu'un Maréchal de , camp ne puisse savoir un détachement de , l'armée. Je croi comme vous que si ce se-, cours vient, il sera battu, mais je croi que , pour le battre il ne saut pas trop croire qu'il

", soit imaginaire. ", Puisque vous avez envoyé le Regiment de ", la Reine à Sulli, je n'y enverrai pas mes trois

" Compagnies de Cavalerie.

" Je sai assez bien vivre pour ne pas donner " d'ordre dans un Gouvernement qui n'est pas " le mien, & à plus forte raison quand c'est ce-" lui d'une personne avec qui j'ai vécu comme " j'ai fait avec vous; mais je vous avouë, " Monsieur, que je ne serois pas assez scrupuleux en cette matiere, pour laisser secourir " Monrond, de peur que vous ne trouvassiez mauvais que j'eusse fait marcher en Berri des troupes sans vos ordres. J'aurois commencé " par servir le Roi & vous-même, & en vous " en donnant avis, je vous en aurois sait un " compliment. Je suis, &c.

Trois jours après je partis de la Charité, & je me rendis à Neronde au jour nommé, & pendant que j'y attendois ma Noblesse & mes trois Compagnies de Cavalerie, j'écrivis par un de mes Gardes au Comte de Paluau pour lui donner avis de ma marche. Une heure après Fortilesse, Capitaine de ses Gardes, me rendit cette Lettre de lui.

MONSIEUR.

"J'ai avis certain par un courier da Gouverneur de Gergeau que les ennemis ont passé à
"Château-neuf sur Loire quatre cens chevaux
"pour secourir Monrond: je vous supplie de
"marcher ici avec vos trois Compagnies &
"l'emploi de la Noblesse si votre fanté vous le
"permet, ou de me les envoyer si vous ne pou"vez venir. Je me prepare à les bien recevoir.
"Si vous êtes de la partie, je m'en estimerai
"beaucoup plus fort par l'amitié & la consiance que j'ai en vous. Je suis, &c.

Comme Fortilesse ne retournoit pas à Monrond, & qu'il alloit à la Cour, je ne fis point de réponse au Comte de Paluau, à qui aussibien je venois d'écrire; mais j'écrivis au Cardinal & au Secretaire d'Etat le Tellier, ce que j'allois faire; & entre autres choses je mandai à celui-ci, qu'il voyoit bien maintenant que ce n'étoit pas sans raison que j'avois gardé les trois Compagnies de mon Regiment de Cavalerie dans le Nivernois, puis qu'outre le refpect dans le Nivernois, puis qu'outre le refpect dans lequel elles avoient tenu les brouillons du voisnage, elles ne m'avoient encore pas peu servi à saire qu'aucun Gentilhorame de la Province, n'osat refuser de messuivre en cette rencontre.

Ma Dépêche étant achevée, & Fortilesse parti, je m'allai promener à pied hors du village avec quelques-uns des principaux de la Noblesse, pour donner le loisir au reste d'arriver au rendez-vous. En regardant le pais qui est affez découvert en cet endroit, je vis des trou- 1602. pes défiler sur une hauteur à demie lieue de Neronde; & comme nous raisonnions sur ce que ce pouvoit être, un paifan qui venoit de ce côté-13, me dit que c'étoient les troupes du Prince de Condé qui alloient pour secourir Monrond. One ce Bourg - là sur cette hauteur étoit à lui. & s'appelloit Montfaucon. Cela me surprit un peu, parce que j'avois fait mon compte que les ennemis passant la Loire à Château-neuf ou à Sulli, laisseroient Bourges à main gauche, & en effet c'étoit leur droit chemin; mais je fus depuis, que pour favoriser la levée de bouclier de S. Geran, de Colligni, de Levi, & de Valancé, ils avoient voulu s'approcher du Bourbonnois. Cependant je fis promptement monter à cheval, & je trouvai plus à propos de hasarder de faire prendre dix ou douze Gentilshommes qui me manquoient, que la défaite de tout ce que j'avois de troupes en les attendant. Veritablement il y avoit un grand marais entre les ennemis & moi, mais on le passoit à la tête à un petit quart de lieue; & si quatre cens chevaux de vieilles troupes fussent tombez sur les bras de cinquante Nobles, qui ne savent ce que c'est que de combattre en escadron, & de quatre-vingt Maîtres de nouvelles troupes, j'eusse fort mal passé mon tems. Je marchai donc le droit chemin tant que les ennemis me purent voir; & comme je fus hors de leur vuë, je pris fort sur la gauche; & étant arrivé à l'entrée de la nuit à Banegon, je fis rompre les ponts qu'il y a sur un marais, après que je l'ens passé: le reste de la Noblesse me joignit avant la nuit, à la reserve de quatre Gentilshommes

260 MEMOIRES DU COMTE

hommes que les ennemis prirent, & que Briord 1652. me renvoya civilement au Camp de Monrond

deux jours après.

En arrivant à Banegon, j'envoyai un Garde au Comte de Paluau, par lequel je lui écrivis, que j'y étois, & que j'y passerois la nuit pour ne pas rebuter ma Noblesse par trop de fatigue. Deux heures après un de ses Gardes m'apporta cette Lettre de lui.

Au Camp devant Monrond ce 24. d'Août à une beure après minuit 1652.

Monsieur,

" Je suis fort aise de vous savoir si proche du " Camp, je vous prie de ne point perdre de " tems pour vous y rendre: j'avois peur que les " ennemis ne vous eussent rencontré: le plûtôt " marcher est le meilleur. J'ai un parti sur eux " de vingt chevaux très-bien commandez. En-" voyez par avance asin que l'on marque le " Camp à vos troupes. Je suis avec passion, &c.

Je renvoyai le Garde aussi-tôt avec un Officier de Cavalerie par lequel je sis cette réponse à Paluau.

A Banegon ce 24. d'Août à trois heures du matin 1652.

Monsieur,

" Vous croyez bien maintenant que le Bof-" quet savoit le secret du Conseil de guerre des " ennemis.

" Au

,, Au reste quelque raison que j'aye de ménager ma Noblesse, je les aurois sait marcher 1652. toute la nuit, si je n'étois posté le plus surement du monde. Fiez-vous-en à moi, je vous les serai tous voir dans quatre heures, fort gaillards & fort disposez à vous servir aussi-bien que leur Lieutenant de Roi. Je vous conterai le malheur qui a pensé nous arriver. Je suis,

Un moment après avoir écrit cette Lettre je montai à cheval & j'arrivai à Monrond sur les six heures du matin du 24. d'Août avec cinq escadrons; savoir deux de Noblesse de soixante & quinze Maîtres chacun: deux de leurs valets, qui avoient chacun un fusit ou un mousqueton, de soixante Maîtres chacun, & de celui de mes trois Compagnies qui ctoit de quatre-vingts Maîtres: tout ce a faisoit deux cens quatre-vingtsdix chevaux.

Le Comte de Paluau vint une demie lieuë audevant de moi, & après m'avoir embrassé de tout son cœur, il sit un petit compliment à la Noblesse fort joli, comme il savoit très-bien faire, & ensuite nous marchames à un poste qu'il me donna à garder sur la riviere de Marmaside, près des Capucins de Saint Amand.

Il ne faut pas demander si je sus le bien venu dans le Camp; les troupes s'attendoient à être attaquées, & on a beaucoup d'amitié pour les gens qui viennent à notre secours à la veille d'un combat.

Le lendemain 25. d'Août fur les cinq heures du matin, le Comte de Paluau me manda que les ennemis paroiffoient de fon côté; je laissai ma Cavalerie à son poste, & je courus à lui. Je Tome I. 262 Memoures du Comte

le trouvai sur une hauteur, à gauche du parc de 1653. Monrond, dans des vignes, avec le Regiment d'Infantetie d'Anjou & le mien, & quatrepieces de canon. Les ennemis partoient d'une autre éminence, à demie lieuë de nous, la riviere du Cher entre-deux, & marchoient à cette riviere avec huit escadrons de cent Maîtres chacun ou environ. Ils avoient quelque deux cens Mousquetaires en quatre pelotons; nous n'avions point de lignes, mais nos postes é-toient naturellement si bons, qu'avec ce que nous y avions ajoûté de travail, ils étoient admirables. Le côté le plus accessible étoit une montagne de vignes toute coupée de foisez; & dans des avenues qui étoient des chemins étroits & fort creux, on avoit abbatu des arbres, & par tout il y avoit de petits corps de garde d'Infanterie.

Briord avoit bien reconnu l'impossibilité de nous forcer, mais il avoit à répondre au Prince de Condé qui étoit un Capitaine délicat au dernier point sur la valeur, & auquel outre ce la, le chagrin de la perte de sa place auroit sai dire qu'on nous auroit battus si l'on nous avoit attaquez : lui qui étoit auffi un fort brave homme, passa donc le Cher avec ses troupes, & 'après s'être fait tuer vingt-cinq ou trente hommes & quelques chevaux, pour acte de ses diligences, en venant tirer le coup de pistole aux premiers corps de Garde de notre Infante rie, il se retira à cette hauteur dont il étoit parti le matin. Il y fut encore le reste du jour; & le lendemain 26. d'Août 1652. il en repartit à regagna en diligence la riviere de Loire : les Nobles auxiliaires des ennemis s'étant retien

chacun chez soi.

Six

Par heures après que Briord eut fait cette efpece d'attaque le 25. d'Août 1652. deux Offi-1652,
oiers vincent frouver le Comte de Paluau de la
part du Viconte de Mondas, Mestre de camp
du Rogiment Royal de Cavalerie, & pour lors
Lieutenant General, qui avoit été détaché de
l'armée du Roi avec cinq cens chevaux, sur
l'avvis qu'avoit eû le Maréchal de Turenne du
alétachement de Briord: ces deux Officiers vémoient demander au Comte de Paluau l'endroit
où il vouloit camper ses troupes, mais les trouvant alors inutiles, il les laissa Charenton petite ville à deux lieues de Monrond.

Le 26. d'Août Monbas & Ciron Marchal de Camp sous lui, étant arrivez de leurs quartiers chez le Comte de Paluau où s'étois, & ayant appris que les ennemis étoient partis dès la pointe du jour pour regagner la rivière de Loire, nous proposerent de les suivre avec toute notre Cavalerie & la leur. Le Comte de Paluau leur répondit qu'il vouloit prendre Monrond, qu'il periroit ou qu'il empêcheroit qu'il ne suit le courait, mass qu'il ne feroit pas un pas hors de son

polte qu'il ne fût maître de la place.

Pour moi je leur dis que j'étois venu avec un comps de Noblesse & trois Compagnies de Cavalerie nouvelle, pour empêcher que Monrond me sur le se pour empêcher que Monrond me sur le se pour en je sui tiendrois parole; que pour eux ils pour soient bien battre avec cinq cens chevaux de vieilles troupes qu'ils avoient, cinq cens chevaux qui faisoient retraite, & que je ne baiancerois pas un moment à les suivre il j'étois à leur place. Ils s'en excuserent sur l'alassitude de leurs éroupes, mais je croi qu'ils mac nous avoient suit ette proposition que pour se compagnitude.

54 Memoires du Comte

fe faire de sête, & croyant bien que nous ne 1652. l'accepterions pas, parce qu'ellen étoit pas raisonnable. Le lendemain 27. d'Août je congediai ma Noblesse avec mille remercimens & promesses de rendre témoignage au Roi du service qu'ils venoient de rendre, & moi j'attendis au Camp le premier de Septembre.

Le Comte de Paluau sachant que je voulois aller à la Cour, me proposa d'y porter la nouvelle de la prise de Monrond, dont ie sus

fort aile.

Je retournai donc le second de Septembre à la Charité; & comme j'y séjournois le troisséme pour mettre ordre à mon voyage, & pour en laisser dans la Province pendant mon absence, je reçus un gros paquet du Roi, dans lequel étoient beaucoup de libelles, avec cette Lettre de Sa Majesté.

M Onsieur de Bussy Rabutin, Je vous ai fait savoir ce qui s'est passé de plus , considerable depuis les presens mouvemens; , à present je vous dirai que ma Cour de Par-,, lement de Paris transferée à Pontoile. " m'ayant fait instance pour l'éloignement de ,, mon Cousin le Cardinal Mazarin, comme d'un remede necessaire pour ôter aux factieux le prétexte de leur rebellion, j'ai bien voulu , y donner les mains par les motifs & confiderations que vous avez vûës bien particuliere-" ment expliquées, par la réponse que j'aisis-, te à madite Cour: ensuite de quoi mon Cour ", sin est parti d'auprès de moi le 19. du moi " present, après m'en avoir demandé de nou , , veau très-instamment la permission : bien , que la satisfaction entiere que j'avois de se " fer

fervices & de sa conduite, me donnât tout , sujet de le retenir, ainsi que de le proteger, 1652. comme je suis resolu de faire, tant en sa perfonne qu'en ses biens, & en tout ce qui lui , appartient. Mais je me fuis disposé à tout ce que j'ai estimé pouvoir contribuer au repos de , mon Royaume, & pour cette même fin i'ai 29 donné ma Declaration du mois present. , d'oubli general de tout ce qui s'est passé dans , ces derniers troubles, avec revocation de , mes Declarations données depuis le premier ,, de Fevrier 1651. & de tout ce qui s'en est en-, suivi. Ce que j'ai fait dans un tems auquel .. chacun a vu que les Espagnols n'ont pu faire , joindre aux troupes des Princes le seçours , qu'ils leur promettent depuis trois mois. & pour la jonction duquel ils avoient fait avancer sur mes frontieres toutes les forces qu'ils ont dans les Pais-bas, lesquelles ils en ont à , present retirées; qu'ils n'ont tiré aucun de tous ,, les avantages qu'ils s'étoient promis de l'armée de Lorraine; que d'ailleurs le parti desdits Princes s'est notablement affoibli, non seulement parce que leurs troupes qu'ils ont toujours aux environs de ma bonne ville de Paris se trouvent reduites à un petit nombre. mais par la haine que l'affaffinat & l'incendie commis contre l'Hôtel de madite Ville le 4 de Juillet dernier, out fait concevoir" contre leur faction, & qu'en vain ils ont tra-,, vaillé jusqu'à present, soit pour établir leur prétendue autorité sous des titres sans fondement qu'il n'appartient qu'à moi de donner. soit pour tirer de l'argent du general & des particuliers de madite Ville, qui font connoître par toutes leurs paroles & actions qu'ils " n'ont

., n'ont dans le cœur que l'obsillance & l'affec-1672., tion vers moi, & qu'ils supportent avec gran-,, de impatience l'usurpation de mon autorité, ainsi que les rayages qui se sont par les trou-, pes desdits Princes aux environs de madite Si bien que l'on peut facilement iu-, ger que rien ne m'a obligé de condescendre aux remontrances & supplications de madite Cour de Parlement transferé à Pontoise, & , à user de ma clemence envers ceux qui m'ont , si grievement offense, tapt en ce qui regarde , mon autorité, qu'aux outrages & violences , qu'ils ont faites à mes legviteurs & Officiers, , que le vif sentiment que j'ai des miseres publiques, avec un desir sincere que j'ai de de-, charger la Capitale de mon Royaume du fardeau insupportable des diverses troupes qui 2) l'environnent; & de délivrer, par, tout, des. , maux de la guerre ceux qui n'ont point d'antre part à la rebellion que de souffrir les peines & , les desordres qu'elle a causer : soubsittant , aufli très-ardemment d'employer tous les mo-, yens qui sont en mon pouvoir pour parvenir à , la paix generale, après, avoir fait tout ce qui , dépend de moi pour donner le calme à mon , Royaume; fur quoi j'ai defiré de vous infor-, mer de l'état des choses & de mon intention, afin que vous en dorniez part à tous mes Su-" jets de l'étendue de votre Gouvernement, & , qu'étant comme ils sont dans l'obéissance, ils ,, y soient de plus en plus confirmez. Ce que , me promettant de vos soins & de votre affec-, tion accoutumée, pour tout ce qui regarde le , bien de mon service, je ne vous ferai la pre-, sente plus longue, que pour prier Dieu qu'il , vous ait, Monsieur de Bussy Rabutin, en sa, Sainte

Après avoir lû tous ces imprimez, je laissai ordre qu'on publiat l'amnistie à Nevers & dans routes les bonnes Villes de la Province, & le matin du 4. de Septembre je partis de la Charité sur des chevaux de poste, & je men allara Vill'eneuve Saint Georges on jetrouvail'armée du Roi commandée par les Marêchaux de Turens me & de la Ferté Seneterre. Jen'avois pris avec moi que Corbinelli que je laissai fortimalade à Clorbeil; de sorte que j'arrivai à l'armée avec ar position pour tout équipage: Le Maréchal de Turenne me donna un lie ce soir-lan & le l'émémain comme je m'informés dequelle mao ntere je pourrois joindre la Com-qui ésoit à Compiegne, les ennemis se vierent camper à la vue de l'armée du Roi, Grosbois à leur dos, & là se retrancherent en arrivant

Le Marêchal de Turenne dont la gauche écon aux Fourches de Villemeuve, se trouvant serré dans l'angle des rivieres de Seine & BYonne; prévit aufli-tôt la délicateffe de fon poste & làldessus il me demanda plusieurs fois quand je croyois que les troupes de Monrond le pourroient joindre. Je lui dis que je ne pensois pas qu'elles Le hatassent fort: & comme il meparut que celà lui faisoit de la peine, je lui offris de les aller faire partir:, & marchen en diligence, pourvil qu'il. voulut faire tenir à la Cour le paquet de Comte de Palmau. Il me le promit, en m'affurant qu'il manderoit quevje le luit avois remis pour rendre un plus grand service au Roi, & me pria de faire tenir, en chemin faifant, à Poillac. Capi-Q 4

Capitaine aux Gardes & Marêchal de Camp, 1652. commandant douze cens hommes de pied entre Seine & Yonne, un ordre pour le venir joindre.

Ce qui m'obligea de faire cette offre au Marêchal de Turenne, fut la seule envie de gagner son amitié par un service considerable, & celui-

ci l'étoit effectivement.

Etant arrivé à la Charité, j'envoyal aussi-tôt au Chevalier de Baradas le double de l'ordre du Marêchal de Turenne, & je lui écrivis qu'il pouvoir être à l'armée un tel jour, que je l'allois mander au Marêchal, & qu'au reste il étoit d'une extrême consequence au service du Roi qu'il joignit promptement l'armée qui étoit en presence des ennemis. Cela sit hâter le Chevalier qui sur à jour nommé à Corbeil, où le Marêchal de Turenne le laissa avec ses troupes pour l'escorte des sourrages.

Pour le Comte de Paluau il demeura à Monrond par ordre de la Cour, pour travailler à la

démolition de la place.

Je quittai dans ce tems-là la Charité & je retournai demeurer à Nevers, où je reçus cette Lettre du Cardinal Mazarin.

A Sedan le 9. de Septembre 1652. MONSIEUR,

" Je n'ai pas été surpris de voir les soins que " vous avez pris pour empêcher le secours de " Monrond, ayant reconnu en d'autres ren-" contres que votre zèle vous sait aller au-de-", vant de tout ce que vous jugez êrre du service " du Roi. Je ne doute point que Sa Majesté ", n'en DE BUSSY RABUTIN.

,, n'en ait beaucoup de reconnoissance, & quand ... ,, je pourrai contribuer à vous en faire ressen-1652. , tir les effets, vous éprouverez que je suis. veritablement,

Monsieur,

Vôtre très-affectionne serviteur, Le Cardinal Mazarini.

Le même jour que je reçus cette Lettre, je reçus celle-ci de Marigni, un de mes amis de la Maison du Prince de Condé.

A Paris ce 18. de Septembre 1652.

TE suis trop votre serviteur, Monsieur, ,, J pour ne vous pas donner avis de ce que je ,, sai qui vous regarde. On a dit à Monsein gneur, que sans vous Monrond auroit été fecouru, & j'ai bien vû qu'il le croyoit : car il a témoigné de la chaleur contre vous. Il-,, dit que vous pouviez servir le Roi, sans vous attacher si fort que vous avez tait au Mazarin. fon ennemi declaré, & qu'il s'en souviendroit un jour. En effet, vous voulez bien que je vous dise, Monsieur, que vous deviez con-, siderer que le Cardinal n'aura qu'un tems, & , que Son Altesse durera toujours par lui ou par sa famille.

MARIGNIA

Je lui sis aussi-tôt cette réponse.

M me fait trop d'honneur dans votre J parti, Monsieur, de croire que j'aye empêché Monrond d'être secouru; cette gloire Q s n'est 370: MEMOIRES DU CONTE

, n'est due qu'à M. de Paluau. Je ne vous die,

1662, pas cela pour m'excuser auprès de M. le Prin
, ce, auquel, hors l'intérêt du service du Roi,

, je dois toute sorte de respects; c'est seulement

, par la raison qu'il faut rendre à Cesar ce qui

, appartient à Cesar.

, je dois toute forte de respects; c'est seulement, par la raison qu'il faut rendre à Cesar ce qui papartient à Cesar.

" Au reste quelque créance que j'aye en vous, j'ai, de la peine à me persuader que Son Altes, se, pleine de raison comme elle est, trouve, mauvais que je fasse mon devoir dans la dernière regulatité. Je vous le dis franchement, Monsieur, je n'entens point les ménagemens, en matière de guerre, ce j'ai dans la tête que les tiédes ne gagneront point le Royaume des Cieux. Ce n'est pas, que je ne parleitoù jours avec le respect que je dois à la personne de M. le Prince, mais si après cela je suis assez malheureux pour qu'il ait du chagrin contre, moi, il m'estimera au moins s'il une m'aime. Pass

, Pour les confiderations que vous me von-, lez donner sur l'avenir, elles ne m'empeches, , ront pas de croine que Male Prince (quand

, le Roi lui aura pardonné quelque jour) dire, comme Louis XII, que le Roi de France me,

, vange point les querelles du Duc d'Orleans.

Je me disposai alors d'aller trouver le Cardinal hors de France; so comme je me preparois à ce voyage, je reçus cette Letize du Compe, de Paluau, malade à Monrond.

A Monrond ce 8. de Septembre 1652.

NION'S I EUR., Le Siout de la Marchegui conduit uno rea

ronte avec plus de furets: Cependant je vous:

Après avoir fait ce que soubaitoit de moiele Comte de Paluau , je partis de Nevers le second d'Octobre 1652. & je m'en allai passer à Troyes, à Châlons, à Retst, & de là à Sendan, où je reçus mille honneurs de Faber, qui en étoit Gouverneur; & qui depuisifut Mar rechalde France. Après m'être reposé un jour à Sedan, j'allai trouver le Cardinal à Bouillonn Il me recut à bras ouverta : il maitémoigne tonte l'amitié dont il se put avisis; me lousettrémement sur les services que j'avois rendus, & me dir qu'il sentoit jusqu'au nfond du cœur (ce furent les mêmes mots) ce que j'assois faits pour dui. Je lui repondis que je n'étois pour tant pas encore bien content de moi là-dessus; que comme j'étois un de fes derniers servitours. jem'étois proposé de regagner l'ancienneré des autres pan quelque chose d'extraordinaire que le n'avois pas encore fais. En me parlant de Monrand, il me fit connoître qu'il n'étoit pas contene du Comte de Paluau, me disant qu'on avoit beau le presser de raser cette place, qu'il differoit tobjours sur de méchantes exouses; qu'il pensoit peut-être que cela le feroit plas (Q 6 rtôt

3**72**

tôt Marêchal de France, mais qu'il se trom-1652. poit. J'excusai mon ami le mieux qu'il me sut possible. Je representai qu'il étoit malade, & qu'il avoit toutes les peines du monde d'avoir de la poudre pour faire sauter les bassions: & quoi que tout cela sût veritable je ne pus jamais le persuader au Cardinal.

Une chose que j'admirai là, de sa Fortune; c'est qu'étant dans un petit Château au milieu des Ardennes avec un train fort médiocre, il gouvernoit l'Etat comme s'il eût été à la Cour, & l'on n'y faisoit pas une démarche tant soit peu

confiderable que sur ses résolutions.

Deux jours après il revint à Sedan où il recut nouvelle de l'extrémité où étoit le Comte de Paluau, il me l'apprit; & sur cela je lui dis que si mon ami eut eu des enfans je n'aurois pas songé à profiter de ses dépouilles à leurpréjudice, mais que n'ayant point d'heritier connu, je supliois très-humblement Son Eminence de me faire obtenir sa Charge de Mestre de camp general de la Cavalerie legere en cas de mort . & de prendre ma Lieutenance de Roi. dont il recompenseroit quelqu'un. Il m'en donna sa parole & merenvoya à la Cour avec mille assurances de la continuation de son amitié. en me disant que je lui serois plus necessaire là qu'auprès de lui. Je m'en revins passer à Launai chez le Grand-Prieur de France mon oncle, & de là à Paris où le Roi étoit rentré des le mois d'Octobre. La Reine me fit l'honneur de me témoigner la satisfaction qu'elle avoit de mes services. & me traita le mieux du mon-

Quelques jours après je reçus cette Lettre du Roi.

Mon-

M Onsieur le Comte de Bussy, Ayant su 1652... qu'une bonne partie de ma Noblesse du , Païs de Nivernois a monté à cheval & vous , a suivi pour s'opposer au secours que les fac-,, tieux de mon Etat vouloient donner à Mon-, rond que je tenois affiegé il y avoit long-tems: , je vous ai bien voulu faire cette Lettre, pour " vous dire de témoigner en general & en par-" ticulier à ceux de madite Noblesse qui vous ,, ont si genereusement assisté en cette occasion, " le bon gré que je leur en sai, & que je les " convie de me continuer cette bonne volonté " lorsqu'il en sera besoin & que mes affaires le ", requerront, les assurant que je conserverai foigneusement la memoire de leurs services; ,, pour, aux occasions qui s'offriront pour leur , bien & avantages, leur donner des marques " de ma bienveillance. Sur ce, je prie Dieu, vous avoir, M. le Comte de Bussy, en sa , sainte garde. Ecrit à Paris le 2. Novembre " 1652. Signé, LOUIS. Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Et pius oas, PHELIPPEAUX.

Je fis imprimer cette Lettre & je l'envoyai à ceux de la Noblesse de Nivernois qui m'avoient suivi contre le secours de Monrond.

Voilà comment je passai l'année 1652. avec beauconp de gloire & peu de prosit : car ensim depuis le mois d'Octobre 1651. que j'arrivai à Nevers, jusqu'en Octobre 1652. que j'en partis, je ne touchai rien de mes appointemens ni de ma pension: cependant je puis dire sans vanité, que j'y servis le Roi utilement, & qu'it ne se trouvera jamais personne dans un emploi considerable avec aussi peu de bien que j'avois

374. MEMOIRES DU COMTE

& autant d'ambition, avoir les mains plus net-1652, tes que moi, dans un tems comme celni-là, où la Cour même consentoit qu'en la servant, on fit ses affaires.

Au commencementa de l'année 1642. on dit, Ann. à la Cour que le Cardinal Mazarin alloit ren-1673 tror en France. Sur ce bruit 1à je sis dessin, d'aller au devant de lui, & le croyant trouver, tout au plus à Châlons en Champagne, je fis, ce voyage dans mon carroffet veritablement je, me trouvai bien loin de mon compte. J'appris. à Chalons qu'il étoit aux environs de Retel; jo l'y allai trouver. Jo ne fai fi l'embarras des affaires qu'il avoir alors, ou si sa fortune plus. affurée l'empêcha de me faire tant de careffes. qu'à Bouillon ; mais je no fus pas content de, la reception qu'il mo fit. Il marchoit avec l'armée avec laquelle il alla affieger Château-Portien, qu'il prit en huit ou dix jours. Il n'y eut. rien de confiderable à co Slego que la blesture. d'un coup de mousquet à l'épause du Comte de, Saint Aignan.

De 12 nous allames passer à Reims & assieger

Vervins qui ne dura que trois jours.

C'étoit en Janvier 1653, que nous faissons ces

expeditions par un froid infupportable.

L'Abbé Fouquet, qui a fait tant de bruit à la Gour, & moi fimes connoissance & amitié en ce voyage: & ce fut alors qu'il sit Nicolas Fouquet son frère Surintendant des Finances parismort de la Vieuville.

Après la prife de Vervins, le Cardinal voulut retourner à la Cour; il prit son chemin par Laon, par Soissons, & par Nanteuil, & rentsa à Paris le 2. de Fevrier-1693. Le Roi alla audevant de lui jusqu'an Bourget.

∂Ge

Co fut alors que commença le grand crédit qu'il est depuis & qui dura jusqu'à la mort. La 1652. guerre civile éteinte; le Duc d'Orleans retiré à Blois; le Prince de Gondé hors de France, lié avec les Elpagnols; tout cela lui donnoît les coudées franches, les Courtisans & les peuples avoient du respect pour une fortune qui avoit, surmonné tant d'obstacles, & sa fa faveur (comme un torrent qui après avoir été retenu quelque tems auroit rompu sa digue) se débordoit avec plus de violence que si elle avoit tossjours en son cours.

Dans ce tems-là Favieres, ce Noble de qui j'avois pris le Château dans la Puisaye l'année. d'auparavant, m'envoya appeller en duel par, Bonvillette Capitaine au Regiment de Picardie, prétendant que mon Regiment de Cavalerio lui avoit pris quelques chevaux. Je me fervis de François d'Aubusson, depuis Duc de la Feuillade, avec lequel j'avois fait amitié au voyage de Château Portien, mais cette querelle avant fait de bruit, le Maréchal, de Grammont m'envoya un garde, Je donnai charge à la Feuil-lade d'en aller avertir Favieres, & de lui dire, que s'il vouloit, quelques jours après l'accommodement fait par le Maréchal, nous nous, battrions sous d'autres prétextes. Je ne sai s'il s'acquita de cette commission, mais je n'en, oais plus parler, & le Maréchal nous accommoda, à condition que je ferois rendre les che-vaix à Favieres loriqu'il les reconnoitsoit dans umes troupes.

Quelque tems après le retour du Cardinal, le Marquis de S. André Monbrun se voulant désaire du Gouvernement du Divernois, que le Dac de Mantoue lui avoit vendu en 1650.

i'en eûs l'agrément de la Cour après en avoir 653, traité avec lui à soixante mille écus; mais la Princesse Palatine Anne de Gonzagues qui ne m'aimoit pas, obligea la Reine d'arrêter mon affaire. Cependant le Cardinal regagna la Reine, en sorte qu'elle ne s'y opposoit plus, lorsque la Palatine fit intervenir Priandi Agent de Mantouë, qui dit au Cardinal que son Maître souhaitoit que le Marquis de S. André gardat le Gouvernement. Le Cardinal me dit l'opposition de Priandi, que cela arrivoit dans une sacheuse conjoncture, parce qu'on avoit affaire du Duc de Mantoue; mais que si-tôt, que le Plessis - Bezançon qu'on lui avoit envoyé, auroit fini sa negociation d'une façon ou d'autre, le Roi ne s'arrêteroit plus à cette opposition, & que je serois reçu en cette charge. Je lui répondis que c'étoit la Palatine qui faisoit agir-Priandi de son mouvement, & que s'il plaisoit à Son Eminence de me faire donner des passeports, j'enverrois un courier au Duc de Mantouë qui me rapporteroit son consentement. Le Cardinal m'accorda ce que je lui demandois, j'envoyai Ravisi mon Secretaire en Italie; le Duc de Mantouë lui donna une depeche telle que je la pouvois souhaiter; mais il n'étoit pas encore parti de cette Cour-là, lorsqu'un Courrier de la Palatine y arriva. Veritablement le Conseil de Mantouë ayant vû ce qu'elle écrivoit au Prince son neveu, il envoya dire à Ravisi qu'il avoit quelque chose à ajoûter à sadepeche, & l'ayant reprise, il m'en fit une autre par laquelle il me refusa le plus honnêtement qu'il put, me mandant que son intention avoit été, en vendant le Gouvernement de Nivernois au Marquis de S. André Monbrun, qu'il ne s'en

désit pas, & que s'il y consentoit jamais, ce seroit en ma faveur.

Dans ce tems-là, le Comte de Paluau devenu Maréchal de France sous le nom de Clerambaut, se voulut défaire de sa Charge de Mestre de Camp General de la Cavalerie legere. beaucoup de gens de qualité & de mérite en de-manderent l'agrément. Le Roi me fit l'honneur de m'en donner la préference. J'en donnai quatre-vingt-dix mille écus au Maréchal, & lorsque je remerciai Sa Majesté; la Reine & le Cardinal presens: celui-ci lui dit que j'avois fort bien servi toute ma vie, particulierement dans cette derniere guerre, & la Reine ajoûta que personne ne feroit mieux que moi la Charge où j'allois. entrer.

La Charge de Mestre de Camp General de la Cavalerie de France, est une des plus belles Charges de la guerre; & quoi qu'un Maréchal de Camp la commande, & qu'il commande même celle de Colonel, cela ne diminue rien de leur beauté, parce que ce sont des Charges, & que Maréchal de Camp n'est qu'une commission.

Ce qui rend encore confiderable la Charge de Mestre de Camp General, c'est qu'elle est unique, & que celle de Colonel de la Cavalerie qui est au-dessus d'elle, étant d'ordinaire entre les mains de personnes de qui la fortune est faite. ne lui ôte pas le commandement particulier de la Cavalerie dans la premiere armée, au moins de mon tems. La seule chose qui me paroît desagreable en cette Charge, c'est que le Mostre de Camp General fait serment entre les mains du Colonel : je m'en étonne ; car les Lieutenans de Roi de Provinces, prêtent serment en278: Memoures: Du Comte

trelles mains du Rois cependant leurs Charges 1653 ne font pas à beaucoup près de la confideration & de la grandent de celle de Mestre de Camp General; mais pour faire voir la beauté de cette Charge, jien venxiétrire la fonction & parler même de celle de Calonel & de la Cavalerie la gere en general.

TRAITÉ

De la Gavalerie legere de France:

Te "Origine do das Garaletie legere est venus en lin Erance du tems de Charles VIII: lor seu passa en Italie, où un Seigneur Albanois nomme Georges Gastriot le vinti joindre colui amente quatre cens lances Moresques, qui depuis ont été appellées conpis menues;, ce plus longues que celles que partoient les Gendarmes firançois. Les Hongrois s'en servoient encore il y a;60: ans.

Ges Cavaliers s'appulloient Stradiots de fire da, c'est-à-dire chemin, parce que leur principale fonction éroit de battre l'estrade, ce qui se dit encore, ée c'est pour tenie l'armée avertie de tout ce qui lui peut tomber: ser les bras, sois pour un combat general ou seriement pour en-

lever un quartien.

Georges Gastriot ayant quitté le Duc de Mantone, (qui pour dors n'avoir que le titre de Marquis) se domna au Roi, luidemanda le commandement de la Cavalerie, l'obtint & en augmenta le corps qui fut de mille chevaux

Le Marquis de Mantone quittant le parti da Roi pour suivre celui du Pape Jules & des Vecholes nouvelles, leaquelles pour changer de 1653 nom leur iemblent être plus avantageules au service, donnerent un nom à ce corps de Cavalerie & l'appellerent Cavalerie legere.

Sous la Regne de Henri II. il y avoit en chaque armée un Commandant de la Cavalerie fous le titre de General, & un Mestre de Camp General fous lui. Ce n'ésoient point alors des Charges, ce n'étoient que des commissions.

En 1548. Charles de Cossé ésoit General de

la Cavalerie legere.

En 1550, ce même Charles de Cossé devenu Manschal de France, de commandanten Piedemont les armées du Roi, Ma diAumale frere du Duc de Guise y étaits General de la Cavale-

riq legere.

Annais y decit General de la Gavalerie legera, de Nemagne, cette grande armée qui prit Metz. Mi d'Aumale y decit General de la Gavalerie legerare, & Efgulli Metre, de Gamp General dens lui, jusqu'à ce qu'ayant été défaits près de Point S. Vincent par le Marquis Albert de Brande bourg en faits prisonniers tous deux. Pon fit M; de Nemours General de la Gavalerie legere, qui le fut jusqu'en 1753, que le Roi refit une grande armée après la prife de Terouanne été de Hesdin par l'Emperent, ét dans cetteiarmée M. de Santae sur General de la Cavalerie legere.

En 1554. ce même Roi ayant seit trois armées, la plus grande fut commandée par le Connêtable Anne de Montmorenci, dans laquelle M:

d'Aumale fut General de la Cavalerie.

L'autre fut commandée par M. de Nevers, dans laquelle Louis de Bourbon Prince de Gondé fut General de la Cavalerie.

La

La troisième sut commandée par le Prince de 1673. la Roche sur Yon, dans laquelle Sansac sut

General de la Cavalerie.

En 1555. M. de Nevers commanda une armée en Champagne, le Marquis d'Elbeuf frere du Duc de Guile fut General de la Cavalerie de cette armée, & Sansac Mestre de Camp General sous lui; celui-ci commanda la Cavalerie au grand Convoi de Marienbourg.

En 1557. Louis de Bourbon Prince de Condé fut General de la Cavalerie à la Bataille de

S. Quentin.

En 1557, à la prise de Calais M. de Nemours fut General de la Cavalerie, & le sut jusqu'en

1558. que se fit la paix.

Sous Charles IX, on sit deux Colonels de la Cavalerie; l'un delà les Monts qui sut M. Danville, depuis Connétable, Henri de Montmorenci; M. de la Guiche qui sut depuis Grand Mastre de l'Artillerie, sut fait Mestre de Camp General sous M. Danville.

Le Sieur **** fut fait Lieutenant Colonel

de la Cavalerie delà les Monts.

Et le Capitaine Malatoste Italien fut fait Maréchal des Logis General de la Cavalerie delà

les Monts.

Le Duc de Nemours fut fait Colonel de la Cavalerie deça les Monts; & l'on fit Mestrede Camp General sous lui, M. de la Valette, pere du Duc d'Epernon favori.

Le Sieur du Mai estimé le meilleur Capitaine de Cavalerie de son tems, sut sait Lieutenant Colonel de la Cavalerie deçà les Monts.

Et le Sieur Pierre Paul Tousain Italien sut fait Maréchal des Logis General de la Cavalerie decà les Monts.

Après

Après la mort de M. de Nemours, M.
d'Aumale exerça la charge de Colonel deçà les 1653.
Monts, & après lui M. de la Guiche; tous deux jusqu'à ce que le jeune Duc de Nemours fût en âge.

Sagonne fut fait Mestre de camp General de la Cavalerie sous le jeune Duc de Nemours de-

cà les Monts.

Après la Bataille de Coutras, les deux charges de Colonels de la Cavalerie furent réunies en la personne du Duc de Nemours.

Sagonne fut seul Mestre de camp General

sous lui.

Neuvi Barrois fut seul Lieutenant Colonel de la Cavalerie.

Et Jean Marc qui fut tué à la Bataille d'Arques, fut seul Maréchal des Logis General.

A la mort du Duc de Guise à Blois, le Duc de Nemours s'étant sauvé & joint au parti de la Ligue, Henri III. donna sa charge par sorfaiture à Charles de Vallois Duc d'Angoulême, & rétablit un Colonel delà les Monts en la personne du Duc des Ursins.

Sagonne ayant aussi suivi le parti de la Ligue, le Roi donna la charge de Mestre de camp General à Anne d'Anglure appellé, le Brave Givri.

Er celle de Neuvi Barrois, à

de l'H'pital, Sieur de Vitri.

Henri III. étant mort, Vitri quitta la charge de Lieutenant Colonel de la Cavalerie, & le Duc d'Angoulême Colonel la donna au Sieur de *** premier Capitaine de ladite Cavalerie, & la charge de Maréchal des Logis General au Plessis-Picquet.

Le Sieur *** étant mort, le Duc d'Angoulême Imme donna la charge de Lieutenant Golonel.

2678 en Sieur Daligre Mefliant, homme de qualitéEt il faut favoir que le Colonel de la Carollearie a droit mon feulement de donner les charges
de fa Compagnie, mais même toutes cellus
de l'Etat Mujor.

Le Mestre de camp General donne pareille-

ment les charges de sa Compagnie.

- Daligne: Melhant ayant été rué à l'hoire, le Daic d'Angouleme donna la change au Corne de Châteaument (qui) fut dépuis le Marquis d'Unfé.

Dans ce tems-là le Duc de Nemours étant mort, le Roi: Henri IV. donts su Duc d'Angoulème la charge de Colonel en titre, qu'il

n'avoir infdues-là que par commission.

Givri ayant l'ét tué à Laon, Viri en la charge de Méthre de camp General, & le Roi doma de Gouvernement d'Moire au Conne de Châteauneuf. Le Duc d'Angoulème donna la charge de Lieuterrant Colonel au Terrail, qu'il netira par là du parti de la Ligue, & la charge de Maréchal des Logis General à la Lyconie.

Viniteantait Capitaine des Gardes du corps, son donna la charge de Melbre de camp General

à Montigni.

Il arriva en ceitems la une contestation entre la Curée Lieutenant de la Compagnici du Roi (qui a 600 depuis celte des chevaux legers de la Garde,) de le Terrail (Lieutenant Colonel de la Cavaderie, pour la marche à pour le sommandement. La Curée disoit qu'il étoit Lieutenant du Ptoi, à que le Terrail n'étoit que Lieutenant du Duc d'Angonième. Le Fersail distit que la veritable Compagnic du Roi étoit coit

-toit celle du Colonel; qu'une marque de cela toit la Cornette blanche qu'elle avoit, laquelle 1633.

donnoit le rang à toutes les autres Cornettes.

Le Roi Henri IV. retira la Compagnie du corps general de la Cavalerie pour terminer cetite dispute, & en sit une Compagnie de la Garde , laissant l'autorité du commandement for le reste de la Cavalerie au Lieutenant Colonel, auquel, pour que cette autorité fût plus ample, il fit donner une commission de Capitaine Lieutenant.

Le Duc d'Angoulème ayant été arrêté alors & mené à la Bastille, où il sut quatorze ans, le Duc de Nevers sit sa Charge de Colonel par

commission.

Le Terrail étant mort, Blerancourt frere du Duc de Tresmes, fut fait Lieutenant Colonel

de la Cavalerie.

Quand le Duc d'Angoulême sortit de prison, le Roi lui rendit sa charge de Colonel, & y ajoûta celle de Colonel delà les Monts, vacante par la mort du Duc des Ursins.

. d'Etampes Sieur de Valancé acheta alors de Blerancourt la Charge de Lieutenant

:Colonel de la Cavalerie.

La Lyonne ayant quitté la Charge de Maréchal des Logis General, le Duc d'Angoulême la donna à S. Etienne qui la vendit à ***.

Celui-ci mort, le Duc d'Angoulême donna La Charge à Risante, & après la mort il laven-

dit à la Becherelle huit mille francs.

La Becherelle étant mort avec la charge de Maréchal des Logis General, 4e Duc d'Angoulême la donna à sa veuve pour la vendre, & elle la vendit à Clermont; celui-ci la vendit à la Broffe.

Le

Le bon-homme Valancé donna avec l'agré-1673 ment du Duc d'Angoulême sa charge de Lieutenant Colonel de la Cavalerie à son Fils aîné. Celui - ci ayant été tué au Siege de Privas; le Duc d'Angoulême la redonna au pere, qui la vendit au Cornette Sainte Frique; celui-ci quelque tems après la vendit vingt-cinq mille écus à Bouchavanes.

Il arriva à Grenoble une dispute pour le commandement entre Bouchavanes, & les Capitaines de Cavalerie plus anciens que lui. Le Roi Louis XIII. la regla en faveur de Bouchavanes; & afin que si Sa Majesté prenoit dessein de faire des corps de Regimens, comme il fit après, les Mestres de Camp ne fissent plus de nouvelles disputes au Lieutenant Colonel de la Cavalerie; il fit donner à Bouchavanes la Commission de Mestre de Camp comme le Roi son pere avoit fait donner au Terrail celle de Capitaine.

Bouchavanes étant mort . . Choiseul frere du Maréchal du Plessis-Prassin acheta vingt-cinq mille écus la charge de Lieu-

tenant Colonel de la Cavalerie.

Choiseul ayant été tné en Italie, Ruvigni ent sa charge de laquelle il se désit au bout de quelque tems entre les mains de Vignaux qui en eut l'agrement au préjudice de Jacques de la Palue Comte de Bouligheux qui étoit Cornette; mais Vignaux se trouvant allié de M. le Tellier, cette consideration lui sit avoir la préference.

Vignaux étant devenu comme hebeté, sa Charge sut yendue à ****** celui-ci la vendit à Renti, & Renti à Caussol.

Crussol ayant été tué la Campagne de 1647. cn

en Allemagne, sa charge fut vendue à Bourgi, & après la mort de la Brosse Marêchal des Lo-1653. gis General de la Cavalerie, cette charge tomba entre les mains de *** puis en celles d'Anglure, qui la vendit à S. Martin, lequel l'exerçoit en 1653.

Le Duc d'Angoulème étant fait General de l'armée qui affiegeoit Soissons en 16... & le Comte d'Alais son fils étant alors trop jeune pour faire sa charge de Colonel, le Duc de Rohan la fit par Commission du consentement

du Duc d'Angoulème.

Et Montigni assiegeant Nevers, on sit faire par Commission la charge de Mestre de camp

General par la Rochefoucault.

Après la mort du Marêchal d'Ancre, Montigni ayant été fait Marêchal de France, ildonna la charge à François de Beauvilliers Comte de Saint Aignan son gendre, pere du Duc.

Le Comte d'Alais étant mort au Siege de Montpellier, le Duc d'Angoulème refit sa charge de Colonel, dont il avoit la survivance.

Quelques années après le Roi trouva bon qu'il la donnat à son second fils le Comte d'Alais.

Celui-ci la donna au Duc de Joyeuse son

Gendre qui l'exerçoit en 1653.

Et nous verrons bieu-tôt que Henri de la Tour Marechal de Turenne obtiendra cette charge de Colonel par la mort de de Lorraine Duc de Joyeuse.

Aux mouvemens du Pont de Sée, le Comte de S. Aignan s'étant jetté dans le parti de la Reine Mere Marie de Medicis, à caufe que d'Albert Duc de Luines, Favori de Louis XIII.

Tome I. R ne

ne l'avoit pas fait Chevalier de l'Ordre du S. 1653. Esprit, il fut pris les armes à la main contre le Roi, & il perdit sa charge que l'on donna à la Curée.

Celui-ci la vendit au Duc de la Trimouille

pendant le Siege de la Rochelle en 1627.

Le Duc de la Trimouille la vendit après avoir été blessé en Piedmont à Descoubleaux Marquis de Sourdis, duquel René de Choiseal Marquis de Prassin l'achetta.

Prassin ayant été tué à la Bataille de Sedan, on donna sa charge au Colonel Gassion qui

fut depuis Marêchal de France.

Ce Marêchal la vendit à Philippes de Clerambault Comte de Paluau, lequel étant fait Marêchal de France en 1653 me la vendit que

tre-vingt dix mille écus.

On verra dans la suite comment le Duc de Coassin l'eut de moi; comment il la vendit au Chevalier de Fourrille, & comment le Marquis de Renel l'eut après la mort de Fourrille, tué au combat de Senes en 1674.

Il y a eû beaucoup plus de Mestres de camp Generaux de la Cavalerie que de Colonels, parce que le seul Duc d'Angoulème a été Co-

lonel 56. ans.

En ce tems-là le Colonel General qui vouloit servir à sa charge, choisissoit dans quelle armée, s'il y en avoit plusieurs. Le Mestre de camp General après lui, & autresois le Lieutenant Colonel de la Cavalerie après eux. Mais depuis, cette charge est devenue particuliere de publique qu'elle étoit, & le Lieutenant Colonel ne commande plus que du jour de sa Commission de Mestre de camp.

On verra ci-après un Commissaire General

de Cavalerie, qui est la troisséme personné dans ce corps.

Le Regiment Colonel autrefois, & en son absence le Mestre de camp General ne rouloit point, & il avoit totijours le poste qu'il lui plaisoit de prendre, toujours l'honneur & jamais la fatigue. Depuis ce tems, le Duc d'Angoulême regla qu'ils feroient les Gardes ordinaires & autres fonctions de guerre comme les autres Regimens, & qu'ils se contenteroient de l'avan-

tage de commencer.

Après la mort du Cardinal de Richelieu. Louis XIII. fit du Regiment de Cavalerie de ce premier Ministre le Regiment Royal. Avec ce nom-là les Capitaines crûrent avoir droit de disputer le rang au Regiment Colonel; on se moqua de leur proposition. Ce nom de Royal est un nom specieux pour attirer dans les Corps qui le portent des gens de qualité; mais les veritables Regimens du Roi sont le Colonel & le Mestre de Camp General. La Colonelle & la Mestre de Camp Generale ne se cassent jamais, & tout le reste de la Cavalerie est sujet à la reforme.

Les Mestres de camp de Cavalerie parlent mal, qui parlant de leurs Compagnies, disent la Mestre de camp de mon Regiment, il faut qu'ils disent ma Compagnie; & quand les autres en parlent, la Compagnie du Mestre de camp: car il n'y a qu'une Mestre de camp en France qui est la Compagnie du Mestre de

camp General.

Dans la derniere Regence d'Anne d'Autriché, les Generaux des armées usurpoient un pouvoir qui ne leur appartenoient pas; ils faisoient, au moint la plupart, donner des Commif+

missions pour commander la Cavalerie à qui îl 1613, leur plaisoit, & d'ordinaire à des gens qui n'étolent pas de ce Corps-là, & qui bien souvent

n'y avoient jamais servi.

Je ne mets point ici plusieurs Reglemens que j'ai faits dans la Cavalerie pendant, les douze années que j'ai été Mestre de camp Genetal, desquelles j'ai fait six ans la charge de Colonel General, parce qu'ils sont imprimez avec les autres que l'on avoit sait avant moi, & avec ceux que l'on a fait depuis.

Orsque j'eûs achevé de payer le Marêchal de Clerambault & que j'eûs fait mon équipage, je partis de Paris au commencement d'Octobre 1653. & je m'en allai à Châtons en Champagne où étoit la Cour, qui soûtenoit de là le Siege de Sainte Menehoud. C'étoit le Montal Gentilhomme de Bourgogne qui défendoit fort bien cette place pour le Prince de Condé, & Castelnau la Mauvissiere, depuis Marêchal de France; Uxelles & Navailles Lieutenans Generaux qui l'attaquoient, mais qui s'accordoient si mal, qu'on su contraint d'y envoyer le Marêchal du Plessis-Prassin qui la prit.

Après avoir été deux jours à Châlons, je pris congé de Leurs Majestez & du Cardinal Mazarin, & je m'en allai à l'armée que commandoit le Marêchal de Turenne. Elle étoit aux environs de Mondidier dans les quartiers de fourrages, attendant la prise de Sainte Me-

nehoud & les quartiers d'hyver.

Comme ce Marechal est un Acteur considerable dans mes Memoires, il me semble à propos d'en faire ici un sidelle por rait.

Henri

Flenri de la Tour Vicomte de Turenne étoit d'une taille médiocre, large d'épaules, les quel-1673. les il haussoit de tems en tems en parlant; ce Portrait sont de ces mauvaises habitudes que l'on prend du Marchal d'ordinaire faute de contenance assurée. Il a-de Tuvoit les sourcils gros & assemblez, ce qui lui tenne, faisoit une physionomie malheureuse.

Il s'étoit trouvé en tant d'occasions à la guërre, qu'avec un bon jugement qu'il avoit & une application extraordinaire au métier, il s'étoit rendu le plus grand Capitaine de son siécle.

A l'our parler dans un Conseil; il paroifsoit l'homme du monde le plus irresolu; cependant quand il étoit presse de prendre son parti, personne ne le prenoit ni mieux ni plus vîte.

Son veritable talent, qui est à mon avis le plus estimable à la guerre, étoit de rétablir une affaire en méchant état. Quand il étoit le plus foible en presence des ennemis, il n'y avoit point de terrein, d'où par un-wisseau, par une ravine, par un bois, ou par une éminence, il ne sût tirer quelque avantage.

Jusqu'aux huit dernieres années de sa vie, il avoit été plus circonspect qu'entreprenant; mais voyant que la témerité étoit à la mode, il ne se ménagea plus tant qu'il avoit sait; & comme il prenoit mieux ses mesures que les autres, il gagna autant de combats qu'il en donna.

Sa prudence venoit de son temperament, &

sa hardiesse de son experience.

Il avoit une grande étendué d'esprit, capable de gouverner un État aussi bien qu'une armée. Il n'étoit pas ignorant des belles Lettres; il savoit quelque chose des Poëtes Latins, & mille beaux endroits des Poëtes François: il R 3 aimoit affez les bons mots, & s'y connoissoit

1653. fort bien.

Il étoit modeste en habits & même en expressions. Une de ses grandes qualitez c'étoit le mépris du bien. Jamais homme ne s'est si peu soucié d'argent que lui. Il avoit commandé l'armée de France en Allemagne dans un tems où il pouvoit amasser des millions; cependant il ne l'avoit pas fait, & ce desinteressement, joint aux grandes alliances qu'il avoit en ce païs-là, lui avoient donné un grand crédit parmi les Allemans.

Il aimoit les femmes, mais sans s'y attacher; il aimoit assez les pla sirs de la table, mais sans débauche; il étoit de bonne compagnie; il savoit mille contes; il se plaisoit à les faire,

& il les faisoit bien.

Les dernieres années de sa vie, il sut honnête & bien-saisant. Il se sit aimer & estimer également des Officiers & des soldats : & sur la gloire il se trouva ensin si fort au-dessus de tout le monde, que celle des autres ne pouvoit

plus l'incommoder.

Ce Marêchal me recut ausst civilement que sa froideur ordinaire le lui put permettre; cependant bien loin de se souvenir du service que je lui avois rendu si honnêtement à Villeneuve S. George, je le trouvai prevenu contre moi par mes envieux, & particulierement par l'amitié qu'il avoit pour Timoleon de Sericourt Sieur d'Esclainvilliers, qui commandoit depuis quelques années la Cavalerie de son armée par ancienneté. Celui-ci étoit un bon & brave Gentishomme fort capable de cet emploi, soigneux & vigilant au dernier point, mais une de ses qualitez qui avoit autant gagné le cœur du

du Marêchal, c'étoit un très-grand attachement qu'avoit pour lui Esclainvilliers. Pour moi 1653. qui entrois dans son armée par le droit de ma charge, sans avoir pris aucunes mesures avec lui, ce me sut d'abord une exclusion pour ses

bonnes graces:

Ma fincerité ordinaire ne me permet pas de m'épargner en cette rencontre. Il me semble que j'eus tort de ne pas faire un compliment au Marechal de Turenne, avant que d'aller faire ma charge auprès de lui. Je croi que je lui devois écrire, & que lui demandant son agrément pour une chose qu'il ne me pouvoit refuser, je lui aurois persuadé que je lui voulois être obligé: si cela n'avoit pas réussi, au moins n'aurois-je point aujourd'hui de reproche à me faire, & je ne serois pas en doute, comme je suis, d'avoir manqué son amitié faute d'un compliment. Cela peut-être le préocupa contre moi; mais voici la premiere marque que je reçus qu'il ne m'aimoit pas, & je ne saurois avant que de la dire, m'empêcher de faire ici reflexion, que les plus grandes & les plus facheuses affaires du monde commencent presque toûjours par des bagatelles.

Deux ou trois jours après que je sus arrivé à l'armée, étant allé de mon quartier rendre visite au Marêchal, j'appris à son logis qu'il étoit allé en carrosse à Mondidier, à une lieuë du quartier du Roi, voir en quel état étoit cette place. Je m'y en allai au galop suivi de quatre ou cinq des principaux Officiers de la Cavalerie. Je le trouvai achevant de faire le tour du rempart à pied, après quoi il remonta dans son carrosse sans m'y offrir la place d'un de ses Gen-

tilshommes.

Je

Je ne sai si cette incivilité paroît aussi grant-16y3. de aux Lecteurs qu'elle me parut, mais j'en sus fort chagrin, & d'autant plus qu'elle m'étoit faite en presence de ces Officiers de Cavalerie, dont je viens de parler, qui sont la plûpart gens à regler l'estime & le respect qu'ils ont pour leurs superieurs, par le cas qu'ils voient qu'un General d'armée en fait, sans aller plus loin ni

Je m'en retournai à mon quartier fort mal satisfait du Marêchal, & je sus trois ou quatre jours sans l'aller voir. Je croi qu'il se douta du sujet de cette absence; & la raison que, qui ossense ne pardonne point, jointe aux autres qu'il avoit de ne me point aimer, & aux soins de mes envieux, me le rendirent irréconciliable.

Enfin je retournai un matin chez lui, & je le priai de me faire recevoir dans ma charge. Il fit monter à cheval toute la Cavalerie, & il me fit reconnoître pour Mestre de camp General

à la tête des escadrons.

sans se croire eux-mêmes.

Deux jours après, Favieres Enseigne Colonelle du Regiment de Picardie, dont j'ai déja parlé, m'envoya demander par Bonvillette Capitaine dans ce Regiment, les chevaux qu'il prétendoit que mes troupes lui avoient pris en 1652. & en cas de resus, il le chargea de me dire qu'il me vouloit voir l'épée à la main.

Il faut savoir que le Roi avoit fait quelque tems auparavant un Edit severe contre les duels, & que depuis deux mois le Comte d'Aubijoux Gouverneur de la Citadelle de Montpellier s'étant battu, toute la Cour s'étoit employée inutilement auprès de Sa Majesté pour lui; de sorte qu'il étoit hors du Royaume.

Je répondis donc à Bonvillette que le Marêchal chal-de Grammont m'ayant ordonné dans l'accommodement qu'il avoit fait de cette affaire, 1653. de faire rendre à Favieres les chevaux quand il les auroit trouvez dans mes troupes: c'étoit à lui à les chercher; que si cela ne le contentoit. pas, il se donnat toute la fatigue de la satisfaction, & qu'après lui avoir fait dire par la Feuillade avant que le Marêchal de Grammont nous eût accommodé, que s'il vouloit nous nous battrions quelque tems après sur d'autres prétextes, & lui ne l'ayant pas fait alors, je ne lui donnerois aucun rendez-vous, maintenant que je venois d'entrer dans une grande charge. & que je savois fort bien quelle difference il y avoit entre le Mestre de camp General de la Gavalerie legere, & l'Enseigne Colonelle du Regiment de Picardie; que j'allois tous les joursau quartier du Roi, que je ne diminuerois ni n'augmenterois de gens à ma suite, & que s'il étoit bien échaussé, il prît les mesures pour faire une partie égale sur mon chemin. Bonvillette se retira, & le jour même j'allai chez le Marêchal de Turenne, suivi de deux Gentilshommes & d'un page, sans rencontrer personne en allant ni en revenant. Le lendemain onsu quartier du Roi ma querelle. D'ordinaire en ces rencontres nos amis nous viennent trouver : cependant la Feuillade qui m'avoit: dit trois ou quatre jours auparavant qu'il vouloit venir passer huit jours avec moi à mon quartier; lui que je croyois le meilleur de mes amis, auquel j'avois offert dix mille écus pour acheter. le Regiment de Cavalerie du Roi, vacant par la mort de Monbas, lui qui avoit été employé six mois auparavant pour me servir contre le même. Eavieres, fut le seul qui ne vint pas.

Le Marêchal de Turenne qui sut cette que1653. relle, au lieu de l'accommoder ne sit pas semblant de l'avoir apprile, & deux jours après
partit escorté de deux cens chevaux avec la plûpart des Officiers Generaux de son armée & les
volontaires, pour aller visiter les places de la
frontiere de Picardie en attendant les quartiers
d'Hyver. Pendant le chemin j'abordai la Feuillade, à qui je n'avois pas encore pû dire ce
que j'avois sur lé cœur. Je lui dis qu'après
ce qui se venoit de passer, je voyois bien
qu'il n'étoit pas mon ami. Il m'allegua ses raisons, qui jointes à l'amitié que j'avois pour lui
me le justifierent, & nous nous separâmes bons
amis.

Le lendemain Beaujeu, dont j'ai parlé dans ces Memoires, qui pour s'être fait de sête auprès du Cardinal étoit parvenu à être Lieutenant General, commandant un Corps separé, s'en vint à moi dans la marche & me demanda si je ne voulois pas contenter Favieres. Je lui disque je m'en tenois à l'accommodement qu'avoit fait M. le Marechal de Grammont, par lequel il m'ordonnoit de lui rendre ses chevaux quand il les auroit trouvez dans mes troupes. voulez-vous qu'il aille chercher vos troupes, me dit-il? Cependant, lui repliquai je, c'est à lui à faire ses diligences: car vous ne me conseilleriez pas de lui donner des chevaux de mon écurie. Moi, me dit-il, je vous conseillerois de le satisfaire de facon ou d'autre, puisque c'est un Gentilhomme.

J'étois si éloigné de croire Beaujeu affez fou pour s'attirer sans necessité une affaire eapable au moins de ruiner sa fortune, que je n'entendis point ce qu'il vouloit dire. Je lui répondis

donc qu'après tout ce que j'avois fait il y avoit fix mois, & la severité des Edits, je ne ferois 1653pas un pas dans le poste où j'étois pour contenter le caprice d'un Enseigne de Picardie, & que je voulois bien l'en croire, lui qui savoit vivre. Je ne puis, me repliqua-t-il, être médiateur en cette assaire: car Favieres est mon ami & mon parent, & j'ai pris parti. Ah, puisque vous voulez être de la partie, lui dis-je, je tirerai l'épée avec Favieres: si je mets au basard une grande Charge, vous avez aussi dans l'état où vous stes une grande fortune à perdre.

Ensuite de cela nous convinmes que puisque Favieres étoit demeuré au camp, nous nous battrions au retour de notre voyage; que je lui donnerois la Feuillade pour se battre contre lui, & Launai-Lyais contre Bonvillette, & nous étant separez, j'allai conter cette partie à la Feuillade, lui disant qu'une marque que ce qui s'étoit passé au Camp entre lui & moi ne m'étoit pas demeuré sur le cœur, c'étoit que je me voulois servir de lui en cetterencontre.

Le lendemain il me vint dire, que si notre partie n'avoit pû se faire que de la maniere dont nous l'avions resolu, il ne m'auroit rien dit, mais qu'il seroit bien aise de ne se pas battre contre Beaujeu qui étoit assez de ses amis, & de tirer plûtôt l'épée contre Bonvillette, ce qui n'empêcheroit pas qu'on ne se battît: que bien que Beaujeu sût brave, on ne pouvoit pas croire que ce sût la crainte d'avoir affaire à lui qui l'obligeoit à saire cette proposition, & que si ce n'étoit la raison qu'il m'avoit dite, il aimeroit bien mieux se hattre contre lui, parce qu'il étoit soible & R. 6-

396 MEMOLRES DU COMTE maladroit. Je lui répondis que cela m'étoit in-1653. different, & que je le dirois à Beaujeu; ce que je fis, & dont il me témoigna être bien-

aife. Cependant nous achevions de visiter les places de la frontiere: nous avions commencé par Peronne, Corbie, Amiens, Dourlens, Arras, la Bassée, Bethune, & nous arrivions à Hesdin, lorsqu'en descendant de cheval au logis du Marêchal de Turenne qui étoit arrivé une heure avant moi, j'y trouvai Beaujeu & la Feuillade qui me vinrent dire ensemble qu'il y avoit bien des nouvelles, & qu'ils avoient à me parler en particulier: nous nous enfermames dans une chambre. Ils me dirent que le Marêchal venoit de recevoir ordre de la Cour d'envoyer à Sainte Menehoud le corps de troupes de Beaujeu & le Regiment de la Feuillade, & qu'ainsi notre partie ne se pouvant plus saire, ils alloient avertir le Marêchal de la querelle afin qu'il l'accommodat. Pourquoi ne se pourroit-elle pas faire à notre retour ? leur répondis-je; parce, me dirent-ils, que nous ne pourrons nous revoir qu'à Paris, où un duel nesauroit si bien se cacher qu'à l'armée. Il y a encore une autre raison, me dit Beaujeu, qui nous doit obliger de faire accommoder cette querelle, c'est que Favieres qui est un garcon emporté, pourroit bien ne nous pas attendre & vous faire tirer l'épée avant que nous y fus-sions. Ah, pour cela, lui répondis-je, ce ne devroit pas être une chose à craindre pour vous. Favieres vous a affez d'obligation pour ne vous oser facher & pour vous tenir exactement une parole quand il vous l'aura donnée. Mais, ajoûtai-je,je yous trouve bien prudent aujourd'hui. Il me femfemble que ces reflexions-là eussent été plus honnêtes il y a huit jours, en vous épargnant 1653. la peine de donner vous-même avis d'une que-relle, pour laquelle vous devez vous battre. Les choses sont bonnes en un tems, me dit Beaujeu, avec un air goguenard, qui ne valent rien en un autre: le sage se conduit selon les saisons; & là-dessus m'ayant quitté, la Feuillade & lui, allerent dire ma querelle au Maréchal de Turenne, qui ne pût pas s'empêcher de l'accommoder à son retour au Camp.

Qui examinera bien la conduite de Beaujeuren cette affaire, verra que c'étoit un homme qui ne vouloit faire que du bruit, qui crût que je lui répondrois comme à Bonvillette, & qui s'étant embarqué sur cette pensée mal à propos dans cette affaire, n'eut pas la fermeté de la

soutenir jusqu'au bout.

Nous revinmes à Paris à la fin de Decemebre, où quelques jours après je donnai ma premiere attache à la Commission de Mestre de camp de Cavalerie de Rouvrai Gentilhomme de Normandie, homme de mérite. Sa com-

mission étoit de 1649.

Comme la seule Compagnie de Mestre de camp General sait la Charge, & que le Maréchal de Clerambaut en me la vendant ne m'avoit pas vendu son Regiment, je ne songeois alors qu'à en avoir un, & sur ce que j'en avois écrit à M. le Tellier il y avoit quelques jours, il me sit cette réponse.



1653. De la Ferté sous Jouarre le 6. de Decembre 1653,

MONSIEUR,

"J'ai reçu en ce lieu la Lettre qu'il vous s
" plu m'écrire de Noyon, laquelle m'oblige
" de vous dire, que comme ce n'est point par
" mauvaise saissaction que le Roi ait des Chess
" & des Officiers de la Cavalerie, que Sa Ma" jesté sait resormer quelques Compagnies,
" mais simplement pour en diminuer le nom" bre, à cause qu'il excede celui que Sa Ma" jesté peut faire loger & entretenir durant l'hi" ver: il n'y a pas lieu de les conserver pour en
" former votre Regiment, vu que Sa Majesté
" ne remedieroit point à l'inconvenient qui la
" contraint de les supprimer. Mais je vous af
" sure, Monsieur, que quand il y aura lieu de
" contribuer en cela à votre satisfaction, je le
" ferai de tout mon cœur, &c.

Pendant cet hiver je devins amoureux d'une femme de qualité que je ne nomme point. Je n'entrerai même dans aucun détail d'une galanterie dont le fouvenir m'est si desagreable, & je me contenterai seulement d'en parler dans le tems que cette affaire se rompit.

Au commencement de 1654, le Maréchal de Ann. Turenne voulant reconnoître le devouement 1654, d'Esclainvilliers, & peut-être diminuer la confideration de ma Charge, avoit proposé en sa faveur à la Cour comme un grand avantage au service, de faire un Commissaire General dans la Cavalerie, ainsi que cela se pratiquoir dans

dans les armées d'Allemagne. Ce Maréchal qui commandoit une des armées du Roi en 1654. É landres, & qui prevoyoit que son emploi ne finiroit pas si-tôt, étoit bien-aise d'avoir une creature aussi considerable que le Commissaire General dans le Corps de la Cavalerie, & auquel il pretendoit saire commander d'ordinaire celle de son armée.

D'abord le Duc de Joyeuse, Colonel de la Cavalerie par la mort du Duc d'Angoulême son beau-pere, à la fin de 1653, donna les mains au dessein d'Esclainvilliers. Pour moi que la chose interessoit davantage, je m'y opposai; je craignois que cette charge (dont les fonctions parmi les étrangers étoit de commander non feulement la Cavalerie, mais encore d'en faire les revues, & de donner les quartiers d'hiver) n'eût plus de consideration que la mienne, quoi qu'elle lui fût subalterne. Mon opposition empêchant l'établissement d'Esclainvilliers, il me vint faire tant de prieres de ne pas ruiner sa fortune, m'assura tant de sa reconnoissance & même de son attachement, en me disant qu'il m'apporteroit le projet de la Commission pour y changer ce qui me choqueroit, que je consentis à ce qu'il voulut. Le defir que j'eûs de saire à ce galant homme un grand plaisir qui ne me coûtoit rien, & la crainte qu'en le lui refusant cela ne me brouillat avec toute la Cavalerie dans laquelle il étois fort aimé, m'obligerent à me laisser aller. Il m'apporta deux jours après un projet de sa Commission dans laquelle j'ajoûtai quelques mots, qui étoient, qu'il n'auroit point en mon absence d'autre fonction que la mienne.

Dès le commencement de 1654. l'on avoit parlé

400

parlé à la Cour des Officiers Generaux qui de-1654, voient servir cette Campagne dans les armées. Comme le Duc de Joyeuse vouloit faire sa. charge dans le corps que commandoit le Maréchal de Turenne en Flandres, le Cardinal medestina pour servir dans l'armée du Maréchal. de la Ferté. Pour moi à qui les privileges de ma charge donnoient en ce tems - là la libertéde choifir dans quelle armée je la voulois faire, je suppliai Son Éminence de trouver bon que je: servisse en Catalogne dans l'armée que devoit commander Armand de Bourbon Prince de Conti, qui depuis peu avoit épousé l'une des. nieces du Cardinal: il en fit d'abord quelque difficulté, mais enfin la consideration des droits de ma charge, jointe à la raison que je lui alleguai, que je lui témoignerois plus d'attachement en servant auprès du Prince son neveu, me fitobtenir ce que je souhaitois; il me fit même. donner des provisions de Lieutenant General, avec parole de m'envoyer la Lettre de service aussi-tôt que je serois à l'armée: & là dessus il faut remarquer qu'il faisoit tout attendre & partageoit si fort toutes les graces, qu'il les aneantissoit, & qu'on ne lui en avoit point d'obliga-tion. Un de mes amis qui se vouloit rejouir, disoit un jour à quelqu'un qu'il avoit tort de se plaindre sur cela du Cardinal, qu'on lui étoit plus obligé qu'aux autres bienfaicteurs, & qu'en donnant de si mauvaise grace, il déchargeoit les gens de la reconnoissance.

Sur la fin du mois de Mai, je partis de Paris avec le Prince de Conti, & je fis toute cette longue route de Paris à Perpignan dans son carrosse auprès de lui le plus agreablement du monde: car outre beaucoup de gens de mérite qu'il

avoit.

twoit à sa suite, & entre-autres l'Abbé de Roquette depuis Evêque d'Autun, l'un des plus honné- 1654 tes hommes de France, & capable de remplir avec éclat les plus grandes dignitez de l'Eglise; il avoit encore pour Intendant de sa Maison, le celebre Sarrasin dont l'esprit juste & naturellement plaisant avoit un fonds inépuisable.

Armand de Bourbon Prince de Conti étoit portrait frere cadet de Louis de Bourbon Prince de du Princondé. Il avoit la tête fort belle, tant pour le visage que pour les cheveux, & c'étoit un trèsgrand dommage qu'il eût la taille gâtée: car à cela près c'étoit un Prince accompli Il avoit été destiné à l'Eglise, mais les traverses de sa Maison l'ayant jetté dans les armes, il y avoit trouvé tant de goût qu'il n'en étoit pas revenu; cependant il avoit étudié avec un progrès admirable. Il avoit l'esprit vif, net, gai, enclin à la raillerie; il avoit un courage invincible; & s'il y avoit quelqu'un au monde aussi brave que le Prince de Condé, c'étoit le Prince fon frere: jamais homme n'a eû l'ame plus belle sur l'interêt que lui: il comptoit l'argent pour rien; il avoit de la bonté & de la tendresse pour ses amis, & comme il étoit persuadé que je l'aimois fort, il m'honoroit d'une affection très-particuliere.

Le Prince l'éjourna deux jours à Montpellier. En y arrivant j'écrivis cette Lettre à la

Marquise de ***.

A Montpellier ce 16. de Juin 1654.

J'Ai bien appris de vos nouvelles, Madame: ne vous souvenez-vous point de la
conversation que vous eûtes chez Madame
de

462 MEMOIRES DU CONTE

n de Montausier avec Monsieur le Prince de 1654. " Conti l'hiver dernier. Il m'a conté qu'il vous ,, avoit dit quelques douceurs, qu'il vous trou-», voit fort aimable, & qu'il vous en diroit deux n mots cer hiver. Tenez-vous bien, ma belle , Cousine; telle Dame qui n'est pas interes-, sée, est quelquefois ambitieuse, & qui peut ,, resister aux sinances du Roi, ne resiste pas , toujours aux cousins de Sa Majesté: de la maniere qu'il m'en a parlé, je voi bien que , je suis dengné confident; je croi que vous ,, ne vous y opposerez pas, sachant comme vous ,, faites, avec combien de capacité je me suis " acquité de cette charge en d'autres renconn tres. Si après tout ce que la fortune vous veut mettre en main je n'en suis pas plus heu-" reux, ce ne sera que votre faute, mais vous ,, en aurez soin assurément : car enfin il faut , bien que vous me serviez à quelque chose. ,, Je pense que vous serez un peu embarassée " entre ces deux Rivaux, il me semble dejs " vous entendre dire,

> Des deux côtez j'ai beaucoup dé chagrin, O Dieu l'étrange peine! Dois-je bair l'ami de mon Consin, Dois-je bair le Cousin de la Reine?

" Peut-être craindrez-vous de vous attacher au service des Princes, & que mon exemple vous en rebutera: peut-être la figure du *** " ne vous plaira-t-elle pas: mandez - moi de se se nouvelles, & les progrès qu'il a faits de puis mon depart; à combien d'acquits pateuts il a mis votre liberté. Vous êtes une petite ingrate qui le payerez tôt ou tard; vous vous " amusez après la vertu comme si c'étoit une " chose solide, & vous méprisez le bien com-1654, me si vous ne pouviez jamais en manquer: " nous vous verrons un jour regretter le tems " que vous aurez perdu; nous vous verrons repentir d'avoir mal empsoyé votre jeunesse, " & d'avoir voulu avec tant de peines aquerir " une reputation qu'un médisant vous peut ôter, " & qui dépend plus de la fortune que de votre conduite.

" Je joignis M. le Prince de Conti à Au-" xerre, il ne passa point à Chaseu parce qu'il " apprit qu'il se détourneroit de six lieues; de ,, forte que mes preparatifs furent perdus. , ne l'ai point quitté depuis, & je suis avec lui ,, auffi bien qu'on y peut être : nous nous allons " réjouirici deux jours dans le jeu, les prome-, nades & la bonne chere, attendant que les ,, troupes s'affemblent pour entrer en Catalogne. Je vous répons que vous entendrez parler de moi cette Campagne Adieu, ma belle Cousine, songez quelquesois à moi & que vous n'avez point de parens qui vous estiment plus que je fais. Je voudrois non " je n'acheverai pas de peur de vous déplaire: mais vous pouvez bien savoir ce que je vou-" drois.

Le Jeudi 25. de Juin 1674. te Prince arriva à Perpignan: le lendemain 26. on tint Conseil de guerre, dans lequel îl fut resolu que l'on affiegeroit Villesranche capitale du Consians, & la Commission de l'investir me sut donnée avec cinq cens chevaux & douze cens hommes de pied; la Cavalerie étoit composée de gens détachez des Regimens d'Ardennes, de Marguerit & de Calvo.

404 MEMOIRES DU COMTE

Calvo Catalans, de Baltazar Allemand, & de 1654. Langés, de Piloi, & de la Fare François sur le pied étranger. L'Infanterie étoit composée des Regimens des Galeres, Merinville, S. Luc,

Campels & Marguerit.

Afin d'ôter tout-à-fait connoissance aux ennemis du dessein qu'on avoit sur cette place, le Prince donna ordre aux Regimens de Marguerit Cavalerie & Infanterie logez à Masset, entre Villesranche & Vinssas, de revenir à Vinssas, pour faire croire aux ennemis qu'on assembloit les troupes pour passer en Catalogne, ce qui réussit si bien que cent hommes qui avoient ordre de se jetter dans Villesranche sur le bruit de l'arrivée du Prince en Roussillon surent contremandez par le Gouverneur de Villesranche & demeurerent à la Bastide, duquel lieu ils ne se purent jetter dans la place après que je l'eus investie.

Le Vendredi au soir 26. Piloi soldat de sortune, Colonel de Cavalerie, brave & entendu, qui avoit appris son métier auprès du Maréchal de Gassion, partit de Perpignan avec cent cinquante chevaux de son Regiment, de la Fare, & de Langés, & donna rendez-vous à Vinssas, aux troupes qui étoient dessinées pour ce dessein

attendant mon arrivée.

Pour moi je partis de Perpignan le 27. de Juin, & je pris les troupes en passant qui étoient logées à Ille, Vinssas, Marquessane, Prade & Ria. Je laissai cinquante hommes de Marguerit au Château de S. Mignel, dans lequel il y avoit quinze hommes des ennemis qui auroient pû prendre les allans & les venans de Perpignan au Camp de Villesranche.

Je marchai toute la journée & toute la nuit,

& à la pointe du jour du 28. j'arrivai à Ria, où je laissaile Regiment de S. Luc pour garder 1654. l'avenue de Ria à Villestranche, qui étoit un poste avantageux sur la riviere de la Tet qui va de

Villefranche à Perpignan.

Delà je laissai quatre-vingts hommes de Merinville & quarante de Campels à Cornillas, avec une partie de ma Cavalerie; je laissai cent Maîtres sur les hauteurs entre Cornillas & Souillas, & je m'en allai à ce dernier avec les Regimens des Galeres & de Merinville & cent Maîtres de Langés & de Piloi. Aussi-tôt que j'y fus arrivé j'écrivis au Prince de Conticette Lettre.

De Souillas se 28. de Juin 1654.

JE suis arrivé à Ria à la pointe du jour, j'ai partagé mon Infanterie en trois quartiers sur les trois avenues de Villesranche; j'ai mis des corps de Garde de Cavalerie & d'Infanterie sur toutes les pointes des montagnes; ce n'est pas que les ennemis n'ayent encore le côté d'Aulet libre, par où ils pourroient saire entrer quelques gens dans la ville; mais il saudroit qu'ils sussent bien proches :
car je prétens cette nuit me loger dans le Fauxbourg de ce côté-là : sans cette necessité,
Monseigneur, j'attendrois Votre Altesse avant que de rien entreprendre.

" Au reste, pour vous rendre compte des " chemins, je vous dirai que les Commissaires " d'Artillerie que j'ai auprès de moi, assurent " qu'il n'est pas possible de conduire les pieces " de 24. depuis Prade ici, & disent que c'est " tout ce qu'ils peuvent faire que d'y amener " celles

" celles de huit; que veritablement avec elles 1654. " & des mineurs, ils ne doutent pas que vous ,, ne preniez la place. C'est une muraille sans , terrasse, la riviere de la Tet passe au pied " d'un côté, le fossé sec de l'autre: il y a sir " demi-tours de ce côté-là à loger quatre hommes dans chacune. J'ai appris des paisans du ", voisinage qu'il y peut avoir trois cens hommes , de guerre. Voilà, Monseigneur, tout ce , que je puis dire à Votre Altesse, & que nous a ferons bonne garde.

" Piloi me soulage beaucoup, c'est un très-"bon Officier, habile & vigilant, à ce que j'en " puis juger dépuis vingt-quatre heures. Nous " manquons de munitions de guerre : car nous ,, avons escarmouché de tous côtez aujourd'hui , avec les Miquelets & la garnison qui a fait une sortie sur le poste de S. Luc.

· Je demeurai à Souillas depuis trois heures après midi jusqu'à l'entrée de la nuit : pendant tout ce tems-là les Miquelets nous vinrent escarmoucher depuis les hauteurs: nous y perdîmes un Lieutenant de Merinville avec deux soldats, & nous y en eumes plusieurs blessez.

Ayant détaché sur les dix heures du soir vingt hommes des Regimens des Galeres & de Mefinville, je les suivis accompagné de Piloi à la tête de deux cens hommes qui étoient le reste du Regiment des Galeres, ensuite duquel marchoit celui de Merinville, & puis la Cavalerie. Avec cela je marchai à un pont sur la Tet que les ennemis avoient barricadé en trois endroits: ils me l'abandonnerent après quelques décharges de monsquet, aussi bien qu'un Convent de Cordeliers qui étoit à la tête de leur Fauxbourg.

Ce petit succès me persuada plus que jamais, que la témerité étoit d'ordinaire heureuse à la 1674. guerre, & que plus les entreprises étoient difficiles, plutôt réussissoient-elles, par la raison que les gens que l'on attaque ne peuvent croire qu'on tût assez fou pour le faire, si l'on n'avoit des ressources qu'ils ne comprennent pas, & sur cette soi ils ne sont presque jamais de resistance.

Je ne perdis personne en cette occasion, & je n'y eûs qu'un soldat blessé. Cependant vingt hommes pouvoient arrêter long-tems une armée sans canon: car le pont étoit, comme tous ceux de ce pais-là, étroit à n'y pouvoir passer deux hommes de front, & si bien retranché en trois endroits que les ennemis l'ayant abandonné après une méchante décharge, je sus plus d'une grosse heure à rompre les trois barricades.

Un moment après que je sus dans le Couvent des Cordeliers, je reçus par un Catalan ce Bil-

let du Prince de Conti.

De Vinssas ce Dimanche 28. de Juin 1654. à cinq heures du soir.

JE suis ici avec les troupes: j'en partirai à la pointe du jour: mandez-moi aussi-tôt que vous aurez reçu ce Billet des nouvelles de toutes choses; car nous sommes gens pleins de curiosité.

"ARMAND DE BOURBON. "Faites faire le plus de fascines que vous "pourrez & de pieux.

Je lui sis aussi-tôt cette réponse.

Du

1654. Du Couvent des Cordeliers de Villefranche ca Lundi matin 29. de Juin 1654.

A Ussi-tôt que j'eûs hier un moment de repos, je mandai à Votre Altesse l'état de
nos assaires, je croi qu'elle aura maintenant
reçu ma Lettre; cependant je n'ai rien à y
ajoûter, sinon que j'ai fait quitter aux ennemis le pont qu'ils avoient barricadé en trois
endroits sur la Tet du côté d'Aulet, & le
Couvent des Cordeliers qui est à la tête de leur
Fauxbourg: je n'y ai perdu personne, mais
c'est la pure faute des ennemis. Votre Altesse en jugera tantôt: je l'attens avec une extrême impatience. J'ai fait faire des sascines
de chanvre, car de bois on n'en peut faire ici.

Sans parler du respect que j'avois pour le Prince de Conti, j'avois pour lui une fort grande tendresse. Il me traitoit fort bien, il me faisoit toutes sortes de faveurs, & entre autres il me sit prendre mon jour de Lieutenant General avant que ma Lettre de service statarivée, mandant au Cardinal Mazarin qu'il en avoit usé ainsi, parce qu'il n'avoit pû rien entreprendre avec le seul Merinville.

siege de Le Prince arriva donc le Lundi 29. de Juin à Villefranche avec les Regimens de Champagne, franche de Normandie, d'Anjou, de Choupes, de Conti, de Rebé, de la Roque, & d'Hoquincourt, & le reste des Regimens de Cavalerie de Piloi, Ardennes, Marguerit, Langés, Calvo & la Fare, ses Gensdarmes, ses Chevaux legers & ses

Gardes. Le Prince laissa Merinville sur l'avenue de Villestanche à Ria avec partie de l'In-

fanterie, mit l'autre dans les Cols, envoya toute la Cavalerie à Cornillas, vint avec Champa- 1654 gne prendre son quartier au Couvent des Cordeliers où je m'étois logé, & me retint auprès de lui.

Le soir du Lundi les ennemis brûlerent le fauxbourg qu'ils avoient à nôtre tête, entre lequel sauxbourg & nous il y avoit pourtant un pont sur la Tet qu'ils avoient rompu la veille; le seu dura toute la nuit & tout le lendemain Mardi. Ce jour-là sur les dix heures du soir le seu s'étant tout éteint, nous racommodâmes le pont & nous y sîmes un épaulement du côté de la ville; & comme les materiaux nous manquerent pour un des bouts du pont, nous y sîmes tendre des draps de toile pour ôter aux ennemis la vûë de ceux qui passoient, & à l'entrée du sauxbourg nous sîmes une traverse de la largeur de la ruë.

Le Mercredi premier de Juillet, je fis un logement à gauche des masures près d'une redoute que les ennemis avoient faite devant leur porte, & un logement sur la droite qui comman-

doit fort cette redoute.

Une cnoie assez extraordinaire, & qui je croi même ne s'étoit encore jamais vue que là, fut que je fis un logement avec des briques & d'autres materiaux que je faisois monter par une échelle, tant la situation de cette place étoit bizarre.

Le Jeudi second de Juillet je fis un logement

sur la gauche de nos masures.

Le Vendiedi troisséme l'on porta des madriers à la Tour que l'on vouloit miner, on y logea les mineurs avec six soldats pour les sontenir, mais ils n'y demeurerent gueres, le seu Tome I.

- d'antifice & les pierres que les ennemis leur jet-

1654 terent les on firent refirer.

Le Samedi grattième l'on fit une galerie de trente pas, d'où l'on che pu attacher fürement le mineur le jour d'après, si les ennemis n'eussent demandé à capituler le Dimanche cinquiéme à cinq heures du main: ils sertirent mois houses après de fusem conduits à Puycerda.

Une chole encore qui mestell guere vuë qu'i ne Siege, c'est qu'ayant duré quatre jours, je menfortis point de garde: je dormois & je mangeois à la tête du travail. Il est urai qu'outre les Officiers du Regiment de Champagne qui étoient fort intelligens, Villars premier Gentilhomme de la chambre du Prince de Conti me ioulageoit beaucoup.

Piloi me pria de demander au Prince le Goumermement devetteplace pour lui, & que comme il ne vouloit pas quitter le Prince de toute la Campagne j il y mettroit, fous fon bon plaisir, un homme de mérite dont il répondroit : re l'obtins, & Piloi vimit Bonne-Case Capitaine de Cavalerie.

tion de franche.

La situation de Ville franche est si extraordinaise, qu'il me paroit affez eurieux de la décrire.

Ce sont deux rangs de maisons qui font une ruë de trois cens pas de long, à droite & à gaurke. Il y a deux montagnes si près l'une de l'autre qu'il n'y a que la riviere de la Tet qui passe comme un torrent au pied de la muraille d'un rôre; de de l'autre il n'y a qu'un chemin à paiser une petite charette entre la montagne & un Cofférent étroit; ces deux montagnes ne sont que des rochers efcarpez, & elles sont si hautes que l'on ne peut voir du bas les hommes qui sont audesfürs.

D'abord que le Regiment de Champagne fut campé auprès du Convent des Cordeliers, les 1654 Miquelets d'Espagne (c'est une espece de bandis qui sans aveu de personne, sont la guerre pour un parti qu'ils affectionnent, & une autre fois contre) se vinrent poster au-dessus de la montagne du côté de la riviere, & de là se mis rent à rouler des rochers sur nous. Cela épouvanta d'abord tout le Camp; mais lorsqu'on se fut un peu accoûtumé à ce peril, on reconnut que quand ce rocher se rompoit en tombant, il Le mettoit en tant de pieces que ce n'étoit presque plus que de la pouffiere quand il étoit en bas, & que lorsqu'il tomboit entier il étoit aisé de l'éviter : sur cela Sarrasin disoit qu'il trouvoit la chose si plaisante, qu'aussi-tôt que les Miquelets en seroient partis, il y renverroit son valet pour lui jetter des pierres.

Les Miquelets reconnoissant leur roulement de rochers inutile, se mirent à nous tirer des coups de mousquets, dont les balles tomboient à terre de leur propre poids, tant la hauteur é-

toit excessive.

Après la prise de Villefranche, le Prince tint un Conseil de guerre, dans lequel il fut resolu qu'en attendant les troupes de Foix & de Bigorre que Marins Lientenant General devoit amoner, & les munitions de guerre qu'il falloit pour une seconde entreprise, l'on mettroit les troupes en quartier de rastraî chissement dans le Conseilans, ce que l'on sit en douze quartiers qui répondoient à trois. Le Prince demeura à Villetranche, Merinville prit son quartier à Aulet, & moi le mien à Vernet.

Dans ce même Conseil on resolut de raser les Châteaux de S. Miguel, Fillois, Vernet, & 412 MEMOIRES DU COMTE

S. Martin de Canigo; & la commission en fut 1654. donnée à Sagarre Gouverneur de Roussillon.

On propola ensuite que le Prince prît mille chevaux & mille mousquetaires & allat lui-meme reconnoître Puycerda Capitale de la Cerdai ne, mais qu'auparavant on envoyat reconnoître les chemins pour savoir si le charroi y pouvoit passer, ce qui fut executé, & Birague L'eutenant General de l'Artillerie y alla lui-même par trois endroits, & rapporta qu'il étoit ab-solument impossible d'y conduire du canon. Pendant le voyage de Birague le Prince prit ce tems-là pour aller à Perpignan faire chanter le Te Deum sur le Sacre du Roi qui s'étoit fait à Reims le septiéme de ce mois, & mettre ordre à quelques divisions qui étoient survenues entre le Conseil Real & ses Consuls. Il y fit encore une Ordonnance contre les Cavaliers & les soldats qui pilloient les Sujets du Roi dans le Roussillon & dans le Conssans, & qui détroussoient les vivandiers, & il m'envoya cette Ordonnance ponr la faire publier dans les quartiers de la Cavalerie.

Dans ce tems-là je reçus cette Lettre du Roi.

MOnsieur le Comte de Bussy Rabutin,
Ayant fait expedier mon Ordonnance de ce jourd'hui, par laquelle & pour
les considerations y contenuës, j'ordone ne que les Capitaines de Chevaux-legers
qui sont Mestres de camp de Cavalerie, &
lervent avec leurs Compagnies dans des
Regimens qui ne sont pas sous leurs noms,
les quitteront & s'en separeront incontinent & sans delai avec leurs Compagnies

DE BUSSY RABUTIN.

413

" & celles qui ont eû ordre de les joindre, " & demeureront desormais separez desdits 1654. Regimens sans qu'ils puissent à l'avenir es-, cadronner avec leurs Compagnies & celles , qui leur doivent être jointes avec les Re-, gimens dont ils fortiront, si mieux ils n'aiment continuer à servir dans lesdits Regi-, mens comme Gapitaines de Chevaux-le-" gers, & prendre rang du jour & date de , leurs Commissions de Capitaines, ainsi qu'il ,, est porté particulierement par madite Ordonnance; & desirant qu'elle sorte son ef-,, fet , j'ai bien voulu vous en adresser des " copies avec cette Lettre, & vous dire que y vous ayez à la faire publier en mon armée , où vous servirez, & à les faire executer & , observer ponctuellement, vous assurant que , vous ferez chose qui me sera très-agréable: , & sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. le "Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte gar-" de. Ecrit à Paris, ce 25. de Juin 1654. Signé, " LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre du Roi j'en reçus une en

conformité de M. le Tellier.

Le Prince de Conti étant de retour à Villefranche tint Conseil de guerre, auquel il sut resolu que l'on iroit avec six cens chevaux & quatre cens mousquetaires faire mine d'invessir Puycerda, pour obliger les ennemis d'y jetter le plus de gens qu'ils pourroient, & tout d'un coup envoyer quinze cens chevaux investir effectivement Cassillon de Lampourdan. J'eûs la commission de Puycerda; & comme je prenois congé du Prince pour cette expedition, il S 3 444 MEMOIRES DUE CONTE

reçut une Lettre du Cardinal Manarin, par fa-. oui dire qu'au sortir de quartier d'Hyver on mît les troupes en quartier de rafraichissement; que Merinville lui avoit mandé qu'on en vouloit user ainsi & que cela le surprenoit fort; qu'il croyoit pourtant que s'il le faisoit il ne pouvoit faire autrement, & ajoutoit de sa main, que Cromwel avoit fait commander à Bass Jenvoyé de la part du Roi auprès de lui, de sortir de Londres, sur l'avis qu'il disoit avoir que Son Eminence étoit auteur de la conjuration qu'on venoit de faire contre lui. Ensuite le Carditalse justifioit au Prince de cet attentat, disant qu'on ne croiroit pas trop cette calomnie, de l'humeur dont on le connoissoit éloignée de toute violence, & finissoit sa Lettre par les assurances qu'il donnoit au Prince, que files Anglois ne faisoient diversion on lui tiendroit ce qu'on lui avoit promis, qui étoit de lui fournir ar-gent, hommes & munitions pour les desseins dont il s'étoit chargé.

Je partis de Villefranche le 18. de Juillet 1674. & je vins passer à Sardinia, à la Bastide, & diner à Aulet; je passai de la à Fon-Pedrose sur le pont qui est au dessous de la tour de Vislars, de la au Cot de la Perche, & je vins loger à S.Pere qui est à l'entrée de la plaine de Cerdaigne.

Depuis Autet jusqu'au Col de la Perche, les Miquelets d'Espagne m'éscarmoucherent toujours & le plus incommodément du monde:
oas je passois du long d'une montagne dans des
rochers pendans en precipice, où je ne pouvois
marcher qu'au pas & un à un, & les ennemis
étoient à couvert du long d'une autre montagne, vis-à-vis de la nôtre à la portée du mouf-

que c'étoit proprement passer par les armes que de marcher ains: nous n'y bûmes pourtant que

Peu de gens & de chevaux blessez, l'attendis à S. Pere insu'à deux h

J'attendis à S. Pere jusqu'à deux heures après midi du Dimanche 19, des nouvelles du Prince, comme il m'avoit promis en partant, de m'en donner; mais voyant que je n'en recevois point je passai outre & je m'en allai en passant prendre Livia dans la plaine; de là je logeai mes troupes dans les villages les plus proches de Puycerda; savoir à Onzes, à Calde, à Ische, & à Ager où je pris mon quartier.

- Aussi-tôt que je sus à mon logis j'écrivis cet-

te Lettre au Prince.

D'Ager ce 19. de Juillet 1654. à dix heures du soir.

TE vins hier coucher à S. Pere où j'attendis les ordres de Votre Altesse jusqu'à deux , heures après midi, comme nous étions de-meurez d'accord M. de Merinville & moi; " mais n'en recevant point, je suis entré dans la plaine de Puycerda. D'abord j'ai envoyé fommer Livia de se rendre, les habitans m'ont repondu qu'ils étoient prêt d'obeir; mais qu'il y avoit neuf soldats & un Sergent Espagnol dans le Fort qui vouloient le défendre : après , quelques pourparlers its sont sortis sans ar-, mes, & je les ai envoyes à Puyconda ayec un , Trompette. J'ai mis trente Moulquetaires dans , ce Fort avec un Capitaine & un Lieutenant; ,, après cela j'ai pris cinq quartiers pour mes , troupes qui sont proches les uns des autres, & ,, du côté d'où peut venir le seconts. Quatre sol-" dats S 4

-, dats François que les ennemis avoient pris 1654., l'année paisée à Gironne & forcé de prendre , parti, se sont venus rendre à moi; ils con-, viennent tous qu'il y a sept à huit cens hom-, mes dans la place & soixante chevaux. L'un ,, de ces rendus m'a dit que les ennemis pre-,, noient mille pains par jour; qu'il y a plus de , deux cens soldats François qui ne cherchent , que le moyen de sortir pour se rendre; que la , muraille est de pierre jusqu'à la hauteur d'une , pique; que le dessus n'est que de terre; qu'il , n'y a autour que des échafaux de massons pour , servir de banquette, & que cette place se ren-, dra si-tôt qu'elle verra le canon, mais que les ennemis ne croyent pas qu'on y en puisse me-, ner. Ils viennent de brûler quatre moulins qu'ils avoient à cent pas de leurs murailles de , peur qu'ils n'eussent favorisé nos approches. , Si Votre Altesse trouve bon que je lui parle , franchement sur cette affaire, je lui dirai que , si le canon peut passer même dans quinze , jours c'est une place prise, & que c'est ce , qu'elle peut faire à present de plus beau en 2, Catalogne, de plus utilé pour le service du , Roi, & de plus avantageux pour l'armée. On , ne sauroit trouver une plaine plus riche que ,, celle-ci pour ce qu'elle contient, ce sont les , plus beaux bleds du monde, les meilleurs ,, foins, & en plus grande quantité, les villa-,, ges sont à cinq cens pas les uns des autres. " Si Votre Altesse prenoit cette resolution il , faudroit qu'elle envoyat quinze cens chevaux . en Lampourdan, comme elle avoit resolu, , pour couvrir Roze & tout le Roussillon. & avec le reste de l'armée marcher des Mardi matin droit ici, laissant ordre de faire prompte-., ment

, ment accommoder le chemin du canon: car. fupposé qu'il puisse passer dans quinze jours, 1674. , je mets ma tête à couper que c'est une place prise. Cependant, Monseigneur, ce qu'on appelle mettre des troupes dans la paille jusqu'au ,, ventre, c'est les amener ici : votre Cavalerie qui par tout ailleurs se ruinera en cette saison; non seulement ne deperira point; mais encore se refera dans cette plaine; il y a pour deux mois de fourrages. Enfin, Monseigneur, je fuis au desespoir que vous ne voyez pas vousmême ce que je voi: car quelque resolution que vous eussiez prise, vous tourneriez vos pensées de ce côté. Je vous dis encore une fois que le canon pouvant passer dans quinze jours vous prendrez cette place, & en ce cas,

Objet rare & charmant, vous ne sauriez

mieux faire.

77

"J'attends les ordres de Vôtre Altesse sur ce " qu'elle resoudra, & je suis du meilleur de " mon cœur à Elle.

Le lendemain Lundi 20. de Juillet, je commençai d'agir comme si le Prince est du se rendre à mes persuasions: je me saisis d'un moulin qui étoit proche de la ville, où je mis trente Mousquetaires & un Lieutenant de Merinville, de crainte que les ennemis ne le brûlassent, comme ils en avoient brûlé quarre la veille à l'entrée de la nuit.

Je fis le tour de la ville pour la reconnoître avec cent chevaux: je me saiss d'un petit château assez près de la place sur le chemin de Livia, où je mis dix Mousquetaires & un Sergent: j'envoyai quinze Mousquetaires & un Sergent dans la Tour de Villars pour m'assurer du Col de la Perche.

S g

418 MENDIRES DU CONTE

Ce jour-là il revint de la guerre un partique, 1674, j'y avois envoyé de trente Maîtres de tous les Corps, qui amenerent deux cens jumens, douze cens moutens, & quatre cens boenfs.

Le lendemain 21. de Juillet fat les quatre heures après midites ennemis sortirent en deux bataillons & deux escaltons jusqu'à un des mou-lins qu'ils avoient brûté, pout soutenis leurs gens qui travailloient là suprès à la fascine; pendant la premiere voiture qu'ils firent je n'eus que le loisir de faire monter à cheval toute la Cavalerie & faire prendre les armes à l'Infantetie; & comme je vis qu'ils remenoient les mêmes gens au travail, je marchai à eux avec toutes mes troupes, je leur fis d'abord quitter le moulin & les obligeai de se retirer dans la contrescarpe, d'où ils nous firent une heure durant un fort grand feu. Le Major de Merinville nommé la Prunarelle y fit des mervellles; nous n'y perdimes qu'un soldat d'un coup de Canon, & nous n'y en eûmes que quatre blesses & quelques chevaux tuez; les ennemis y eurent plusieulis bieslez, & entre autres Dom Thomas de Bagnois Gouverneut suttefois du Rouffillon pour le Roi, & qui avoit tourne casaque pendant la guerre civile de 1651. Après qu'ils se furent retirez dans la ville, je me re-Afrai auffi dans mes quartiers: tous les jours precedens, il s'étoit venu rendre des soldats François pris l'année d'auparavant à Gironne, il s'étoit num rendu des Walons & des Napolitains: les Walons prenoient parti & les Napolitains demandoient des passeports pour se retirer en leur Daïs.

Austi-tôt que le Prince est recu ma Lettre il envoya Merinville, & Birague Lieutenam

DE BUSST RABUTIN-

General de l'Artillerie avec tous les Commissaires revoir encore les chemins de Villefranche à 1654. Puvcerda, par où le canon pourroit paiser, & à leur renour il m'écrivit cette Lettre que je re cus le 22. de Juillet.

Mais pour ne rien taisser qu'on n'entende, il faut savoir que le Prince de Conti aimoit à rire & badinoit toûjours avec moi: & parce que mon oncle étant Grand-Prieur de France, & que je logeois au Temple avec lui, le Prince avoit trouvé plaisant de m'appeller quelquefois son Templier.

Du 21. de Juillet 1654. à Villefranche.

" Din mon pauvre Templier, le canon ne L sauroit passer, le chemin a été couvert tonte la journée d'Officiers Generaux pour , essayer d'y faire une derniere tentative, mais on wain, & ce n'est pas ouvrage de mortel.
On m'a dit qu'un Dieu envieux de la prospe-, rité de Birague avoit rendu ces montagnes inaccessibles. Enfin, s'il est permis de citer Ovide.

Non est mortale quod optas.

Serieusement j'en suis enragé, mais à quoi bon se desesperer, Birague en a pris la com-, mission, & moi celle de vous mander d'être avec tout ce que vous avez de gens avec vous Vendredi au soir à Vinssas. M. de Marins s'y doit rendre le même jour & nous aussi; vous , pouvez loger entre-ci & là où vous jugerez le plus à propos: cependant soyez persuadé que , je fuis absolument à vous,

ARMAND DE BOURBON.

" Mille amitiez à Paoi.

Le

Le 22. que je reçus cette Lettre, il revint 1654 des montagnes un parti du Regiment d'Emanuel d'Oche qui lui amena sept cens vaches.

Le lendemain Jeudi 23. je partis avec toutes mes troupes, suivant l'ordre du Prince, & je reçus par les chemins ce Billet de lui, qu'il m'avoit encore écrit, de crainte que je n'eusse pas recu le premier.

A Villefranche ce 21. de Juillet 1654.

7. TE vous ai écrit ce matin par un paysan. J pour vous dire de marcher incontinent ", ma Lettre reçûe, & de venir à Vinssas, Vendredi au soir: vous pourrez loger entre-ci & là, dans les lieux que vous trouverez les plus commodes. L'impossibilité de faire passer le canon nous oblige de suivre notre dessein de Lampourdan & de quitter celui de Puycerda. Toute l'armée sera Vendredi à Vinssas, rendez-vous-y avec vos troupes.

ARMAND DE BOURBON

l'arrivai donc le Vendredi au soir à Vinssas où le Conseil ayant été tenu, il fut resolu que l'armée marcheroit en Lampourdan pour ravitailler Roses, & voir si nous y pourrions entreprendre le Siege de Castillon, ou du moins y subsister aux depens de l'ennemi.

L'on fit un état des choses necessaires pour

ce Siege.

On laissa dans Villefranche cent sacs de farine & les vivres de l'armée pour un mois, sur le pied de la fourniture journaliere pour la subfiftance de la garnison, qui étoit composée de cent hommes du Regiment des Galeres, & de cent cinquante du Regiment de Campels, avec ces munitions de bouche, on laissa encore un 1654 millier de poudre, un de plomb, & quinze cens livres de meche.

On mit dans Arles cinquante hommes de

Chouppes, & pour un mois de vivres.

Le 25. de Juillet nous partîmes de Vinssavec l'armée & nous vinmes loger à Tuis, le Prince me donna ordre en y arrivant de détacher quinze cens chevaux pour entrer un jour avant nous en Lampourdan, asin d'empêcher que les ennemis ayant avis de notre marche, ne missent le feu dans les fourrages qu'ils n'aurojent pas le loisir de retirer dans leurs places. Il échut un jour du Colonel Balthasar Allemand un des Lieutenans Generaux de l'armée de commander ce parti: il marcha donc en diligence & alla loger au Boulon.

La Cavalerie que je lui donnai fut les Regimens de Balthafar, Langés, Marcilli, la Fare, Almeras, la Roque, Marguerit & Ardennes.

Le 26. l'armée alla loger à S. Jean de Pagés à une lieuë du Col de Pertus. Sur le minuit le Prince reçut une Lettre de Balthafar, par laquelle il lui mandoit que les ennemis avoient investi Roses avec douze cens hommes de pied 2 huit cens chevaux: qu'ils avoient déja pris un petit Fort auprès de la place, & qu'ils attaquoient les Tours de la Selve, que leur armée s'assembloit entre Ostalric & Gironne pour marcher en diligence à Roses, qu'ils ne faisoient point de difficulté d'emporter en peu de tens, & que Dom Juan d'Autriche devoit arriver par mer avec des vivres & des sourrages pour ce Siege: Balthasar ajostioit qu'il alloit marcher aux ennemis; que si Son Altesse vouloit un peu presser

sa marche, il lui répondoit qu'ils ne se retire-

1644 roient point sans combattre.

Nous partimes donc le 27, de Juillet une henre avant le jour, & pour faire plus de diligence, le Prince qui mourdit d'envie de donner un combat, laiffa les bagages dersiere, partages ses tronpes en deux, envoya Bougi Lieutenant General avec toute l'Infanterie, qui étoit de trois mille hommes, passer au Col de Panissas, & pour lui il passa au Coi de Pertus avec deux mille cinq cens chevaux qui lui restoient, & trois Lieutenans Generaux, Tillis Dom Joseph Marguerit & moi.

Au Coi de Pertus, le Prince reçut un autre Biller de Balthasar, par lequel il lui mandon que la Cavalerie des ennemis se retiroit de des vant Roses, & que l'Infanterie étoit entrée dans Castillon dès le 25. au soir sur l'avis qu'ils avoient en de la marche de Son Altesse; que c'étoit le Baron de Butier qui commandoit ces troupes-là. & qu'il les alloit suivre avec huit ou neuf cons chevaux des mieux montez de sa

Cavalerie.

Notre armée s'étant affemblée à la Jonquiere, petit Bourg au pied des Pyrenées, nous marchemes plus lentement, le Prince prit son quartier à Figuieres avec l'Infanterie; les Gendarmes & les Compagnies franches à Pétélades, & moi avec une grande partie de la Cavalerie legere à Villebertran, le reste à Villettenin & Cabanes.

La longueur & la diligence extraordinaire de la marche avec l'extrême chaleur qu'il failoit

avoient fort fatigué les troupes.

La nuit du 27. au 28. de Juillet le Prince rede Ver- cut nouvelles de Balthasar, qu'il avoit joint ges. Les ennemis à Verges sur la rivière de la Tet & les avoit entierement defaits, pris deux Commissaires Generaux, fix Capitaines, douze au- 1654. tres Officiers, & plus de trois cens Cavaliers. Outre plus de deux cens chevaux d'Espagne, fans avoir perdu de notre côté que huit ou dix hommes.

Piloi fut auffi-tôt envoyé à la Cour porter la

nouvelle de cette défaite.

Le 28. le 29. & le 30. nous séjournames dans nos quartises pour attendre deux petites pieces de huit livres de balles qui nous venoient par Le Col de Pertus, & que l'on eut fait du pain de munition. Le dernier jour que nous séjours names dans nos quartiers, j'écrivis cette Lettre à Madame de ***.

A Figuieres ce 30. de Juillet 1654.

MOn Dieu, que vous avez d'esprit, ma Coussine, que vous écrivez bien, que vous êtes aimable : il faut avouer qu'étant auffi prude que vous l'êtes, vous m'avez grande obligation que je ne vous aime pas plus que pe fais. Ma foi j'ai bien de la peine à me pretenir, tantot je condamne votre insensibie lité, rantôt je l'excuse, mais je vous estime, todjours: j'ai des raisons de ne vous pas dé-, plaire, mais j'en ai de fortes de vous deso-, beir. Quoi, vous me flatez, ma Cousine, ot vous ne voulez pas que j'ayt les dernières tendresses pour vous? En bien, je ne les aurai pas, il saut vous almer à votre mode, mais vous repondrez un jour devant Dieu de ,, la violence que je me fais, & des maux qui " s'en ensuivront. ... Au reste, Madame, vous me mandez

" qu'a- .

, qu'après que vous êtes demeurée d'accore 1654., avec Chapelain que j'étois un honnête hom-, me, & que même vous l'avez remercié du , bien qu'il disoit de moi; Je ne puis plus vous , dire que vous êtes du parti du dernier venu: , je ne voi pas que cela vous justifie beaucoup: , vous m'entendez louer & vous en faites de " même. Que sai-je, s'il vous avoit dit, c'est , un galant homme que M. de Bussy, il ne " peut pas manquer de faire quelque chose; il , est à craindre seulement qu'il ne s'attache , un peu trop à ses plaisirs quand il est à Paris. , Que sai-je, dis-je, si vous n'eussiez pas crû , qu'il est eu raison, & si dans votre cœur , vous n'eussiez pas condamné ma conduite: , car enfin, je vous ai vû dans des allarmes , mal fondées après de semblables conversa-, tions : c'est une marque que les bonnes im-, pressions que vous avez de moi ne sont pas encore bien fortes. Bien m'en prend que vous , voyez souvent de mes amis, sans cela, Ma-, demoiselle de ** * m'auroit tantôt ruiné , dans votre esprit, je ne vous traiterois pas de " même si l'occasion s'en presentoit; je ne re-, jetterois pas seulement la médisance la plus " forte qu'on me feroit de vous, mais la plus , legere même precedée de vos louanges. Adieu. , ma belle Cousine.

Le 31. de Juillet l'armée marcha, l'Infanterie alla loger à S. Miguel de Flavia avec les Gendarmes, & la Cavalerie logea à S. Thomas de Flavia

Le premier d'Août le Prince & tous les Lieutenans Generaux, hormis moi, allerent loger avec l'Infanterie & les Gendarmes à Belcaire, & moi seul avec toute la Cavalerie legere à Ver-

Ce jour-là les quinze cens chevaux qui avoient fait l'expédition de Balthalar me vinrent joindre à Verges : ils n'avoient bougé de S. Pere-Pescador depuis leur combat.

Le même jour Gaston de Nogaret Duc de Candale, Colonel de l'Infanterie de France, & Capitaine General dans notre armée, arrivatà Belcaire avec Vardes & Cominges Lieutenans

Generaux.

La nuit du premier au second d'Août j'envoyai deux partis à la guerre du côté de Giron-ne de vingt Maîtres chacun, qui me rapporterent que la Cavalerie des ennemis étoit logée dans cinq ou fix villages à une lieue par delà Gi-

ronne, sur le chemin de Blaves.

Le second d'Août, le Prince vint dîner chez moi à Verges avec le Duc de Candale & tous les Lieutenans Generaux. Après diner le Conseil de guerre se tint, dans lequel il fut resolu qu'on renverroit encore un parti plus fort à la guerre pour tâcher d'avoir des prisonniers, & lavoir au vrai l'état des ennemis. J'y envoyai le Colonel la Roque avec cent chevaux, qui me rapporta le 3: de Juillet, que les ennemis étoient allez loger à Blaves avec mille hommes de pied & huit cens chevaux.

Dans ce même Conseil on regla le rang des Lieutenans Generaux qui n'en convenoient pas, Marins, Bougi, Vardes, Cominges & Tilli tirerent au sort & marcherent sans consequence suivant l'ordre où je les viens de nommer. Balthafar & moi tirames aussi: ses provisions étoient dattées quinze jours avant les miennes, & j'étois entré dans le service avant lui; il

gagna

gagua & marcha devant moi sans consequences, 1654-les uns & les autres ayant remis à la Cou le jugement de leurs rangs l'hiver d'après.

Il fut encore reglé que le Lieutenant General

de jour demeureroit au corps d'armée.

Qu'en fortant de jour il iroit à l'arriere-garde, & le troisieme jour à l'Infanterie.

Que celui qui seroit de jour commanderoit

par-tout.

Que les détachemens se feroient par tour à commencer par le plus ancien jusqu'au dernier

& zinsi de fuite.

Que s'il arrivoit que le jour du commandement de l'armée & celui du détachement arrivaffent en même tems, il feroitau choix du Lieutenant General de jour de prendre l'un ou l'autre, & au cas qu'il choisit de demeurer à l'armée, il ne perdroit pas pour cela son jour de détachement, mais qu'il reprendroit la place de celui qui auroit été détaché pour lui.

Que celui qui devroit entrer de jour iroitau

campement si l'armée marchoit.

Tous ces reglemens furent écrits par Bougi

& fignez par le Prince.

Sur la requête que le Regiment Colomel fit qu'après avoir séjourné trois jours dans un Camp, il past reprendre l'avantgarde à la premiere marche, alleguant que c'étoit un de ses privileges; Il sut reglé qu'il falloit avoir séjourné douze jours, & que le premier Regiment de Cavalerie de l'armée autoit ce même privilege en son absence.

Le 9. le Prince alla visiter Roses avec tous les Officiers Generaux à la reserve de Vardes qui demeura au quartier de l'Infanterie, & moi à

Verges avec la Cavalerie.

Mais

Mais avant que de parler d'autre chose, il faut dire que le Prince avoit fait proposer par Piloi 1654. au Cardinal le Siege de Cap-de-Quiers, pour-và que notre armée navale le bloquât à qu'il me la lui demandoit que pour quinze jours; que sur cela le Cardinal avoit envoyé ordre au Conmandeur Paul à Toulon de faire avec l'armée navale ce que le Prince de Conti lui commanderoit pendant quinze jours seulement.

Le Prince avoit mandé son dessein au Commandeur, & le 10, d'Août séjournant à Rose, it en reçut une Lettre par laquelle il lui mandoit qu'il seroit dans huis jours près de Son

Altesfe.

Le 12. le Prince revint à Belcaire.

Le 13. il alla loger à Toroëille-de-Mongris, & l'Infanterie à Ouillas, la Cavalerie ne sortit

point de Verges.

Le 19, le Prince, le Duc de Candale & les Lieutenans Generaux vinrent diner & tenir Conseil chez moi à Verges. Après diner nous allames tenir une espece de marché aux chevaux entre le quartier au Roi & mon quartier.

Dans ce tems là nous eumes nouvelle que le Regiment d'Infanterie de la Reine & celui de Cavalerie de Harcour venant de Foix joindre l'armée, & passant dans les montagnes de Capfir, avec la consiance & le peu de précaution de gens qui avoient marché au milieu de la France, furent attaquez par la garnison de Puycerda & désaits. Ce sus une fort belle action à Dom Pedro de Las Valanconelas Gouverneur de cette place: car il les envoya désaire à dix lienes dans les montagnes.

Me trouvant alors dans une grande oisiveté à Verges, j'écrivis cette Lettre à Madame de **.

Du

1654. Du Camp de Verges ce 17. d'Août 1654.

7 Ous me dites si souvent que vous meregreteriez si j'étois mort, & je trouve si , beau pour moi d'être regreté de vous, que cela me feroit souhaiter d'être en cet état sans quelques petites raisons qui m'en empêchent , encore, outre que ne vous ayant jamais sur-,, prise en mensonge, je suis bien aise de vous , croire en cette rencontre, & puis il y a grande apparence qu'une personne qui a la larme , à l'œil en parlant seulement de la perte d'un , de ses amis, le pleureroit tout-à-fait si elle ,, l'avoit effectivement perdu. Je croi donc, " ma belle Cousine, que vous m'aimez, & je ,, suis pour vous comme vous êtes pour moi, ,, c'est-à-dire, content au dernier point de , vous & de votre amitié. Ce n'est pas que je , demeure d'accord que votre Lettre, toute , franche & toute signée, comme vous dites, , fasse honte à tous les poulets: ces deux cho-" ses n'ont rien de commun entre-elles; il vous ,, doit suffire que l'on approuve votre maniere d'écrire à vos bons amis, sans vouloir médire des poulets qui ne vous ont jamais rien dit. Vous êtes une ingrate, Madame, de les trai-, ter mal après qu'ils ont eû tant de respect pour , vous : pour moi, je vous l'avoue, je suis , dans l'interêt des poulets, non pas contre vos " Lettres; mais je ne voi pas qu'il faille pren-, dre parti entre-eux: ce sont des beautez diffe-, rentes: vos Lettres ont leurs graces, & les ;, poulets les leurs; mais pour vous parler fran-,, chement, si l'on pouvoit avoir de vos pou-, lets, on ne feroit pas tant de cas de vos Lettres. .. li

" Il est vrai, Madame, que vous êtes étran-" gement revoltée contre les coquettes, je ne 1654. ., sai pas si cela vous durera jusqu'à cinquante ans: à tout hasard je me tiendrai en haleine , de beaux sentimens pour les pousser avec vous ,, si vous venez à les aimer, & en attendant je n'aurai pour vous que la plus belle amitié du , monde, puisque vous ne voulez autre chose. " Je suis bien - aise que vous soyez satisfaite , du c'est une marque qu'il se met à la raison, & qu'il ne prend plus tant les choses à 22 cœur qu'il faisoit: quand vous ne voulez pas , ce qu'on veut, Madame, il faut bien vou-,, loir ce que vous voulez, on est encore trop , heureux d'être de vos amis; il n'y a guere que vous dans le Royaume qui puisse réduire ,, ses amans à se contenter d'amitié, nous n'en y voyons presque point qui n'étant pas demeu-, rez d'accord de s'aimer, ne soient tout-à-, fait mal ensemble : & je suis persuadé qu'il , faut qu'une femme ait un mérite extraordinaire, pour faire en sorte que le dépit d'un , amant maltraité ne le porte pas à rompre a-, vec elle. " J'admire la constance de Monsieur de....

" J'admire la constance de Monsieur de.... " pour Madame de..... ne voit-il pas ses ", dents, & qui pis est, ne les sent-il point? " J'ai toûjours bien crû que l'amour aveu-", gloit, mais je ne savois pas encore qu'il en-", rumât.

"Que sett à Madame de.... d'être revenue si belle de Bourbon, si elle ne peut étaler ses graces dans le monde: en verité c'est une tyrannie épouvantable que celle qu'elle sousfre, & je croi qu'après cela on la devroit excuser si elle se vengeoit de son tyran. It est 430

, vrai que je pense qu'elle s'est vengée il y a 1654., long tems du mal que l'on lui devoit faire:

comme c'est une personne de grande pré
voyance, elle a bien jugé que l'on lui donneroit injet de plainte quelque jour; elle
n'a pas attendu que l'on primât, & entre
nons je croi que son mari est sur la désersive.

.. Nous avons ici **** un de ses amans, " qui m'a dit qu'il étoit de vos amis & qu'il " vouloit vous écrire: je sai par M. le Prince " de Conti qu'il a dessein d'être amoureux de " Madame de **** cet hiver; & sur cela, " Madame, ne plaignez - vous pas les pauvres " femmes, qui bien souvent récompensent per , une veritable passion un amour de dessein: ,, c'est-à-dire, donnent du bon argunt pour de , de la peine à sa conquête, non pas tant par le ,, force de la place, que par les soins & la dé-" fense du Gouverneur. Au reste, il m'a fait , des avances d'amitié extraordinaires, & s grandes qu'il m'a obligé contre la resolution ,, que j'avois faite de n'être jamais son ami, de " me dédire. La reputation qu'il a d'être infi-" delle me faisoit peur, mais il est des amis de ,, toutes fortes: si j'ai un secret, celui-là nele " saura pas, & particulierement si c'est un " dessein pour ma fortune à quoi il puisse pré-", tendre: Guarda la gamba. Voilà qui eff " de mon crû, Madame. Corbinelli est à dir ,, lieures d'ici. Il faut avouer que j'ai un beau ,, naturel de savoir cela sans jamais avoir et ,, de Maître.

,, Vous ne me mandez rien de la Marquie , de *** dependant elle est de vos bonnes , amies,

43Ì

mies, & assez des miennes: est-ce qu'elle

mest plus à Paris, ou que vons ne m'en vou-1652.

lez pas parler de peur d'être obligée de me

mander ce qu'elle fait; écrivez-le moi je

vous prie: car ensin, je l'estime fort, & je

serai bien-aise de faire quelque chose pour el
serai bien-aise de faire que que c'est une

personne de service.

" Je suis ravi d'être bien avec Messieurs vos " oncles; jalousie à part, ce sont d'honnêtes " gens, mais il n'y a personne de parsait dans " le monde; s'ils n'étoient jaloux ils seroient " peut-être quelque chose de pis; avec tout ce-", la je ne les crains pas trop, & savez-vous " bien pourquoi, Madame, c'est que je vous ", crains beaucoup & que vous êtes cent sois ", plus jalouse de vous-même qu'eux.

", Toujours quelque douceur, Madame, je ", ne m'en faurois tenir, mais il n'y a pas de ", danger à cette heure que Madame de * * * * *

" voit vos Lettres.

"J'oubliois de vous dire que j'ai écrit à M.
"de **** fur la mort de Madame sa femme.
"Madame de Bussy me mande que je lui as
"bien de l'obligation de ce qu'il a fait pour mos
"à la Chambre des Comptes, ce qui redouble
le déplaisir que j'ai de la perte qu'il a faite,
"c'est que j'apprehende qu'il n'aille devenir
"mon quatriéme rival; il y avoit assez de dis
"position du vivant de sa femme, mais sa conideration le retenoit roûjours. Adieu ma belle Cousine, c'est assez badiner pour cette sois;
"voici le serieux de ma Lettre; je vous aime
de tout mon cœur.

А

1654. A Madame de * * * * dans la même Lettre.

" Je vous suis tout-à-fait obligé, Madame, , de l'avis que vous m'avez donné, croyant , que notre belle Marquise eût lu mes Lettres ,, toute seule; je lui aurois peut-être écrit des choses que je ne voudrois pas dire à d'autres qu'à elle; & Dieu sait quelle vie vous m'eus-,, siez faite à mon retour, & quelle honte vous , & moi en cussions euë: votre prudence a dé-, tourné ce malheur en m'apprenant que vous ", lisez mes Lettres, & a mis les choses en état que je tâcherai de vous donner toûjours du , plaisir & jamais du chagrin. Mais d'un autre ", côté, Madame, j'ai honte d'écrire des Lettres fi folles, fachant que vous les devez , voir, vous qui êtes si sage, & devant qui les précieuses ne tont que blanchir. Il n'impor-, te, votre vertu n'est point farouche, & ja-" mais personne n'a mieux accordé Dieu & le " monde que vous.

Le 18. d'Août le Prince de Conti, le Duc de Candale, Bougi, Cominges & moi nous allant promener sur le bord de la mer, nous vîmes, mais encore fort loin, notre arméenavale, composée de sept vaisseaux & de six galeres. D'abord qu'elle découvrit celle d'Espagne au Golfe du Cap-de-Quiers, composée de dir vaisseaux & de cinq galeres, l'Admiral tira un coup de canon pour assembler le Conseil, dans lequel il sut resolu que l'on se retireroit, parce que les ennemis avoient trois vaisseaux plus que nous. A l'entrée de la nuit le Commandeur Paul envoya par une chalouppe cette nouvelle

au Prince, qui n'en étant pas trop satisfait, sut obligé de tourner ses pensées sur des places de 1654-terre.

Le 20. Don Luc Capitaine & Major de Baltazar nous ayant amené des prisonniers qui disoient que la Cavalerie des ennemis au nombre de huit cens chevaux étoit à Pineda, S. Estese & autres villages ouverts à onze lieues de nous, le Prince accompagné du Duc de Candale, dé Bougi, Cominges, Balthasar, le Comte d'Ille & moi, prit deux mille chevaux, avec lesquels nous allames le 21. passer à une demie lieuë de Palamos, après une halte de trois heures à un village appellé Calonge; nous remarchames jusqu'à l'entrée de la nuit, que nous arrivames à la Val-d'Aure, où nous fîmes une autre halte jusqu'à deux heures avant le jour, que nous en repartîmes & marchames jusques près d'O-stalric. En faisant repastre les troupes nous apprîmes par un Bourgeois de ce lieu-là que l'on prit, que les ennemis savoient notre marche il y avoit six heures: un peu après nous y entendîmes tirer du canon, de sorte que le Prince resolut de s'en retourner se voyant decouvert, nous passames la nuit en cet endroit.

Le lendemain 23. nous vînmes aux portes de Gironne où nous fîmes quelques prisonniers, desquels nous apprimes que le jour que nous étions partis de Verges un Pailan en étoit partien même tems que nous, & étoit allé donner avis de notre marche à Don Paul de Parade General de l'Artillerie, Commandant à Gironne, lequel avoit mandé en diligence à Ostalric & à S. Saloni, que nous avions un grand parti en campagne, & que l'on se tint sur ses

gardes.

Tome I.

Т

Le

Le lendemain 24. nous allames passer la 2674. Ter à S. Gregory & camper à Cervia, le 25. nous arrivames de grand matin à Verges & à

Torocille de Mongris.

Le 26. l'armée léjourna dans ses quartiers. Ce jour-là il sut regléque l'armée se partageant en plusieurs quartiers, le Lieutenant General de jour ne pourroit choisir de quartier au préjudice de son ancien, quoi qu'il pût choisir de poste dans la marche de l'armée, & de logis dans

le quartier où il seroit.

Le 27. l'armée partit de ses quartiers & alla loger, le quartier du Roi à S. Geordy avec le Regiment de Champagne & les Gendarmes; les Brigades de Normandie & d'Anjou, & Merinville Cavalerie à Cervia avec le Duc de Candale, Cominges & Baltasar; la brigade du Colonel & celle de Conti Cavalerie, avec le reste de la Brigade de Champagne à Goulomés avec moi: ces trois quartiers éloignez l'un de l'autre d'une grande demie lieue sur la riviere de la Ter.

Le 28. je reçus ma Lettre de service de

Lieutenant General.

Le 29. d'Août la Cavalerie de Coulomés étant allée au fourrage à Saousse, les habitans tircrent dessus & la contraignirent de s'en revenir sans fourrage, quoi que ce village est ordre de Don Joseph Marguerit, ainsi que cela se pratiquoit: le lendemain j'y envoyai de l'Infanterie avec la Cavalerie, avec ordre de forcer si on trouvoit de la resistance. Les païsans ayant d'abord tué quelques soldats & deux cavaliers, le Commandant de l'escorte sit mettre le seu à l'Eglise; mais le peuple étant au-dessus de la voute ne sur point sorcé & sauva tout son sourrage, de sorte que les troupes s'en revinrent encore sans rien saire.

Don Joseph Marguerit, qui n'avoit de confideration parmi nous que par l'amitié que les 1654peuples avoient pour lui, étant averti de ce desordre, en fit d'abord ses plaintes au Duc de Candale, lequel me haissant alors, sans en avoir de raison, sut bien-aise d'avoir de quoi me rendre de mauvais offices aupres du Prince, dont l'affection pour moi lui déplaisoit. Il lui mena Don Joseph, lui exagera ma violence, et lui dit que ces choses-là étoient capables de ravolter la Catalogne contre nous.

Le Prince aimoit fort le Duc de Candale, mais il ne m'abandonna pas; & cependant pour contenter Don Joseph Marguerit & les peuples, il m'envoya à l'heure même cet ordre écrit &

figné de sa main.

MOnsieur de Bussy arrêters tout presentement l'Officier qui commandoit les troupes qui ont été à Saousse, & le feralamener ici demain au marin. Fait au Camp de S. Geordy ce Lundi ap soir 30. d'Avril 1654.

ARMAND DE BOURBON., Je vous supplie d'executer cet ordredès ce

" foir,

Le lendemain 31. d'Aostt j'allai trouver le Prince & je lui menai l'Officier qu'il demandoit. Il me dit les plaintes de Marguerit, & me demanda quel sujet j'avois donné au Duc de Candale de ne m'aimer pas. Je lui justifiai premierement le Commandant du fourrage en prenant sur moi ce qui étoit arrivé, & je me justifiai moi même par la rebellion des habitans de Saousse. Pour la haine du Duc de Candale, je lui dis que je n'en savois point d'autre

raison, sinon que Son Altesse m'aimant il en 1654. avoit de la jalousie. Il m'assura qu'il ne l'en gueriroit pas; & pour ce qui regardoit la plainte des habitans de Saousse, il leur fit dire qu'on les châtieroit exemplairement si jamais ils resusoient les ordres; cependant il leur fit donner de l'argent pour la reparation de l'Eglise, & il m'ordonna de remettre l'Officier en liberté; après cela je m'en retournai à mon quartier.

Le premier de Septembre le Prince m'écri-

vit ce Billet de sa main.

" T Es Cavaliers de vôtre quartier ont été au-, L jourd'hui au fourrage jusqu'aux portes de ,, Gironne dans le plus grand desordre du mon-,, de, même Leroi m'envoye demander un au-" tre lieu que Bourdille pour traiter l'échange " entre Don Alexandre Vespa & lui, parce ", que vos Cavaliers ont été ce matin piller ce lieu-là: Il ne sert de rien de faire des ordres ,, si on ne les garde: le premier Cavalier qui passera la riviere sans ordre après le ban fait, , il faut fans remission que vous le fassiez pisto-,, leter à la tête de la Cavalerie; autrement la Cavalerie de Gironne nous prendra tous les ca-" valiers qui s'écarteront.

ARMAND DE BOURBON. " Au Camp de St. Geordy le Vendredi au

" soir premier de Septembre 1654.

Pour M. le Comte de Bussy.

Pour entendre bien cet ordre il faut savoir que les ennemis & nous avions nommé deur Capitaines de Cavalerie pour traiter l'échange des prisonniers de part & d'autre, & que nous étions

étions convenus du village de Bourdille pour cet effet : de notre-côté nous avions choisi un 1654. nommé Leroi Capitaine au Regiment de Cavalerie de Marcilli, & les ennemis Don Alexandre Vespa.

Le même jour premier de Septembre. des Cavaliers débandez allerent mettre le feu au village de Saousse pour venger la mort de leurs compagnons qui y avoient été tuez, il en fut

pris cinq, desquels j'en fis pendre un.

Le lendemain je reçûs ce Billet du Prince,

Ccrit & signé de sa main.

On Joseph Marguerit oublia hier de J commander une escorte pour le convoi. & aujourd'hui quand il a voulu la comman-, der il s'est trouvé que toute la Gendarmerie ,, étoit au fourrage; ainsi les charretes & les , mulets sont ici sans pouvoir partir. Je vous , supplie d'envoyer promptement trente Mai-,, tres pour les escorter.

,, Au Camp de S. Geordy, le second de Sep-

,, tembre 1654.

Armand de Bourbon.

Sur l'avis que j'avois eû que la Cavalerie de Gironne alloit de deux jours l'un au fourrage d'un certain côté, je resolus de leur faire une embuscade. Je le proposai au Prince, il le trouva bon & je m'en revins à mon quartier le fecond de Septembre au soir. Une heure après que j'y fus arrivé je reçûs ce Billet écrit & si-gné de sa main & non datté.

" JE vous supplie de ne pas partir pour aller ,, Jà la guerre, que vous ne m'ayez parlé; " pour " pour des raisons que je vous dirai. Soyez ici à 1614., diner, s'il vous plast. Je suis serviteur du 1, Temple.

ARMAND DE BOUR'BON.
"Pour M. le Comte de Bussy Rabutin Lieu"tenant General des armées de Sa Majesté, &
"Mestre de Camp General de la Cavalerie le"gere de France.

, gere de France. ... Voilà de belles qualitez cela.

Le Prince étoit ce jour-là de bonne humeur, ce qui lui arrivoit presque toujours avec moi.

Les raisons pour lesquelles il me vouloit parler avant que j'allasse à la guerre, étoient, qu'il avoit apris l'arrivée d'un renfort de Cavalerie à Gironne, & qu'il me conseilloit de faire mon parti plus fort. Au lieu donc de quatre cem chevaux que je voulois prendre j'en pris six cens, avec lesquels m'étant embusqué près de Gironne dans un bois où il y avoit une glaciere; j'y passai la nuit & une partie du lendemain Lundi 4. Septembre, & voyant qu'il étoit près de midi sans que personne sortit de la place, je ne doutai point que je ne fusse découvert. Je levai mon embuscade, & je m'en allai passer assez près de Gironne: la Cavalerie des ennemis sortit; & comme la riviere étoit entr'eux & moi, je ne voulus pas retourner au Camp sans avoir fait le coup de pistolet avec eux. Je passai donc au Pont Major, & j'allai escarmoucher une heure durant. Tout d'un coup je vis mes escarmoucheurs avec les leurs pêle-mêle en conference; cela me surprit fort: & comme je demandai aux Officiers qui étoient auprès de moi ce que ce pouvoit être, ils me répondirent que c'étoit l'usage du païs, ·qu'a·

qu'après avoir escarmouché quelque tems on. se parloit sur parole, on beuvoit ensemble & 1654. quelquesois on troquoit de chevaux & de hardes. Je leur dis que je ne voulois point souffrir cette coûtume-là; qu'il en pouvoit arriver des inconveniens, & que quand même il yau-roit à avoir une trêve, je ne trouverois pas bon qu'on la fit ians mes ordres, & en même tems j'envoyai dire aux gens débandez de réjoin-dre leurs escadrons. Le Commandant de la Ca-Valerie ennemie m'envoya dire qu'il alloit boire à masanté: pendant ces pourparlers je m'apperçus, que les ennemis fassoient couler de l'Infanterie du long des masures qui étoient au pied de la montagne fur ma gauche. Je mandai à mon dernier escadron de saire son caracol, & de repasser au petit pas le Pont Major, & ainsi des autres. Les ennemis recommencerent l'escarmouche Cavalerie & Infanterie, & me suivirent jusqu'au pont : je ne perdis pourtant per-sonne, j'eus seulement quatre ou cinq hommes de blessez & quelques chevaux. Je m'en revins à S. Geordy rendre compte au Prince du peu de succès de mon parti: je le trouvai qui venoit de recevoir un paquet de la Cour, dans lequel étoit cette Lettre du Cardinal pour moi.

De la Fere ce 11. d'Août 1654.

${ m M}$ Onsieur,

" Je vous rends graces des assurances que " vous me donnez de vôtre amitié, elle me " sera toûjours chere & j'y contribuerai de sor-" te que j'ose m'en promettre la continuation. " Je vous remercie aussi des soins que vous avez T 4 ", pris

" pris de me donner part de l'état de la Cavale-1654., rie, lequel sans difficulté devroit être beau-

, coup meilleur.

" Pour ce qui est de vôtre Lettre de service " de Lieutenant General, vous devez l'avoir , reçûë à present, ayant été expediée & en-" voyée à M. le Prince de Conti, peu de tems après que nous eûmes la nouvelle de la prise de Villefranche: au surplus je me réjouis avec vous de celle que le Sieur de Piloi nous a apportée du secours de Roses, & de la défaite de huit cens chevaux des ennemis, non seu-, lement comme avec un bon serviteur du Roi. mais aussi comme avec un des amis & servi-, teurs particuliers de M. le Prince de Conti; " & cependant je demeure,

Monsieur,

Vôtre très-affectionné serviteur, Le Cardinal MAZARINI.

Le r. de Septembre tous les Officiers Gener raux se trouverent à S. Geordy par ordre du Prince, où l'on tint un grand Conseil, pour voir ce qu'il y avoit à entreprendre le reste de la Campagne. Il y eut deux opinions, l'une de faire le Siège de Puycerda par deux Lieutenans Generaux; qu'on y feroit passer du canon par le païs de Foix (ce que Marins avoit promis de faire) que pour assurer ce Siege, le reste de l'armée seroit postée à Anglés sur la Ter, d'où nous couvririons Puycerda & Roses, ou du moins d'où nous serions à portée de l'un & de l'autre pour les secourir si les ennemis y marchoient: ceux qui étoient de cet avis ajoûtoient, que

que nous tenant au milieu du pais ennemi & des places où ils avoient leur Infanterie, ils ne pour- 1674. roient pas s'assembler pour secourir Puycerda fans que nous le suffions; que nous nous y opposerions, & qu'en tout cas s'ils faisoient un Corps pour entrer en Cerdaigne, nous jetterions cinq ou fix cens hommes de pied dans Roses, avec autant qu'il y en avoit, & avec le reste de l'armée nous suivrions les ennemis en Cerdaigne par la plaine de Vic: & sur ce que ceux du contraire avis vouloient que l'armée ne se partageat point, & que le Prince sit lui même cette conquête, ils répondoient que la Catalogne étant un pais que l'on retenoit autant par la reputation que par les forces, les Catalans nous voyant reculer, auroient mauvaise opinion de nos affaires, & pourroient quitter notre parti: que la Cour voulant la prise de Puycerda par la confideration des quartiers d'Hyver que cette conquête nous donneroit, nous ne nous prévaudrions point de cette prise, si toute l'armée y alloit, puisqu'elle ruineroit la Cerdaigne.

A ces raisons-là les autres disoient (& c'étoit l'opinion de Bougi & de moi) que l'on n'avoit jamais oui dire qu'une armée se partageât pour entreprendre quelque chose avec une partie, à moins que ce qui restoit ne sût aussi fort que les ennemis pour leur faire tête; qu'ayant détaché cinq cens chevaux & six cens hommes de pied avec les troupes qui venoient de Guienne, il ne nous resteroit que deux mille cinq cens chevaux & deux mille hommes de pied, avec lesquels nous n'oserions tenir la campagne devant les ennemis qui assemblant leurs garnisons pourroient avoir en huit jours cinq mille hommes de pied & quinze cens chevaux, & xece

avec cela nous tomber sur les bras: qu'en une 1654. puit ils pourroient faire venir leur Cavalerie de S. Saloni à Gironne, & embarquant leur In-fanterie à Barcelonne, la faire venir à Palamos, & en un jour de là à Gironne: que quand il seroit possible d'empêcher leur jonction en nous avançant à Anglés, nous n'y pourrions avoir nos convois commodément, ni subsister aussi long-tems que le Siege de Puycerda dureroit: que si les troupes qui l'assiegeroient n'étoient battues par un secours, du moins n'empêcheroient-elles pas les ennemis d'y jetter des gens. Que sur ce que l'on objectoit que les Catalans auroient mauvaile opinion de nos affaires nous voyant reculer; à cela nous répondions qu'il y avoit moins de honte à reculer pour faire une conquête, qu'à s'avancer pour être battus, & qu'en peu de tems nous desabuserions tout le monde. Quant à ce que l'on disoit que l'armée ennemie ruineroit la Cerdaigne, & qu'ainfi l'on ne pourroit se prévaloir de cette conquête n'y pouvant faire hiverner les troupes; nous répondions que l'armée entiere prenant Puycerda en moins de tems que ne feroit une partie, l'un reviendroit à l'autre; & qu'enfin il valoit mieux prendre ce païs-là ruine que de le laisser riche aux ennemis.

Toutes ces raisons n'empêcherent pas que l'autre avis ne suit suivi, l'on se prepara pour l'executer, & cependant l'on donna ordre à l'Intendant Bezon de saire mettre dans Roses des vivres pour deux mois, l'on donna l'avoine à la Cavalerie sur le pied de six mille quartiers par mois.

Le 7. de Septembre, Merinville étant de

Le 7. de Septembre, Merinville étant de retour de chez lui à l'armée, l'on tint un nouveau Conseil où l'on remit en question la dernière

refo-

resolution qui avoit été prise, Meriaville la tra ta si fort de ridicule, & appuya tellement les 1654-raisons de Bougi & de moi, que l'on resolut de les suivre, & pour cet effet on détacha Commages avec cinq cens chevaux & douae cens hommes de pied de gens détachez de tous les Corps le 11. de Septembre pour aller investir Puycerda; ces troupes marcherent par le Coi-de-Pertus, Vinssas, Villesranche & Aulet, & joignirent à l'entrée de la plaine de Cerdaigne, la Serre-Obterre Lieutenant General, qui amenoit les troupes de Guyenne, & qui investit la place conjointement avec Cominges.

Pour l'armée il fut resolu qu'elle partiroit le 16. ou le 17. de Septembre qui étoit le tems que l'on croyoit que Roses pourroit être ra-

vitaillé.

Le 10. de ce mois, Merinville avoit pris deux cens chevaux avec lesquels il avoit conduit Hoquincourt & Saint Luc Infanterie à Roses. Ces deux Regimens pouvoient être de cinq cens hommes effectifs.

Le 13. le Prince reçut nouvelle du Commandant d'Hoquincourt Catalan, qui commandoit aussi dans Lianssac, que les ennemis venoient de débarquer de l'Infanterie pour l'attaquer. Sur cet avis il me commanda d'envoyer
quinze Mattres avec un Cornette & un Marèchai des logis, pour aller de ce côté-là savoir
des nouvelles des ennemis; & cependant il prit
deux mille chevaux, les Regimens de Champagne, Anjon & Conti, qui faisoient sept ou huit
cens hommes de pied pour aller secourir Lianssac. Il voulnt saire cette expedition lui-même,
quoi-qu'il est est deux accès de sievre tierce,
& que même it est été saigné le jour qu'il parT 6

tit, mais il n'y avoit pas au monde un Prince 1654 plus avide de gloire que lui. Le Duc de Candale le suivit, avec Merinville à qui c'étoit le jour d'être détaché; Baltasar demeura à Cervia, Don Joseph Marguerit à S. Geordy, & moi à Coulomés.

La nuit du 13. au 14. le Cornette que j'avois envoyé du côté de Lianssac, me rapporta que les ennemis en avoient fait sauter la Tour où étoient un Lieutenant, un Sergent & quelques soldats, & qu'ils s'étoient retirez. J'envoyai cette nouvelle au Prince à Figuieres, qui renvoya les froupes à leurs quartiers le 14. & coucha ce jour-là à Figuieres, à cause que c'étoit le jour de sa fievre.

Le 20. Piloi arriva de la Cour. Le Prince, le Duc de Candale & les Officiers Generaux vinrent dîner chez moi où l'on tint Conseil, dans lequel il sut resolu que l'armée partiroit le lendemain 21. de ses quartiers, ce qu'elle sit &

alla loger à Bagnols.

Pendant que Cominges & la Serre étoient avec leurs troupes devant Puycerda, qu'ils avoient investi du côté de la Catalogne, étant impossible que le secours vint par ailleurs: Don Pedro de las Valançonelas Gouverneur de cette place, ayant avis que quatre pieces de canon venoient de Foix sans escorte (parce que Birague qui les conduisoit ne pouvoit être attaqué que par la garnison de Puycerda qu'il savoit être investi) envoya deux cens hommes par les montagnes qui enleverent le canon & prirent Birague prisonnier. Cominges & la Serre ayant appris par un rendu, la marche des ennemis de ce côté-là, y envoyerent incontinent le Chevalier d'Obtestre avec deux cens chevaux & denv

deux cens hommes de pied, dont les ennemis avertis se retirerent à Puycerda par d'au-1654. tres chemins que ceux par lesquels ils étoient venus.

Ce fut encore une fort belle entreprise à Don Pedro de las Valançonelas, & qui lui eût été plus utile, si ses gens eussent brûlé les affûts: car la Campagne eût été passée avant qu'on en eût pû refaire d'autres en ce païs-là, & sans ca-

non nous ne l'eussions jamais attaqué.

Le Prince étant le 21. de Septembre à Bagnols, s'y trouva si mal qu'on prit resolution de le faire porter en litiere à Perpignan: l'amitié que j'avois pour lui m'obligea de le suivre; je l'escortai donc avec quatre cens chevaux. Sa premiere journée fut à Figuieres, où étant au lit avec la fievre sur les neuf heures du soir, & moi à son chevet, un de ses valets de-pied entra brusquement tout effaré dans sa chambre. criant que les ennemis étoient dans la place. Le Prince se jetta à bas du lit, & pendant qu'il s'habilloit je courus par la ville sur un cheval que j'avois à la porte de son logis. Je poussai même jusqu'aux gardes de Cavalerie, & par tout ie ne trouvai aucun fondement à cette allarme. Je retournai en diligence pour faire remettre le Prince au lit; je le tronvai avec autant de fermeté que s'il avoit été à la tête d'une grande armée, & je ne puis m'empêcher de dire encore en cet endroit, que s'il avoit eû le corps aussi bon que le courage, & qu'il eut pu executer ce que son esprit & son ambition lui pouvoient faire entreprendre, c'eût été un des plus grands Capitaines du monde.

Cependant l'armée marcha par Aulet & par Ripouille droit à Puycerda, & le Prince arriva à Perpignan, où au bout de deux jours il se por1654. ta mieux, & comme sa meladie ne l'empêchoss
pas de prendre tous les soins que donne une armée, ayant appris que les ennemis tenoient la
Tour de Viltars au-dessus du Col de la Perche,
par laquelle ils pouvoient sort incommoder nos
convois de Perpignan à l'armée, il me commanda d'aller prendre cette Tour, J'envoyai
donc Piloi un jour avant moi avec son Regiment & cent hommes des Regimens de Campels
& des Galeres tirez de Villesranche: je le suivis
avec trois cens hommes de la milice de Catalogne, cent Mousquetaires de Marguerit & six
Compagnies de Gendarmes.

La Tour de Villars est une de ces places qui sont trop méchantes pour mériter les formes d'un Siege, & qui par là sont toutes propres à faire perdre beaucoup de gens: & ce sont de ces lieux où l'on tuëra plûtôt un General d'armée que devant une bonne place. Il y avoit cinquante Espagnols dedans qui faisoient un fort grand seu; cela me sit perdre du monde, car je n'avois pas sait de tranchées. Je saisois monter la garde la nuit avec des vivres pour les vingt-quatre heures, parce qu'il n'y avoit pas moyen d'avoir de commerce le jour. Ensin j'attachai le mineur le quatrième jour, & le cinquiéme les ennemis se rendirent prisonniers de guerre.

Il me souvient que le Gouverneur appellé Don Francisco Rodrigués, ne pouvant un soir faire sortir une partie de ses gens pour me chasser d'un logement que j'avois sait au pied de sa palissade, se lamentoit & crioit de toute sa force: Ah, pauvre Roi Philippe! Comme si le Roi d'Espagne ent perdant la Couronne en perdant

la Tour de Villars,

Le

Le 30. de Septembre je reçus devant cette place cette Lettre du Prince, fignée de sa main, 1654. & écrite par un Secretaire.

", M Onsieur, Je vous écris ce mot pour vous prier de prendre en M. de Chouppe une , creance toute telle que vous auriez en moi-" même, & d'ajuster ensemble les choses de ,, sorte que nous en recevions les avantages que ", nous en desirons. Je suis cependant,

Monsieur,

Votre très-affectionné à vous faire service,

ARMAND DE BOURBON.

A Perpignan ce 29. de Septembre 1654.

Ce même jour 30. de Septembre l'armée entra

dans la plaine.

Le lendemain je reçus cette Lettre du Prince, écrite & fignée de sa main.

A Perpignan ce 30. de Septembre 1654.

TE serai Landi où vous êtes: en attendant " J faites voiturer le plus de munitions à l'ar-" mée que vous pourrez, particulierement les , outils, les boulets & les autres munitions de , guerre. Aimez moi totijours, mon cher, & " me croyez plus à vous que je ne vous le puis " exprimer. Mille amitiez à Piloi.

" ARMAND DE BOURBON. "M. de Joyeuse est à l'extremite. A pro-" pos de cela je vous entretiendrai lorsque je yous verral

Ce

Ce qu'il me vouloit dire sur l'extrémité du 1654. Duc de Joyeuse, étoit qu'il avoit dessein de demander sa Charge de Colonel General de la Cavalerie en cas de mort, & qu'il en vouloit avoir mon avis: on peut bien croire que je ne l'en détournai pas. Il en écrivit donc au Cardinal, mais ce Ministre lui manda que le Roi étoit engagé au Maréchal de Turenne pour cette Charge, auquel Sa Majesté la donna ensuite, à condition de ne la pas faire ni même de n'en point prendre le titre tant que la guerre dureroit: je ne sai pas sous quel pretexte, mais je croi que la veritable raison sur que le Cardinal étoit bien-aise de le tenir en haleine par une demi-grace, & de lui laisser toûjours quelque chose à esperer.

Depuis le premier d'Octobre jusqu'au fixième que le Prince arriva, je pris eucore deux Châteaux, & ce fut sur cela, que dès qu'il me vit, il se mit à crier: Serviteur au Grand Poli-o-certes. Parlez juste, lui dis-je, Monseigneur, & dites,

Pouilly-o-certes.

Le Prince prit son quartier à Livia, petite ville

à demie lieuë de Puycerda,

Mais pour reprendre la chose de plus loin, aussi-tôt que j'avois vû la sievre du Prince diminuer à Perpignan, je lui avois proposé de venir à l'armée, & il m'avoit témoigné le souhaiter extrêmement. Ses Medecins appuyez de Sarrasin son Intendant s'y étoient opposez: celui-ci, qui, à l'interêt qu'il prenoit à la santé de son Maître, pouvoit encore joindre celui de son propre repos, opiniatroit fort, que ce seroit hasarder la vie du Prince que de le transporter. Je répondois à cela que l'air de la plaine de Cerdaigne étoit bien plus temperé à cause du voi-

449

voisinage des montagnes, que celui de la plaine de Roussillon, que l'air de la mer rendoit fort 1654. mal sain; que le Prince logeant à Livia ne seroit pas si proche du Camp qu'il en ressent les incommoditez, & le seroit pourtant assez pour servir beaucoup à l'avancement du Siege, & avoir la gloire de la prise; qu'il seroit assisté à Livia autant qu'à Perpignan, & qu'il n'y avoit que trois petites journées de marche qu'il feroit en brancard.

Mes raisons ne firent pas rendre Sarrasin; mais elles donnerent plus de force aux desirs du Prin-

ce, & lui firent dire, Je le veux.

Trois choses m'avoient obligé de donner ce conseil. La premiere, étoit l'amitié que j'avois pour le Prince, à la reputation duquel je vous lois contribuer autant qu'il m'étoit possible. La seconde, que j'étois bien-aise que le Duc de Candale n'eût pas cette occasion d'acquerir de la gloire. Et l'autre, que je n'eusse pu me ressoudre à servir sous un homme que je n'aimois pas alors, & que cependant je voulois servir.

Description de Puycerda & de la plaine de Cerdaigne.

PUYCERDA est au milieu d'une plaine sur une éminence: pour aborder les deux tiers de la ville, il y faut monter, l'on va de plein pied à la troisséme partie. La figure de la ville est ronde, hormis du côté de Livia que la muraille fait un grand arc en dedans, au bout duquel est une porte: il y en a trois, quatre demilunes & un ouvrage à corne devant le château. Du côté que l'on monte à la ville la muraille n'est que de terre, & il n'y a point de fosse: du côté

450 MEMOIRES DU COMTE

côté que l'on y va de plein pied, la muraille 1654 est moitié pierre & moitié terre, & il y a un fossé de trois ou quatre pieds de profondeur; les murailles sont toutes percées de trous pareils à ceux que tont les Massons, & pour toutes banquettes il n'y a que des échasaux sur quoi l'on monte par des échelles. Il y a une palissade au pied de la muraille; les demi-lunes sont de pierre liée avec de la paille qu'ils appellent tapiada: en quelques endroits les maisons touchent à la muraille, la terre y est fort aisée à remuer du côté de Vic. Il y a un débris de Fauxbourg qui peut faciliter les approches où je jugeois à propos de faire une attaque. Du côté d'affez proche de la porte de Livia, & du côté du Chêteau aussi, il y a de grands cavins fort larges & propres à mettre de la Gavalerie à couvert; il y a un ruisseau qu'il y ait & qu'il seroit fort aisé de détourner.

La plaine s'étend du côté de Villefranche jusqu'au Col de la Perche, & peut avoir deux lieues de long, elle n'est pas de si grande étendue des autres côtez. Il y a deux rivieres, l'une qui est la Ségre, & qui est fort petite dans cet endroit-là, vient du côté de Campredon: l'autre qui est la plus grosse, vient du côté de France. Entre Livia & Puycerda il y a une sort belle prairie, & dans tout le reste de la plaine, la plus grande quantité de bleds qui se puisse voir: les villages y sont grands & proches les uns des autres, ce qui marque un païs riche.

des autres, ce qui marque un pais riche.

siege de Les deux attaques étant resolues du côté de
Puycerda. Livia fort près l'une de l'autre, on ouvrit la
tranchée le 8. d'Octobre. Il ne faut pas demander si je sus de l'attaque du Prince, l'attache-

ment

ment que j'avois pour lui & l'état où j'étois avec le Duc de Candale ne laissent pas lieu d'en 1654.

douter.

Notre Ingenieur ayant été tué à la garde de Merinville, le Prince en fit chercher un dans l'armée: il en trouva un pour ma garde, mais comme l'emploi d'Ingenieur est un métier qui use fort son homme, celui-ci faisant reflexion au malheur de l'autre de qui on lui vouloit donner la place, la peur d'un pareil accident l'obligea de le cacher : de sorte qu'après l'avoir atrendu jusqu'à dix-heures, je fus oblige de prendre le cordeau moi-même avec le Major du Regiment de Sainte Mesme que j'avois à ma tranchee, & quoi qu'il fit cette nuit-là un orage épouvantable, nous ne laissames pas d'avancer fort le travail & même plus que par un beau tems, par la raison que les soldats craignent d'ordinaire les coups de mousquet plus que la pluye, & que ce mauvais tems empêchoit les ennemis de tirer autant qu'ils faisoient les autres nuits; aussi perdis-je peu de monde.

Il me souvient d'une naïveté qui me fit rire à cette garde. Comme je traçois le travail avec Sainte Mesme & beaucoup de volontaires & d'Officiers de Cavalerie qui m'avoient voulu témoigner leur amitié en passant la nuit auprès de moi, le Lieutenant Colonel de ce Regiment vint dire tout haut à son Mestre de camp qu'il ne devoit pas s'exposer comme il faisoit, qu'il étoit là dans un poste trop gaillard pour un homme comme lui: & voyant que Sainte Mesme (qui avoit de l'esprit & qui étoit honteux pour ce pauvre Lieutenant Colonel) ne faisoit pas semblant de l'entendre, il s'adressa à moi pour me prier de commander à son Mestre de camp de rentrer dans

452 MEMOIRES DU COMTE

la tranchée, me disant que ce n'étoit pas là le 1654, poste d'un Mestre de Camp. Vous avez raison, Monsieur, lui dis-je, il se moque des gens de se mettre à tous les jours ainsi que de pauvres avanturiers comme nous. Tout ce qu'il y avoit de gens auprès de moi s'éclatant de srire, le Lieutenant Colonel commença de s'appercevoir de son zele indiscret, & se retira sans dire mot.

J'admirai cet homme qui ne manquoit pas de sens en d'autres choses, & qui s'étoit tellement entêté de la grandeur de son Mestre de camp, qu'il ne pensoit pas qu'il y eût de perilà craindre que pour lui: ce n'est pas que ce n'eût été grand dommage de Sainte Mesme, s'il eût été tué, mais aussi c'eût été grand dommage de moi. La tranchée du Duc de Candale qui étoit sur la desire de calle du Prime sécult de la desire de la desir

La tranchée du Duc de Candale qui étoit sur la droite de celle du Prince étoit méchante, elle étoit enfilée depuis un bout jusqu'à l'autre, & sans les blindes on eût été moins exposé dehors que dedans, car elle servoit de mire aux

ennemis.

Nous n'avions point fait de lignes de circonvallation, parce que l'on ne pouvoit venir à nous que par des cols dont nous étions les maîtres: outre une grande partie de l'Infanterie Catalane & des Miquelets de France que nous lavions dans les montagnes; par-dessus cela nous faisions un biouac de Cavalerie fort regulier: je le faisois monter à cheval à l'entrée de la nuit, & à mesure qu'elle s'obscurcissoit j'avançois mes escadrons jusqu'auprès de la contrescarpe, de chacun desquels il y avoit, tant que la nuit duroit, deux Cavaliers qui battoient l'estrade mille pas devant leur troupe, afin que ces gens-là découvrant quelque chose, donnassent l'alarme aux

aux escadrons & les avertissent d'être encore plus fur leurs gardes.

J'avois appris cette leçon de Louïs de Bourbon Prince de Condé dont je me suis toûjours bien trouvé depuis. Cependant le Duc de Candale (homme de courage, mais de nulle experience à la guerre, & que la peine de s'instruire dont il se faisoit une honte, eut empêché d'etre jamais plus habile) cherchoit, ce qu'on appelle, à mordre sur mes actions. Il crut en cette rencontre avoir trouvé lieu de me décrediter auprès du Prince, en lui faisant connoitre le peu de raison qu'il y avoit dans la disposition de mon biouac; il lui dit avec un ris mocqueur, & l'autorité d'un vieux Capitaine, que je pos-tois mes escadrons d'une maniere jusqu'alors inconnue, qu'ils se touchoient les uns les autres: que si quelque secours se vouloit jetter dans la place, il y seroit plûtôt entre que les troupes ne s'y seroient opposées, & qu'en les postant plus soin, elles pouvoient retourner à la charge plusieurs fois avant que le secours fût. entré.

Le Prince à qui j'avois rendu compte de mon biouac, quoi que persuadé que j'avois raison, ne voulut pas soutenir contre le Duc de Candale une chose que celui-ci avoit si fort traitée de ridicule: il se contenta de lui répondre qu'il m'alloit envoyer querir pour m'entendre sur cette affaire. Lorsque je sus auprès de lui il me demanda en presence du Duc pourquoi je postois les escadrons du biouac si près de la place, je connus aussi-tôt d'où venoit la question, & je lui répondis qu'il me suffiroit de dire que M. le Prince son frere le pratiquoit ainsi, si je ne savois pas bien la raison qu'il en avoit, qui étoit

étoit qu'on avoit souvent vû que des secours pafloient non-seulement entre des escadrons quand
ils étoient éloignez les uns des autres, mais
qu'ils entroient même sans qu'on le sût, & qu'il
n'étoit pas possible que rien entrât sans combat
quand ils étoient proches.

Le Duc de Candale rougit en défendant son avis du mieux qu'il put, & moi ayant repliqué, que si j'avois failli, ç'avoit été après le plus grand Capitaine de mon siecle. Nous nous en pouvons bien sier à Monsieur mon frere, nous dit le Prince, & ensuite changea de discours.

Cet évenement ne me gagna pas le cœur du Duc, au contraire il me hait davantage de ce qu'il m'avoit témoigné de la haine inutilement; cependant à la fin du Siege il lui prit envie d'être de mes amis. Je ne fai fi le Prince qui nous aimoit fort tous deux, lui en fit venir la pensée, ou si ce sut de son mouvement, mais ensin il me sit des avances que je reçus avec beaucoup de joye, & ausquelles je répondis avec toutes les marques de ce que je devois au rang qu'il avoit dans le monde, & même dans l'armée: cette amitié a duré jusqu'à sa mort, & elle étoit à un point qu'il n'avoit guere de secrets dont il ne me sit considence.

Mon de Au bout de huit jours de tranchées ouvertes, y Don Peayant une brêche faite à la muraille, Don Pedro
dro de las Valançonelas (ce brave Gouverneur dont
las va de las Valançonelas (ce brave Gouverneur dont
lançonej'ai raçonté deux actions extraordinaires en cette
las. Campagne) fut emporté d'une volée de canon
Prife de en voulant reparer cette brêche, & fa mort nous
Puycer fit avoir auffi-tât par capitulation cette place,
da. que nous n'enflions aû que par la brêche s'il
eût vêcu: car c'étoit un homme qui consultor
fon courage plûtôt que l'interêt du Roi son Maitre. le

Je fus prié par d'Arville Capitaine au Regiment de Champagne, de demander au Prince 1654. le Gouvernement pour lui; je le fis, & je l'obtins; c'étoit un galant homme, & ce n'est point pour diminuer l'obligation que j'eûs au Prince que j'assure que d'Arville sans autre recommandation que la sienne propre meritoit bien cette récompense.

Après la prise de cette place, le Prince s'y reposa dix ou douze jours, tant pour faire combler les tranchées, reparer les brêches, & les desordres de la place, que pour attendre des nouvelles de la Cour. Je reçus alors cette Let-

tre de M. le Tellier Secretaire d'Etat.

A la Fere ce 12. d'Août 1652.

Monsieur,

"J'ai reçu avec la Lettre qu'il vous a plû de "m'écrire un état de la force de la Cavalerie de "l'armée de Catalogne; j'eusse bien désiré que "les noms des Capitaines s'y suffent trouvez, "& que vous y eussiez marqué les presens & les "absens, parce qu'il nous eût été plus utile, "En ce cas-là, je vous supplie très-humblement, Monsieur, de me vouloir envoyer un état de cette sorte le plûtôt que vous pourrez, "& de croire qu'il ne tiendra point à moi que votre Regiment n'ait un des meilleurs quartiers de ceux qui seront donnez durant l'hiver aux troupes des armées de deçà, étant parsaitement, &c.

J'envoyai auffi-tôt à M. le Tellier ce qu'il me demandoit, & en même tems mon attache au bas bas de la Commission de Ligondés, Capitaine-1654. Lieutenant de la Compagnie du Prince de Joinville, incorporée dans mon Regiment de Mestre de camp General: cette Commission étoit du

4. de Juillet 1654.

Le Prince ayant reçu les nouvelles de la Cour qu'il attendoit, & ayant mis tout l'ordre necessaire dans la Cerdaigne, s'en revint à Perpignan, & tous les Officiers Generaux avec lui. Huit ou dix jours après, la plupart retournerent à la Cour avec le Duc de Candale. Pour moi j'attendis jusqu'au dernier de Novembre que je pris congé du Prince: j'en reçus à mon départ toutes les caresses imaginables & toutes les assurances de l'honneur de son amitié: il me sit promettre de lui écrire souvent, à quoi je ne manquai pas.

Il n'est pas possible de passer une Campagne plus agreablement que je passai celle-là; j'avois deux grands emplois dans l'armée, que je faisois avec toute l'autorité imaginable; j'avois tout pouvoir auprès du General qui étoit un grand Prince & qui avoit de l'esprit infiniment: & pour qu'il ne manquât rien à ma bonne fortune, je gagnai au jeu dix mille écus tous frais faits, a-

près avoir fait une fort grande dépense.

En arrivant à la Cour, je mandai au Prince de Conti toutes ces nouvelles, & quelque tems après je reçus cette réponse de sa main.

A Montpellier ce 29. de Decembre 1654.

", J'Ai une extrême joye toutes les fois que je reçois de vos Lettres, vous voyez bien que gela veut dire que je prétends que vous favez.
", m'écriviez souvent, car comme vous savez.
", j'aime

77 j'aime fort que l'on me fasse bien-aise. Je
79 j'aime fort que l'on me fasse bien-aise. Je
79 pense que vous le serez un peu de savoir que 1654.
79 je serai à Paris dans six semaines, en atten79 dant mandez-moi de toutes sortes de nou79 velles, & lorsque vous aurez fait revuë de
79 Braquerie, écrivez moi la force de ce corps79 là: car je ne doute pas qu'il n'augmente tous
79 les jours. Adieu, mon cher, je suis absolu79 ment à vous.

ARMAND DE BOURBON.

Par le mot de Braquetie, le Prince entendoit parler des Dames qui évoient galantes, & il en parloit comme d'un pars dont il avoit même fait une carte.

Il fut trompé dans ses esperances de venir à la Cour: les affaires du Roi en Languedoc l'y retinrent, & je reçus quelque tems après cette

Lettre de sa main.

A Montpellier ce 2 de Mars 1655.

JE ne sai où trouver des amisiez qui puisfent bien exprimer ce que je sens pour vous.
Je vous assure, mon cher Temple, que cela
va au-delà de toutes choses, & que j'écrirai
pour vous avoir en Catalogne avec le même
empressement que je le ferois pour avoir dix
mille hommes de pied plus que je n'ai. Mandez-moi des nouvelles de Braquerie, & sa
vos palesreniers ne vous volent plus, c'est-àdire, en langage vulgaire, si votre Ecuyer
n'est plus à vous. Adieu.

ARMAND DE BOURBON.

Pour entendre la plaisanterie des palesre-Tome I. V niers, 458 MEMOIRES DU C. DE BUSST.

niers, il faut savoir qu'en allant en Catalogne
1654 avec le Prince, on me prit trente pistoles ne
nuit dans mon haut de chausses; & comme j'a
faisois du bruit le lendemain dans mon domesique, le Gentilhomme qui me servoit d'Ecner
& qui avoit couché dans ma chambre, me èt
qu'assurément c'étoit un de mes palesrenies
qui m'avoit volé. Je sis semblant de le croire,
quoi que je soupçonnasse fort ce Gentilhomme, de qui la vie avoit étéjusques-là d'un filou.
Je contai le même jour mon avanture & mes
soupçons au Prince, qui depuis ce terms-là en
railloit toujours avec moi.

F I N.



TABLE

DES NOMS PROPRES

DES PERSONNES.

Et des principales choses contenues dans ce premier Tome.

	44.	
S. Algnan pere, S. Algnan,		385
S. Algnan,	. 196,	197, 374, 385
LAMAE, Comte,		220
Aire reprise par li	es Espagnols,	0
d Alais fils du Du l ê me.	s d'Angoulème, 385. V	oyez Angou-
d'Albret, Dac,	e de la companya de l	124
d'Albret Marécha	il de France,	122, 191
S. Amant Capita	ine aux Gardes.	2,0
Ambleville, 35,	36. Sieur de S. Preuil	35. Gamera
neur de Dourten.	r, puis d'Arras, ibid.	88. loué er re-
_compensé en pres	sence de soute la Cour,	50. condamná
a mort , 85. (0)	n portrait, ibid. sujet	de la condam.
nation, ibid. &	fea.	and to the warmant
	suffit pas aux aman	420
Amnific on Fran	ice	265.267
Amour & amoures	tte, ce que c'est, 38. il	faut dane l'a-
mour ane évalu	te d'âge & d'humeur	ibid Camous
4 for heure au	si bien que la mort,	*
Amours dune Ve	uve, 30. & suiv. d'un	39,5 1
& fuiv. de Mai	dame de 90, &	fuiv. Voyez
Lettres de Mar	lame de & Histo	ire
S. Andeux	de 11112C	
8. Andre Manher	un Gouverneur du N	325,330
T. Camera States	The Compositions and It	
	V a	107, 375
	, * .	d'An-

Digitized by Google

i able des Noms propri des P	erion.
Anglure, appellé le brave Givry,	381, <i>38</i> 2
d'Angoulème, Duc, premier Colonel d	e la Cavalerie
en titre, 381, 382. mis à la Bastill	e . 383. Gene-
ral de l'armée assiegeant Soissons, 38	Br. combien de
. toms il a possede cette Charge,	186
d'Angoullme, fils, 385. sa mort,	399
Antouville.	110
Archambault,	272
d'Ardennes, Regiment,	403
Armes cachées, découvertes & demandée	s bour l'arme
zide France ; 240 , 267, 273, 278, 281, 2	83. & fuiv.
Arnaud Marechal de camp,	139, 142, 155
d'Arpajou, Vicomte,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Arras assiegé & pris,	48, & suiv.
Arriereban convoqué,	6, 238, 239
Artagnan,	273
d'Arville, Capitaine au Regiment de Ch	ambadne. 455
d'Aubijoux, Gouverneur de Montpelliu	
d'Aubrai. Commis, parent de Desnov	ers.
d'Aubrai, Commis, parent de Desnoy d'Aubusson Duc de la Feuil ade. Voyez	la Feuillade.
d'Aumale General de la Cavalerie legere	370.381
d'Aumont Maréchal de France, 18	S. 212. & fuiv.
В.	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
la B.Achelerie	2.76. & fuiv.
Bagatelle: c'est toujours le comme	
bonne ou méchante affaire,	190,204
Bagnols Gouverneur du Roussillon,	. 418
Bains, Colonel Allemand,	100
Balthasar , Colonel Allemand, 135, 139	
Same and the second sec	403,421,422
Banier, Echevin de la Charité,	330
Bapaume assiegé, 84. description de cette	ville, ibid.
Baradas Maréchal de camp,	250, 257
Barbantane Lieutenant des Gendarmes	d'Enquien fait
danser un cadavre deterré,	139
Bareuil, Lieutenant Colonel de Busy,	45
la Barre Civrai Lieutenant des Gendarme	
Bataille, ou combat, de Thionville, 43: d	e Sedan. 82. de
Nortlingue, 99. de Charenton, 175. de	Rethel 201 de
	nl.

. Oc des principales Matieres	
Bleneau, 288. maniere des Catalans avant	e com-
bat,,	438
Beaufort, Duc, 97, 250, 283, 289, 327, 335.	& fuiv.
Beaujeu Gapitaine de Cavalerie de Grancei,	, 113
BeaujeuLieutenant duPrince deCondé,115,214,3	46,394
Beauvilliers. Voyez S. Aignan.	
Beauvoir Dunftun , 51, & suiv. 187 , & suiv. 19	2,220
& fuiv.	
la Becherelle Maréchal des logis,	` 38 3
Bellegarde prise,	193
Besançon Commissaire des armées de France,	15
Bedgne, Lieutenant General de Nevers,	270
Bezon, Intendant d'armée,	442
Bidossans Ecuyer du Duc de Candale,	192
Bien-faiteurs de mauvaise grace; comment on	leur est
plus obligé qu'aux autres,	400
Biouac, exact, comment il se doit faire,	452
Birague,Lieutenant General de l'Artillerie,412,.	418,444
Bleneau, combat de Bleneau,	288
Blerancourt,	383
Blessures mortelles en certains tems & lieux,	122
Bolacre Procureur duRoi deS.Pierre le Moustier,2	40,270
Bonvillette Capitaine au Regiment de Picardi	, 375,
le Bosquet. Voyez Chavagnac. (3	92, 395
Bouchavanes,	384
Bougi tire an sort pour le rang, 425. sa pens	ée sur le
siege de Puycerda,	141,443
la Boulaye,	87, 189
de Bourbon, Prince de Condé, General de la Co	w alerie
legere,	379
de Bourbon, Comte de Soissens,	13,82
de Bourbon Prince de Condé, 8. & suiv. 94,9	5,106,
124. sa mort,	125
de Bourbon du Duc d'Enguien,94, 96, 107. & st	
134, 151. il assiege Mardik, 115, 116. il n	sépri∫oi t
la fausse gloire, 119, 120. il prend Furnes	r a siege
Dunkerque, 121. il assiege Lerida, 135,&	fuiv. ses
grands talens pour la guerre, 144, 453, 454	. il assie-
ge Ypres, 154. accusé à tort d'avoir prem	edité la
V: 3	guerre

a upon and thomas backs, dear craous.	
guerre civile, 160. il gagne la bataille de Leus,	163,
u se forme de mauvai ses idées du Comte de Bully	/.I72.
173, 175, 182. & fuiv. il prend Charenton &	Brn-
Comte-Robert, 175, 176. il vent donner à Ga	vitant
la Charge du Comte de Buffy, 184, 185, 190	ide
arrêté & conduit à Vincennes, ibid. transfere	Mar-
coussi, 199. il sort de prison er tratte de la che	ere de
M. de Bussy, 201, 202. il se retire de la Com	r . 10
forme un parti, 203, 204, 207. & Auiv. 224,	2.26
238, 270. il passe la Loire incognito, 277. il	com
bat contre la France, 289, & fini	V. 276
de Bourbon Prince de Centi, 400. pertrait de ce P	zince.
401, 444, 415. il tombe malade à Perpignan,	44
Bourdonnet Meftre de camp,	. 17
Bont-du-Bois Capitaine dans S. Luc,	4
Bouteville, depuis Duc de Luxembourg,	16
le Brot Enseigne Colonel du Regiment de Grancé,	11
la Breteche, Guidon des Gendarmes d'Enguien,	140
Breteuil Intendant de Jufice,	131
Brevets & attaches. Voyez le Nom propre.	-)
de Brezé Amiral de France,	12.
de Brezé Maréchal de France, 83,8	
Brie-Comte-Robert , repris par le Prince de Condé	. 176
Brion, Ecuyer du Duc d'Orleans. Voyez Lev	7 - / ` 'i.
Briord, Commandant sous le Prince de Conde,	2.50
il attaqua un détachement allant à Monrond	262
G. Brit Gouverneur de Lerida, 136, 14	T. T.12
de Broglia, Italien, 139, 143, 145, 146	5. 18
la Brosse Maréchal des lovie. 383	3, 38
Busc. Gentilhomme Gascon. 20.8	z fei v
Buffy Lamer Maréchal de camp,	18
BUIT Moulins.	87
Buffy Rabutin. Voyez Rabutin.	٠,
Butter,	423
C.	7
Calais, ville,	141
Calais, ville,	380
Calvo, Catalan,	403
Cambrai allers	

& des principales Matiere	% ;
Tampels ;	#04
Candale, Duc. Voyez Nogaret.	• •
Ganillac,	250
Canifi, Marquis,	46
Canons de Decife appreciez,	2Ó5
un Capitaine d'Infanverie n'a pas droit	d e commander
dans une place,	82
la Capelle,	11,213
Capucin défendant une place,	- 5
Garignan Princesse.	302
Castelnau la Mauvissiere.	115,213,318
Gastillon assiegė,	413,420
Caftriot,	378
le Cateau en Cambresis,	16, 41
Catelet,	11,40
Cavalerie legere, fan emploi à un fiege, 108.	fan origine, 378
Chabot, 80, 102, 104. ft mort,	122
Chabor,	251
Chamilly, Gowverneur de Stenay,	213
de Chandé Cornette,	151
Ghanfort, Chevau-leger de Buffy,	130, 133
Chanloft,	198, 199
Chapelain,	424
Charenton forcé & pillé,	176, 177
la Charité, ville, 227, 228. & suiv. 2	42,244,248,
249,252,253,254,257,259,260,	271, 272, 274,
310, 349, 355	2
de Châteauneuf,	194, 234, 382
Château Portien affiegé,	374
Chatel-Chinon, ville du Nivernois,	105, 301
Châtelux,	
Châtillon Maréchal de France,	27, 43, 48, 82
Châtillon, Duc. Voyez Colligni.	
la Châtre difgracié, sa mort,	96
	, 121, 193, 350
de Channes, Maréchal de France,	48
de Chaunes, fils,	154
Choiseul, frere du Maréchal du Plessis-	Prajun, Lieute-
nant Colonel de Cavalerie.	384
V 4	de

I apie des roms propri des Perio	
🏕 Choiseul, Maréchal du Plessis Praslin, 🕻	133;176
de Choiseul, Marquis de Prastin,	386
Choisi, Intendant en Champagne,	47
Clamecy, Bourg du Nivernois,	280, 297
Clanleu, 35, 122. tué à Charenton,	175
Clerambaut Comte de Paluau, 16. Gone	erneur de
Courtray, 154. proposé au gouvernemen	t d'Ypres,
159. il assiége Monrond, 220, 240. Voye	ez Lettres
de Paluau, il devient Maréchal de Franc	e, 377
Clermont Comte de Tonnerre,	17
Clermont de Vertillac,	148
de Coastin,	386
du Cocuage,	64
Cognac secouru,	218
Collation servie la nuit,	62
Colligny, depuis Duc de Chastillen, 100, 138,	139,142,
143, 145, 154, 157, 159. tué à Charenton	, 175
Colligni, Comte, 304, 306,	352,359
Ste. Colombe, Maréchal de Bataille,	136
la Colonelle & la Mestre de camp ne se cassen	u jamais,
	387
Colonels, leur origine, 382, 383, leurs droi	ts, 382
•	386, 387
Coloredo General de l'Empereur,	7
Cominges, Lieutenant General, 232, 425, 431	, 443,444
le Commandement doit être executé avec justi	ce 🍲 bar-
diesse, 217. Exemple,	253
Commissaire General dans la Cavalerie,	386, 398
Condé, Prince de. Voyez Bourbon.	
Contestations entre Officiers pour le rang, 102,	
382, 384, 412, 425,	426, 434
Gonti, Prince de. Voyez Bourbon.	
	2, 13, 88
Corbinelli Gentilhomme d'esprit, 205, 206,	226, 227.
Voyez. Lettres de Corbinelli.	
Cossé, General de la Cavalerie legere en 1548	
Coupies neuves, ce que c'est,	378
	174, 176
Courtrai, ville, 108,	154, 155

& des principales Matieres.
Cromwel, 414
Grussol Lieutenant Colonel de la Cavalerie, 384"
la Curée Lieutenant de la Compagnie du Roi Henri IV.
382, 386
D
D. Aligna Malligna Tiausan and Calanal 200
DAligre Mesliant Lieutenant Colonel, 382 Danville premier Colonel de la Cavalerie, 380
Davergne Gouverneur de Bapaume, 84
_ , _ , _ , _ , _ , _ , _ , _ , _ , _ ,
Decise, château du Nivernois, 283, 312 Delliponti, Italien, 108
Descoubleaux Marquis de Sourdis, 6,386
Desnoyers Secretaire d'Etat, 47,75. & suiv.
Dieu confond souvent la prudence humaine, 190, 269
de Dougnon, Comte, 208
Drouet Abbé, fait cesser le travail du Pont de la Cha-
rité; 278
Duel de Busc, 20. & suiv. du Chevalier d'Isigni, 111.
& suiv. des Comtes de Rieux & de Vasse, 113. de
Lusignan & Marins,192. duComte deBussy & de Fa-
vieres,392. Edits severes contre les duels,88,392,395
Dunkerque assiege & pris en 1646. 121, 123
Dupré Chevau-leger de Bussy blessé, & recompensé, 145
Ffiat Maréchal de camp, 17,43
Elbeuf, Marquis, frere du Duc de Guise, General
de la Cavalerie legere, 380
Enguien, Duc. Voyez Bourbon.
Enlevement d'une Veuve, 153, 155, 156, 160
Epernon, Duc, 243, 285
Eschevins de Nevers, 173, 279. de la Charité, 242, 244
· · ·
253 Esclainvilliers, Commissaire general de la Cavalerie,
Esgulli Mestre de camp General, 390, 398, 399
Esgulti Mestre de camp General, 379 d'Estampes Sieur de Valencé, Lieutenant Colonel de la
Cavalerie, d'Estampes Sieur de la Ferté Imbaut, ensuite Maréchal
S. Etienne, Major de Bussy, 46
V 5

1 able des Noms propr. des Perion	•
S. Etienne Maréchal des logis,	383
S. Evremond,	121.
F.	
FAber, Maréchal de France,	371
Fanfaronerie, ses mauvaises suites,	112
la Fare,	404
Favieres, Enseigne Colonel de Picardie, 275,	392, 394,
, il proposa un duel au Comte de Bussy, 375,	392, 393,
r ^ ·	395, 396
Faux-saunage prétendu commis dans le Niver	nois,347,
& fuiv.	
S. Felis,	160
la Ferté Chauderon, 216, 280, 281, 325,	, 326, 330
la Ferté Imbaut. Voyez d'Estampes.	
la Ferté de Ris Maître des Requêtes,	76
la Ferté Seneterre, Maréchal de France,	329,330
la Feuillade, 375,39	3, & suiv.
Fenquieres, 43. son armée defaite, 45. bless	é er pris,
il meurt en prison,	- 46
Feux allumez la nuit pour signal,	2. & fuiv.
de. Fiesque, Chevalier, tué à Mardick,	117, 118
Flamarin,	337
Flecelles, tué en duel,	87
de Fleix, Comte, tué à Mardick,	117,118
Flix, sa situation,	148
Folleville Maréchal de camp,	212, 213
Fontenai Coup d'Epée,	27
Fontenai Marenil,	12
la Force Maréchal de France.,	5, 6, 7, 35
la Fortune est une folle, 2. restexions sur la for	tune, 268
le Fouilloux,	337
Fouquet, Abbé,	374
Fouquet, Surintendant,	ib id.
Fourrille, tué à Senef.	386
Fradel,	46, 160
Fraguier Conseiller de la Cour,	3 36
Fribourg affiegé,	. 94
Ste. Frique Lieutenant-Colonel de la Cavaler	
Frondeurs,	187, 201

& des principales Matieres. Furnes prise, 121 GAlas, 100 de Gamarre, 215 la Garenne Chevau-leger de Bussy, 130, 133 Garnison ennemie, comment doit être escortée, Gassion Colonel, Gasson de France Duc d'Orleans, 13, 107, 108, 120, 219, 223, 235, 241, 335, 338, 375 de Gault, Chevalier, 139, 146 Gendarmes, leurs privileges, 103, 108 S. Geran, 266. son infidelité, 284, 298, 306, 307, 351, 352, 359. il écrit à M. de Buffy, 294. il se met à l'obeissance du Roi, 300, 307 S. Germain d'Acbon Givry appellé le brave, 381, 382 de Gonzagues, Princesse Palatine, 376 Gouverneurs de Ville, leur autorité, 82 Goville, de Grancey, Comte, 44, 46, 176 de Grammont Maréchal de France, 41,97,99,102, 110, 138, 153 Guenaut Medecin, la Guerch 14 192, 193 la Guiche, 380 de Guiche. Voyez Grammont. Guitaut, le vieux, Guitaut, Cornette de la compagnie du Prince de Condé, 151, 165, 172. & fuiv. 185, 191, 192, 202, 337 Ailbron assiegé, 97, 98. Lettre en vers sur se sujet, ibid. le Hallier. Voyez de l'Hôpital Harcourt, Comte, 185, 218 Harquebuser un soldat, 28, 29 la Haye du bled. Vovez Uxelles. Hebron, Colonel Ecossois, Heme, Colonel Allemand, 100 Heus, ce que c'est,

120 Histoi-

Table des Noms propri des Perion.	
Histoire, il y faut une sincerité entiere,	169.
Histoire d'une veuve amoureuse, 30,31. d'une Con	nte∬e,
50. de Madame de cousine de M. de Buss	y, 90.1
Voyez Lettres de Madame de d'une fille d	e Nif-
mes.	130
Hocquincourt, Marechal de France, 234, 282, 288.	3c fuiv∙
Holacs, Comtes d'Allemagne,	99
l'Hôpital Sieur de Vitri,	382
l'Hôpital Maréchal de France, 40,48,49,50	5, 186,
33	36, 337
l'Hôpital Sainte-Même, 118. Voyez Sainte-M	ême.
Horace cisé.	19-
Hôte bien payé, & pourquoi,	200
Tivie vien page, & ponique,	
TAuvri, Conseiller au Parlement,	335
d'Iche Gouverneur de la Motte,	55
Importante Control de Cabale	97
Importans, forte de Cabale, Joyeuse Duc, Colonel de la Cavalerie, 385, 399, 4	
Isigni, Chevalier, tué pour un verre d eau, 110.	& (niv.
l'Islebonna Capitaine du Regiment Gardinal,97.	& faiv.
T Sund I' Annich	42F
D. Juan d'Autriche.	4
de Jussac. Voyez Ambleville.	nint the
Jumeaux, 97, 110, 124, 139. & suiv. il n'est promis	, 150
venuapres sa mort, comme il avoit promis	, 1,0
L.	do cotto
L'Andreci assiegé en 1637. 17. descripcion	ibid
place,	421
Langés;	
Langeron, Gouverneur de la Charité, 106,219,2	283
a m t m i t m Himanila	203
S. Lari Duc-de Bellegarde,	ibid bidi ama
Lâcheté extraordinaire,290 si elle merite la m	075, 1010
Launai-Liais, volontaire, 130, 194, 1	
le-Boccage,	152
Lenet, Procureur au Parlement de Bourgogne,	97, 17
173, 184, 185, 2	
Lens assiegé,	82
Lerida assiegé, 135. & suiv. levée du siege	, 140
Le Roi, 300,	344, <u>3</u> 4,
	Let.

& des principales Matieres.	,
Eettre du Comte de Bussy au Roi, sur l'ouverture de	· .
Etats-de Tours, 32	
Lettre du Comte de Bussy à M. le Prince, touchant l	a
nouvelle de la prise d'Ipres, que M. de Buffy avo	it
portée à la Cour, 157. pour arrêter la poursuite d	u
Sieur 162, étant arrivé à Lagni en 1649. 17	
Lettres du Comte de Bussy au Prince de Conti, 405	
408, 41	~
Lettre du Comte de Bussy au Cardinal Mazarin, rev	-
nant en France. 220. sur la force de la ville de	- ام!
Charité, Lettre du Comte de Bussy à M. le Tellier, où il ren	4
compte de l'affaire de Châtel-Chinon, 303. des l	
vées d'argent faites dans le Nivernois, 310. & sui	* /* **
	_
du faux-saunage,	
Lettre du Comte de Bussy à M. de la Porte, 17	
Lettre du Comte de Bussy au Comte d'Harcourt, e	
	6
Lettre du Comte de Bussy au Comte de Paluau: qu'il s	26
connoit point les Officiers qui se sont faussement ser	75
de son nom pour piller dans le Nivernois, 309, 310	
sur le siege & le secours de Monrond, 35	7
Lettre du Comte de Bussy auChev. de Baradas, 264,30	
Lettre du Comte de Bussy au President Perraut, 10	
Lettre du Comte de Bussy à Tavannes, 16	~
Lettre du Comte de Bussy à Madame de 129.	à
S & à sa semme, 166. à sa-Cousine; 174, 17	7,
178, 196, 401, 423, 428. & fui	v.
Lettre du Comte de Bussy à Margini, (39	
Lettre du Roi au Comte de Bussy, sur le desordre pr	
tendu de ses troupes, 73, 74, 347, sur les mécon	n-`
tentemens qu'avoit Sa Majeste de M. le Prince, 20	5,
207. & suiv. 223. pour se saisir de deux châteas	
du Nivernois, 216. sur le secours de la ville de C	
gnac, 218. pour defendre le passage des troupes sa	ns
ordre de Sa Majesté, 221. sur un Arrêt porta	nt
cassation d'un precedent contre le Cardinal Maza	
ni, 225. pour donner le commandement de quelqu	
traupes au Comte de Bussy, 230, pour faire affemb	let
y 7	le
, = .	_

Table des Noms propr. des Person. la Noblesse, 238. & suiv. pour aller joindre le Comte de Paluau, 247. pour la levée d'un Regiment d'Infanterie, 258. pour refter dans la Charité, s'en rendre le maître, co en faire rétablir le pont, 260,271, touchant la Garnison de Maison-fort, 292. sur les violences prétendues faites aux babitans de Châtel-Chinon, 301,309. pour l'onverture des Etats à Tours. 319. sur le faux-saunage prétendu dans le Nivernoist 374, les troubles de Paris étant appaisez , 353, 364, pour remercier la Noblesse, 373, touchant les Meftres de camp de Cavalerie, Lettre du Roi à M. du Tremblai, pour fortir le Comts. de Buffy de la Bastille, . 78 Lettre de Gaston Duc d'Orleans à M. de Bussy, sur l'éloignement du Cardinal Mazarin, Lettres de M. le Prince de Conti au Comte de Bussy, 407, 419, 420, 447 Lettre du Duc d'Epernon au Comte de Buffy en lui envoyant des treupes dans le Nivernois, Lettre du Cardinal Manarin au Comte de Buffy pour le remercier, 221. en envoyant à M. de Bussy des ordres du Roi contre ceux qui traversent le bien de l'Etat, 240. sur ce que les habitans de la Charité avoient chasse leur garnison, 261. pour envoyer les armes prises à la Charité, 267, 268. pour faire faire vings mille rations de pain , 273. pour faire rétablir le tont de la Charité, 276, 278. pour faire quarante mille rations de pain, o envoyer des armes, ibid. pour remercier M. de Bussy des vivres & des armes. 268. sur la prise de Monrond. Lettre de M. le Tellier au Comte de Buffy, sur ce que les habitans de la Charité avoient chasse le Regiment de Langeron, 239. pour faire faire vingt mille ra-tions de pain, 273. pour l'exemption de Clameci, 279, 297, pour l'exempsion de Chaftel-Chinon, 302. pour l'avertir que le Comte de Levi est parti de Paris pour se rendre vers la Charité, 304 sur ce que M. de Busy vouleit aveir un Regiment à lui, 398 Lettre de M. de la Vrilliere, à M. de Buffy, pour par-

don-

& des principales Matieres. donner au Lieutenant Gen. de Nevers , 270. pour la conservation des Terres du Dus de Mantone, 280. pour le remercier d'avoir remis le Lieutenant General : de Nevers, & en lui envoyant une relation du Combat de Bleneau. Lettre du Comte de Paluau au Comte de Buffy, pour se : rendre maitre de la Charité, 227, 228. sur l'arrivée des troupes à Donzi, 245, 246, 247. sur ce que Messieurs de la Charité avoient chassé leur garnison, & pour se saisir des bleds, 249. pour faire joindre leurs troupes, 251. afin que M. de Bussy remette ses troupes à M. de Pionsac, 256, touchant le passage des troupes de S. Geran, 296, 297, 300, 306, 307. sur l'arrivée de Colligni & de Levi pour secourir Monrond, 306. pour faire arrêter deux Officiers ou soidisant, 308, 315. pour faire escerter le canon destiné au Siege de Monrond, 315, 316, 317. pour lui envoyer les outils à mineur, 322, 323. pour le remercier de quelques avis & d'une recrue, Lettre du Comte de S. Geran à M. de Buffy, 294 Lettre du Chevalier de Baradas au Comte de Bussy, 257, 262, 265, 298 Lettre de M. l'Abbé de Bussy sur la mort de son neveu, Lettre de M. le Roi à M. de Bussy, pour l'exemption du Bourg de Tanai, Lettre de Corbinelli à M. de Bussy, pour ses affaires à la Cour en 1652. 230. & suiv 281. & suiv. 320, 329, 332, 334, 337, 343. & fuiv. Lettre de Madame de ... au Comte de Bussy, 128 Lettre de Marigni à M. de Bussy sur la prise de Monrond. 369 Billet de M. le Prince au Commandeur de Souvré, 127. à M. de Bussy, pour se rendre à Monrond, 114, 304, 306, 352, 359

à M. de Bussy, pour se rendre à Monrond, 203 Levi, Comte de Brion, 114, 304, 306, 352, 359 Lianssac secouru, 443, 444 Ligondés Capitaine Lieutenant de Joinville, 456 Listebonne. Voyez l'Islebonne. de Lorraine, Comte de l'Islebonne. Voyez l'Islebonne. Lon-

l'able des Noms propr. des l'	'eriòi	1.	
Longueval Mestre de camp,			17
de Longueval de Manicamp, ensuite 1	Maréo	hale	ďĖ-
trees,	•		194
de Lonzat Fradel,	•	46,	
de Lorraine, le Duc Charles,		6,	346
de Lorraine, le Duc Charles, de Lorraine, Duc de Joyeuse. Voyez J	oyeu	e.	٠.
de Lorraine, Chevalier de Guise,	· .		94
D. Luc, Major de Baltazard,	-		432
S. Luc,	404,	405,	443
de Luynes, Duc, favori de Louis X.	III.		385
de Luxembourg. Voyez Bouteville.	-		
la Lyonne Maréchal des logis genera. M.	l,	382,	383
de MAillé, Princesse de Condé,			195
Majorité du Roi,	•		203
Maison-fort, Château du Nivernois,	275	292,	_
Malateste, Italien,		• •	380
Malte, le Grand Prieuré retranché de	es rev	enus,	126
Manicamp, oncle de M. de Buffy,		231,	
Mantone, Duc.		375,	
Mantouë, Marquis,	•		378
J. Mare, Maréchal des logis genera	ıl,		381
la Marche Chevau leger de Bussy,		133,	370
Marchin,		135,	
Marcillac,	•••	117,	
Mardick assiegé,		114,	
de Maré, Baron,		•	289
Marguerit, 434, 435	, 437,	444,	446
Marigni,		187,	369
Marins,		192,	
Marle, ville,		212,	213
Marsac, 231	, 233,	283,	330
S. Martin Maréchal de bataitle,		142,	
S. Martin Maréchal des logis,	. ,		385
Massiac,		299,	
Massoni,		253,	283
Ste Maure,	252,	256,	277
S. Maurice se disant Officier de M. de 1	Bu∬y,	308,	309
		330.	

& des'principales M	atieres.
Manvilli,	ÒŻ
du Mai, Lieutenant Colonel. de l	a Cavalerie, 380
Mazarin, Cardinal, 97, 184, 33	9. & fuiv. 343, 376.
` son esprit ménager, & de que	lle maniere il faisoit
acheter toutes bes graces, 96, 12	4, 125, 400. fon re-
tour en France, 219, 220, 222	, 324, 334, 374. fon
autorite, 372, 374; (es promesses	ans effet , 222, 371
S. Megrin., Lieutenant des Cheval	ux-legers de la Gara
de,	337
Memoires, fidelité de ceux-ci, 2, 1	5, 85, 168. réponfe
a ceux qui ne les approuveront pa	169, 170
Ste Menehoud assiege.	388
de Mercœur,	283
Merinville;	408, 411, 414, 418
Ste Même,	138, 141, 145, 146
Mestre de camp General. Origine c	r privileges de cette
Charge, & ceux qui l'ont posse	des., 377. & fui¥.
elle ne se casse jamais,	387
Micault Mestre de camp,	145
Miossans depuis Maréchal d'Albret.	Voyez Albret.
Miquelets d Espagne;	411, 414
Miramion , Venue que M. de Bussy v	veulut enlever, 152,
	155, 160. & fuiv.
Mombeliard, bleffé,	137
Monbas,	363
Monbrun. Voyez S. André.	
Monrond, 304, 306, 308, 309. Affi	iegé, 316. & suivi
350, 352, 358, 359, 360. pris, 3	
	368
Monsou, Capitaine des Gardes de B	rezé, 83
Montal, soutenant le siege de Ste M	eneboud, 388
Montausier. Voyez Ste Maure.	·
Montiffaud, homme cruel,	F14
Montigni Mestre de camp General,	38 z , 385
le Montmorenci, Connestable de Fr	ance, 379
Montreuil, Medecin.	150
es Morts ne reviennent pas toùjours	
promis vivans,	150
a Motthe en Lorraine, assiegée,	4,5

T State des TAOURE SE	oph des remon.
Motte Houdancourt,	177, 178,112
la Motthe Saint-Jean	. 304
le Monffaie.,	138, 141, 143, 146, 155
N.	
Naveté d'un Lieutenant	Golonel, 451
	. 100
la Necessité est la mere de l	invention, 14
de Nemours General de la Ca	valerie, en 1552: 379,380,
	381,382
de Nemours, Dut, 11	7, 118, 197, 199, 238, 289
de Nesmond President,	340
Mettancour, Sieur de Vaul	recover. 18
Neucheses, Evêque de Châ	lons, 165
Nevers, commandant l'arr	née au convoi de Mariem -
bourg,	370. 181
Nevers, Duc. Voyez Man	icini.
Neuchâtel, ville.	
Neuville Marquis de Villes	r pi . 8
Neuvi, Barrois, Lieutenas	es Golonel de la Cavaleris.
	381
Nogaret, Cardinal de la	Valette, 13,10
Nogaret, Duc de Candale	76,425
Nortlingus, Bataille,	96,97
Nouvelles: avis à ceux qu	ii en portent à des personne
distinguées,	156
o o	
OBterra. Voyez la Serre-	Obterre.
Oche,	420
Odrieux, Capitaine filou,	2.4, 20
Officiers conduifant des tro	mpes : anelle précaption il
doivent sveir,	133
Officiers reglez pour le rang,	103, 104, 283, 382, 42
d'Olonne,	16
d'Onzain, Mestre de Cam	
les Ordres du Roi ne doiven	t pastomieurs être execute
exactement,	32
d Orleans , Due. Voyez Me	onfieur & Gafton. Madam
d Orleans. Vovez Madar	ne. Marie Louise d'Orleans
Voyez Mademoiselle.	

ot des principales Matières.		
Qroué,	IOO:	
P	200.	
PAix de-Paris,	**** ***	
la Palue, Comte de Bonligneux.	179, 181	
de Parade,	384	
	,433	
Paris fait présent au Roi de quelques troupes	, M. bar-	
ricades de Paris, 164, 167. paix de Paris,	179, 181.	
aueres troubles sur l'éloignement du Cardin	ei Maza-	
7111 , 335, 338, 340, 353, 354, 365		
de Pas, Seigneur de Feuguieres. Vovez Feug	uieres.	
De Pani. Marcebai de Camb.	44, 46	
Reche-Petroux, Gentilbename Gascon.	T 52.	
D. Pedro de las Valançonelas, ses belles action	- J - 25 - 12.7	
444. fa mart,		
Perigal Ganverneur de la Moste,	454	
Persan de Vandetar		
Petersdorfs Gentilshammes Allemans,.	195,350	
Petit, Chevan-leger de Buffy,	¹ 37	
Picolomini Commel de Prant America	130	
Picolomini General de l'Armée d'Espagne,	45	
Pied-de-fer . Sieur de Chanloft ,	198 ·	
S. Pierre le Moustier, Bourg de Nivernois	316	
Biller , foldat de fortune. 201. 400, 400.	410, 423	
at Planjat, Comtt. 255,256.	258, 265	
le Plaffis Beliewre.	185	
le Pleffis Befançon,	376	
le Plosses Pacquet, Marethal des logis Genera	el, 381	
le Plossis Prastin, frere du Maréchal, Liente	nant Co-	
lonel de la Cavalerie,	384	
Plessis Prastin, Marquis, 17, 46. tal à Sedi	196	
Ponard Maréchal des logis,		
La Porsa Sieur de la Meillerain, Maréchal de F	145	
48 Grand Master do l'Antillaria no Comi	runte, o,	
48. Grand Maître de l'Artillerie & Suri	nienaans.	
des Finances, 171. il fait condamner S.	Preun a:	
mort, 85. & fuiv.		
Priandi,	376%	
le Prince de Condé. Voyez Bourbon.		
les Princes pour une de leurs caresses sons ava	Her mille	
dego#ts,	176	
Brison de M. de Buffy,	76, 77	
*- * *·	D	

Table des Noms propr. des Person.

Prisonnier, essayant inutilement de se sauver, 81' la Prudence humaine est souvent inutile, 190,2% la Prunarelle, 418
Puycerda assiegée, 412: & suiv. 440, 441, 442. description de la ville, 459

Q. Uincé Gouverneur de Guise,

29, 32, 33

R.

Guy de R. Abutin, oncle de M. de Bussy, 18

Hugues de Rabutin Grand Prieur de Fran64, 126, 18r

Guy de Rabutin, frere de M. de Bussy, sa mort, 181

Roger de Rabutin Comte de Bussy, sa naissance es son
education, 3,4,5 envoyé au Siege de la Motte, 4.

Roger de Rabutin Comte de Bussy, sa naissance o son education, 3,4,5. envoyé au Siege de la Motte, 4. au Sie;e de Landreci, 16. duel avec un Gentilhomme Gajcon, 20, 21. on lui vole une partie de l'argent du Roi, 24. il fait punir un soldat voleur, 28, 29. il devient amoureux d'une veuve à Guise, 30,31. il se trouve au siege du Catelet, 40. de Thionville, 43. d Arras, 48. ses amours avec une Comtesse à Moulins, 51. il resoit des plaintes de son Regiment, 73. arrêté & mené à la Bastille, 76. il se trouve au siege de Bapaume, 84. il devient amoureux de sa Cousine, 90. il se marie, 93. it se trouve au siege de Hailbron, 97, il prend possession du Gouvernement du Nivernois, 105. il se trouve au siege de Courtrai, 108. duel pour un verre deau, III. il prend Bergues, 113. il se trouve au siege de Mardick, de Furnes, de Dunquerque, 114. & suiv. au siege de Lerida, 135. d'Ypres, 154. il enleve une veuve, 160. il se trouve engage contre le service du Roi, 189. il sert un de ses amis dans un duel de six contre six, 192. il se marie en secondes nôces, 194. il se tient caché à Paris, 199 il refuse de servir le Prince de Condé, 204, 205. il rentre au service du Roi, 217. il se rend maître de la Charité, 245, 253, 254 il va au siege de Monrond, 359 il acheta la.

& des principales Matieres.	
.la charge de Mestre de camp General, 3	77. 60% diffe-
rent avec Favieres, 392. il se trouve	44 liege de
Villefranche, 403. de Puycerda,	450
Rambures, Marechal de Famp,	18-
de Rantzau, Marethal de France,	154
Reflexions sur la fortune. 2, 268, sur la	conduite des
troupes, 133. sur les Historiens peu sidel	les. 160 fur
te manque de conduite, 242. sur ce qu	uune basa-
telle est le commencement d'une fâcheuse	affaire, TOO
301. lur le malheur d'un partirohollo	OFT Gunta's
maniere dent la Providence dispose d	es choses du
· APUNUB.	190, 268
la Reine Mere,	200
de Renel, Marquis,	286
Renti Lieutenant Colonel de la Cavalerie,	28*
la Reputation & le bon exemple iont de or	ande impor-
tunce a la guerre,	290
Rethel, Bataille,	207
de Richelien, Cardinal, 12, 13, 15,25	1, 26, 29. il
recompense S. Preuil en presente de tos	ite la Cour.
50. 11 le fait condamner à mort, 85.	88, 89. for
white abjoine,	77,88
de Rieux, Comte, son duel,	113
Rigni, Gentilhomme du Nivernois,	20, 26, 324
Risante, Maréchal des logis,	383
de Rochefort,	276, 277
la Rochefoucaut,	7,277,385
pa Koche-jur-ion	380
la Roche-Guyon, Comte,	¥17, 118
de Rohan, Duc,	385
Romme, Suisse,	139
de Roncerolles,	185
la Roque, Colonel,	425
de Roquette, Abbé,	401
le Rosegarten, pourquoi ainsi appellé,	100
Rosemont, Chateau sur la Loire, 216, 32	5, 326, 330
projes je outu,	420, 422
de Rouville, femme de M. de Bussy,	192, 194
Rouxel, Comte de Grancey,	44.
•	Roye

Table des Noms prope. des Pesto	n.
Roya aftegé & pris,	Tr
Rubel, Cháteau,	r6%
Ruvigni ,	384
3.	• • •
SAgarre, Gouverpour de Rouffillon,	412
SAMBABA MARTA DA CAMPO SONTETAL.	381
Salligni,	292, 312
Sanjac General de la Cavalerie legere,	379
Sarrasin,	401
	315, 322
da Saux, 283,	284, 325
Scorpions, Camp des scorpions,	147
de Sericourt, Sieur d'Esclainvilliers. Voyez	Ekdain-
villiers.	
la Serre Obterna,	443,444
Servien,	234
Savigny O' sa femme,	rós
Siege. Voyez le nom de la ville affiegée.	
Sieurat, Gentilhomme de Duc de Noments	
Siron Maréchal de samp,	363
les Souffrances & les peines. lunes effets.	19
de Sourdis. Mestre de camb.	380
Stenay, ville appartenant à M. le Prince,	213
Stradicts, Cavallers amer appeller,	37
de Stref, Alleman,	4
de Sully;	4
Т.	
Alon, Avocat General,	7
Tavanes, 145, 146, 159, 163, 193. ?	l se retin
, de l'armée du Roi, 21	o. & fair
la Temerité souvent beureuse à la guerre,	- 40
Terragone, Camp de Terragone, sa deseripei	n, 14
le Terrail Lieutenant Colonel,	38
la Tellier Secretaire d'Etat,	2/21F, 23
Thinville: relation do cerso Bazaille,	` 4
Thomas, Prince de Sarroye,	12, 34
de Tianges,	,
Tilli	. 42
Baulongeon, premiere fement de M. de Buff	y , 93. /

& des principales	Matieres
-------------------	----------

mort	
la Tour Gouverneur d'Arras.	1735
la lour de Villars asserée ex miss	89
Tourville,	449
Tousain Italien Marechal de la	12T
Trabir un tarti rebella d'A Co	380
Trahir un parti rebelle, c'est faite seu devoir, Trané de la Cavalerie legere, 378.	351
un Trompette ne suffit pas pour escenter une gar	minform .
	88
la Trousse, Marquis,	140
Turenne Marechal de France 97. Not. 134, 28	0
portrait, 389. il naimoit pas M. de Buffy,	398
las V Alançonelas, ses belles actions, 427, 4	ME Ca
de Valencé,	454
de la Valette, pere du Duc d'Epernon, 351,35	
" " " Larainal. V Over Nogaret	380
" ratiere, Chevalter.	- 4-
de Vallois. Vovez d'Angoulême	140
Vullan, Capitaine au Regionent le Monte 1:	
de Vasse, Comte, son duck,	425
· P · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	113
Vaudetar, Vovez Perlan	18
vanaeville de Bagnolei	0.0
us veillac, filos de qualité	86
We Velmar	2 4, 26
de Vendôme, Duc,	27
Verges, lieu d'un combat,	201
LA Verite n'est d'aucun part:	422
Veuve amoureuse de M. de Pussy, 30. & suiv.	215
Veuve enlevée par M de Pully, 30. 80 luiv.	
Veuve enlevée par M. de Bussy. Voyez Mirami Vieux - Pont, tué,	on.
Vignaux,	155
Villars Gentilhomme to Dil	384
Villars, Gentilhomme du Prince de Conti,	410
Villars, Maréchal de camp, pour le Prince de C	ondé,
	350
	Ville-
3	

The state of the s	
Table des Noms propr. des Perl	an Ar The
Villefranche, Capitale du Conflans, 40	
prise, 409. & luiv. sissation de cette vi	a speg
Villequier. Voyez d'Aumont.	ite, 410
de Villarei Manania	
de Villeroi, Marquis, depuis Maréchal de	France, g
over the second and a sine fille de Nilmes.	130, 131
Vitry, Mestre de Camp General	381
Vol fast à M. de Bussy.	
Volenr d Eglise puns	
Voumac : .	
le Marquis d'Ilesé Come 1.014.	84, 327, 34
la Mailian Course la Chateaunen	f, 38:
William Secretaire & Etat. Voyez I	ettres de la
V ARIICIC.	
des Urjins, Duc,	· 2'Ωτ 2'0
Uxelles, Marquis,	
Voumas	24, 2; 27, 2; 84, 327, 34; f, 38 Lettres de 1

FIN.





